Groupe Crédit du Nord

Document de référence et rapport financier annuel

2016

Banque Courtois · Banque Kolb · Banque Laydernier · Banque Nuger · Banque Rhône-Alpes · Banque Tarneaud · Société Marseillaise de Crédit · Crédit du Nord

SOMMAIRE

Organes d'administration et de direction au 31 décembre 2016 4

1 L'activité 5

Chiffres clés au 31 décembre 2016 6
Les faits marquants de l'année 2016 8
Structure du Groupe 11

2 Les comptes consolidés 12

Rapport de gestion 13
Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur le Contrôle Interne et la gestion des risques 26
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques 40
Etats financiers consolidés 42
Notes annexes aux états financiers consolidés 49
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés 134

3 Les comptes individuels 136

Rapport de gestion de l'exercice 2016 137
Résultats financiers des cinq derniers exercices 140
Principaux mouvements ayant affecté le portefeuille titres en 2016 141
Bilan individuel au 31 décembre 146
Compte de résultat 148
Annexe aux comptes individuels 149
Informations sur les mandataires sociaux 185
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 200
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés 202
Projet de Résolutions Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2017 205

4 Risques et adéquation des Fonds Propres 209

Chiffres clés 210
Gestion des risques 212
Gestion du capital et adéquation des fonds propres 214
Les risques de crédit 221
Les risques de marché 234
Les risques opérationnels 240
Le risque structurel de taux 245
Le risque de liquidité 249
Risques de non-conformité et de réputation, risques juridiques 254

5 Les informations complémentaires 255

Renseignements de caractère général concernant le Crédit du Nord 256
Renseignements concernant l'activité 259
Rapport RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) 261
Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion 287
Responsable du Document de référence et responsables du Contrôle des Comptes 300
Tables de concordance 301

Organes d'administration et de direction au 31 décembre 2016

Conseil d'Administration	Date 1re nomination (1)	Echéance du mandat Assemblée Générale de mai
Président du Conseil d'Administration		
Bernardo SANCHEZ INCERA	31 octobre 2014	2018
Administrateurs		
Philippe AYMERICH (2)	11 janvier 2012	2019
Sophie-Ségolène BENHAMOU	28 mai 2014	2018
Véronique CHAUFFERT -YVART	19 mai 2016	2020
Thierry DIGOUTTE (3)	26 juillet 2013	2018 (4)
Bruno FLICHY	28 avril 1997	2019
Mehdi MADJI (3)	13 novembre 2015	2018 (4)
Anne MARION-BOUCHACOURT	16 mai 2013	2017
Thierry MULLIEZ	6 mai 2011	2019
Anne PERRIN	19 mai 2016	2020
Annie PRIGENT (3)	4 décembre 2012	2018 (4)
Jean-François SAMMARCELLI	3 novembre 2009	2017
Bernardo SANCHEZ INCERA	28 mai 2014	2018
Patrick SUET	3 mai 2001	2019

(1) Durée d'un mandat : 4 ans à l'exception des administrateurs représentant les salariés dont le mandat est de 3 ans).
(2) Directeur Général.
(3) Administrateur élu par les salariés.
(4) Echéance du mandat au jour des nouvelles élections.

Le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois en 2016 pour étudier l'évolution du Conseil d'Administration, examiner le budget, les comptes annuels et semestriels, analyser et décider des choix importants en matière de stratégie commerciale, d'organisation et d'investissements.

Lors de l'Assemblée Générale du 19 mai 2016, deux nouvelles administratrices ont été nommées : Madame Véronique CHAUFFERT-YVART et Madame Anne PERRIN.

Le Comité des Risques est composé de 4 membres (3 auparavant). Madame Véronique CHAUFFERT-YVART et Monsieur Jean-François SAMMARCELLI ont rejoint Madame Sophie-Ségolène BENHAMOU et Monsieur Patrick SUET qui en a pris la présidence après le décès de Monsieur Didier ALIX. Ce comité s'est réuni deux fois en 2016.

Le Comité des Rémunérations (COREM) s'est réuni le 18 février pour proposer au Conseil d'Administration la rémunération fixe et variable ainsi que les avantages des mandataires sociaux. Il est composé de deux membres : Monsieur Bernardo SANCHEZ INCERA et Monsieur Jean-François SAMMARCELLI qui a remplacé Monsieur Patrick SUET, démissionnaire lors du Conseil du 28 octobre 2016.

Comité Exécutif

Philippe AYMERICH, Directeur Général,
Philippe AMESTOY, Directeur Général Délégué,
Yves BLAVET, Directeur des Ressources,
Philippe CALMELS, Directeur des Ressources Humaines,
Bruno DESCHAMP, Président du Directoire de la Société Marseillaise de Crédit*,
Jean DUMONT, Directeur de la Région Nord*,
Stéphane LABAT SAINT VINCENT, Secrétaire Général,
Clara LEVY-BAROUCH, Directeur Financier
François ORAIN, Directeur de la Région Ile-de-France et Loiret,
Pierre SOUVRAS, Directeur de la Direction Centrale des Risques,

Eric l'HOTE, Directeur de la Communication, participe, ès qualité, aux réunions du Comité Exécutif.

* *Ont rejoint le Comité Exécutif le 1er juillet 2016.*

L'activité

1

Chiffres clés au 31 décembre 2016 6

Les faits marquants de l'année 2016 8

Structure du Groupe 11

Chiffres clés au 31 décembre 2016

Groupe : données consolidées

Bilan

(en millions d'euros)	31/12/2016 IAS/IFRS	31/12/2015 IAS/IFRS	Variation % 2016/2015 IAS/IFRS
Dépôts clientèle	41 489,8	36 871,9	+12,5
Crédits clientèle	39 328,5	38 064,4	+3,3
Capitaux propres	3 098,2	2 943,0	+5,3
Encours créances douteuses (montant brut)	2 774,9	2 739,7	+1,3
Dépréciations sur créances individualisées	-1 435,7	-1 420,2	+1,1
TOTAL DU BILAN	**62 928,9**	**59 251,0**	**+6,2**
ACTIFS GERES (hors-bilan)	**27 146,7**	**26 203,7**	**+3,6**

Résultats

(en millions d'euros)	31/12/2016 IAS/IFRS	31/12/2015 IAS/IFRS	Variation % 2016/2015 IAS/IFRS
Produit Net Bancaire	2 005,5	1 992,7	+0,6
Résultat Brut d'Exploitation	773,7	760,3	+1,8
Résultat avant impôt	670,9	609,0	+10,2
Résultat net part du groupe	505,0	388,0	+30,2

Ratios

	31/12/2016	31/12/2015
Coût du risque / Encours de crédits*	0,31 %	0,43 %
Common Equity Tier 1 - CET 1 non phasé / Full Bâle 3	10,8 %	9,7 %
Solvabilité - Full Bâle 3	13,1 %	12,2 %

* *La méthodologie de calcul du Coût du risque sur encours de crédits a été revue avec le retrait des encours de macro FVH et le rajout des encours de la Caisse des Dépôts et Consignations dans les encours de crédits bruts. De plus, les litiges ont été exclus du Coût du Risque.*

Notations

		31/12/2016	31/12/2015
Standard and Poor's	CT	A - 1	A - 1
	LT	A	A
Fitch	CT	F1	F1
	LT	A	A
	Intrinsèque**	bbb+	bbb+

** *La notation intrinsèque est celle du Groupe Crédit du Nord considéré en tant que tel par l'agence de notation, i.e. sans prendre en compte son appartenance au Groupe Société Générale.*

Les faits marquants de l'année 2016

Digital

« Synthèse multibanque », une solution innovante pour gérer l'ensemble de ses comptes bancaires

Pour simplifier la vie de ses clients, le Groupe Crédit du Nord a lancé, en novembre 2016, « Synthèse multibanque », une solution innovante à partir de laquelle les clients disposent, en un seul clic, d'une vue complète sur leurs comptes Crédit du Nord et sur ceux détenus dans d'autres banques et/ou organismes financiers. Ce nouveau service d'agrégation facilite la consultation des écritures et soldes des différents comptes bancaires (sur Internet, mobile et tablette). Différentes fonctionnalités sont proposées : l'ajout de tous types de comptes (particuliers et professionnels), la personnalisation des libellés de compte, la vision globale des soldes et opérations. « Synthèse multibanque » va évoluer et les clients bénéficieront bientôt de nouveautés sur l'ensemble de leurs comptes : la gestion du budget via un système d'alertes personnalisées, la catégorisation automatique des dépenses et revenus, puis l'agrégation de factures (la récupération automatique des e-factures auprès de fournisseurs EDF, Orange…). « Synthèse multibanque » utilise la solution de gestion des finances personnelles développée par Fiducéo.

100 % des conseillers équipés d'une tablette avec signature électronique

La signature électronique constitue un élément important de la démarche de digitalisation et de dématérialisation engagée par le Groupe. Elle est généralisée à l'ensemble du marché des Professionnels sur tablette nomade. Courant 2017, elle sera étendue à d'autres types de contrats sur le marché des Particuliers tels l'assurance vie et le prêt personnel, en vente à distance avec signature par le client dans son espace Internet.

En déplacement chez leurs clients, munis de leur tablette, les conseillers ainsi que les spécialistes disposent de l'essentiel à portée de main pour répondre aux besoins des clients (documentation sur la Banque, produits et services, contrats, messagerie, agenda…).

Lancement d'une nouvelle application Epargne salariale

Pour gérer son épargne salariale en toute simplicité et sécurité, le Groupe a lancé une nouvelle application mobile et une tablette dédiée. Cette application transactionnelle bénéficie de nombreuses fonctionnalités comme la consultation des avoirs, l'historique des opérations ou encore l'évolution des placements, le traitement de différentes opérations (saisie de versement, demande de remboursement, arbitrages). Conçue pour iPhone et Android, cette application est téléchargeable gratuitement sur les stores.

Plus de sécurité avec V-P@ss

Sur les marchés Entreprises et Professionnels, V-P@ss est le nouveau dispositif d'authentification forte permettant la validation d'opérations sensibles sur les services Internet et « Etoile Validation ». Ce dispositif remplacera à terme la Clé Etoile Sign@ture.

Clients

Lancement d'une nouvelle offre assurance « Accidents de la vie »

Protéger les clients en tant que personnes est tout aussi important que protéger leur patrimoine. Dans cette optique, le Groupe a lancé une nouvelle assurance leur permettant de bénéficier d'une indemnisation financière pour faire face aux conséquences durables des accidents du quotidien, pour chaque instant de vie (au domicile, lors de loisirs, pendant une hospitalisation ou un acte médical, en cas de catastrophe naturelle…).

L'assurance « Accidents de la vie » offre deux formules de couverture au choix dont toute la famille peut bénéficier immédiatement à la souscription et sans aucune formalité médicale. Les garanties sont valables tout au long de la vie du ou des bénéficiaires.

Accompagnement des étudiants avec « Etoile Etudes »

Le Groupe Crédit du Nord propose une nouvelle offre à destination des 18-28 ans pour le financement de leurs études. « Etoile Etudes » s'adresse aux étudiants déjà bacheliers et leur permet de financer l'ensemble des dépenses liées à leurs études (frais de scolarité, d'installation, etc…).

Refonte du Site « Objectif Import Export » pour sensibiliser nos clients PME et ETI à l'international.

Il s'agit d'un site d'informations sur le Commerce International entièrement gratuit et personnalisable selon le secteur d'activité de l'entreprise pour l'aider à développer son activité à l'international. Le site met à disposition une large palette d'outils opérationnels pour faire gagner du temps aux équipes avec notamment des informations économiques officielles (Banque Mondiale, Nations-Unies, FMI…) et la possibilité d'accéder à des conseils personnalisés de spécialistes régionaux en commerce extérieur.

Création du métier conseiller professions libérales

La création de ce métier s'inscrit dans le modèle original de banques de proximité, centré sur la qualité relationnelle, la proximité et l'expertise. Qu'il s'agisse du domaine juridique, du conseil ou de la santé, les conseillers dédiés apportent une réponse sur mesure. Ils proposent des solutions innovantes et personnalisées (financement, monétique…) et sont en lien avec des spécialistes métier sur des questions d'ordre patrimonial et fiscal, de crédit-bail, d'épargne salariale, etc. En 2016, le baromètre de Satisfaction clients CSA place d'ailleurs le Groupe Crédit du Nord en première position sur la clientèle des Professions libérales, plébiscité sur ses qualités relationnelles (conseiller, personnel en agence, gestion de la relation privée).

Signature d'un accord de partenariat avec « jedeclare.com » pour la collecte des relevés bancaires

En cohérence avec l'ambition du Crédit du Nord en matière de satisfaction clients, les entités du Groupe Crédit du Nord ont signé un accord avec la plateforme de dématérialisation des experts-comptables « jedeclare.com ». Cette plateforme a développé une offre globale et complète de flux dématérialisés à destination des cabinets d'expertise comptables, qu'il s'agisse des télédéclarations fiscales et sociales ou de la récupération des relevés bancaires. Cet accord complète l'offre d'« Etoile Expert Comptable ».

Signature d'un accord de partenariat avec l'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire (UFSBD)

Lors du 50ème anniversaire de l'UFSBD, les entités du Groupe ont signé un accord de partenariat avec cette association loi de 1901 qui représente les 38 000 chirurgiens dentistes installés en France. Une offre spécifique « chirurgiens dentistes » a été mise en place à cette occasion.

Gouvernance

Evolutions du Conseil d'Administration du Crédit du Nord

Nomination de 2 administratrices : l'Assemblée Générale du Crédit du Nord, réunie le 19 mai 2016, a nommé deux administratrices au sein de son Conseil : Madame Véronique CHAUFFERT-YVART, Consultante spécialisée dans les problématiques de fraudes en entreprise et Madame Anne PERRIN-VUJASINOVIC, Directrice associée chez Meteojob.com.

Décès d'un administrateur : Monsieur Didier ALIX, administrateur au Crédit du Nord depuis 2007 est décédé des suites d'une longue maladie le 17 août 2016.

Monsieur Didier ALIX présidait également le Comité des Risques de la Banque depuis 2011.

Très attaché aux relations avec les clients, il était particulièrement sensible à la culture de qualité de service et de satisfaction de la clientèle du Crédit du Nord.

Une nouvelle signature

Lancement d'une nouvelle campagne de publicité « Plus loin avec vous »

Avec sa nouvelle campagne de publicité, le Groupe Crédit du Nord a souhaité promouvoir l'étendue de son expertise et sa proximité géographique à travers son modèle original composé de 8 banques et de ses spécialistes présents en régions, au plus près de leurs clients pour concrétiser leurs projets. Le socle de la campagne repose sur l'accompagnement des clients patrimoniaux et de la Banque Privée, des ETI, des PME ou des clients Professionnels… Un terrain sur lequel les banques du Groupe Crédit du Nord ont une vraie légitimité en construisant avec eux une relation de confiance, pérenne et omnicanale, dans la banque et l'assurance.

La nouvelle signature « Plus loin avec vous » va dans ce sens et reflète la volonté de Crédit du Nord d'être le partenaire de la réussite de ses clients, de créer avec eux une relation durable en mettant toute son expertise au service de leur performance.

Distinctions

« Antarius Sélection », Grand Trophée d'Or 2016 des contrats d'assurance vie décerné par Le Revenu

Le contrat d'assurance vie du Crédit du Nord Antarius Sélection est un contrat d'assurance vie diversifié et ouvert à un large choix de supports d'investissement. Pionnier dans la gestion et la distribution de contrats d'assurance vie, le Groupe Crédit du Nord est le premier réseau à avoir commercialisé un contrat multi-supports dès 1980. Cette distinction est une reconnaissance du travail des équipes et de la qualité d'Antarius Sélection : un produit qui permet de moduler l'épargne du client en fonction de ses besoins et répond ainsi à ceux qui souhaitent valoriser un capital à moyen terme, profiter de revenus complémentaires ou transmettre leur patrimoine.

1ère et 2ème place en termes de satisfaction clients

Une nouvelle fois, le Groupe Crédit du Nord s'est distingué par ses performances en termes de satisfaction clients, comme en ont témoigné les résultats du baromètre concurrentiel 2016 réalisé par le cabinet CSA auprès des clients des principales banques françaises. Ce baromètre se fonde sur un panel représentatif de l'ensemble des clients des banques ou d'établissements et repose sur la notation de différents critères de satisfaction avec notamment la qualité de l'exécution, la qualité de service, la fidélisation… En 2016, le baromètre place le Groupe Crédit du Nord en première position sur la clientèle des Professions Libérales et des Entreprises et en deuxième position sur celle des Particuliers.

Trophées Qualiweb 2016 : le Groupe à nouveau récompensé

Les Trophées Qualiweb récompensent les meilleurs acteurs de la Relation Clients online, par e-mail et sur les réseaux sociaux. Les classements s'appuient sur une étude réalisée, chaque année depuis 1996, au cours du dernier trimestre par l'institut Cocedal, auprès d'un très large panel de plus de 370 entreprises couvrant 17 secteurs d'activité. Le Groupe Crédit du Nord est second (sur 21) dans la catégorie « Banque-Finances ». Le Crédit du Nord, 1er du classement parmi les banques de réseau, obtient une note de 78,50 sur 100, en avance de 29,48 points sur la moyenne du secteur (49,02 sur 100). Un écart qui reflète le souci constant des équipes de la qualité de la relation entretenue avec les clients, et ce, quel que soit le canal utilisé.

Mécénat

Exposition « les Banques dans la Grande Guerre : archives inédites »

Grand mécène de la Mission du centenaire, le Groupe Crédit du Nord a présenté en avril 2016 une exposition historique inédite restituant le rôle des banques françaises dans la Première Guerre mondiale. A travers une centaine d'archives inédites – affiches d'époque, lettres, dossiers du personnel, photographies et autres objets – l'exposition retraçait le soutien apporté par les banques à l'économie, leur implication sociale, l'adaptation du service bancaire durant la guerre et ses incidences sur le système financier français.

Les équipes mobilisées pour la Course Enfants sans cancer (Association Imagine for Margo)

En septembre 2016, près de 266 coureurs, venus de toutes les régions et filiales du Groupe, ont pris le départ de la Course Enfants sans Cancer (avec l'association Imagine for Margo), un événement sportif et solidaire qui permit de récupérer 93 600 €.

Exposition « Geneviève Claisse : la révolution du cercle, 1968-1970 »

Fin d'année, le Crédit du Nord a exposé dans les locaux de l'agence Haussmann à Paris, les œuvres de l'artiste Geneviève Claisse, principale représentante de l'abstraction géométrique en France. Ce sont particulièrement ses études sur le cercle, menées pendant les années 1968-1970, que le Groupe a souhaité mettre en avant. Très colorés, ces cercles se dédoublent, se superposent, donnant une impression de mouvement, gai et dynamique. Certaines œuvres de cette exposition proviennent du musée Matisse, créé par Matisse lui-même au Cateau-Cambrésis. De par son implantation historique dans le Nord, le Groupe Crédit du Nord en est un partenaire fidèle. Il y a soutenu, en 2015, une exposition consacrée à Geneviève Claisse. L'occasion d'entretenir des liens d'amitié avec cette artiste.

Structure du Groupe

Le schéma ci-dessous présente les liens entre les principales entités du Groupe Crédit du Nord. Les participations directes y sont mentionnées ainsi que le pourcentage de contrôle du Groupe sur l'entité concernée. Le périmètre de consolidation est mentionné dans son intégralité en note 7.3.

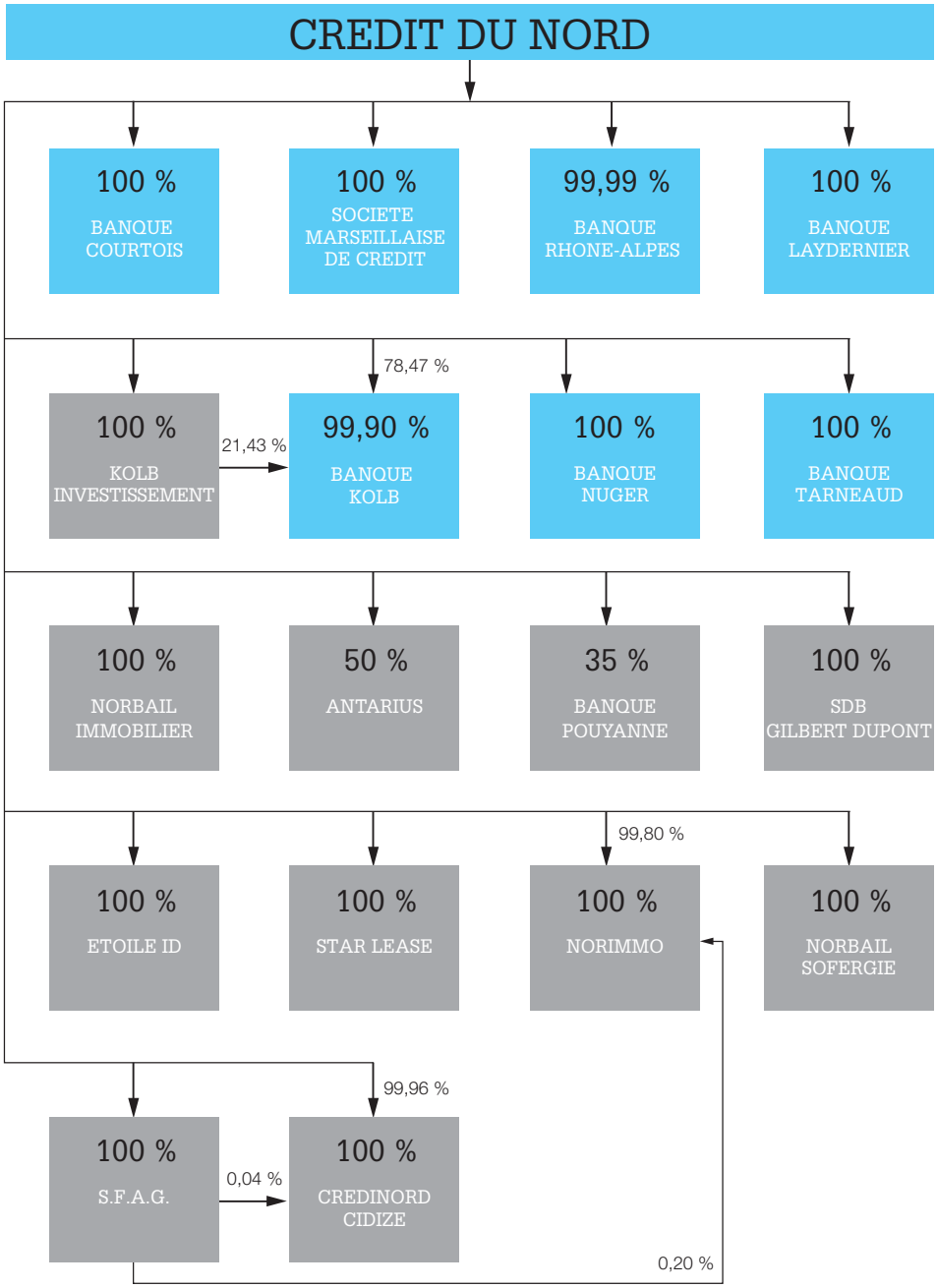

Les comptes consolidés

2

Rapport de gestion ____ 13

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur le Contrôle Interne et la gestion des risques ____ 26

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques ____ 40

Etats financiers consolidés ____ 42

Notes annexes aux états financiers consolidés ____ 49

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés ____ 134

Rapport de gestion

Exercice 2016

Un environnement économique encore incertain et contrasté

Après un démarrage difficile, l'environnement économique et financier de l'année 2016 s'est révélé relativement stable par rapport à 2015.

En zone euro, la politique monétaire expansionniste de la BCE, le léger relâchement budgétaire et le maintien à des niveaux bas des prix du pétrole ont renforcé la croissance, sans pour autant que celle-ci ne décolle réellement. Sur le plan réglementaire, l'année 2016 a vu le renforcement de l'Union bancaire dont deux des trois piliers, le Mécanisme de Supervision unique et le Mécanisme de Résolution unique, sont à présent entrés en vigueur, contribuant ainsi à la solidité et à la stabilité du secteur bancaire européen. Les banques ont aussi poursuivi le renforcement de leurs fonds propres et ont commencé à se préparer à la mise en place de nouveaux ratios de passifs exigibles (MREL et TLAC). D'autres réformes sont à venir, en particulier s'agissant des discussions dites de « Bâle IV », liées à la revue des modèles de pondération des risques.

Aux Etats-Unis, après un premier semestre 2016 difficile, l'activité s'est redressée mais est restée inférieure à son potentiel. Par conséquent, malgré un taux de chômage resté à un bas niveau, la Fed a du maintenir un rythme de remontée de son taux directeur plus lent que lors des cycles de resserrements monétaires précédents. Enfin, les pays émergents ont confirmé la phase de modération de leur rythme de croissance dans laquelle ils étaient rentrés en 2015, illustrée par le ralentissement structurel de la croissance chinoise lié à la réorientation de son modèle économique ainsi que par les difficultés du Brésil et de la Russie, qui font face à une insuffisance d'investissements. Par ailleurs, l'année 2016 a aussi été marquée par la résurgence brutale du risque politique, qui a pesé sur la conjoncture internationale.

Au total, bon nombre de ces incertitudes devraient perdurer en 2017, ce qui pourrait générer de la volatilité sur les marchés des actifs et des changes. Dans ce contexte, les banques centrales devraient continuer d'apporter leur soutien à l'économie mondiale au travers de politiques accommodantes, notamment en zone euro. Les taux d'intérêts de marché devraient donc rester à des niveaux historiquement bas, sans pour autant obérer une légère pentification de la courbe des taux.

En France, la croissance du PIB a été légèrement supérieure à 1,0 % en 2016 et s'avère en-dessous des prévisions. La consommation des ménages a progressé en début d'année mais s'est ensuite essoufflée et l'investissement des entreprises n'a été favorable que sur la fin de l'année 2016. La conjoncture devrait rester difficile en 2017 avec la remontée des prix du pétrole qui aura un effet haussier sur l'inflation ; les taux d'intérêts devraient poursuivre leur pentification.

Dans un contexte difficile, le Groupe Crédit du Nord poursuit son dynamisme commercial et affiche des résultats financiers résilients

Le Groupe Crédit du Nord affiche des résultats en progression à fin 2016, portés par une plus-value exceptionnelle réalisée sur l'apport de ses titres VISA Europe dans le cadre de l'offre de VISA Inc. (110,4 M€). Le PNB consolidé est ainsi en croissance de +0,6 % à 2 005,5 M€ au 31 décembre 2016. Les frais généraux restent contenus à -1 231,8 M€ (-0,1 %). Le coût du risque ressort pour sa part en baisse marquée à -136,0 M€, confirmant la tendance favorable du profil de risque du Groupe. Le résultat d'exploitation progresse de +9,7 % à 637,7 M€. Largement soutenu par la plus-value VISA, la baisse du coût du risque et de la charge d'impôt sur les sociétés, le résultat net part du Groupe consolidé ressort à 505,0 M€ en progression de +30,2 %.

Ces résultats favorables portent le ROE du Groupe Crédit du Nord à 18,0 % pour un ratio *Common Equity Tier 1* (non phasé / full Bâle 3) de 10,8 % au 31 décembre 2016 supérieur aux exigences règlementaires.

Après retraitements de la plus-value sur l'opération VISA, de la provision sur les encours PEL/CEL, de la revalorisation de l'Ecart Global d'Evaluation (EGE) sur les crédits couverts en macro-couverture et des éléments non économiques (ajustement de valorisation lié au risque de contrepartie sur les instruments financiers dérivés (CVA / DVA) et au coût de financement des instruments financiers dérivés non collatéralisés (FVA), réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre), le PNB du Groupe s'inscrit sur l'exercice en retrait de -3,1 %.

La marge nette d'intérêts retraitée de ces éléments s'inscrit en repli de -6,0 % malgré de bonnes productions sur les crédits et notamment sur les crédits immobiliers et une forte progression des dépôts bilanciels. La marge d'intérêts reste pénalisée par les effets négatifs de l'environnement de taux bas, la renégociation des crédits immobiliers partiellement compensée par la production de crédits mieux margés et la forte collecte de dépôts.

Les commissions nettes sont en croissance de +1,3 % soutenues par la progression des commissions de services (+2,0 %), fruit de la conquête clientèle et de l'effort réalisé sur l'équipement et l'enrichissement de l'offre produits. Dans un contexte de marché difficile notamment au premier semestre, les commissions financières s'affichent en léger retrait (-1,0 %) malgré les bons résultats réalisés sur les relais de croissance du Groupe.

2016 : Confirmation d'une année réussie sur les relais de croissance

La collecte assurance vie reste au niveau de 2015 qui avait été marquée par un fort dynamisme.

La souscription de SICAV FCP a été ralentie par l'environnement boursier mais demeure en progression de +4,1 % vs 2015.

Dans un contexte plus contraint sur les marchés financiers, les conseillers du Groupe poursuivent la mobilisation sur l'Epargne Financière auprès de notre clientèle cœur de cible, Bonne gamme et Patrimonial. Près de 37 000 contrats d'assurance vie Antarius Sélection et Antarius Duo ont été vendus. La production de Gestion Initiale a bénéficié d'une dynamique exceptionnelle en 2016, avec plus de 6 300 contrats souscrits. Cette option lancée en 2015 permet à nos clients Bonne Gamme et Patrimoniaux de bénéficier d'un pilotage de leurs avoirs.

L'activité de la Banque Privée poursuit son développement avec de très bonnes performances avec :

- près de 3 500 foyers à fin décembre 2016 soit une progression de +12,4 % sur un an et une collecte nette de 925 M€ en augmentation de +79,9 % ;
- un PNB en progression de +27,4 % par rapport à 2015 et multiplié par 2,6 par rapport à 2013.

L'activité de Change et Taux affiche de très bons résultats avec une progression de +3,4 % après un exercice 2015 déjà exceptionnel.

S'agissant de **la distribution de produits d'assurance**, l'année 2016 a été marquée par une forte activité. Le lancement de l'Assurance des Accidents de la Vie en début d'année a remporté un franc succès avec 15 600 contrats vendus. Après deux années réussies, notre offre Multi Risque Habitation continue d'être portée par une vraie dynamique commerciale (près de 25 000 contrats vendus, +5 % vs 2015).

Le Crédit du Nord accélère ses projets de transition digitale et de dématérialisation visant à améliorer son efficacité commerciale et la satisfaction de ses clients

Le Crédit du Nord poursuit ses projets de transformation et la mise en place de nouveautés en 2016 dans le souci de satisfaire sa clientèle avec notamment :

- **le service multibanque** : en réponse aux besoins de ses clients multibancarisés et en partenariat avec Boursorama, le Crédit du Nord a été la première banque à réseau en France à proposer l'agrégation de compte multibanque dès novembre 2016. Il s'agit d'un service sécurisé pour les particuliers et les professionnels agrégeant tous les établissements bancaires et financiers accessibles sur tous les devices et OS depuis les sites web, applications smartphone et tablette de la banque. Dès 2017, il sera possible de gérer son budget et de paramétrer des alertes pour être informé des opérations multibanques ainsi que de disposer d'un coffre fort pour ses e-factures.
- **le modèle Phygital** : au service de la relation client, ce modèle s'appuie sur une offre omnicanale afin de multiplier les points de contacts avec nos clients, en réponse à leur besoin de mobilité.

  Equipés depuis 2015 d'une tablette riche en contenu nos conseillers peuvent grâce à la signature électronique ouvrir des comptes en nomadisme et réaliser tous types de transactions bancaires, sur tablette ou par mail et disposent de solution de web conférence. En 2017, l'aménagement des agences sera repensé pour recevoir les clients dans une agence 2.0.
- **l'amélioration de sa connaissance client** : le Groupe Crédit du Nord travaille sur des expériences de parcours clients plus personnalisés et une gestion consolidée de l'approche commerciale tous canaux afin d'adresser, avec pertinence, aux clients et aux conseillers des informations ciblées.

Activité commerciale

L'analyse de l'activité commerciale du réseau du Groupe Crédit du Nord couvre le périmètre des banques du Groupe, c'est à dire le Crédit du Nord et ses filiales bancaires.

Les indicateurs présentés sont relatifs à l'activité en euros, qui représente la quasi-totalité des activités du Groupe. Les encours repris comme les évolutions touchant aux fonds de commerce comparent des chiffres de fin de période.

Poursuite du développement du fonds de commerce du Particulier

Après une année historique en 2015 portée par une vague sans précédent de rachats immobiliers, la conquête de Particuliers en 2016 est en retrait de -12 % avec 117 900 entrées en relation. La croissance du fonds de commerce actif de **Particuliers** n'en demeure pas moins à un niveau élevé, **à +1,9 % en rythme annuel**. A fin décembre 2016, le fonds de commerce compte près de 1,9 million de clients Particuliers actifs.

Fonds de commerce Particuliers

(au 31 décembre)

Nombre de clients (en milliers)

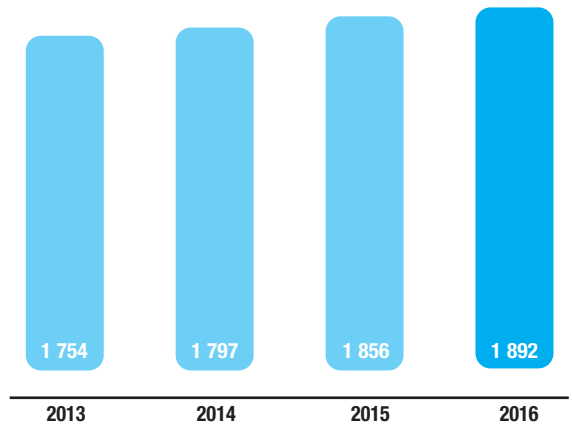

La progression du fonds de commerce bénéficie des efforts de conquête liés à la recommandation et aux synergies avec les marchés du Professionnel et de l'Entreprise.

La mise en place depuis quelques années d'une Liste des Contacts Prioritaires (LCP) continue à porter ses fruits en termes d'intensification de l'équipement de notre clientèle : 47 % des clients sont équipés en 6 produits et plus. La LCP permet en effet à nos conseillers de cibler leurs clients à contacter de façon plus pertinente en fonction d'événements de leur vie ou de scoring d'appétence.

Maintien d'une forte dynamique sur le marché du Professionnel

Fonds de commerce Professionnels

(au 31 décembre)

Nombre de clients (en milliers)

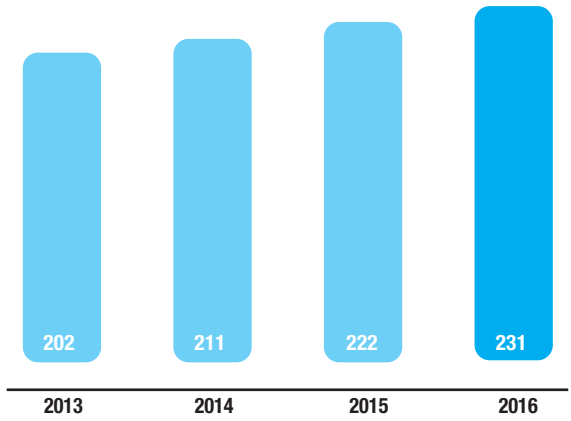

La clientèle de Professionnels progresse à un rythme très soutenu. La dynamique d'entrées en relation, plus de 21 000 nouveaux professionnels, s'accompagne d'une attention particulière sur la qualité des prospects ciblés : 44 % sont des entreprises créées depuis plus de 2 ans et, parmi les entrées en relation qualifiées, 23 % sont des Professions Libérales (+52 %). Au final, la croissance du fonds de commerce actif enregistre une forte progression à +3,4 % (hors relation privée).

Ce résultat témoigne de la qualité du dispositif de proximité du Crédit du Nord avec d'une part, une offre adaptée de produits et services et d'autre part, la présence de conseillers dédiés, en charge tant de la partie commerciale que de la partie privée de la relation.

NB : Les taux de croissance sont calculés sur la base des chiffres exacts et non sur la base des chiffres arrondis présentés dans les graphiques. Cette remarque vaut pour l'ensemble des graphiques du rapport.

L'équipement de la clientèle des Professionnels est soutenu par le succès de l'offre packagée Convention Alliance, détenue par 75 % des clients. Par ailleurs, 46 % des clients sont en relation à la fois commerciale et privée.

Une progression du fonds de commerce Entreprises qui se poursuit

Le fonds de commerce actif des **Entreprises** est en hausse de +1,2 %. Plus d'une entrée en relation sur quatre se fait sur des sociétés de plus de 7,5 M€ de chiffre d'affaires. Le nombre de clients en relation principale est en hausse de +2,2 % sur les Entreprises de plus de 7,5 M€ de chiffre d'affaires et de +2,5 % sur les Entreprises de moins de 7,5 M€.

Fonds de commerce Entreprises

(au 31 décembre)

Nombre de sociétés (en milliers)

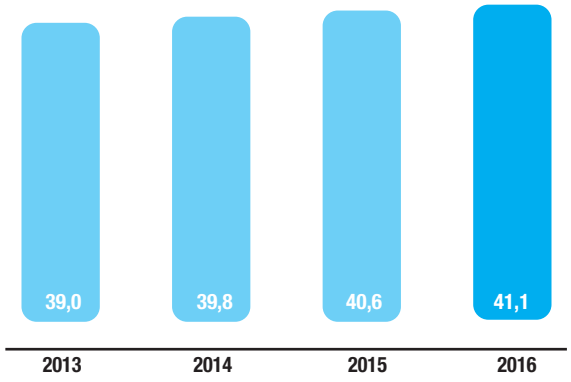

Une année dynamique en termes de nouveaux produits

De nouveaux produits et services ont été lancés en 2016 :

- **Sur le marché des Particuliers**, la nouvelle **« Assurance Accidents de la Vie »** permet à nos clients de bénéficier d'une couverture en cas d'accidents de la vie privée (accidents domestiques, médicaux, catastrophes naturelles, agressions…). Cette assurance peut couvrir toute la famille et s'adapte aux besoins du client selon deux formules, « Essentielle » et « Sérénité ». En fin d'année, le Groupe confirme son positionnement de Bancassureur et lance la commercialisation d'une **offre d'Assurance Auto**, en complément de la Multirisque Habitation ;
- Depuis novembre 2016, grâce à la **Synthèse multibanque**, nos clients Particuliers et Professionnels peuvent consulter l'ensemble de leurs comptes détenus dans différentes banques dans leur espace client du site Internet des banques du groupe Crédit du Nord. Ils peuvent ainsi suivre à tout moment tous leurs soldes et l'historique de leurs mouvements, en toute sécurité, sans avoir besoin de se connecter à plusieurs sites bancaires ;
- **Sur le marché des Professionnels**, le Crédit du Nord a signé un accord avec la plateforme jedeclare.com développée sous l'égide du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables afin de permettre l'échange dématérialisé entre la banque et l'expert comptable des relevés de compte et des liasses fiscales de nos clients communs Entreprises et Professionnels.
- **Sur le marché des Entreprises**, une nouvelle application mobile a été lancée, disponible sur Apple Store et Google Play, permettant d'embarquer la gestion de sa relation bancaire sur son portable.

La présence du groupe Crédit du Nord sur les différents podiums des baromètres de satisfaction client est constante depuis 11 ans

Les performances du Groupe sont également mesurées par des baromètres de satisfaction. En 2016, le baromètre concurrentiel réalisé par l'institut CSA[(1)] positionne le Crédit du Nord parmi les leaders en termes de satisfaction : il se positionne en seconde position sur ses trois marchés (Particuliers, Professionnels et Entreprises). La qualité du relationnel avec les conseillers et le personnel des agences sont particulièrement mis en avant dans le cadre de ce baromètre.

(1) Baromètre concurrentiel de mesure de la satisfaction client réalisés par l'institut CSA auprès d'un échantillon représentatif de plus de 14 400 clients Particuliers, Professionnels et Entreprises des onze principales banques françaises.

Les encours d'épargne bilancielle demeurent toujours en forte progression

Les encours d'épargne bilancielle ont progressé sur un an de +9,4 %, très largement tirés à la hausse par les encours de dépôts à vue.

Après deux années consécutives (2014 et 2015) déjà marquées par une très forte collecte de dépôts à vue, la tendance se poursuit en 2016. Sur un an, les encours de dépôts à vue ont progressé de +9,3 % sur le marché des Particuliers. Sur les marchés Professionnels et Entreprises, ils s'inscrivent également en forte croissance à +18,1 %.

Au total, 3,6 Mds€ de dépôts bilanciels ont été collectés sur un an. Ils bénéficient toujours de l'excédent de trésorerie important de notre clientèle dans un contexte de faible reprise économique.

Les encours de CERS sont stables sur 1 an. Les avoirs sur Livret A sont en hausse, ceux des LDD et du CSL Particulier sont en légère baisse, en raison d'arbitrages au profit des supports d'assurance vie qui drainent l'épargne des ménages. En revanche, la collecte sur le Plan d'Epargne Logement reste toujours bien orientée, avec un encours en progression de +3,2 % sur an.

S'agissant des clientèles commerciales, le compte sur livret dédié aux Institutionnels et les comptes à terme continuent à afficher des progressions de plus de +15 % sur un an avec une légère décélération sur le dernier semestre. Le volume d'épargne sur les CSL institutionnels et les CAT se positionne à près de 8 Mds€ à fin d'année, dont près de 1,2 Md€ collectés sur le premier semestre et une légère décollecte sur le deuxième semestre 2016 suite à des révisions tarifaires.

Encours de depôts bilanciels

(au 31 décembre)

(en Md€)

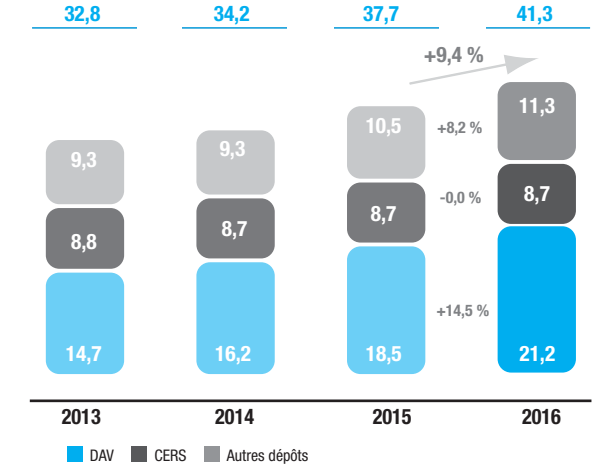

En épargne hors bilan, une progression des encours d'assurance vie, un contexte plus difficile sur les SICAV-FCP

L'encours d'assurance vie poursuit sa progression en 2016, à +5,4 % sur un an, en légère décélération par rapport à l'évolution de 2015.

Après des années de fortes évolutions, la collecte brute d'assurance vie, à 2,6 Mds€, est quasiment stable versus 2015, témoignant d'une activité plus ralentie en épargne financière.

Dans un contexte boursier difficile, l'encours de SICAV-FCP à moyen et long terme est en baisse de -1 % à 1,9 Md€. Après plusieurs années de baisse, l'encours de SICAV-FCP court terme se redresse légèrement au deuxième semestre 2016, pour atteindre 0,4 Md€.

Au total, l'encours d'épargne gérée (bilan et hors bilan) progresse de +7 %.

Encours d'épargne hors-bilan

(au 31 décembre)

(en Md€)

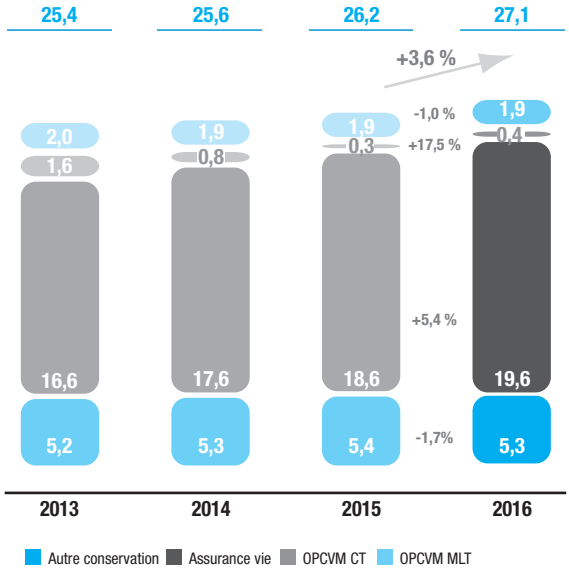

Après une année 2015 exceptionnelle, une année 2016 en retrait sur le crédit immobilier

L'année 2015 avait été marquée par un niveau record de productions de crédits immobiliers, favorisé par une vague sans précédent de rachats à la concurrence. Dans ce contexte particulier, la production de 2016, qui atteint 5,2 Mds€ s'affiche en repli de -21 % par rapport à 2015 mais à un niveau très supérieur aux productions 2012/2014.

L'encours de crédits immobiliers reste ainsi toujours bien orienté, en progression de +3,8 % sur un an pour s'établir à 20,9 Mds€ à fin 2016 avec une part de marché orientée favorablement.

Le Crédit du Nord continue de mener une politique sélective en matière de risque pour ce qui concerne les montants d'apport personnel, les taux d'endettement et la commercialisation de crédits à taux fixe ou à taux variable capé sur des durées très majoritairement inférieures à 20 ans.

Production de crédits à l'habitat

(au 31 décembre)

(en M€)

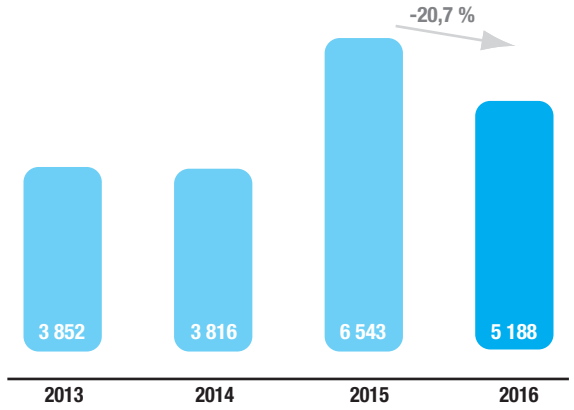

Une année dynamique sur le prêt à la consommation aux particuliers

Notre force de vente s'est fortement mobilisée sur le crédit personnel toute au long de l'année. La production est en hausse de +3,2 % et le budget ambitieux est pratiquement atteint. Les encours associés sont en légère progression.

Production de prêts personnels

(au 31 décembre)

(en M€)

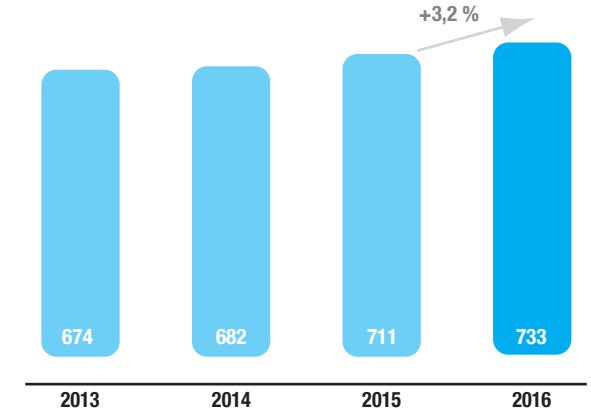

L'encours total de crédits aux Particuliers s'élève à 22,7 Mds€, en progression de +3,7 % sur 1 an.

Encours de crédits aux Particuliers

(au 31 décembre)

(en Md€)

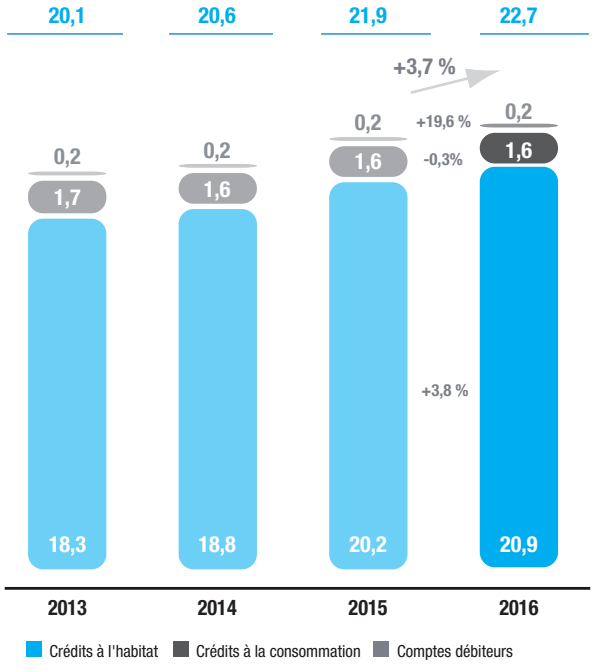

Le Crédit du Nord contribue au financement de l'économie, en témoigne la progression marquée de ses encours de crédits

Le Crédit du Nord participe activement au financement de l'économie et au développement des PME en France.

Le Crédit du nord enregistre en effet une performance soutenue sur les crédits de financement aux PME avec près de 3,6 Mds€ décaissés sur l'année sous forme de crédits d'équipement ou de crédits baux, en progression de +4,6 % par rapport à 2015.

La seule production de crédits d'équipement sur le marché Entreprises a été très active cette année, en progression de +9,2 %.

Ce dynamisme sur la production a favorisé des évolutions soutenues des encours aux Entreprises qui s'élèvent au total à 12,3 Mds€. Sur un an, la progression des encours est de +2,4 %, dont +4 % sur le crédit moyen long terme.

Production de crédits d'équipement

(au 31 décembre)

(en M€)

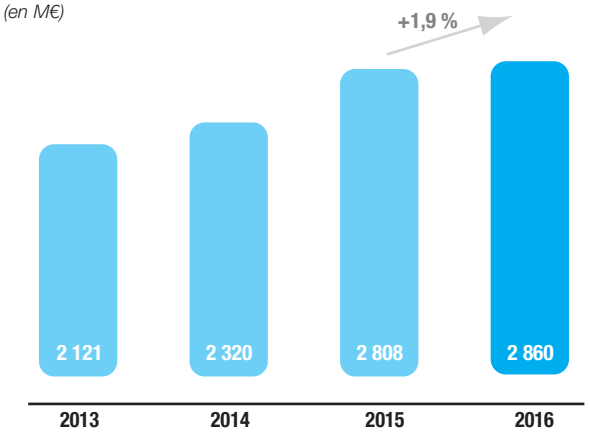

L'année 2016 constitue une année historique sur le crédit-bail sur les marchés du Professionnel et de l'Entreprise, avec une progression de la production de crédit-bail de +16,8 % par rapport 2015. L'encours affiche également une hausse de +5,4 %.

Production de crédit-bail mobilier

(au 31 décembre)

(en M€)

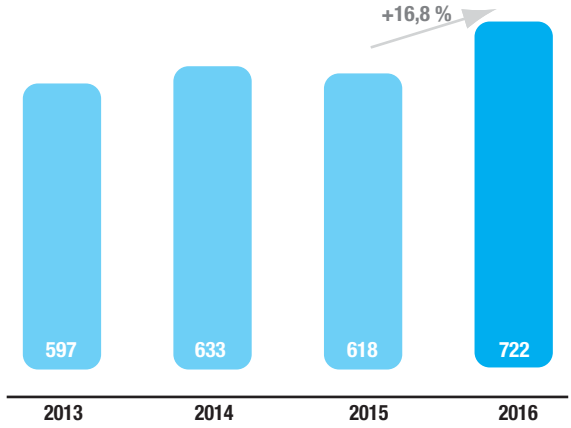

Encours de crédits aux Entreprises

(au 31 décembre)

(en Md€)

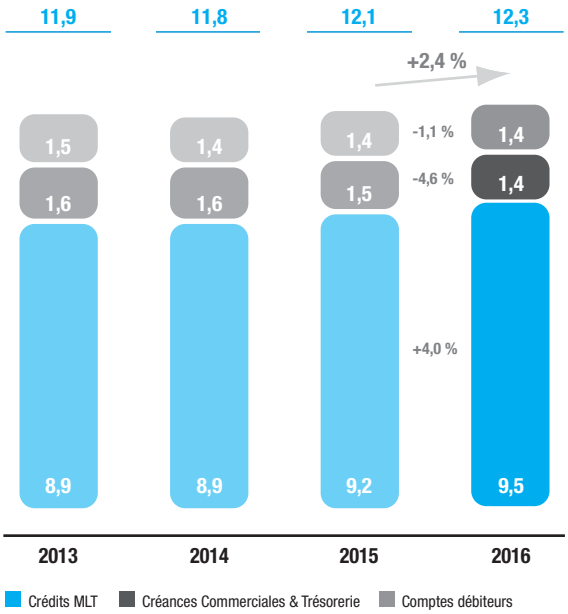

Evolutions financières

Les éléments financiers ci-après présentent les données financières consolidées du Groupe Crédit du Nord conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards).

(en millions d'euros) *(y compris variation de la provision PEL/CEL)*	31/12/2016	31/12/2015	Variation % 2016/2015
Intérêts nets et revenus divers	1 179,0	1 176,8	+0,2
Commissions nettes	826,5	815,9	+1,3
PNB	**2 005,5**	**1 992,7**	**+0,6**

Afin de présenter une approche économique de la performance financière, les éléments suivants sont retraités dans l'analyse des résultats du Groupe :

- la plus-value réalisée sur l'apport des titres VISA Europe dans le cadre de l'offre de VISA Inc. (+110,4 M€ en 2016 avant impôts) ;
- la revalorisation de l'Ecart Global d'Evaluation (EGE) sur les crédits couverts en macro-couverture (-23,8 M€ en 2016 avant impôts) ;
- les engagements futurs attachés aux produits d'épargne logement (+19,0 M€ en 2016 avant impôts) ;
- la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre (+1,4 M€ en 2016) ;
- l'ajustement de valorisation (-41,6 M€ en 2016) lié au risque de contrepartie sur les instruments financiers dérivés (CVA / DVA) et au coût de financement des instruments financiers dérivés non collatéralisés (FVA).

Après retraitement de ces éléments, le PNB du Groupe s'inscrit en repli de -3,1 %.

La marge nette d'intérêts retraitée de ces éléments s'inscrit en repli de -6,0 % malgré une progression tonique de crédits et une forte collecte bilancielle. La marge d'intérêts pâtit des effets négatifs de l'environnement de taux bas et des renégociations des crédits immobiliers.

Les commissions nettes consolidées sont en progression de +1,3 %, portées par la bonne tenue des commissions de services qui s'inscrivent en hausse de +2,0 %. Cette évolution est tirée par la conquête dynamique observée en 2015, l'effort marqué d'équipement de notre clientèle et la perception de commissions variables sur assurances. Les commissions financières sont, en revanche, en retrait (-1,0 %), conséquence d'un contexte de marché difficile et volatile notamment sur le premier semestre 2016.

Commissions nettes

(au 31 décembre)

Périmètre Groupe consolidé (en M€)

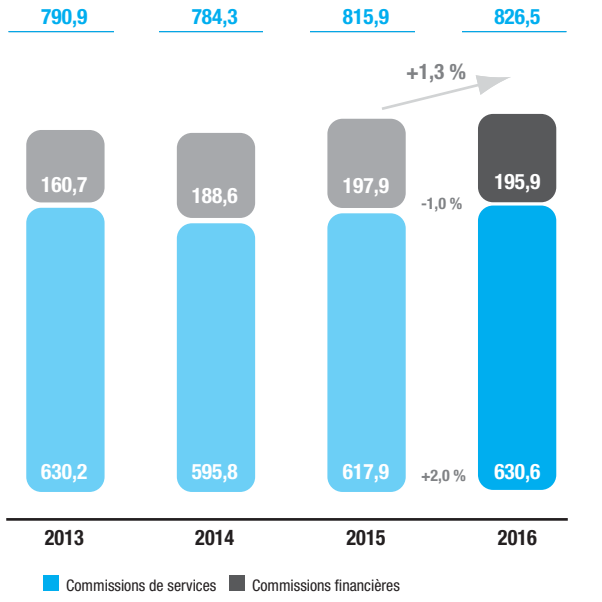

Les frais généraux

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation % 2016/2015
Charges de personnel	-700,7	-711,7	-1,5
Impôts et taxes	-46,6	-47,5	-1,7
Autres charges de fonctionnement	-413,4	-397,3	+4,1
Amortissements	-71,1	-76,0	-6,5
TOTAL FRAIS GENERAUX	**-1 231,8**	**-1 232,4**	**-0,1**

Les frais généraux sont en légère baisse (-0,1 %) en 2016. Les charges de personnel baissent de -1,5 % en raison notamment de reprises de provisions sur passifs sociaux (+10,7 M€). Les impôts et taxes sont en baisse de -1,7 % favorisés par un effet de base 2015 favorable lié aux contrôles fiscaux. Enfin, les autres charges de fonctionnement et amortissements affichent une progression de +2,4 %, tirée par la charge des investissements et coûts informatiques liées à la transformation du Groupe et au renforcement des exigences réglementaires.

Charges d'exploitation

(au 31 décembre)

Périmètre Groupe consolidé (en M€)

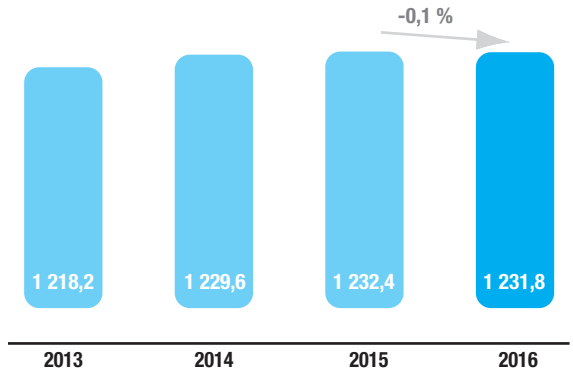

A fin 2016, le Groupe compte 7 732 collaborateurs en activité. Les effectifs s'inscrivent ainsi en légère diminution de -0,7 %.

	31/12/2016	31/12/2015	Variation % 2016/2015
Effectif en activité prorata Groupe	7 732	7 784	-0,7

Le résultat brut d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation % 2016/2015
PNB	2 005,5	1 992,7	+0,6
Frais généraux	-1 231,8	-1 232,4	-0,1
RBE	**773,7**	**760,3**	**+1,8**

Le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) comptable s'établit à 773,7 M€ et ressort en hausse de +1,8 % par rapport à 2015. Retraité des éléments précités, le RBE s'inscrit alors en diminution de -7,9 %.

Le coefficient d'exploitation comptable s'établit à 61,4 %. Retraité, il s'élève à 63,5 % contre 61,6 % en 2015, soit une hausse de 1,9 point.

Résultat brut d'exploitation

(au 31 décembre)

Périmètre Groupe consolidé (en M€)

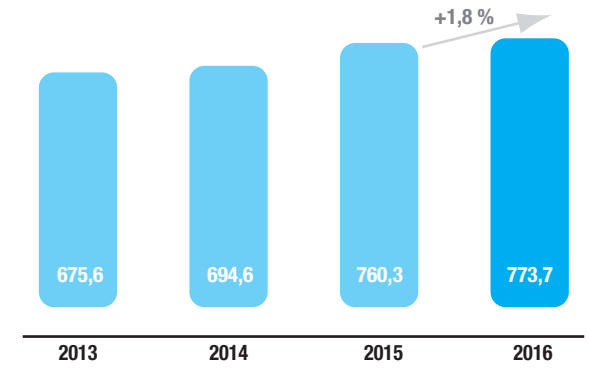

Coefficient d'exploitation (non retraité)

(au 31 décembre)

Périmètre Groupe consolidé (en %)

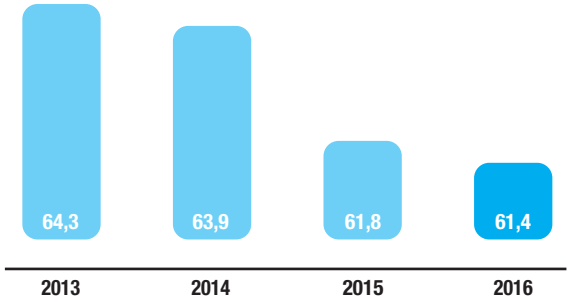

Le coût du risque [2]

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation % 2016/2015
Coût du risque	-136,0	-179,2	-24,1
Encours de crédits bruts [1]	42 979,0	41 298,0	4,1
Coût du risque sur encours [1]	0,31 %	0,43 %	-0,12 pt

La charge de risque consolidée du Groupe Crédit du Nord s'élève à -136,0 M€ à fin 2016 contre -179,2 M€ à fin 2015. Rapporté au total des crédits consentis par le Groupe, le taux de coût du risque est de 0,31 % soit un recul de 12 points de base par rapport à la même période sur 2015.

Sur les marchés du particulier et du professionnel, la charge de risque a diminué très significativement par rapport à 2015 grâce, principalement, à un effet de base favorable sur les paramètres de modélisation de l'outil de provisionnement statistique en vigueur depuis fin 2013. Si l'année 2015 avait en effet fait l'objet d'un «recalibrage» qui avait conduit à alourdir la charge du risque, l'année 2016 a bénéficié a contrario d'une amélioration des courbes de recouvrement observées qui a conduit à diminuer les taux de provisionnement statistiques utilisés. Il faut toutefois souligner qu'au-delà des effets de paramétrage, la tendance favorable observée sur les flux de douteux et contentieux sur le marché des professionnels, dans le prolongement du plan d'action risque engagé sur ce marché fin 2015, a également contribué à cette baisse sensible de la charge du risque.

Sur le marché de l'entreprise, après une année 2015 particulièrement basse en matière de charge de risque, 2016 enregistre une hausse modérée tout en restant bien en deçà du niveau de 2014. L'année 2016 sur ce marché n'a pas été marquée par des dossiers exceptionnels, seul un dossier a pesé un peu plus significativement que les autres.

Le taux de provisionnement des encours douteux et contentieux, net des sûretés reçues demeure stable à 76 %.

En matière de provisionnement collectif, 2016 affiche une légère charge au titre des « encours sains sous surveillance » dont l'assiette est en très légère hausse par rapport à fin 2015. Pour rappel, l'année 2015 avait bénéficié d'une très forte baisse de cette catégorie d'encours et par voie de conséquence du provisionnement collectif associé.

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation % 2016/2015
Créances douteuses et contentieuses (montant brut)	2 774,9	2 739,7	+1,3
Dépréciations sur créances individualisées	-1 435,7	-1 420,2	+1,1
Taux d'encours douteux et contentieux bruts sur encours totaux bruts [1] [2]	6,5 %	6,6 %	-0,18 pt
Taux d'encours douteux et contentieux nets sur encours totaux nets [1] [2]	3,2 %	3,3 %	-0,09 pt
Taux de provisionnement des encours douteux et contentieux net des sûretés reçues sur encours douteux et contentieux	75,6 %	75,5 %	-0,08 pt

(1) La méthodologie de calcul du Coût du risque sur encours de crédits a été revue avec le retrait des encours de macro-couverture de juste valeur et le rajout des encours de la Caisse des Dépôts et Consignations dans les encours de crédits bruts. De plus, les litiges ont été exclus du Coût du Risque.

(2) Le coût du risque représente la charge nette de provisionnement sur l'activité bancaire (dotations diminuées des reprises aux comptes de provisions), ainsi que des pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions, minorées des récupérations sur créances amorties.

Le résultat d'exploitation

Après comptabilisation du coût du risque, le résultat d'exploitation du Groupe Crédit du Nord s'élève à 637,7 M€ en 2016, en hausse de +9,7 % par rapport à 2015. Retraité des éléments listés en page 20, le résultat d'exploitation ressort en baisse de -2,9 %.

Résultat d'exploitation

(au 31 décembre)

Périmètre Groupe consolidé (en M€)

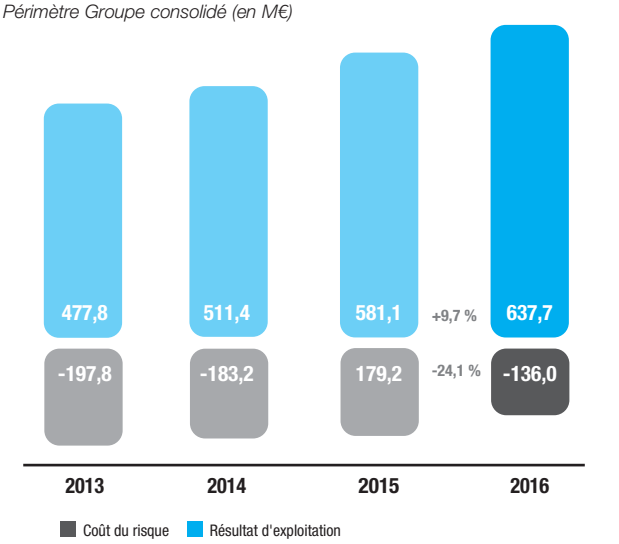

Le résultat courant avant IS

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation % 2016/2015
RBE	**773,7**	**760,3**	**+1,8**
Coût du risque	-136,0	-179,2	-24,1
RESULTAT D'EXPLOITATION	**637,7**	**581,1**	**+9,7**
Résultat en équivalence	33,2	27,7	+19,9
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0,0	0,2	ns
RESULTAT COURANT AVANT IS	**670,9**	**609,0**	**+10,2**

Le résultat net

A fin décembre 2016, le résultat net part du Groupe s'affiche à 505,0 M€, en forte progression de +30,2 % par rapport à 2015, soutenu par la plus-value VISA, la baisse du coût du risque et l'ajustement des impôts différés en raison principalement des modifications intervenues dans le taux d'impôt sur les sociétés en France à horizon 2020.

Le résultat net part du Groupe retraité ressort en hausse de +9,5 %.

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation % 2016/2015
RESULTAT COURANT AVANT IS	**670,9**	**609,0**	**+10,2**
Impôt sur les sociétés	-165,9	-221,0	-24,9
RESULTAT NET PART DU GROUPE	**505,0**	**388,0**	**+30,2**

Perspectives d'avenir

Avec une progression économique européenne modeste sur l'année 2016, le maintien d'une demande intérieure solide sera le principal enjeu pour 2017.

La Banque Centrale Européenne va continuer de soutenir une politique monétaire accommodante en prolongeant son programme d'achat d'actifs à l'horizon fin décembre 2017, une éventuelle hausse des taux directeurs ne serait envisagée qu'à compter de 2018.

Par ailleurs, les conséquences économiques liées à la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne restent très incertaines.

Le secteur bancaire reste toujours dans un contexte d'évolutions profondes avec la révolution digitale et les nouvelles contraintes règlementaires.

Le Groupe Crédit du Nord poursuit sa démarche d'adaptation avec une transformation en marche. Les actions, menées avec succès, se sont amplifiées et s'intensifient pour continuellement faire face aux nouveaux enjeux.

Afin de continuer à figurer en bonne place dans le nouveau paysage bancaire, le Groupe Crédit du Nord a ainsi réaffirmé des ambitions fortes au travers de 4 engagements :

- maintenir comme priorité la **satisfaction de ses clients** et la rythmique de contacts. Notre ambition est de rester sur le podium sur tous les Marchés en visant sur chacun d'eux l'excellence et l'exemplarité ;
- poursuivre **la dynamique de développement de sa clientèle et de ses revenus**, en priorisant les démarches qualitatives et la montée en expertise de nos conseillers. Comme les années passées, cet élan commercial s'appuiera sur l'activation permanente de ses relais de croissance (distribution de produits d'assurance prévoyance, Banque Privée, Corporate Finance…) ;
- maintenir une **rentabilité attrayante** afin de pouvoir financer ses investissements et conserver la confiance de son actionnaire ;
- poursuivre et accélérer le **processus de transformation déjà bien engagé en 2016**. La nécessaire adaptation de notre modèle relationnel (meilleure différenciation dans l'approche des différents segments de clientèle et adaptation de son dispositif d'exploitation) et de notre modèle opérationnel (efficience et rationalisation de nos back offices) sera plus que jamais en marche en 2017.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur le Contrôle Interne et la gestion des risques

Ce rapport est établi, au titre de l'exercice 2016, conformément à l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par trimestre.

La liste des administrateurs figure en page 4 du Document de référence.

Le Conseil d'Administration est composé de 13 membres au 31 décembre 2016 dont 4 administrateurs indépendants choisis pour leur compétence et leur engagement à l'égard de la Société ainsi que 3 administrateurs élus par les salariés. Le Crédit du Nord applique la loi du 27 janvier 2011 sur le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de son Conseil. Au 31 décembre, quatre femmes siègent au Conseil du Crédit du Nord, en dehors des administrateurs salariés.

L'ordre du jour des séances est arrêté par le Président du Conseil, après concertation avec le Directeur Général.

Pour fixer l'ordre du jour sont passés en revue :

- les sujets à examiner par le Conseil en vertu de la loi ;
- les sujets permettant de rendre compte aux administrateurs de la bonne marche et des choix stratégiques de l'Entreprise : politique commerciale, appétit pour le risque, organisation, activité des corps de contrôle, investissements, relations sociales…

Les administrateurs sont convoqués au moins 15 jours avant la réunion. Leur sont adressés :

- l'ordre du jour de la réunion ;
- le projet de procès-verbal de la précédente réunion ;
- un dossier sur les principaux sujets inscrits à l'ordre du jour.

Lors de la réunion du Conseil arrêtant les comptes annuels, est également remise :

- à chaque administrateur, la liste des mandats exercés dans toutes les sociétés, à charge pour lui de la vérifier et de la modifier si nécessaire ;
- au Président et aux Commissaires aux Comptes, conformément à la réglementation, la liste des conventions significatives conclues entre le Crédit du Nord et ses dirigeants ou des sociétés avec lesquelles il a des dirigeants ou actionnaires communs.

Outre les administrateurs, participent aux réunions du Conseil :

- des membres du Comité Exécutif ou d'autres cadres de l'entreprise en fonction des sujets traités ;
- les Commissaires aux Comptes ;
- le Secrétaire du Conseil ;
- le Secrétaire du Comité Central d'Entreprise, ou son représentant.

Les réunions du Conseil d'Administration durent environ trois heures.

Les sujets sont présentés par le Président, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué ou le responsable en charge du dossier (Directeur Financier, Directeur Central des Risques…). Il est ensuite procédé à un échange de vues à l'issue duquel le Conseil se prononce en tant que de besoin.

Un projet de procès-verbal de la réunion est rédigé par le Secrétaire du Conseil qui le soumet au Président, au Directeur Général ainsi qu'aux différents intervenants pour la partie les concernant. Ce projet de procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil au début de la réunion suivante.

Le Crédit du Nord applique certaines des recommandations présentées dans le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, particulièrement celles sur la rémunération

des dirigeants mandataires sociaux. Il existe un Comité des Rémunérations composé de deux administrateurs. Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont fixées par le Conseil. Elles comprennent une partie fixe et une partie variable en fonction de critères proposés par le Comité des Rémunérations, dans le respect des dispositions réglementaires propres aux établissements de crédit. Des informations détaillées figurent dans le Document de référence au chapitre 3 au point « Informations sur les Mandataires Sociaux ».

Le Comité des Risques, composé de quatre administrateurs, dont deux indépendants, est chargé d'examiner les sujets relatifs aux risques, à la conformité et au contrôle interne ; il s'est réuni en avril puis en septembre 2016. Il rend compte de ses travaux au Conseil deux fois par an.

Le Conseil d'Administration du 19 février 2015 a pris la décision de déléguer au Comité des Nominations de son actionnaire unique les missions dévolues par la loi à cette instance.

Il existe un règlement intérieur du Conseil qui précise notamment les conditions dans lesquelles les administrateurs peuvent participer aux séances par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Ce règlement est consultable à partir du site internet de la Banque, rubrique « Vie de l'Entreprise ».

Les informations sur le cumul des mandats et l'indépendance des administrateurs sont présentées au chapitre 3 au point « Informations sur les mandataires sociaux » du Document de référence.

Les Assemblées Générales sont convoquées conformément aux dispositions législatives et réglementaires. Tous les actionnaires et les Commissaires aux Comptes reçoivent une convocation.

Limitations aux pouvoirs du Directeur Général

Depuis le 1er janvier 2010, les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général sont dissociées.

La durée des fonctions du Directeur Général est fixée par le Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

En matière de risque de crédit, ces pouvoirs ont été précisés par les règles adoptées lors du Conseil d'Administration du 25 octobre 2012.

Contrôle Interne et gestion des risques

Ce rapport porte sur les procédures de Contrôle Interne qui s'appliquent à toutes les entités du Groupe Crédit du Nord. Les entités qui participent au dispositif de Contrôle Interne ont contribué à son élaboration.

L'activité du Groupe Crédit du Nord s'inscrit dans un cadre sécurisé à la fois par la réglementation bancaire et par le dispositif de contrôle de son actionnaire (I).

Du fait de leur activité de banque à réseau, à fort ancrage régional, ayant un fonds de commerce essentiellement constitué de particuliers et de PME-PMI, le Crédit du Nord et ses filiales sont exposés à des risques dont le principal est le risque de contrepartie (II).

En raison des limites apportées à l'activité du Groupe, celui-ci est peu exposé aux risques liés à l'international ou aux professionnels de l'immobilier.

Le dispositif de Contrôle Interne du Groupe Crédit du Nord repose sur la distinction entre Contrôle Permanent et Contrôle Périodique (III).

En matière de gestion financière et comptable, le système informatique est commun à la quasi-totalité des sociétés du Groupe, et notamment à toutes les filiales bancaires. Cela leur permet d'appliquer les règles et procédures du Crédit du Nord, et à celui-ci de centraliser les données nécessaires pour suivre en temps réel l'activité et les résultats des sociétés du Groupe (IV).

I. Un cadre sécurisé

1- Le reporting réglementaire

Le rapport annuel sur le Contrôle Interne et sur la mesure et la surveillance des risques, établi en application des articles 258 à 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014, a été communiqué au Comité des Risques en avril 2016 et a fait l'objet d'un compte rendu à l'organe délibérant.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dispose des rapports de chaque filiale du Crédit du Nord et du rapport consolidé du Groupe Crédit du Nord.

Outre les rapports thématiques qu'elle peut demander par ailleurs, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) reçoit, chaque année, des Responsables de la Conformité

des Services d'Investissement (RCSI) du Groupe le questionnaire complété sur le respect des obligations imposées aux prestataires de services d'investissement. Ces rapports sont commentés à l'organe délibérant de chaque entité.

2- Le contrôle de l'actionnaire

Intégré depuis 1997 dans le Groupe Société Générale, le Groupe Crédit du Nord bénéficie du dispositif de contrôle mis en place par son actionnaire.

Ce dispositif porte notamment sur les risques encourus, la fiabilité des informations financières et de gestion, et la qualité des systèmes d'information.

Des contrôles systématiques sont effectués par l'actionnaire dans le cadre de plans de visite réguliers, en vue de s'assurer que les procédures sont respectées.

L'actionnaire exerçant également une activité de banque de détail en France, la comparaison entre les deux établissements facilite la surveillance des risques.

II. Principaux risques afférents à l'activité bancaire

1- Risques de contrepartie

La politique de crédit du Groupe Crédit du Nord repose sur un ensemble de règles et de procédures en matière d'octroi de crédit, de délégation, de suivi, de notation des contreparties, de classification des risques et d'identification des risques dégradés.

L'identification de la dégradation d'un risque de contrepartie incombe à toutes les personnes intervenant dans la gestion, le suivi et le contrôle des risques : filière commerciale, filière risques, contrôle des risques et Contrôle Périodique.

La filière « Risques » comporte deux niveaux :

- **La Direction Centrale des Risques (DCR),** placée sous la responsabilité du Directeur Général du Crédit du Nord et rattachée fonctionnellement à la Direction des Risques de la Société Générale, définit la politique de crédit, veille à sa mise en œuvre et participe au processus d'octroi. Responsable du recensement et de la classification des risques, la DCR participe au dispositif de contrôle des risques, à la détermination du bon niveau de provisionnement et au recouvrement des créances douteuses. Le provisionnement « retail » s'opère sur base statistique, le provisionnement « corporate » s'opère à dire d'expert.
- **Les directions des risques des régions et filiales**, placées sous la responsabilité du Directeur de région ou du Président de filiale et rattachées fonctionnellement à la Direction Centrale des Risques du Crédit du Nord, sont responsables de la mise en œuvre de la politique de crédit du Groupe et du pilotage des risques à leur niveau.

  Elles interviennent notamment dans le processus d'octroi, dans le suivi et la classification des risques ainsi que dans le recouvrement des créances douteuses et contentieuses.

Des comités et dispositifs spécialisés

Pour suivre et piloter les risques, ont été institués au niveau du Groupe et de chaque région et filiale :

- un Comité des Risques, présidé par le Directeur Général, qui se réunit mensuellement ; un membre de la Direction des Risques de l'actionnaire y participe ;
- un Comité Stratégique de Risques Régionaux se tient une fois par an dans chaque région et filiale. Il est présidé par le Directeur Général du Crédit du Nord ;
- une revue des risques dégradés est effectuée semestriellement par la Direction des Engagements de la DCR.

Sur les principaux marchés de clientèle, les dispositifs de suivi et de contrôle ont été enrichis de systèmes de modélisation des risques développés dans le cadre du ratio de solvabilité Bâle 2.

Ces dispositifs concourent, selon une périodicité appropriée, à la définition et à la mise en œuvre de la politique de risques, à l'examen des risques significatifs, au suivi des risques dégradés, à leur provisionnement et à l'analyse globale des risques.

Par ailleurs, le Crédit du Nord adresse trimestriellement à son actionnaire, pour consolidation et transmission à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, un reporting de ses grands risques réglementaires. Il rapporte par ailleurs à la Direction des Risques de la Société Générale, chaque trimestre, les principaux événements de risques selon un format pré-défini.

2- Risques globaux de taux d'intérêt, de change et de liquidité (hors activité de marché)

Dans la gestion de ces risques, le Groupe Crédit du Nord distingue les risques structurels du bilan (gestion actif/passif ou ALM) des risques afférents aux activités qui relèvent du portefeuille de négociation (trading).

2-1 Gestion des risques structurels du bilan (ALM)

La cellule ALM, intégrée à la Direction de la Gestion Financière (DGF), est placée sous l'autorité du Directeur Financier du Crédit du Nord. Elle opère pour le compte de chacune des entités du Groupe (filiales bancaires et non bancaires) en termes de mesure et pilotage des risques de liquidité et de taux. Elle a pour mission de suivre et d'analyser les risques de transformation, en taux et en liquidité, du Groupe Crédit du Nord.

La cellule ALM applique les principes et les normes de gestion des risques de liquidité et de taux définis par la Direction Financière du Groupe Société Générale.

Un Comité de Gestion de Bilan, présidé par le Directeur Général, se réunit chaque mois pour prendre les décisions de gestion portant sur la gestion des risques de liquidité et de taux, au regard des métriques produites.

Le contrôle de l'actionnaire est réalisé au travers de différents reportings ainsi que par la participation au Comité de Gestion de Bilan d'un membre de la Direction Financière et d'un membre de la Direction des Risques du Groupe Société Générale.

La cellule ALM est doté de l'outil « Almonde » qui permet d'établir le tableau de bord du Comité de Gestion du Bilan ainsi que les différents reportings transmis à l'actionnaire et à l'ACPR.

Risque de liquidité

Le Crédit du Nord mesure et pilote son risque de liquidité et son programme d'émissions d'une part via des « gaps » (statiques et stressés), sur la base de situations « actif-passif » et d'autre part via les ratios réglementaires de liquidité (LCR et NSFR).

Les risques de liquidité traduisent l'insuffisance de ressources bilancielles par rapport aux emplois, à échéance court terme, moyen terme ou long terme. Les besoins ou excédents de financements se mesurent par le gap de liquidité, encadré par des seuils et limites définis par le Comité Financier du Groupe Société Générale. Le dépassement du seuil doit faire l'objet d'un plan d'actions permettant de revenir à l'intérieur du seuil, afin de ne jamais dépasser la limite.

Dans ce cadre, le Groupe pilote sa gestion de trésorerie. L'évolution de la structure du bilan et de son écoulement, pilotée par la cellule ALM et suivie par le Comité de Gestion de Bilan, permet de déterminer les refinancements nécessaires aux différentes entités du Groupe.

Depuis mi-2014, le Groupe Crédit du Nord est soumis à l'obligation de reporting des ratios de liquidité définis par la CRD4 et au respect de ces ratios depuis octobre 2015. A ce jour, la cellule ALM produit et analyse, dans les délais réglementaires, les ratios (LCR et NSFR) de liquidité CRD4 du Groupe Crédit du Nord et du sous-groupe de liquidité* grâce à un processus coordonné avec le Groupe Société Générale. Ces ratios sont adressés mensuellement (LCR) et trimestriellement (NSFR) par la cellule ALM à l'ACPR. Par ailleurs, la cellule ALM est en charge du pilotage et des anticipations du ratio de liquidité court terme LCR. Le pilotage du LCR du Groupe Crédit du Nord est partagé avec la Direction des Opérations Trésorerie Changes (rattachée au Directeur Financier) afin de mettre en œuvre les actions nécessaires. Ces éléments sont discutés en Comité de Gestion de Bilan.

Enfin, les outils d'encadrement et de suivi du risque de liquidité se sont enrichis. Depuis 2015, des nouveaux états d'Asset Encumbrance, cohérents avec le FINREP, sont remis trimestriellement à l'ACPR. Depuis avril 2016, de nouveaux états « Additional Monitoring Tools » (concentration du financement, coût et renouvellement du refinancement, concentration des actifs liquides) sont également transmis mensuellement à l'ACPR.

Risque de taux

Le bilan de toutes les banques du Groupe, hors activités relevant du portefeuille de négociation (trading), est soumis à des règles homogènes de gestion du risque de taux.

Le Crédit du Nord mesure son risque de taux sur la base du calcul du gap à taux fixé et sa sensibilité à un choc de taux.

Les gaps à taux fixés sont calculés mensuellement d'une part pour le Groupe et d'autre part pour chaque entité bancaire du Groupe. La sensibilité du gap à taux fixe à un choc de 1 % est également calculée mensuellement pour le Groupe. Ce calcul s'entend sur l'ensemble du portefeuille bancaire. Il est encadré par des seuils et limites notifiés

* *Conformément aux dispositions réglementaires, les ratios réglementaires de liquidité ne sont pas produits par entité juridique mais sur un périmètre plus large composé de Crédit du Nord social, de ses filiales bancaires et de la Société de Bourse Gilbert Dupont. Cet ensemble dit « sous groupe de liquidité » fait l'objet d'un pilotage global.*

par le Comité Financier du Groupe Société Générale. Le dépassement du seuil doit faire l'objet d'un plan d'actions permettant de revenir à l'intérieur du seuil et ce, afin de ne jamais dépasser la limite.

Dans ce cadre, le Groupe mène une politique de couverture régulière du risque de taux en mettant en place les opérations de couverture appropriées pour réduire l'exposition des entités du Groupe à la variation des taux d'intérêt. Les couvertures proposées par l'ALM, et validées par le Comité de Gestion de Bilan, portent sur toutes les entités du Groupe, chacune faisant l'objet d'un suivi particulier.

Le Comité de Gestion de Bilan délègue au Comité Hebdomadaire de Trésorerie la gestion du risque de taux du bilan « court terme » (moins d'un an). Ce risque est géré grâce notamment aux deux indicateurs suivants :

- la position de taux quotidienne à court terme qui est assortie de limites ;
- la sensibilité aux taux courts engendrée par l'ensemble des opérations du bilan, également assortie d'une limite.

Ces indicateurs sont mesurés chaque semaine et publiés dans le cadre du Comité Hebdomadaire de Trésorerie. Chaque dépassement donne lieu à des actions correctrices si nécessaires.

Pour améliorer son pilotage interne et pour répondre aux besoins de reportings réglementaires, le Groupe Société Générale a lancé un projet Taux IRRBB (Interest Rate Risk in the Banking Book) en mars 2015. Ce projet a pour objectif de centraliser dans un outil commun le suivi et la mesure du risque de taux et du risque optionnel du Groupe Société Générale et d'enrichir le dispositif de pilotage des risques de taux et optionnel.

La cellule ALM du Groupe Crédit du Nord s'est inscrite dans ce projet dès 2015. Les premières réalisations ont été livrées en 2016 et les travaux se poursuivront en 2017, en cohérence avec le Groupe Société Générale.

2-2 Activité de trading

Sauf exception, les transactions sur instruments dérivés liées aux opérations de la clientèle sont couvertes auprès de l'actionnaire du Crédit du Nord, la Banque ne maintenant que des positions résiduelles pour compte propre sur ces produits.

Le contrôle des limites assignées à ces activités de trading par la Direction Générale est effectué par la Direction Trésorerie et Change selon les normes retenues par l'actionnaire.

Le résultat de ces activités est analysé par les services de contrôle idoines (cf. paragraphe « Risques de marché » ci-après).

3- Risques de marché liés aux opérations clientèle

Le Crédit du Nord adosse régulièrement ses ordres clientèle, principalement auprès de son actionnaire, réduisant ainsi significativement son exposition aux risques de marché.

Une équipe spécialisée de la Direction des Opérations Trésorerie Changes et de la Direction Centrale des Risques suivent les risques de marché et de contrepartie sur opérations de marché.

Ces risques sont calculés et rapprochés des limites au quotidien. Le reporting des dépassements éventuels est adressé au Directeur des Risques, aux responsables de la Direction Trésorerie et Changes, ainsi qu'au Directeur Général pour les risques de marché.

Un reporting de contrôle des limites est adressé tous les jours à l'actionnaire. Le Directeur Financier reçoit mensuellement un rapport qui retrace l'évolution des limites et le suivi des résultats. Le Directeur Général reçoit également de la Direction des Opérations Trésorerie Changes, trimestriellement, un rapport sur l'évolution des limites.

4- Risques opérationnels

Les activités des différentes entités du Groupe Crédit du Nord sont exposées à une série de risques (administratifs, comptables, juridiques, informatiques…) regroupés sous le vocable « Risques Opérationnels ».

Conformément aux recommandations du Comité de Bâle et en concertation avec l'actionnaire, ces risques ont donné lieu à une classification. En outre, à partir d'un montant fixé pour le Groupe Crédit du Nord à 10 000 euros, les pertes sont systématiquement recensées.

Les principaux projets sont suivis dans le cadre de Comités de Pilotage auxquels au moins un membre du COMEX participe, pour les projets les plus importants.

Au sein de la Direction Centrale des Risques, la Direction des Risques Opérationnels pilote et coordonne les différents dispositifs mis en œuvre dans le Groupe en matière de Risques Opérationnels, de Plans de Continuité d'Activité et de Gestion de Crise, ainsi que la gestion des habilitations.

Elle s'appuie sur un réseau de correspondants dans les différentes entités du Siège, des régions et des filiales.

Le suivi et le pilotage des Risques Opérationnels au sein du Groupe Crédit du Nord sont assurés au travers du **Comité de Coordination du Contrôle Interne** (CCCI cf. infra chap. III). Lors de ce comité, sont passés en revue les pertes opérationnelles, les principaux dysfonctionnements, les Cartographies de Risques Opérationnels et les Plans de Continuité d'Activité et Dispositif de Crise.

Une **réunion de revue des Risques Opérationnels** sur les projets significatifs, à laquelle participent le Responsable du Contrôle Permanent, le Responsable de la Conformité, le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) et le Responsable des Risques Opérationnels, se tient préalablement à chaque livraison d'applications informatiques ou d'une nouvelle version d'applications existantes lors de modifications importantes, afin de vérifier les risques sur le plan de la disponibilité, de l'intégrité, de la confidentialité, de la preuve et du contrôle.

Depuis le transfert de la DSI vers une entité commune à la Banque de Détail France de la Société Générale, la fonction de RSSI du Crédit du Nord est assurée par le RSSI de cette entité. Un **Comité de Sécurité Informatique**, présidé par le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, traite de tous les aspects liés à la sécurité des systèmes d'informations.

Un **Dispositif de Crise** permet de réunir à tout moment, dans un ou plusieurs sites prévus à cet effet, une cellule de crise composée d'un noyau central regroupant des fonctions permanentes, sollicitées d'emblée indépendamment de la nature de crise, sous la responsabilité d'un directeur de crise qui assure la conduite de crise et rapporte à la Direction Générale. A sa demande, peuvent se joindre les dirigeants, responsables et experts concernés par l'événement.

Les entités stratégiques du Siège, pour lesquelles il est important d'assurer une continuité de service, ont mis en place un Plan de Continuité d'Activité qui vient s'ajouter aux procédures permettant d'assurer la continuité du service dans le réseau.

5- Risque de non-conformité

Conformément aux règles applicables aux établissements de crédit, un dispositif spécifique a été mis en place pour faire face au risque de non conformité, défini par les conséquences (sanction, perte financière, atteinte à la réputation) susceptibles de résulter du non-respect de la réglementation relative aux activités bancaires et financières.

Au Crédit du Nord et dans chaque entité sociale du Groupe soumise à la réglementation bancaire et financière, il existe un responsable de la Conformité dont le nom est communiqué à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Un RCSI, détenteur de la carte professionnelle délivrée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est en charge de la réglementation relative aux services d'investissements au sein du Crédit du Nord et de chacune de ses filiales bancaires.

Le Directeur Délégué de la Conformité du Crédit du Nord, rattaché au Secrétaire Général, rend compte de son activité à l'organe exécutif, notamment lors des Comités de Coordination du Contrôle Interne et au Comité des Risques, et assure la liaison avec le Comité de Conformité du Groupe Société Générale auquel il participe.

Le Directeur Délégué de la Conformité du Crédit du Nord a pour mission :

- de veiller à l'efficacité et à la cohérence de l'organisation et des procédures relatives à la conformité ;
- d'identifier les nouveaux risques de non conformité et de s'assurer que les dispositions nécessaires sont prises pour les maîtriser ;
- de suivre les dysfonctionnements recensés dans le cadre du dispositif de remontée des incidents en vigueur dans le Groupe et d'évaluer la performance des mesures correctives ;
- de superviser l'activité des responsables de la conformité bancaire, de la conformité des services d'investissement et de la sécurité financière qui lui sont hiérarchiquement rattachés.

Le Comité de Direction du Groupe Crédit du Nord auquel participent les responsables des principales filiales fait périodiquement le point sur les questions de conformité.

Préalablement à son lancement, tout nouveau produit ou transformation significative de produit fait l'objet d'un examen par le Comité des Produits auquel participent le Directeur Délégué de la Conformité, le Responsable de la Conformité bancaire, le RCSI, le Directeur du Marketing, le Secrétaire Général et le Directeur Central des Risques

pour vérifier que les risques sont correctement identifiés et traités. Sa validation donne lieu à un examen préalable par la Direction de la Conformité, qui examine et valide également les instructions internes et les documents commerciaux relatifs aux nouveaux produits.

Le contrôle du respect des exigences en matière de conformité est effectué par la hiérarchie et par les corps de Contrôle Interne.

Les différents Responsables de la Conformité dans le Groupe s'assurent que les instructions nécessaires au respect de la réglementation soient accessibles à tous les collaborateurs. Ils veillent également à ce que les actions de formation nécessaires au respect de la conformité soient mises en œuvre.

Enfin, des instructions précisent les règles applicables en matière de prestations bancaires et financières externalisées. Les prestations qualifiées d'essentielles font l'objet d'un suivi spécifique sous la supervision conjointe des Directions de la Conformité et des Risques Opérationnels.

6 - Risques liés au changement climatique

Les risques liés au changement climatique - qu'ils soient de type physique (augmentation de la fréquence d'occurrence d'évènements climatiques extrêmes) ou de transition (nouvelles règlementations carbone) - ne constituent pas une catégorie nouvelle de risques mais sont identifiés comme des facteurs aggravants des risques existants pour le Groupe, en particulier les risques de crédit et risques opérationnels.

Le Groupe Crédit du Nord applique les principes généraux environnementaux et sociaux (E&S) et les politiques sectorielles E&S de Société Générale, en particulier la politique sectorielle « charbon », dans la mise en œuvre de sa politique de crédit.

Dans la gestion courante des risques de crédit, la prise en compte des risques physiques et des risques de transition est une composante de l'analyse macro économique et macro sectorielle ainsi que des analyses de risques de crédit individuelles pour les pays et secteurs les plus exposés. Un suivi de l'évolution de la sensibilité à ces risques est réalisé par le Comité des Risques qui souhaite renforcer encore la prise en compte de ce facteur de risque en poursuivant les travaux et en menant des actions spécifiques comme la sensibilisation des analystes de crédit à l'évolution de ces risques.

III. L'organisation du Contrôle Interne

Sous l'autorité fonctionnelle de la Direction du Contrôle Périodique (DCPE) de la Société Générale, l'Inspecteur Général du Crédit du Nord est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général qui veille à son indépendance.

Membre du Comité Exécutif, le Secrétaire Général supervise le Contrôle Permanent, la Conformité, la Conformité des Services d'Investissement (RCSI), la Sécurité Financière, la Vie Sociale ainsi que les Affaires Juridiques et Contentieuses.

Un Comité de Coordination du Contrôle Interne (CCCI) réunit, sous l'autorité du Directeur Général, les membres du Comité Exécutif, les Responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent, de la Conformité, des Risques Opérationnels, de la Sécurité des Systèmes d'Information, de la Sécurité Financière et le RCSI. Ce comité s'est réuni cinq fois en 2016.

Enfin, les instructions relatives au dispositif d'alerte sur les incidents répondent aux exigences de la réglementation relative à l'information du Conseil d'Administration et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sur les incidents les plus importants.

1- Le dispositif de Contrôle Périodique

Le Contrôle Périodique du Crédit du Nord couvre l'ensemble des activités du Groupe Crédit du Nord. Il a pour mission d'évaluer la conformité des opérations, le niveau de risque effectivement encouru, le respect des procédures ainsi que l'efficacité et le caractère approprié du dispositif de contrôle permanent. Il effectue également toute mission d'analyse spécifique à la demande de la Direction Générale du Crédit du Nord. L'effectif du Contrôle Périodique se compose de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et de cadres confirmés disposant d'une expérience bancaire ou d'audit. Ce dispositif est intégré à la Direction du Contrôle Périodique de la Société Générale. C'est ainsi que des équipes d'audit de l'actionnaire ou des équipes mixtes effectuent aussi régulièrement des missions de Contrôle Périodique au sein du Groupe Crédit du Nord, notamment sur le domaine informatique.

Le plan d'audit annuel est établi en s'appuyant sur une démarche d'identification méthodique et régulière des zones de risques de la Banque et de ses filiales tout en prenant en compte les sujets d'attention du

management du Groupe, du Comité de Coordination du Contrôle Interne, du Comité des Risques et des régulateurs. Il est arrêté par la Direction Générale du Crédit du Nord sur proposition de l'Inspecteur Général du Crédit du Nord, en concertation avec la Direction du Contrôle Périodique de la Société Générale.

Les missions du Contrôle Périodique se composent d'une phase de diagnostic, destinée à identifier les zones de risques à investiguer spécifiquement sur le périmètre audité, d'un audit sur site et d'une phase de rédaction d'un rapport. Ce dernier est directement transmis par l'Inspecteur Général du Crédit du Nord à la Direction Générale à l'issue de la mission.

Le suivi de la mise en œuvre des préconisations figurant dans les rapports est assuré directement par le Contrôle Périodique.

Le bilan des travaux et constats du Contrôle Périodique ainsi que la mise en œuvre des préconisations sont suivis dans le cadre des Comités de Contrôle Périodique et des Comités de Coordination du Contrôle Interne du Groupe Crédit du Nord.

En outre, l'Inspecteur Général rend compte de ses travaux au Comité des Risques du Conseil d'Administration du Crédit du Nord, tenu en présence d'un représentant de la Direction du Contrôle Périodique de la Société Générale.

2- Le Contrôle Permanent

Chaque responsable d'entité doit effectuer un **contrôle de premier niveau** sur les opérations traitées sous sa responsabilité. Les Directeurs d'Agences et de Centres d'Affaires doivent respecter un plan défini (périodicité/risques à contrôler), formaliser et reporter certains contrôles ; des collaborateurs spécialisés assistent les agences dans la surveillance quotidienne de la comptabilité.

Un **contrôle de deuxième niveau** est effectué par des agents exclusivement affectés à cette tâche, rattachés hiérarchiquement au responsable du contrôle local (région, filiale ou direction fonctionnelle) lequel dépend hiérarchiquement du Directeur de la région ou filiale et fonctionnellement du Responsable du Contrôle Permanent du Groupe Crédit du Nord.

Par exception, les contrôleurs relevant de la conformité des services d'investissement Crédit du Nord, Corporate Finance, Direction Trésorerie et Change (DTC), Direction du Patrimoine et de la Gestion d'Actifs (DPGA), Société de Bourse Gilbert Dupont sont rattachés hiérarchiquement au RCSI.

Les contrôleurs de la Direction de la Compatibilité (DCIS) sont rattachés hiérarchiquement à la Direction Financière mais fonctionnellement au Responsable du Contrôle Permanent du Groupe Crédit du Nord.

Le plan et les modalités de leurs interventions sont arrêtés pour chacune de ces entités.

Le Responsable du Contrôle Permanent rend compte de ses missions à la Direction Générale du Crédit du Nord, et aux membres du COMEX (Comité Exécutif) à chaque réunion du CCCI.

2-1 Le contrôle administratif et comptable de premier et second niveaux des régions et filiales bancaires

Le Manuel des contrôles hiérarchiques définit à la fois le devoir de vigilance (sécurité au quotidien : accueil, ouverture du courrier, rangement…) et un nombre limité de contrôles à formaliser par la hiérarchie (reconnaissance de valeurs en agences, procédures sensibles du type lutte contre le blanchiment, respect Directive MIF, CRS…). Ces contrôles peuvent être délégués, sous réserve que cette délégation fasse elle-même l'objet d'un contrôle de la hiérarchie.

Le Contrôle de second niveau, effectué par des agents spécialisés, dispose de fiches de contrôle élaborées sous la responsabilité du Responsable du Contrôle Permanent et d'un plan d'intervention définissant la périodicité des contrôles à effectuer en fonction du degré de risque de la procédure ou des opérations concernées.

A chaque fois qu'une procédure fait l'objet d'un contrôle sur site, une note mesure le degré de conformité aux règles, en s'appuyant sur un logiciel GPS (Global Permanence Supervision, Groupe SG) qui permet au Responsable du Contrôle Permanent d'établir annuellement une cartographie du respect des procédures, aussi bien à l'échelle nationale que locale.

Lors de ses missions, le Contrôle Périodique établit une évaluation du dispositif de Contrôle Permanent sur les thèmes audités.

2-2 Le Contrôle des risques de premier et second niveaux des régions et filiales bancaires

Le Contrôle de premier niveau est assuré en région ou filiale par la hiérarchie commerciale et par la Direction des Risques de la région ou filiale.

Le Manuel des contrôles hiérarchiques donne au **Directeur d'Agence ou de Centre d'Affaires** la responsabilité du contrôle du respect des délégations et du bien-fondé des décisions de crédit des délégataires (conseillers de clientèle…) qui lui sont rattachés et des dépassements de crédits de son entité. Ces contrôles sont mensuels, formalisés et ne peuvent être délégués.

En qualité de responsable hiérarchique, le **Directeur de Groupe** est destinataire, pour information, des rapports d'audit sur site des contrôles de deuxième niveau. Il assiste les agences dans la réponse à ces rapports et veille à la mise en œuvre des préconisations des contrôleurs.

La Direction des Risques de la région ou filiale assure la surveillance des dépassements. Elle s'assure aussi de la pertinence du classement des contreparties. Elle peut classer en « sains sous surveillance » ou déclasser en « douteux » à l'occasion du renouvellement des dossiers, des demandes intercalaires ou du suivi des dépassements.

Le **Contrôle des Risques de second niveau** est assuré par les Contrôleurs Risques de région ou filiale rattachés au Responsable du Contrôle de la région ou filiale.

Le **Contrôleur des Risques de région ou filiale** a pour mission de veiller à ce que les risques classés en encours « sains » méritent bien de l'être. Il surveille les encours « sains sous surveillance » et « douteux », en vue d'éventuels déclassements ou reclassements. Il veille au respect des règles en matière de notation.

Pour remplir sa mission de contrôle des risques, le Contrôleur des Risques s'appuie principalement sur des outils informatiques et sur les comptes rendus mensuels de délégations. Il exerce sa mission à distance ou sur site.

Lors de ses missions sur site, le Contrôleur des Risques apprécie par sondage la qualité des risques de l'agence ainsi que la qualité de la gestion des risques par les exploitants, en portant une attention particulière au dispositif en vigueur et au respect des obligations du contrôle de premier niveau.

2-3 Les Contrôles spécialisés réalisés par des Directions du siège sur des entités du Réseau

2-3-1 Direction Centrale des Risques (DCR)

Le suivi et contrôle des risques est assuré par la DCR dont les entités remplissent les missions suivantes :

- la Direction de la Politique de Crédit réalise des audits sur site afin d'examiner le respect par les directions des risques des régions et filiales des procédures Groupe et leur bonne application de la Politique de Crédit du Groupe définie dans le Manuel du crédit ;
- la Direction des Engagements assure une surveillance des risques en permanence et à distance par un suivi centralisé des dépassements les plus significatifs au niveau Groupe et insuffisances SRD ;
- elle assure également l'analyse trimestrielle de l'évolution des risques dégradés, en particulier les « sains sous surveillance » et les « douteux » et périodique de la gestion des douteux par les affaires spéciales.

2-3-2 Direction de la Conformité

Cette direction exerce un audit sur site annuel sur l'application des normes et procédures de la gestion sous mandat par les centres de gestion de patrimoine ainsi que sur l'activité des banquiers privés des régions et filiales.

2-3-3 Direction des Financements Immobiliers

La Direction des Financements Immobiliers tient trimestriellement une réunion de gestion dans chaque CRFI du Groupe afin de suivre les opérations immobilières financées en cours et de s'assurer du respect de la politique du Groupe en la matière.

2-3-4 Direction des Affaires Juridiques et Contentieuses

La Direction des Affaires Juridiques et Contentieuses effectue tous les deux ans un audit sur site des antennes Contentieux des régions et filiales.

2-3-5 Direction des Ressources Humaines (DRH)

La DRH centrale réalise depuis 2013 des missions d'audit sur site des DRH des filiales bancaires, dont la périodicité est biennale.

2-4 Le dispositif de contrôle de premier et second niveaux des directions fonctionnelles et filiales spécialisées

Les responsables du Contrôle Permanent de second niveau des directions du Siège et de certaines filiales spécialisées sont rattachés hiérarchiquement, soit au Responsable du Contrôle Permanent (Direction des Opérations Bancaires, contrôle central des autres Directions fonctionnelles), soit au RCSI (DPGA, DTC, DAF et la Société de Bourse Gilbert Dupont) soit au Directeur Financier du Groupe.

Un second poste de contrôleur comptable spécialisé a été créé en 2016 sur le périmètre de la Direction Financière.

La taille de certaines filiales spécialisées conduit parfois le dirigeant à exercer lui-même le contrôle de son entité (exemple de Norbail Immobilier et Norbail Sofergie).

Dans d'autres cas, le dispositif de Contrôle Interne est en partie sous-traité : pour Starlease à Franfinance et pour Antarius à Aviva.

3- La Direction de la Conformité

Sous la supervision du Directeur Délégué de la Conformité rattaché au Secrétaire Général, cette Direction veille à ce que l'ensemble de la règlementation et les règles de bonne conduite régissant les rapports entre la Banque, ses collaborateurs et ses clients soient définies, connues et respectées.

Les principes déontologiques bancaires et financiers à respecter par l'ensemble du personnel figurent dans une annexe du Règlement Intérieur, remise à tous les agents. Ces principes sont complétés de mesures spécifiques à certains métiers (par exemple : gérants de portefeuilles sous mandat individuel ou listes de restriction qui s'opposent aux collaborateurs de la Société de Bourse Gilbert Dupont et de la DTC).

Le pilotage du respect des règlementations s'appuie sur une veille règlementaire réalisée par la Direction des Affaires Juridiques, qui travaille également en synergie avec la Direction de la Conformité pour la validation des procédures internes au Crédit du Nord, le RCSI étant plus spécifiquement en charge du pilotage du respect de la réglementation de l'AMF et notamment des principes d'organisation et des règles de bonne conduite définies dans le Règlement Général de l'AMF.

4- La Direction de la Sécurité Financière

Cette entité, également sous supervision du Directeur Délégué de la Conformité rattaché au Secrétaire Général, pilote la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ainsi que la mise en œuvre et le suivi des mesures de sanctions financières et embargos.

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme repose essentiellement sur la connaissance des clients et la vigilance dans le traitement des opérations (dans le cadre d'une approche risque client/opération/pays), le suivi de certains moyens de paiement (chèques, monnaie électronique, virements internationaux), le repérage et l'analyse de transactions des clients.

Les instructions internes sont adaptées aux exigences de la 3ème et 4ème Directives Européennes sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, ainsi qu'aux Lignes Directrices de l'ACPR et de TRACFIN (organisme du Ministère de l'Economie et des Finances, chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent).

Chaque entité juridique du Groupe a un Correspondant TRACFIN chargé de l'élaboration des projets de déclarations de soupçon de son entité et un Responsable de la Conformité des Services d'Investissement, le plus souvent par ailleurs, Responsable du Contrôle Permanent.

Depuis 2014, les projets de déclaration de soupçon issus des filiales sont revus et transmis à TRACFIN par les déclarants du Crédit du Nord social, permettant une harmonisation de la politique déclarative du Groupe.

IV. La production et le Contrôle de l'information financière et comptable

Sous l'autorité du Directeur Général, le Directeur Financier est responsable de la production et du contrôle de l'information financière et comptable.

Il veille au respect des règles et principes comptables et au suivi des recommandations des Commissaires aux Comptes.

Les normes comptables applicables sont les normes françaises pour l'établissement des comptes sociaux et les normes édictées par la Direction Financière du Groupe Société Générale pour l'établissement des comptes consolidés, qui reposent sur le référentiel comptable IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe Crédit du Nord est tenu de publier ses comptes consolidés en normes IFRS.

Par ailleurs, le Groupe Crédit du Nord est également tenu de publier ses reportings règlementaires (SURFI, COREP, FINREP…) à destination des superviseurs nationaux (ACPR et Banque de France).

La fonction Finance - Comptabilité a été réorganisée au cours de l'année 2016 avec la création de trois Centres de Services Partagés (CSP) rattachés à la Direction de la Comptabilité et des Informations de Synthèse (DCIS), situés géographiquement à Paris, Lille et Aubagne.

Ces CSP centralisent l'activité de suivi comptable et les activités de production comptable pour toutes les banques du Groupe Crédit Du Nord.

1- Production des données comptables

1-1 Missions de la Direction de la Comptabilité et des Informations de Synthèse (DCIS)

Placée sous l'autorité du Directeur Financier, elle se compose de centres d'expertise regroupant les activités suivantes :

- **organisation et procédures comptables** : définition pour l'ensemble du Groupe de règles de comptabilisation conformes à la réglementation comptable (définition des schémas et procédures comptables, gestion du plan comptable interne, définition des paramétrages des reportings…) ;
- **production et analyse des états comptables et financiers** : élaboration des comptes individuels et consolidés du Groupe Crédit du Nord et des états réglementaires destinés aux autorités de tutelle ;
- **suivi comptable** : surveillance au quotidien de la comptabilité des agences (exploitantes et administratives), analyse des suspens et régularisation des écritures comptables automatiques ou manuelles non conformes aux contrôles mis en place dans les traitements comptables.

1-2 Le système d'information comptable

Le système d'information du Crédit du Nord est multi-bancaire : toutes les banques du Groupe sont gérées sur les mêmes chaînes informatiques. Elles partagent donc les mêmes systèmes de traitement des opérations bancaires et les mêmes systèmes de synthèse.

Le système de synthèse, pour la partie comptable, est constitué de la « Base de Synthèse de Référence » (BSR) alimentée quotidiennement par les écritures comptables des différents systèmes opératoires. Cette base, en intégrant des données extracomptables forme la Base de Synthèse de Référence Enrichie (BSRE).

Au cœur du système de synthèse des banques du Groupe Crédit du Nord, la BSRE permet notamment :

- d'alimenter tous les reportings comptables et fiscaux ;
- d'élaborer les différents reportings réglementaires (SURFI, COREP, FINREP…) ;
- d'alimenter des moteurs risques dans le processus de production du ratio Bâle 3 assurant ainsi une cohérence comptable « native ».

Ce système d'information commun est un facteur de cohérence et de régularité comptable au sein des banques du Groupe, la DCIS assurant la définition et la validité des règles de comptabilisation, depuis le schéma comptable jusqu'à l'état de restitution final :

- le traitement comptable des opérations des banques du Groupe repose sur des procédures automatisées. Que les schémas comptables soient définis au niveau de l'interpréteur comptable (pour plus de deux tiers des écritures) ou inscrits directement dans les programmes informatiques des systèmes opératoires, les schémas sont définis, testés et validés par la DCIS ;
- les écritures manuelles, en nombre décroissant, sont soumises aux procédures de contrôle du Groupe ;
- les bases comptables sont interfacées de manière à alimenter automatiquement les liasses de consolidation et les états destinés à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et à la Banque de France.

1-3 La production des données comptables

L'élaboration des comptes individuels et des liasses de consolidation individuelles

Les états réglementaires et les liasses de consolidation individuelles sont pré-chiffrés grâce à un paramétrage géré centralement par la DCIS.

Chaque Centre de Services Partagés, disposant du système d'information commun, comptabilise, en date d'arrêté, les éléments non automatisés (représentant une part très faible des écritures en volume).

Ces centres d'expertise contrôlent, analysent et enregistrent, le cas échéant, les écritures d'ajustement sur l'ensemble du reporting financier pour toutes les entités bancaires du Groupe.

Une fois validés, les états réglementaires sont communiqués par les entités aux organes de tutelle et les comptes individuels publiés.

Les autres entités, disposant de leur propre système d'information comptable, transmettent, outre des états réglementaires communiqués aux autorités de tutelle, une liasse de consolidation individuelle produite grâce à leur propre outil comptable, cohérente avec la réglementation et les procédures du Groupe.

Le processus de consolidation des comptes

Cette phase aboutit à la production des comptes consolidés utiles pour le pilotage du Groupe, les publications légales ou réglementaires et le reporting à l'actionnaire.

A ce titre, les liasses de consolidation individuelles des sociétés du Groupe en provenance des CSP sont contrôlées et validées. Les écritures de consolidation saisies et les opérations réciproques éliminées.

Les comptes consolidés sont ensuite analysés et validés avant communication interne et externe. Ces opérations sont, pour la plupart, effectuées mensuellement, cette fréquence élevée concourant à fiabiliser le processus. Les travaux liés à l'intégration fiscale et au reporting fiscal du Groupe sont également élaborés durant cette phase.

2- Contrôle Interne de la production comptable

2-1 Surveillance comptable

La surveillance comptable quotidienne est effectuée, au sein de la Filière Finance, par des chargés de suivi comptable rattachés aux Directeurs de Centres de Services Partagés (CSP).

Ils s'appuient sur un outil SCJ « Suivi Comptable Journalier », développé et maintenu par la DCIS, qui recense les comptes justifiant un examen (anomalie de solde ou de sens, non respect de seuils réglementaires, écritures manuelles).

Le contrôle de premier niveau, reporté de la bonne exécution de ce suivi, est formalisé et assuré par les Directeurs des CSP qui reportent au Directeur Comptable pour toutes les entités du Groupe.

Le contrôle de second niveau est assuré trimestriellement par le Contrôle Permanent de la Direction Financière du Groupe.

2-2 Le contrôle de l'établissement des comptes individuels et consolidés

La consolidation des comptes et l'élaboration des états financiers consolidés s'accompagnent de plusieurs types de contrôles :

Contrôles des données

L'outil informatique utilisé pour établir le reporting de consolidation permet de paramétrer des contrôles de cohérence entre données transmises.

Tant que la société établissant son reporting n'a pas satisfait les contrôles jugés indispensables, elle ne peut envoyer ses données à la DCIS.

Une fois reçues, les liasses de consolidation, envoyées par chaque société consolidée, sont analysées, éventuellement corrigées, puis validées, en s'appuyant sur des contrôles de cohérence avec les liasses mensuelles précédentes, avec les budgets disponibles et avec les événements atypiques du mois.

Des écritures propres à la consolidation sont ensuite enregistrées. Enfin, des contrôles des états de restitution consolidés ainsi que l'analyse des variations et notamment de celles portant sur les capitaux propres sont opérés par la DCIS.

Contrôles des outils servant à la consolidation

Un plan de compte Groupe spécifique à la consolidation est géré par la DCIS. Il permet d'affiner l'information pour mieux l'analyser.

Le paramétrage du système de consolidation du Groupe est suivi et les différents traitements automatisés de consolidation sont validés et contrôlés.

Enfin, l'industrialisation du processus d'élaboration mensuelle de comptes consolidés permet de contrôler l'évolution des données en détectant les problèmes éventuels au fil de l'eau.

Tous ces contrôles permettent de garantir la qualité de la production comptable.

Contrôles par les comptes

L'objectif est de garantir la qualité de la production comptable par la mise en place d'un processus de certification des comptes.

Le Groupe Crédit du Nord participe aux certifications trimestrielles du Groupe Société Générale basées sur des contrôles clés, sur des indicateurs et sur la réalité des contrôles comptables.

Cette certification dote le Groupe Société Générale d'une vision consolidée des contrôles comptables qui lui permet de :

- renforcer le dispositif de contrôle comptable ;
- garantir la qualité des processus d'élaboration des comptes et de l'information comptable et financière publiée (processus de certification) ;
- répondre à la demande du Comité des Comptes du Groupe.

2-3 Organisation mise en place afin de garantir la qualité et la fiabilité de la piste d'audit

Au sein des banques du Groupe Crédit du Nord, la piste d'audit est présente de bout en bout de la chaîne d'informations. Compte tenu de la complexité des systèmes bancaires et du circuit de production, elle est constituée de différents outils reliés par des références représentatives de clés de recherche.

Elle est définie par des procédures mises en place à chaque étape du circuit de production de l'information.

Cette piste d'audit est conçue pour répondre, de façon optimale, aux différents types d'interrogations.

L'outil n'est pas le même suivant que l'utilisateur souhaite tracer un événement particulier ou reconstituer la production d'une déclaration réglementaire comportant de très nombreuses opérations comptables et faisant appel à l'historisation des tables de référence.

Les outils disponibles dans les banques du Groupe Crédit du Nord comprennent :

- un dispositif d'interrogation allant du Compte Rendu d'Evénement (CRE) à l'écriture comptable avec une piste d'audit à l'intérieur de l'interpréteur comptable ;
- des dispositifs d'interrogation des bases comptables (flux et soldes comptables) ;
- des dispositifs d'interrogation au sein des outils de restitution (progiciel de reportings réglementaires, progiciel de consolidation…).

Par ailleurs, les documents comptables qui permettent de suivre et contrôler la comptabilité sont conservés conformément aux durées fixées par les textes légaux et conventionnels.

2-4 Modalités d'isolement et de suivi des avoirs détenus pour le compte de tiers

En tant que prestataire de services d'investissement, le Groupe Crédit du Nord est tenu :

- de sauvegarder les droits des clients sur les instruments financiers leur appartenant ;
- d'empêcher leur utilisation pour compte propre, sauf consentement des clients.

Les avoirs détenus pour le compte de tiers sont isolés de ceux de l'activité pour compte propre du Groupe et gérés par des services et des comptes distincts.

Les habilitations informatiques des applications utilisées pour ces deux activités sont restreintes et distinctes, facilitant ainsi une gestion séparée.

Les Commissaires aux Comptes émettent un rapport annuel sur les dispositions prises pour assurer la protection des avoirs de la clientèle.

3- Production et contrôle des données financières et de gestion

3-1 La production des données financières et de gestion

Le pilotage financier du Groupe Crédit du Nord est fondé sur l'utilisation des données comptables.

Les informations de comptabilité analytique nécessaires au pilotage financier du Groupe Crédit du Nord sont issues de la chaîne comptable et des systèmes opératoires qui permettent une décomposition des comptes de comptabilité générale par rubrique et entité. Ces informations sont stockées dans **une base de données de gestion unifiée** qui couvre le périmètre du Crédit du Nord et de ses filiales bancaires.

La Direction de la Gestion Financière (DGF), placée sous l'autorité du Directeur Financier gère l'affectation des comptes de comptabilité générale dans les différentes rubriques de la comptabilité analytique. Elle applique les règles d'adossement des encours, au passif comme à l'actif, fixées par l'équipe ALM qui permettent de passer d'une vision comptable en intérêts payés/perçus à une approche analytique en termes de marge sur adossement notionnel.

Les informations de la base de données de gestion sont accessibles du niveau de l'Agence jusqu'au niveau du Groupe Crédit du Nord ; elles sont parfaitement homogènes d'un niveau à l'autre et sont donc utilisables par l'ensemble des équipes de contrôle de gestion du Groupe : filiales, directions régionales, directions fonctionnelles et Direction de la Gestion Financière qui les utilisent en particulier pour préparer le rapport de gestion établi chaque semestre.

3-2 Le contrôle des informations financières et de gestion

Le contrôle de ces informations s'effectue lors de l'alimentation mensuelle de la base par vérification de l'affectation analytique des données collectées, comptes de résultat, de bilan, systèmes opératoires et par l'analyse systématique des variations de soldes et mouvements significatifs. Un rapprochement mensuel est ensuite réalisé entre résultats comptables et résultats de gestion des principaux soldes intermédiaires de gestion.

Un **suivi budgétaire** a lieu deux fois par an en présence de la Direction Générale : au premier semestre dans le cadre des Conseils Régionaux des régions et des filiales et au second semestre dans le cadre de la réunion budgétaire annuelle. Ces réunions donnent lieu à l'examen de l'évolution du PNB, des charges d'exploitation, des investissements et des principaux indicateurs de risques.

Un **Comité de suivi des charges**, auquel participe le Directeur Général, a lieu quatre fois par an. Il permet une revue de l'évolution des charges d'exploitation du réseau et des frais généraux de l'ensemble des directions du Siège.

Le Président du Conseil d'Administration
Bernardo SANCHEZ INCERA

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Crédit du Nord et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES
José-Luis GARCIA

ERNST & YOUNG et Autres
Vincent ROTY

Etats financiers consolidés

Bilan consolidé

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Caisse et banques centrales		4 754,8	1 047,6
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1, 3.2 et 3.4	128,6	121,4
Instruments dérivés de couverture	3.2	1 722,9	1 565,5
Actifs financiers disponibles à la vente	3.3 et 3.4	8 145,8	7 651,3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.5 et 3.9	7 224,8	9 219,4
Prêts et créances sur la clientèle (1)	3.5 et 3.9	38 845,3	37 588,0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		483,2	476,4
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3.9	-	0,2
Actifs d'impôts	6	69,8	68,0
Autres actifs	4.3	195,4	192,5
Actifs non courants destinés à être cédés		0,2	0,3
Participations dans les entreprises mises en équivalence		312,0	278,7
Immobilisations corporelles et incorporelles	7.1	538,1	533,7
Ecarts d'acquisition	2.2	508,0	508,0
TOTAL		**62 928,9**	**59 251,0**

(1) Les prêts et créances sur la clientèle incluent les créances de location financement qui étaient auparavant présentées sur une ligne distincte du bilan. A des fins de comparabilité, la présentation des données de l'exercice 2015 a été modifiée par rapport aux états financiers publiés.

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1, 3.2 et 3.4	2 544,5	2 635,8
Instruments dérivés de couverture	3.2	711,1	662,2
Dettes envers les établissements de crédit	3.6 et 3.9	6 775,6	7 156,9
Dettes envers la clientèle	3.6 et 3.9	39 858,0	35 475,4
Dettes représentées par un titre	3.6 et 3.9	6 434,2	6 841,1
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1 631,8	1 396,5
Passifs d'impôts	6	395,1	485,4
Autres passifs	4.3	892,0	848,4
Provisions techniques des entreprises d'assurance		-	-
Provisions	7.4	165,0	223,6
Dettes subordonnées		423,4	582,6
TOTAL DETTES		**59 830,7**	**56 307,9**
CAPITAUX PROPRES			
Capital et réserves liées		1 066,0	1 068,5
Réserves consolidées		1 447,4	1 346,2
Résultat de l'exercice		505,0	388,0
Sous-total		**3 018,4**	**2 802,7**
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		79,7	140,2
Sous-total capitaux propres part du Groupe		**3 098,1**	**2 942,9**
Participations ne donnant pas le contrôle	2.3	**0,1**	**0,1**
TOTAL CAPITAUX PROPRES		**3 098,2**	**2 943,0**
TOTAL		**62 928,9**	**59 251,0**

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2016	2015
Intérêts et produits assimilés	3.7	1 517,0	1 620,3
Intérêts et charges assimilées	3.7	-421,6	-484,5
Commissions (produits)	4.1	915,1	896,7
Commissions (charges)	4.1	-88,6	-80,8
Résultat net des opérations financières		89,7	44,8
Dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	*3.1*	*-31,7*	*21,7*
Dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente [(1)]	*3.3*	*121,4*	*23,1*
Produits des autres activités	4.2	18,4	17,6
Charges des autres activités	4.2	-24,5	-21,4
Produit net bancaire		**2 005,5**	**1 992,7**
Frais de personnel	5	-700,7	-711,7
Autres frais administratifs	7.6	-460,0	-444,7
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-71,1	-76,0
Total frais généraux		**-1 231,8**	**-1 232,4**
Résultat brut d'exploitation		**773,7**	**760,3**
Coût du risque	3.8	-136,0	-179,2
Résultat d'exploitation		**637,7**	**581,1**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.3	33,2	27,7
Gains ou pertes nets sur autres actifs		-	0,2
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	2.2	-	-
Résultat avant impôt		**670,9**	**609,0**
Impôts sur les bénéfices	6	-165,9	-221,0
Résultat net de l'ensemble consolidé		**505,0**	**388,0**
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
RESULTAT NET PART DU GROUPE		**505,0**	**388,0**
Résultat par action ordinaire (en euros)		**4,54**	**3,49**
Nombre d'actions composant le capital		**111 282 906**	**111 282 906**

(1) Ce montant inclut désormais les dividendes sur titres à revenus variables.

Etat du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	2016	2015
Résultat net	**505,0**	**388,0**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	**-60,6**	**76,9**
Ecart de conversion	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	-60,4	75,2
Ecarts de réévaluation de la période	*57,4*	*32,5*
Reclassement en résultat [(1)]	*-117,8*	*42,7*
Instruments dérivés de couverture	0,1	-
Ecarts de réévaluation de la période	*0,1*	-
Reclassement en résultat	-	-
Quote-part de gains et pertes sur entités mises en équivalence comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	0,3	0,5
Impôts sur éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat	-0,6	1,2
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	**-10,5**	**11,0**
Ecarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	-16,0	16,8
Quote-part de gains et pertes sur entités mises en équivalence comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés en résultat	-	-
Impôts sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	5,5	-5,8
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**-71,1**	**87,9**
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	**433,9**	**475,9**
Dont part du Groupe	*433,9*	*475,9*
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-

(1) Dont -83,5 millions d'euros liés à la cession des titres VISA Europe.

Evolution des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées			
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres autodétenus	**Total**
CAPITAUX PROPRES AU 1ER JANVIER 2015	**890,3**	**171,7**	**-**	**1 062,0**
Augmentation de capital	-	-	-	-
Elimination des titres autodétenus	-	-	-	-
Emissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	-	3,8	-	3,8
Distribution 2015	-	-	-	-
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	**-**	**3,8**	**-**	**3,8**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-
Autres variations	-	2,7	-	2,7
Résultat 2015	-	-	-	-
Sous-total	**-**	**2,7**	**-**	**2,7**
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	-	-	-	-
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**-**
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2015	**890,3**	**178,2**	**-**	**1 068,5**
Affectation du résultat	-	0,4	-	0,4
CAPITAUX PROPRES AU 1ER JANVIER 2016	**890,3**	**178,6**	**-**	**1 068,9**
Augmentation de capital	-	-	-	-
Elimination des titres autodétenus	-	-	-	-
Emissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	-	1,7	-	1,7
Distribution 2016	-	-	-	-
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	**-**	**1,7**	**-**	**1,7**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1)	-	-	-	-
Autres variations	-	-2,2	-	-2,2
Résultat 2016	-	-	-	-
Sous-total	**-**	**-2,2**	**-**	**-2,2**
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	-	-	-	-
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**-**
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2016	**890,3**	**178,1**	**-**	**1 068,4**

(1) Les écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies, nets d'impôts, sont transférés directement en Réserves Consolidées en fin d'exercice.

Au 31 décembre 2016, le capital social de Crédit du Nord SA entièrement libéré s'élève à 890 263 248 euros et se compose de 111 282 906 actions de 8 euros de nominal.

Réserves consolidées	Résultat de l'exercice part du Groupe	Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres qui seront reclassés ultérieurement en résultat (nets d'impôts)			Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle			Total capitaux propres consolidés
		Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Total		Capital et réserves	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	
1 582,6	**-**	**63,3**	**0,1**	**63,4**	**2 708,0**	**1,2**	**-1,1**	**0,1**	**2 708,1**
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	3,8	-	-	-	3,8
-244,8	-	-	-	-	-244,8	-	-	-	-244,8
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-244,8	**-**	**-**	**-**	**-**	**-241,0**	**-**	**-**	**-**	**-241,0**
11,0	-	76,5	-	76,5	87,5	-	-	-	87,5
-2,6	-	-	-	-	0,1	-	-	-	0,1
-	388,0	-	-	-	388,0	-	-	-	388,0
8,4	**388,0**	**76,5**	**-**	**76,5**	**475,6**	**-**	**-**	**-**	**475,6**
-	-	0,3	-	0,3	0,3	-	-	-	0,3
-	**-**	**0,3**	**-**	**0,3**	**0,3**	**-**	**-**	**-**	**0,3**
1 346,2	**388,0**	**140,1**	**0,1**	**140,2**	**2 942,9**	**1,2**	**-1,1**	**0,1**	**2 943,0**
387,6	-388,0	-	-	-	-	-	-	-	-
1 733,8	**-**	**140,1**	**0,1**	**140,2**	**2 942,9**	**1,2**	**-1,1**	**0,1**	**2 943,0**
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	1,7	-	-	-	1,7
-278,2	-	-	-	-	-278,2	-	-	-	-278,2
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-278,2	**-**	**-**	**-**	**-**	**-276,5**	**-**	**-**	**-**	**-276,5**
-10,5	-	-60,8	-	-60,8	-71,3	-	-	-	-71,3
-	-	-	-	-	-2,2	-1,1	1,1	-	-2,2
-	505,0	-	-	-	505,0	-	-	-	505,0
-10,5	**505,0**	**-60,8**	**-**	**-60,8**	**431,5**	**-1,1**	**1,1**	**-**	**431,5**
-	-	0,2	-	0,2	0,2	-	-	-	0,2
-	**-**	**0,2**	**-**	**0,2**	**0,2**	**-**	**-**	**-**	**0,2**
1 445,1	**505,0**	**79,5**	**0,1**	**79,6**	**3 098,1**	**0,1**	**-**	**0,1**	**3 098,2**

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2016	2015
Résultat net (I)	**505,0**	**388,0**
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris locations simples)	72,1	76,8
Dotations nettes aux provisions	-55,4	78,7
Quote-part de bénéfice (perte) du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	-33,2	-27,7
Variations des impôts différés	-26,8	3,2
Résultat net de cessions sur actifs disponibles à la vente détenus à long terme et filiales consolidées	-111,1	-6,7
Variation des produits constatés d'avance	-1,0	-4,6
Variation des charges constatées d'avance	0,2	-0,1
Variation des produits courus non encaissés	-0,2	22,4
Variation des charges courues non décaissées	2,4	-52,6
Autres mouvements	328,1	314,1
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)	**175,1**	**403,5**
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat [(1)]	**31,7**	**-21,7**
Opérations interbancaires	1 675,4	722,3
Opérations avec la clientèle	3 100,9	1 845,8
Opérations sur autres actifs / passifs financiers	-1 050,2	-2 060,3
Opérations sur autres actifs / passifs non financiers	-277,5	-208,7
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs opérationnels (III)	**3 480,3**	**277,4**
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES (A)=(I)+(II)+(III)	**4 160,4**	**1 068,9**
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	92,3	1,5
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-75,9	-64,0
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	**16,4**	**-62,5**
Flux de trésorerie provenant / à destination des actionnaires	-278,2	-244,8
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	-150,0	-100,0
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT (C)	**-428,2**	**-344,8**
FLUX NET DE TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (A) + (B) + (C)	**3 748,6**	**661,6**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	1 047,9	369,8
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	175,7	192,2
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	**1 223,6**	**562,0**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	4 755,6	1 047,9
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	216,6	175,7
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	**4 972,2**	**1 223,6**
VARIATION DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	**3 748,6**	**661,6**

(1) Le résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat comprend les résultats réalisés et latents.

Notes annexes aux états financiers consolidés

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 28 février 2017.

Note 1 Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés 51

Note 2 Consolidation 61

2.1 Périmètre de consolidation 64
2.2 Ecarts d'acquisition 65
2.3 Informations complémentaires sur les entités consolidées et les entités mises en équivalence 67
2.4 Entités structurées non consolidées 68
2.5 Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées 70

Note 3 Instruments financiers 71

3.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat 74
3.2 Instruments financiers dérivés 76
3.3 Actifs financiers disponibles à la vente 80
3.4 Juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur 83
3.5 Prêts et créances 89
3.6 Dettes 92
3.7 Produits et charges d'intérêts 94
3.8 Dépréciations et provisions 96
3.9 Juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti 103
3.10 Engagements et actifs remis et reçus en garantie 105
3.11 Actifs financiers transférés 107
3.12 Echéances contractuelles des passifs financiers 108

Note 4 Autres activités 109

4.1 Produits et charges de commissions 109
4.2 Produits et charges des autres activités 110
4.3 Autres actifs et autres passifs 111

Note 5 Charges et avantages du personnel 112

5.1 Frais de personnel et transactions avec les parties liées 112
5.2 Avantages du personnel 114
5.3 Plans d'avantages en actions 119

Note 6 Impôts 122

6.1 Détail de la charge d'impôt 123
6.2 Provisions fiscales 124
6.3 Détail des actifs et passifs d'impôt 124
6.4 Ventilation par nature des impôts différés débités ou crédités directement en capitaux propres 125

Note 7 Autres informations 126

7.1 Immobilisations corporelles et incorporelles 126
7.2 Opérations en devises 128
7.3 Détail du périmètre de consolidation 129
7.4 Provisions 131
7.5 Honoraires des Commissaires aux Comptes 132
7.6 Autres frais administratifs 133

Les informations sur la typologie des risques, la gestion des risques associés aux instruments financiers, ainsi que les informations sur la gestion du capital et le respect des ratios réglementaires requises par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne sont présentées dans le chapitre 4 du présent Document de référence (Risques et adéquation des fonds propres). Ces informations font partie intégrante des notes annexes aux États financiers consolidés du Groupe et sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ; elles sont identifiées comme telles dans le chapitre 4 du présent Document de référence.

Le tableau ci-dessous présente la correspondance entre les nouvelles notes et celles annexées aux états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2015.

2016	Notes annexes aux états financiers consolidés	2015
Note 1	**Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés**	**Note 1 (Introduction et Partie 4 : Normes Comptables)**
Note 2	**Consolidation**	**Note 1 (Partie 1 : Principes de Consolidation)**
Note 2.1	Périmètre de consolidation	Note 2
Note 2.2	Ecarts d'acquisition	Notes 1 et 17
Note 2.3	Informations complémentaires sur les entités consolidées et les entités mises en équivalence	Note 40
Note 2.4	Entités structurées non consolidées	Note 41
Note 2.5	Actifs non courants destinés à être cédés et dette liées	
Note 3	**Instruments financiers**	
Note 3.1	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	Notes 6 et 32
Note 3.2	Instruments financiers dérivés	Notes 1, 6, 7, 27 et 28
Note 3.3	Actifs financiers disponibles à la vente	Notes 8, 30 et 33
Note 3.4	Juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur	Note 3, 6, 7 et 8
Note 3.5	Prêts et créances	Notes 9, 10 et 11
Note 3.6	Dettes	Notes 18, 19 et 20
Note 3.7	Produits et charges d'intérêts	Note 30
Note 3.8	Dépréciations et provisions	Notes 21, 22 et 37
Note 3.9	Juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti	Notes 9, 10, 11, 12, 18, 19, 20 et 24
Note 3.10	Engagements et actifs remis et reçus en garantie	Notes 25 et 28
Note 3.11	Actifs financiers transférés	Note 26
Note 3.12	Echéances contractuelles des passifs financiers	Note 27
Note 4	**Autres activités**	
Note 4.1	Produits et charges de commissions	Note 31
Note 4.2	Produits et charges des autres activités	Note 34
Note 4.3	Autres actifs et autres passifs	Note 14
Note 5	**Charges et avantages du personnel**	
Note 5.1	Frais de personnel et transactions avec les parties liées	Notes 35 et 39
Note 5.2	Avantages du personnel	Notes 21 et 23
Note 5.3	Plans d'avantages en actions	Note 36
Note 6	**Impôts**	**Notes 13, 21 et 38**
Note 7	**Autres informations**	
Note 7.1	Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 16
Note 7.2	Opérations en devises	Note 29
Note 7.3	Détail du périmètre de consolidation	Note 2
Note 7.4	Provisions	Note 21
Note 7.5	Honoraires des Commissaires aux Comptes	Note 42
Note 7.6	Autres frais administratifs	

NOTE 1 Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

1. Introduction

Référentiel Comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe Crédit du Nord (« le Groupe ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/ index_fr.htm.

Le Groupe a également continué à utiliser les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macro-couverture de juste valeur (IAS 39 « Carve out »).

Présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par l'organisme français de normalisation comptable, l'Autorité des Normes Comptables, dans sa recommandation n° 2013-04 du 7 novembre 2013.

Les informations présentées dans les annexes aux états financiers consolidés se concentrent sur celles qui revêtent un caractère pertinent et matériel au regard des états financiers du Groupe, de ses activités et des circonstances dans lesquelles celles-ci se sont réalisées au cours de la période.

Monnaie de présentation

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'Euro.

Les montants présentés dans les états financiers et dans les notes annexes sont exprimés en millions d'euros, sauf mention contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant des écarts entre les montants présentés dans les états financiers et ceux présentés dans les notes annexes.

2. Nouvelles normes applicables à compter du 1er Janvier 2016

Normes ou Interprétations
Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel »
Améliorations annuelles (2010-2012) et (2012-2014) des IFRS
Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes »
Amendements à IAS 16 et à IAS 38 « Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables »
Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers »

L'application de ces amendements et améliorations n'a aucun effet significatif sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe.

Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel »

Ces amendements concernent les cotisations des salariés aux régimes à prestations définies. Leur objectif est de simplifier la comptabilisation de ces cotisations lorsqu'elles sont indépendantes du nombre d'années travaillées par les salariés.

Améliorations annuelles (2010-2012) et (2012-2014) des IFRS

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié une série d'amendements à des normes déjà existantes.

Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes »

Ces amendements clarifient comment comptabiliser l'acquisition d'une participation dans une activité conjointe qui constitue une activité au sens d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Il convient alors d'appliquer, à hauteur de la quote-part acquise, les principes de la norme IFRS 3.

Amendements à IAS 16 ET À IAS 38 « Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables »

L'IASB confirme que l'utilisation de la méthode fondée sur les revenus pour calculer l'amortissement d'un actif n'est pas appropriée, sauf exception.

Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers »

Par ces amendements, l'IASB encourage les entités à recourir à leur jugement professionnel quant au choix des informations à publier dans leurs états financiers. L'IASB précise le concept de la matérialité et la manière de l'appliquer pour éviter de publier des informations non matérielles pouvant nuire à la lisibilité des états financiers.

3. Normes comptables, interprétations ou amendements que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes, interprétations et amendements qui n'ont pas tous été adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2016. Ils entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union européenne. Ils ne sont donc pas appliqués par le Groupe au 31 décembre 2016.

Le calendrier prévisionnel d'application de ces normes est le suivant :

2017

- Amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre de pertes latentes »
- Amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir »
- Améliorations annuelles (2014-2016) d'IFRS 12

2018

- IFRS 9 « Instruments financiers » [Adopté par l'UE]
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients » [Adopté par l'UE]
- Clarifications apportées à IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients »
- Amendements à IFRS 2 « Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions »
- Amendements à IFRS 4 : Application d'IFRS 9 « Instruments financiers » avec IFRS 4 « Contrats d'assurance »
- Amendements à IAS 40 « Immeubles de placement »
- IFRIC 22 « Transactions en devises et paiements d'avance »
- Améliorations annuelles (2014-2016) d'IAS 28

2019

- IFRS 16 « Contrats de location »

3.1 Normes comptables adoptées par l'Union européenne

IFRS 9 « Instruments financiers »

Adoptée le 22 novembre 2016 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er Janvier 2018.

La norme IFRS 9 constitue une refonte de la norme IAS 39. IFRS 9 définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers, la nouvelle méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers ainsi que le traitement des opérations de couverture, à l'exception des opérations de macro-couverture pour lesquelles un projet de norme séparée est en cours d'étude par l'IASB.

Les traitements suivants s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, en substitution des principes comptables actuellement appliqués pour la comptabilisation des instruments financiers et décrits dans la Note 3.

Classification et évaluation Une approche unique, pour les actifs financiers, fondée sur les caractéristiques des flux contractuels et le mode de gestion de l'instrument.
Risque de crédit Un modèle de dépréciation plus anticipateur fondé sur les pertes attendues.
Comptabilité de couverture (modèle général) Un modèle amélioré pour mieux traduire la gestion des risques ; mais une possibilité, retenue par le Groupe de continuer à appliquer les dispositions d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture.
Opérations de macro-couverture Hors périmètre d'IFRS 9 (projet de norme distinct).

Classement et évaluation

Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou *business model*).

Par défaut, les actifs financiers seront classés en juste valeur par résultat.

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) pourront être enregistrés au coût amorti à condition d'être détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et que ces derniers représentent uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal restant dû. Les instruments de dettes pourront également être enregistrés en juste valeur par capitaux propres avec reclassement ultérieur en résultat à condition d'être gérés à la fois dans un objectif de collecte des flux de trésorerie contractuels et de revente et que ces flux de trésorerie représentent uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal restant dû.

Les flux de trésorerie contractuels qui représentent uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal restant dû sont compatibles avec un contrat de prêt dit basique. Dans un tel contrat de prêt basique, les intérêts consistent principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et pour le risque de crédit. Toute clause contractuelle qui génèrerait une exposition à des risques ou à une volatilité des flux sans rapport avec un tel contrat de prêt basique (comme une exposition aux variations de cours des actions ou d'un indice boursier par exemple, ou encore l'introduction d'un effet de levier) ne permettrait pas de considérer que les flux de trésorerie contractuels représentent uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal restant dû, sauf à n'avoir qu'un effet minime sur ces flux.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence (instrument *benchmark*) lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions ne concorde pas avec la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (comme un taux d'intérêt révisé mensuellement en fonction du taux à un an) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement selon une moyenne de taux d'intérêt à court et à long terme.

Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers seront des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride devra être enregistré en juste valeur par résultat.

Les instruments de capitaux propres seront enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction et classés comme tels en actifs financiers à la juste valeur par résultat) sans reclassement ultérieur en résultat.

Les règles de classement et d'évaluation des passifs financiers figurant dans la norme IAS 39 sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9, à l'exception des passifs financiers que l'entité choisit d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur) pour lesquels les écarts de réévaluation liés aux variations du risque de crédit propre seront enregistrés parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9.

La norme IFRS 9, ayant été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016, sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. La norme IFRS 9 offre la possibilité d'appliquer par anticipation la comptabilisation directe en capitaux propres des écarts de réévaluation liés aux variations du risque de crédit propre sur les passifs financiers que l'entité a choisi d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur). Au 31 décembre 2016, le Groupe n'a pas anticipé l'application de ce traitement.

Risque de crédit

Les instruments de dette classés en actifs financiers au coût amorti ou en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les créances de location, ainsi que les engagements de financement et les garanties financières donnés devront faire systématiquement l'objet d'une dépréciation ou d'une provision pour perte de crédit attendue.

La principale nouveauté est l'enregistrement systématique de dépréciations sur les encours dès l'octroi des prêts ou dès l'acquisition des titres obligataires, sans attendre l'apparition d'une indication objective de dépréciation.

Ainsi, les actifs financiers concernés seront répartis en trois catégories en fonction de la dégradation progressive du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale et une dépréciation devra être enregistrée sur les encours de chacune de ces catégories selon les modalités suivantes :

Etape 1 (stage 1)

- Tous les actifs financiers concernés seront initialement enregistrés dans cette catégorie.
- Une dépréciation pour risque de crédit sera comptabilisée à hauteur des pertes attendues à un an.
- Les produits d'intérêts seront reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué à la valeur comptable brute de l'actif (avant dépréciation).

Etape 2 (stage 2)

- En cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis l'entrée au bilan de l'actif financier, ce dernier sera transféré dans cette catégorie.
- La dépréciation pour risque de crédit sera alors augmentée au niveau des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à terminaison).
- Les produits d'intérêts seront reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué à la valeur comptable brute de l'actif (avant dépréciation).

Etape 3 (stage 3)

- Les actifs financiers pour lesquels une situation de défaut a été identifiée seront déclassés dans cette catégorie.
- La dépréciation pour risque de crédit restera calculée à hauteur des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à terminaison) et son montant sera ajusté le cas échéant pour tenir compte d'une dégradation supplémentaire du risque de crédit.
- Les produits d'intérêts seront reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué à la valeur comptable nette de l'actif (après dépréciation).

L'augmentation significative du risque de crédit pourra être appréciée instrument par instrument ou bien sur la base de portefeuilles homogènes d'actifs lorsque l'appréciation individuelle ne s'avèrera pas pertinente. Une approche par contrepartie (avec application du principe de contagion à tous les encours sur la contrepartie considérée) sera également possible si elle aboutit à des effets similaires.

Le Groupe devra prendre en compte toutes les informations historiques et prospectives dont il dispose ainsi que les conséquences potentielles de l'évolution des facteurs macro-économiques au niveau d'un portefeuille, de sorte que toute augmentation significative du risque de crédit sur un actif financier puisse être appréciée de la manière la plus anticipée possible.

Une présomption (réfutable) de dégradation significative est retenue lorsqu'un actif fait l'objet d'un impayé de plus de 30 jours. Cependant, il s'agit d'une limite ultime : l'entité doit utiliser toutes les informations disponibles (scores comportementaux, indicateurs de type *loan to value*, etc.) en ayant une approche prospective (*forward looking*) pour lui permettre de déceler avant même ces 30 jours toute dégradation significative du risque de crédit.

L'application de la norme IFRS 9 ne modifierait pas la définition du défaut actuellement retenue par le groupe pour apprécier l'existence d'une indication objective de dépréciation d'un actif financier. Un actif sera notamment présumé en défaut après la survenance d'un ou plusieurs impayés de plus de 90 jours.

Le calcul des pertes attendues à un an prend en considération des données historiques, mais aussi la situation présente ainsi que des prévisions raisonnables d'évolution. Ces pertes attendues ne seront donc pas calculées sur des moyennes de cycle et peuvent donc conférer aux charges de dépréciations un caractère pro-cyclique.

Le calcul des pertes attendues à terminaison prendra en considération des données historiques, mais aussi la situation présente ainsi que des prévisions raisonnables d'évolution de la conjoncture économique et les facteurs macro-économiques pertinents jusqu'à la maturité du contrat.

Comptabilité de couverture (hors opérations de macro-couverture) :

La norme IFRS 9 a également pour objet de mieux aligner la comptabilité de couverture sur la gestion par l'entité de ses risques financiers et non financiers. Elle étend notamment le champ des instruments financiers non dérivés pouvant être qualifiés d'instruments de couverture. De même, le périmètre des éléments pouvant être qualifiés d'éléments couverts est étendu à des composants d'instruments non financiers. La norme amende également les modalités d'appréciation de l'efficacité des couvertures.

Toutefois, dans ses dispositions transitoires, la norme offre la possibilité de continuer à appliquer les dispositions d'IAS 39 en matière de comptabilité de couverture, ce choix s'appliquant alors à toutes les relations de couverture.

Par ailleurs, des informations supplémentaires seront requises dans les notes annexes pour décrire la stratégie de gestion et de couverture des risques ainsi que les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

Organisation du programme de mise en œuvre de la norme IFRS 9

Le Groupe a initié dès 2013 des travaux préliminaires pour appréhender les conséquences potentielles de la mise en œuvre de la future norme IFRS 9. A cet effet, une structure projet a été mise en place par la Direction financière et un programme conjoint avec la Direction des risques et la Direction financière a été lancé pour instruire le volet de la norme dédié au risque de crédit.

Dès la publication de la norme IFRS 9 en juillet 2014, les filières Risque et Finance du Groupe se sont dotées d'une organisation spécifique pour conduire les travaux nécessaires à la mise en œuvre de la norme à compter du 1er janvier 2018.

Sous la coordination des instances de gouvernance mises en place, le Groupe a mené des travaux d'analyse de la norme (chantiers bancaires) et réalisé des études de cadrage pour l'adaptation de ses systèmes d'information et de ses processus.

Classement et évaluation

Les portefeuilles d'actifs financiers du Groupe ont fait l'objet d'une revue pour déterminer, sur la base des caractéristiques de leurs flux contractuels d'une part et de la manière dont ils sont gérés (modèles d'activité ou *business model*), d'autre part, leur futur traitement comptable sous IFRS 9. Ces travaux ont également eu pour objet d'identifier les conséquences les plus significatives sur les systèmes d'informations et sur les outils de consolidation comptable.

Ces travaux ont été approfondis durant l'année 2016 pour déterminer le périmètre des actifs financiers dont le classement et l'évaluation seront modifiés par l'application de la norme IFRS 9. Des méthodologies d'analyse des flux contractuels des actifs financiers ont été développées, notamment pour les besoins de comparaison de ces flux avec ceux d'un instrument de référence (instrument *benchmark*) lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument.

Les spécifications nécessaires à l'adaptation des systèmes d'informations des entités d'une part et des processus et *reportings* de consolidation d'autre part se sont poursuivies en 2016. Les travaux de développements ont été entamés dans les systèmes d'information pour identifier les critères de qualification des actifs financiers, mettre à jour les traitements comptables et permettre le renseignement des nouvelles informations à présenter dans les notes annexes. Le Groupe a également initié la préparation des exercices d'essai à blanc (*dry run*) et de répétition générale qui sont respectivement planifiés sur le deuxième et le troisième trimestre 2017 pour tester l'ensemble du nouveau dispositif mis en place pour l'application de la norme IFRS 9.

Par ailleurs, l'IASB a été saisi d'une question relative au classement des prêts assortis d'une clause de remboursement anticipé à la main de l'emprunteur pouvant conduire le prêteur à percevoir un remboursement comprenant une indemnité de remboursement anticipé négative ou un remboursement à hauteur de la valeur de marché de l'instrument à la date de son remboursement anticipé. L'IASB a décidé de proposer un amendement limité à IFRS 9 sur le sujet ; le Groupe va suivre attentivement les travaux et propositions de l'IASB pour en mesurer les conséquences éventuelles sur le futur classement comptable des ses actifs financiers sous IFRS 9.

Risque de crédit

Depuis 2015, le Groupe a construit un cadre méthodologique définissant les règles d'appréciation de la dégradation du risque de crédit et de détermination des pertes attendues à un an et à maturité en intégrant des projections macro économiques pour tenir compte du cycle de crédit. Les travaux de calibrage et de validation de ce cadre ont débuté en 2016 dans plusieurs domaines :

- déploiement du cadre méthodologique sur tous les portefeuilles du groupe ;
- démarrage des développements informatiques pour permettre un début d'homologation pour certains début 2017 ;
- démarrage de la description des processus organisationnels, y compris les étapes de gouvernance opérationnelle.

L'ensemble de ces étapes franchies devrait permettre de disposer à la fin du 3ème trimestre 2017 de la presque totalité du programme afin de procéder à une répétition générale.

Les travaux de calibrage et de validation vont continuer sur toute l'année 2017 afin de comprendre au mieux les modèles de provisionnement en format IFRS 9. Ces travaux exigent de simuler différentes règles de gestion comme différentes méthodes de calibrage des paramètres (aussi cohérentes que possible avec celles déployées pour Bâle) afin de déterminer les conjonctions qui répondent le mieux aux critères normatifs et métiers. A ces travaux, vont être ajoutés des travaux visant à mieux contrôler la procyclicité intrinsèque du modèle de provisionnement IFRS 9, des travaux sur les *backtests* et la définition de la gouvernance autour de la mise à jour des modèles et des scénarii macro économiques probabilisés tout en respectant un calendrier de clôture comptable.

Pendant l'année 2016, les principes généraux de déclinaison opérationnels ont été figés et seront déclinés autour des principes suivants :

- centralisation des modèles de provisionnement IFRS 9 même s'ils sont déclinés selon une segmentation propre aux spécificités locales ;
- utilisation d'un calculateur commun sur une majorité des encours ;
- collecte des encours et des provisions au niveau central pour faire face aux nombreux impératifs de communication, d'explication et de *reportings* règlementaires des calculs de provisions.

Couverture

Le Groupe a analysé les différentes options offertes par la norme IFRS 9 pour sa première application concernant le traitement comptable des opérations de couverture et a décidé, comme la norme IFRS 9 le permet, de ne pas modifier les traitements actuellement appliqués à ces opérations conformément à la norme IAS 39 telle qu'adoptée dans l'Union européenne. Le Groupe continuera par ailleurs à suivre les travaux de recherche de l'IASB relatifs au traitement comptable des opérations de macro-couverture.

A ce stade du projet de mise en œuvre de la norme IFRS 9, les conséquences chiffrées de son application sur les états financiers du Groupe ne peuvent être raisonnablement estimées.

IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »

Adoptée le 22 septembre 2016 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

Cette norme définit les principes de reconnaissance des revenus applicables à tous les contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats de locations, des contrats d'assurance, des instruments financiers et des garanties.

Il convient alors de respecter 5 étapes entre l'identification du contrat conclu avec le client et la reconnaissance en résultat d'un produit lorsqu'une obligation de performance est remplie :

Etape 1 : identification du contrat
Etape 2 : identification des obligations de performance
Etape 3 : détermination du prix de la transaction
Etape 4 : allocation du prix de la transaction
Etape 5 : comptabilisation du revenu en résultat

L'analyse des effets de cette norme sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe est en cours. Compte tenu de son champ d'application, les principaux contrats concernés par cette analyse sont des contrats de prestations de services qui donnent lieu à la comptabilisation de produits de commissions (package de fidélité, commissions de gestion d'actifs, commissions de syndication…). Le Groupe n'anticipe pas d'impacts significatifs de l'application de la norme.

3.2 Normes comptables ou amendements non encore adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2016

Amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre de pertes latentes »

Publiés par l'IASB le 19 janvier 2016

Ces amendements viennent clarifier la comptabilisation des actifs d'impôts différés pour les pertes latentes sur les instruments de dettes évalués à la juste valeur.

Amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir »

Publiés par l'IASB le 29 janvier 2016

Ces amendements visent à améliorer les informations relatives à la variation de l'endettement lié aux opérations de financement, que cette variation provienne de mouvements de trésorerie ou non.

Amendements à IFRS 2 « Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions »

Publiés par l'IASB le 20 juin 2016

Ces amendements clarifient les méthodes de comptabilisation de certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions : modélisation des conditions de performance quel que soit le mode de règlement, impacts des prélèvements fiscaux sur les plans, traitement comptable des modifications de dénouement de plans.

Amendements à IFRS 4 : application d'IFRS 9 « Instruments financiers » avec IFRS 4 « Contrats d'assurance »

Publiés par l'IASB le 12 septembre 2016

Ces amendements proposent des solutions pour traiter la volatilité des résultats qui découlera de l'application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » avant que ne soit mise en œuvre la norme qui remplacera IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Ces amendements donnent à toutes les entités qui émettent des contrats d'assurance la possibilité d'enregistrer parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, et non en résultat, la volatilité qui sera générée par l'application d'IFRS 9 avant que la future norme sur les contrats d'assurance ne soit mise en œuvre.

Ces amendements offrent également aux entités dont l'assurance est l'activité prédominante la faculté de reporter l'application de la norme IFRS 9 jusqu'en 2021, ces entités continuant alors à appliquer la norme IAS 39 actuelle.

Améliorations annuelles (2014-2016) d'IFRS 12 et IAS 28

Publiés par l'IASB le 8 décembre 2016

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié des modifications mineures sur ces normes déjà existantes.

Amendements à IAS 40 « immeubles de placement »

Publiés par l'IASB le 8 décembre 2016

Les modifications apportées viennent préciser le principe selon lequel une entité doit transférer un bien immobilier depuis (ou vers) la catégorie immeubles de placement. Ce transfert doit être opéré si, et seulement si, l'immeuble satisfait ou cesse de satisfaire à la définition d'un immeuble de placement et si un changement d'utilisation est mis en évidence, c'est à dire lorsque l'immeuble devient, ou cesse d'être, un immeuble de placement.

IFRIC 22 « Transactions en devises et paiements d'avance »

Publiée par l'IASB le 8 décembre 2016

Cette interprétation clarifie la comptabilisation des transactions (paiements ou encaissements d'avance) en monnaie étrangère. La transaction doit prévoir une contrepartie libellée ou fixée dans une monnaie étrangère. Préalablement à cette transaction, un actif au titre du paiement anticipé ou un passif au titre d'un encaissement anticipé doit être reconnu et qualifié de non monétaire. La date de transaction, nécessaire pour déterminer le cours de change à utiliser, est la date de comptabilisation initiale de l'actif ou du passif non monétaire sauf en cas de paiements ou encaissements multiples où elle sera déterminée pour chaque paiement ou encaissement.

IFRS 16 « Contrats de location »

Publiée par l'IASB le 13 janvier 2016

Cette nouvelle norme vient remplacer la norme IAS 17 et modifier la comptabilisation des contrats de location, plus particulièrement dans les états financiers des preneurs, avec des incidences très limitées pour les bailleurs.

Pour tout contrat de location, le preneur devra reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers ; dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif sera présentée séparément de la charge d'intérêts sur la dette :

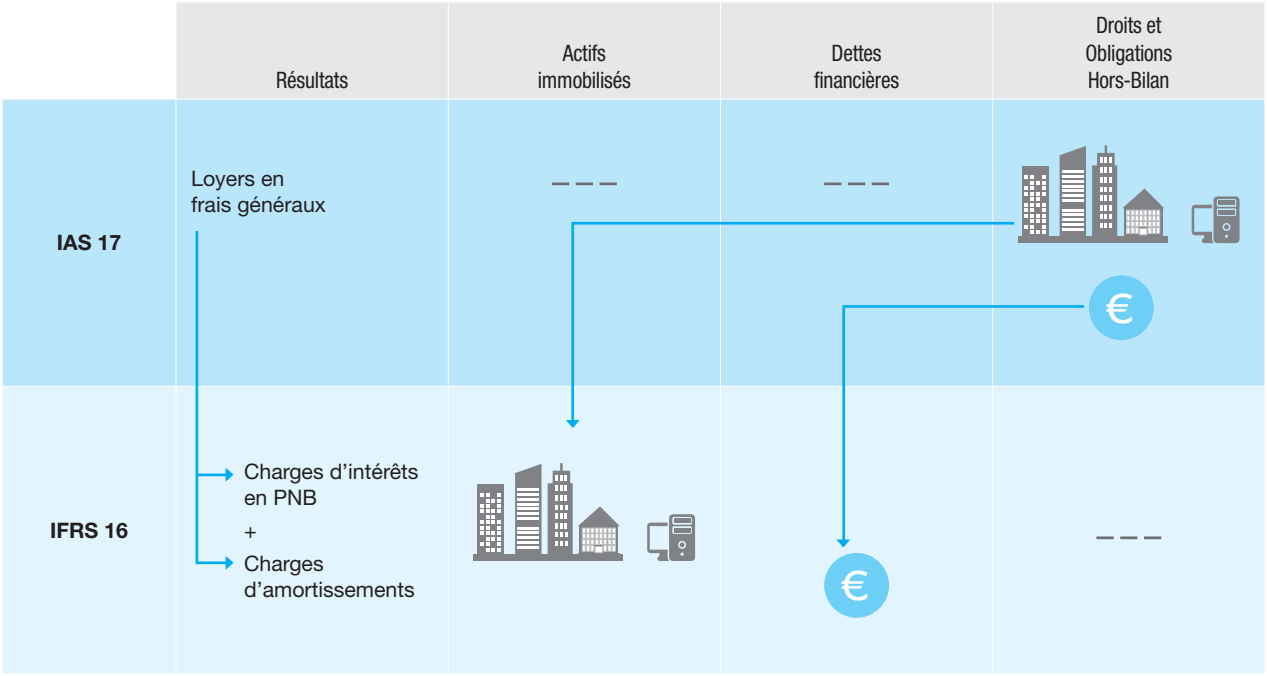

Le nouveau traitement des contrats de location au bilan des preneurs ne s'applique pas aux contrats d'une durée inférieure à un an (options de renouvellement inclues), ni aux contrats portant sur des biens de faible valeur.

Par ailleurs, la norme modifie les modalités d'identification d'un contrat de location pour en distinguer le traitement comptable de celui applicable à un contrat de service.

Après une phase d'analyse préliminaire des dispositions de cette nouvelle norme, le Groupe a initié au 4ème trimestre 2016 des travaux de cadrage pour l'adaptation des systèmes d'information et des processus et pour la définition du périmètre des contrats concernés. Les baux immobiliers constituent l'essentiel des contrats en cours de recensement.

4. Recours à des estimations et au jugement

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat ou parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à des estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés sur un marché actif enregistrés dans les rubriques « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », « Instruments dérivés de couverture » ou « Actifs financiers disponibles à la vente » (cf. Notes 3.1, 3.2, 3.3, 3.4), ainsi que la juste valeur des instruments évalués au coût amorti pour lesquels cette information doit être présentée dans les notes annexes (cf. Note 3.9) ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (« Prêts et créances », « Actifs financiers disponibles à la vente », « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance »), des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition (cf. Notes 2.2, 3.8 et 7.1) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan (en particulier les provisions sur avantages du personnel) (cf. Note 5.2) ;
- le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan (cf. Note 6) ;
- l'appréciation du contrôle pour la détermination du périmètre des entités consolidées, notamment dans les cas des entités structurées (cf. Note 2) ;
- la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises (cf. Notes 2.1 et 2.2).

NOTE 2 Consolidation

Principes comptables

Les comptes consolidés regroupent les comptes du Crédit du Nord et des entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

ENTITES CONSOLIDEES

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées de manière exclusive par le Groupe. Le Groupe contrôle une entité lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe détient le pouvoir sur l'entité (capacité de diriger ses activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité), via la détention de droits de vote ou d'autres droits ;
- le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ;
- le Groupe a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influer sur le montant des rendements qu'il en obtient.

Existence du pouvoir

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont exerçables à la date d'appréciation du contrôle ou au plus tard lorsque les décisions concernant la direction des activités pertinentes doivent être prises. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou du droit à convertir des obligations en actions ordinaires nouvelles.

Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer l'existence ou l'absence de contrôle d'une entité par le Groupe, l'évaluation de ce contrôle doit tenir compte de tous les faits et circonstances y compris l'existence d'un ou plusieurs accords contractuels. Le pouvoir peut s'exercer au travers de droits substantiels, à savoir la capacité pratique de diriger les activités pertinentes de l'entité sans obstacles ni contraintes.

Certains droits ont pour but de protéger les intérêts de la partie qui les détient (droits protectifs), sans toutefois donner le pouvoir sur l'entité à laquelle les droits se rattachent.

Si plusieurs investisseurs ont chacun des droits effectifs leur conférant la capacité de diriger unilatéralement des activités pertinentes différentes, celui qui a la capacité effective de diriger les activités qui affectent le plus les rendements de l'entité, est présumé détenir le pouvoir.

Exposition aux rendements variables

Le contrôle ne peut exister que si le Groupe est exposé significativement à la variabilité des rendements variables générés par son investissement ou son implication dans l'entité. Les rendements variables rassemblent toutes sortes d'expositions (dividendes, intérêts, commissions…) ; ils peuvent être uniquement positifs, uniquement négatifs, ou tantôt positifs et tantôt négatifs.

Lien entre pouvoir et rendements variables

Le pouvoir sur les activités pertinentes ne confère pas le contrôle au Groupe si ce pouvoir ne permet pas d'influer sur les rendements variables auxquels le Groupe est exposé en raison de ses liens avec l'entité. Si le Groupe dispose de pouvoirs de décision qui lui ont été délégués par des tiers externes et qu'il exerce ces pouvoirs au bénéfice principal de ces derniers, il est présumé agir en tant qu'agent des délégataires et, en conséquence, il ne contrôle pas l'entité bien qu'il soit décisionnaire. Dans le cadre des activités de gestion d'actifs, une analyse est menée pour déterminer si le gérant agit en tant qu'agent ou en tant que principal dans la gestion des actifs du fonds, ce dernier étant présumé contrôlé par le gérant si celui-ci est qualifié de principal.

Cas particulier des entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour identifier qui exerce le contrôle

sur cette entité. C'est le cas, par exemple, lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes de l'entité sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Une entité structurée présente souvent certaines caractéristiques telles qu'une activité circonscrite, un objet précis et bien défini, des capitaux propres insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné. Les entités structurées peuvent revêtir différentes formes juridiques : sociétés de capitaux, sociétés de personnes, véhicules de titrisation, organismes collectifs de placement, entités sans personnes morales…

L'analyse du contrôle d'une entité structurée doit alors tenir compte de tous les faits et circonstances et prendre notamment en considération :

- les activités et l'objectif de l'entité ;
- la structuration de l'entité ;
- les risques portés par l'entité et l'exposition du Groupe à tout ou partie de ces risques ;
- les avantages potentiels procurés au Groupe par l'entité.

Les entités structurées non consolidées sont celles qui ne sont pas contrôlées de manière exclusive par le Groupe. Dans le cadre de la consolidation des entités structurées et contrôlées par le Groupe, les parts des entités structurées qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées au bilan en « Dettes ».

Partenariats

Dans le cadre d'un partenariat (activité conjointe ou coentreprise), le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'entité considérée si les décisions concernant les activités pertinentes de cette dernière requièrent le consentement unanime des différentes parties partageant ce contrôle. La détermination du contrôle conjoint repose sur une analyse des droits et obligations des partenaires à l'accord.

Dans le cas d'une activité conjointe ou d'une structure juridique commune (joint operation), les différentes parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Le Groupe doit alors comptabiliser de manière distincte sa quote-part dans chacun des actifs et des passifs ainsi que sa quote-part dans les charges et produits afférents.

Dans le cas d'une coentreprise (joint venture), les différentes parties ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Ces coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Ces entreprises associées sont mises en équivalence dans les états financiers consolidés du Groupe. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité sans toutefois en exercer un contrôle exclusif ou un contrôle conjoint. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entité est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entité.

Règles et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de toutes les entités significatives contrôlées et composant le groupe. Les sociétés ne présentant pas de caractère significatif selon les normes du Groupe n'ont pas été retenues dans le champ de la consolidation. Les comptes des sociétés consolidées sont, si nécessaire, retraités selon les principes du Groupe.

Tous les soldes, profits et transactions significatifs entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective tandis que les résultats des filiales qui ont été vendues au cours de l'exercice sont inclus jusqu'à la date à laquelle le contrôle ou l'influence notable ont cessé d'exister.

Méthodes de consolidation

Les filiales, incluant les entités structurées contrôlées par le Groupe, sont consolidées par intégration globale.

L'intégration globale consiste, dans le bilan consolidé, à substituer à la valeur des titres de capitaux propres de la filiale détenus par le Groupe chacun des actifs et passifs de cette filiale ainsi que l'écart d'acquisition reconnu lors de sa prise de contrôle par le Groupe (cf. Note 2.2). Dans le compte de résultat et dans l'état du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, chacun des éléments de charges et de produits de la filiale est agrégé avec ceux du Groupe.

La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat de la filiale est présentée distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé. Toutefois, dans le cadre de la consolidation des entités structurées contrôlées par le Groupe, les parts de ces entités qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées en « Dettes » dans le bilan consolidé.

Dans le cas d'une activité conjointe ou d'une structure juridique commune (joint operation), le Groupe comptabilise de manière distincte sa quote-part dans chacun des actifs et des passifs sur lesquels il a des droits et obligations ainsi que sa quote-part dans les charges et produits afférents.

Les coentreprises (joint-ventures) et les entreprises associées sont mises en équivalence dans les états financiers consolidés du Groupe. La mise en équivalence est une méthode comptable qui consiste à comptabiliser initialement dans la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » du bilan consolidé le coût d'acquisition de la participation du Groupe dans la coentreprise ou dans l'entreprise associée, incluant l'écart d'acquisition, et à ajuster par la suite ce coût initial pour prendre en compte les changements de la quote-part du Groupe dans l'actif net de l'entité émettrice qui surviennent postérieurement à son acquisition.

Les participations dans les entreprises mises en équivalence sont soumises à un test de dépréciation dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation. Si la valeur recouvrable de la participation (montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité et sa valeur de marché nette des frais de cession) est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est alors comptabilisée en déduction de la valeur comptable au bilan de la participation mise en équivalence. Les dotations et reprises de dépréciation sont enregistrées dans la rubrique « Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence » dans le compte de résultat consolidé.

Les quotes-parts du Groupe dans le résultat net et dans les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres de l'entité sont présentées sur des lignes distinctes du compte de résultat consolidé, de l'état consolidé du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence devient égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes ultérieures, sauf s'il y est contraint en vertu d'une obligation légale ou implicite auquel cas ces pertes sont alors provisionnées. Les plus ou moins-values dégagées lors des cessions de sociétés mises en équivalence sont présentées parmi les « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Variations des pourcentages d'intérêts dans une entité consolidée

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêts et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les « Réserves consolidées, part du Groupe ».

De même, en cas de baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part d'intérêts cédés est enregistré dans les « Réserves consolidées, part du Groupe ».

Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée, la quote-part éventuellement conservée par le Groupe est alors évaluée à sa juste valeur concomitamment à l'enregistrement de la plus ou moins-value de cession. Cette plus ou moins-value de cession est présentée parmi les « Gains ou pertes nets sur autres actifs » dans le compte de résultat consolidé.

2.1 Périmètre de consolidation

2.1.1 Evolution du périmètre sur l'exercice 2016

Le périmètre de consolidation est présenté dans la Note 7.3.

Sont retenues dans le périmètre de consolidation, les filiales et entités structurées contrôlées par le Groupe, les partenariats (activités conjointes ou coentreprises) et les entreprises associées dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, notamment au regard du total bilan et compte de résultat et du résultat brut d'exploitation.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2016 comprend 19 sociétés dont :

- 17 sociétés intégrées globalement ;
- 2 sociétés mises en équivalence, dont une société coentreprise et une entité sous influence notable.

Les principales variations du périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2016 par rapport au périmètre du 31 décembre 2015 sont les suivantes :

- Transmissions universelles de patrimoine :
  - Anna Purna, Nice Broc et Nice Carros ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en faveur de Norimmo ;
  - Partira a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en faveur du Crédit du Nord.
- Rachat de participations ne donnant pas le contrôle :

Crédit du Nord a acquis 90 titres de la Banque Kolb, portant ainsi son pourcentage d'intérêt à 99,90 % au 31 décembre 2016 contre 99,87 % au 31 décembre 2015.

2.1.2 Evènements post-clôture

Le Groupe a dénoncé, le 25 février 2015, le protocole d'accord liant Aviva France et Crédit du Nord dans leur filiale commune Antarius. Au terme d'une période nécessaire à la transition opérationnelle, Aviva France et Sogecap ont signé le 8 février 2017 un accord matérialisant l'acquisition par Sogecap de la participation de 50 % de la société Antarius détenue précédemment par Aviva France. Le transfert des titres est effectif depuis le 1er avril 2017. Antarius sera alors détenue à 100 % par le Groupe Société Générale, conjointement par Sogecap et Crédit du Nord et restera consolidée par Mise en Equivalence chez Crédit du Nord.

2.2 Ecarts d'acquisition

Principes comptables

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprises.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles liées à des faits et circonstances existants à la date d'acquisition, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. A cette même date, les participations ne donnant pas le contrôle sont alors évaluées pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, lors de chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition leur étant alors affectée en contrepartie.

Le coût d'acquisition de l'entité est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entité acquise. Les frais directement liés aux regroupements d'entreprises sont comptabilisés dans le résultat de la période à l'exception de ceux liés à l'émission d'instruments de capitaux propres.

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes en fonction du mode de règlement de ces compléments de prix. S'ils sont qualifiés de dettes, les révisions ultérieures de ces compléments de prix sont enregistrées en résultat pour les dettes financières relevant de la norme IAS 39 et selon les normes appropriées pour les dettes ne relevant pas d'IAS 39 ; s'ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres, ces révisions ne donnent lieu à aucun enregistrement. L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de son actif net réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecarts d'acquisition » ; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat. En date de prise de contrôle de l'entité, l'éventuelle quote-part dans cette dernière antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Dans le cas d'une acquisition par étape, l'écart d'acquisition est ainsi déterminé par référence à la juste valeur en date de prise de contrôle de l'entité.

A la date d'acquisition, chaque écart d'acquisition est affecté à une ou plusieurs Unité(s) Génératrice(s) de Trésorerie (UGT) devant tirer avantage de l'acquisition. En cas de réorganisation du Groupe entraînant une modification de la composition des UGT, les écarts d'acquisition rattachés à des unités scindées en plusieurs parties sont réaffectés à d'autres unités nouvelles ou existantes. Cette réaffectation est généralement réalisée au prorata des besoins en fonds propres normatifs des différentes parties des UGT scindées.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des écarts d'acquisition sur l'année 2016 :

(en millions d'euros)	Valeur nette au 31/12/2015	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Pertes de valeur	Valeur nette 31/12/2016
Banque Courtois	10,2	-	-	-	10,2
Banque Laydernier	12,8	-	-	-	12,8
Banque Kolb	22,3	-	-	-	22,3
Banque Tarneaud	3,3	-	-	-	3,3
Société Marseillaise de Crédit	454,2	-	-	-	454,2
Agences Fortis	5,2	-	-	-	5,2
TOTAL	**508,0**	**-**	**-**	**-**	**508,0**

Le Groupe Crédit du Nord constitue une unique UGT

Le Groupe réalise au 31 décembre 2016 un test annuel de dépréciation de l'UGT Groupe Crédit du Nord à laquelle ont été affectés les écarts d'acquisition. Une UGT se définit comme le plus petit groupe d'actifs identifiable générant des rentrées de trésorerie indépendantes de celles qui découlent d'autres actifs ou groupes d'actifs au sein de l'entreprise. Les tests de dépréciation consistent à évaluer la valeur recouvrable d'une UGT et à la comparer avec sa valeur comptable. Une perte de valeur irréversible est constatée en résultat si la valeur comptable d'une UGT, comprenant les écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte ainsi déterminée est affectée à la dépréciation des écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable d'une UGT est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement la méthode des flux de trésorerie actualisés (*discounted cash-flows*) appliquée globalement à l'échelle de l'UGT. Les flux de trésorerie correspondent aux dividendes distribuables par les entités composant l'UGT en intégrant l'objectif cible de fonds propres du Groupe alloués à chacune.

Historiquement construits sur la base d'un plan d'affaires à 9 ans, les flux de trésorerie ont été déterminés cette année sur une période plus courte de 6 ans, sur la base des budgets prévisionnels à quatre ans (de 2017 à 2020) extrapolés sur une période de deux ans (2021-2022), l'année 2022 correspondant à une année « normative » sur laquelle est calculée la valeur terminale :

- les fonds propres alloués à l'UGT Groupe Crédit du Nord correspondent au 31 décembre 2016 à 10,5 % des encours pondérés ;
- le taux d'actualisation est calculé sur la base d'un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque fonction de l'activité sous-jacente. Cette prime de risque est déterminée à partir des séries de primes de risques actions publiées par la recherche SG Cross Asset Research et de sa volatilité spécifique (beta) estimée. Le cas échéant, une prime de risque souverain est également ajoutée au taux sans risque, représentant la différence entre le taux sans risque de la zone euro et le taux d'intérêt des obligations à long terme liquides émises par l'Etat (en euro) ;
- le taux de croissance utilisé pour la valeur terminale est fondé sur une prévision de croissance de l'économie et d'inflation soutenable à long terme. Ce taux est estimé au regard de deux sources principales, à savoir, l'*International Monetary Fund* et les analyses économiques de *SG Cross Asset Research* qui fournissent des prévisions à horizon 2020/2021.

Le test annuel de dépréciation de l'UGT Groupe Crédit du Nord n'a pas conduit à déprécier les écarts d'acquisition au 31 décembre 2016.

Le taux d'actualisation retenu est de 8 %. Le taux de croissance à long terme retenu est de 2 %.

Des tests de sensibilité sont réalisés pour mesurer l'impact de la variation de certaines hypothèses sur la valeur recouvrable de l'UGT Groupe Crédit du Nord. Au 31 décembre 2016, compte tenu des risques liés à l'activité dans l'environnement actuel (volatilité des marchés, incertitudes réglementaires), des sensibilités à la variation du taux d'actualisation, à la croissance long terme et aux évolutions réglementaires ont été réalisées.

Ainsi les résultats de ces tests de sensibilité montrent que :

- une augmentation de 50 points de base appliquée au taux d'actualisation de l'UGT entraînerait une diminution de la valeur recouvrable totale de 9,5 % sans nécessiter de dépréciation additionnelle de l'UGT ;
- une réduction de 50 points de base des taux de croissance à long terme entraînerait une diminution de 7,2 % de la valeur recouvrable totale sans nécessiter de dépréciation additionnelle de l'UGT ;
- enfin, la prise en compte des contraintes réglementaires (Bâle 4, normes comptables IFRS 16 et IFRS 9) en l'état actuel des textes ne nécessiterait pas de dépréciation additionnelle pour l'UGT.

2.3 Informations complémentaires sur les entités consolidées et les entités mises en équivalence

Les informations présentées dans cette note concernent les entités structurées consolidées, les coentreprises et les entreprises associées.

Sont retenues dans cette note les entités contrôlées de manière exclusive ou conjointe et les entités sous influence notable dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe. Cette significativité est notamment appréciée au regard du total bilan et du résultat brut d'exploitation consolidés du Groupe.

2.3.1 Entités structurées consolidées

Les entités structurées consolidées incluent notamment :

- des organismes de placement collectif (SICAV, FCP, etc.) dont la gestion est assurée par les filiales de gestion d'actifs du Groupe ;
- des Fonds Communs de Titrisation (FCT) qui émettent des instruments financiers pouvant être souscrits par des investisseurs et qui portent des risques de crédit inhérents à une exposition ou un panier d'expositions qui peuvent être divisés en tranches ;
- des structures de Financement d'actifs qui portent des financements maritimes, des centrales électriques, de l'éolien et de la co-génération.

Au 31 décembre 2016, le Crédit du Nord ne détient pas d'entités structurées consolidées.

2.3.2 Entités mises en équivalence (coentreprises et entreprises associées)

Les sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont :

- les coentreprises (joint venture), c'est à dire les partenariats dans lesquels les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'opération ont des droits sur l'actif net de la coentreprise ;
- les entreprises associées, c'est à dire les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Informations financières résumées pour les coentreprises et les entreprises associées

(en millions d'euros)	Co-entreprises		Entreprises associées		Total entités mises en équivalence	
Quote-part du Groupe dans :	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Résultat net	32,6	27,2	0,6	0,5	33,2	27,7
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôts)	13,4	13,2	-	-	13,4	13,2
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	**46,0**	**40,4**	**0,6**	**0,5**	**46,6**	**40,9**

Au 31 décembre 2016, deux entités sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence :

- Antarius, identifiée en tant que coentreprise ;
- Pouyanne, identifiée en tant qu'entreprise associée.

2.4 Entités structurées non consolidées

Les informations présentées ci-dessous concernent les entités structurées par le Groupe. Elles ont été regroupées par typologie de familles exerçant des activités similaires : le Financement d'actifs, la Gestion d'actifs et Autres (incluant la Titrisation et les structures d'Emission).

Le Financement d'actifs inclut les Groupements d'Intérêt Economique (GIE), les sociétés de personnes et structures équivalentes qui portent des financements aéronautiques, ferroviaires, maritimes ou immobiliers.

La Gestion d'actifs regroupe les organismes de placement collectif (SICAV, FCP…) dont la gestion est assurée par les filiales de gestion d'actifs du Groupe.

La Titrisation regroupe les fonds commun de titrisation (FCT) et structures équivalentes qui émettent des instruments financiers pouvant être souscrits par des investisseurs et qui portent des risques de crédit inhérents à une exposition ou un panier d'expositions qui peuvent être divisés en tranches.

Les intérêts du Groupe dans les entités structurées par des tiers sont classés dans les rubriques du bilan consolidé selon leur nature (« Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Passifs financiers à la juste valeur par résultat », « Actifs financiers disponibles à la vente », « Prêts et créances », « Dettes », etc.).

Le Crédit du Nord inclut uniquement des Financements d'actifs qui portent des financements maritimes, des centrales électriques, de l'éolien et de la co-génération.

2.4.1 Intérêts dans les entités structurées non consolidées

Les intérêts du Groupe dans une entité structurée non consolidée recouvrent des liens contractuels ou non contractuels qui l'exposent à un risque de variation des rendements associés à la performance de cette entité structurée. Ces intérêts comprennent :

- la détention d'instruments de capitaux propres ou de dettes quel que soit leur rang de subordination ;
- l'apport de financement (prêts, crédits de trésorerie, engagements de financement, lignes de liquidité, etc.) ;
- le rehaussement de crédit (garanties, parts subordonnées, dérivés de crédit, etc.) ;
- l'octroi de garantie (engagements de garantie) ;
- les dérivés qui absorbent tout ou partie du risque de variation des rendements de l'entité structurée à l'exclusion des « Credit Default Swap » (CDS) et des options achetés par le Groupe ;
- les contrats rémunérés par des commissions assises sur la performance de l'entité structurée ;
- les conventions d'intégration fiscale.

	Financement d'actifs	
(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
TOTAL BILAN DES ENTITÉS	**517,0**	**648,3**
Valeur nette comptables des intérêts du Groupe dans ces entités :		
Actifs :	**168,3**	**199,9**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	29,5	57,1
Prêts et créances sur la clientèle / établissements de crédit	138,8	142,8
Autres	-	-
Passifs :		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Dettes envers la clientèle / établissements de crédit	-	-
Autres	-	-

Au 31 décembre 2016, le Groupe n'accorde à ces entités aucun soutien financier qui n'aurait pas été octroyé dans un contexte de marché habituel.

L'exposition maximale au risque de perte en lien avec les intérêts dans une entité structurée correspond :

- au coût amorti ou à la juste valeur [1], des actifs financiers non dérivés conclus avec l'entité structurée en fonction de leur mode d'évaluation au bilan ;
- à la juste valeur [1] des dérivés figurant à l'actif du bilan ;
- au nominal des CDS vendus (montant maximum à payer) ;
- au nominal des engagements de financement ou de garantie donnés.

	Financement d'actifs	
(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Coût amorti ou juste valeur [1], selon leur évaluation au bilan, des actifs financiers non dérivés conclus avec l'entité structurée	-	-
Juste valeur [1] des dérivés figurant à l'actif du bilan	-	-
Nominal des CDS vendus (montant maximum à payer)	-	-
Nominal des engagements de financement ou de garantie donnés	7,5	15,4
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE PERTE	**7,5**	**15,4**

(1) Juste valeur à la date de clôture de l'exercice, cette valeur pouvant fluctuer au cours des exercices ultérieurs.

Les éléments de réduction de l'exposition maximale au risque de perte incluent :

- le nominal des engagements de garantie reçus ;
- la juste valeur [1] des actifs reçus en garantie ;
- la valeur comptable au passif du bilan des dépôts de garantie reçus.

2.4.2 Informations sur les entités structurées non consolidées sponsorisées par le Groupe

Le Groupe peut ne pas détenir d'intérêts dans une entité structurée mais être considéré comme sponsor de cette entité s'il a ou a eu un rôle :

- de structureur ;
- de promoteur auprès des investisseurs potentiels ;
- de gestion pour compte de tiers ;
- de garant implicite ou explicite de la performance de l'entité (notamment via des garanties de capital ou de rendement accordées aux porteurs de parts d'OPCVM).

Par ailleurs, une entité structurée est réputée sponsorisée par le Groupe dès lors que sa dénomination intègre le nom du Groupe ou d'une de ses filiales.

Par contre, les entités structurées par le Groupe en réponse à des besoins spécifiques exprimés par un ou plusieurs clients ou bien investisseurs sont réputées sponsorisées par ces derniers.

Le total bilan de ces entités structurées non consolidées sponsorisées par le Groupe s'élève à 517 millions d'euros et concernent uniquement du financement d'actifs. Les revenus tirés de ces entités s'élèvent à 1,6 millions d'euros.

2.5 Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées

Principes comptables

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. L'actif, ou le groupe d'actifs et de passifs, doit alors être disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et il doit être hautement probable que la cession interviendra dans un délai de douze mois.

Pour que tel soit le cas, le Groupe doit être engagé dans un plan de cession de l'actif ou du groupe d'actifs et de passifs et avoir entamé un programme de recherche actif d'un acquéreur ; par ailleurs, la mise en vente de l'actif ou du groupe d'actifs et de passifs doit être effectuée à un prix raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle.

Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques « Actifs non courants destinés à être cédés» et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » sans possibilité de compensation.

En cas de moins-values latentes entre la juste valeur nette des coûts de cession des actifs non courants et des groupes d'actifs destinés à être cédés et leur valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants destinés à être cédés cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF	**0,2**	**0,3**
Immobilisations et écarts d'acquisition	0,2	0,3
Actifs financiers	-	-
Créances	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Autres créances	-	-
Autres actifs	-	-
PASSIF	**-**	**-**
Provisions	-	-
Passifs financiers	-	-
Dettes	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Autres dettes	-	-
Autres passifs	-	-

NOTE 3 Instruments financiers

Principes comptables

Classement des instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés au bilan du Groupe dans des catégories qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur. Ce classement est fonction de la nature des instruments financiers et de l'objet de leur détention.

Les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

- les « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » : il s'agit des instruments financiers détenus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés actifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, ainsi que des actifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur) ;
- les « Prêts et créances » : ils regroupent les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi, ni désignés dès l'origine pour être évalués à la juste valeur par résultat (option juste valeur). Ils sont évalués au coût amorti et peuvent faire l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou collective ;
- les « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » : ce sont les actifs financiers non dérivés, à revenus fixes ou déterminables et assortis d'une maturité fixe, qui sont cotés sur un marché actif et que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Le coût amorti intègre les primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition ;
- les « Actifs financiers disponibles à la vente » : ce sont les actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont classés dans aucune des trois catégories précédentes. Ces instruments sont évalués à la juste valeur par contrepartie des « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ». Les revenus courus ou acquis des titres de dettes sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif tandis que les revenus des titres de capitaux propres sont enregistrés en produits de dividendes.

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

- les « Passifs financiers à la juste valeur par résultat » : il s'agit des passifs financiers encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, ainsi que des passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur) ;
- les « Dettes » : elles regroupent les autres passifs financiers non dérivés et sont évaluées au coût amorti.

Les actifs et passifs financiers dérivés qualifiés comptablement d'instruments de couverture sont présentés sur des lignes distinctes du bilan (cf. Note 3.2).

Reclassements d'actifs financiers

Les actifs financiers ne peuvent, postérieurement à leur enregistrement initial au bilan du Groupe, être reclassés dans la catégorie des « Actifs financiers évalués en juste valeur par résultat ».

Un actif financier non dérivé enregistré initialement au bilan dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » parmi les actifs financiers détenus à des fins de transaction peut être reclassé hors de cette catégorie dans les conditions suivantes :

- si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement détenu à des fins de transaction n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des « Prêts et créances » sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci en date de transfert ;

- si des circonstances rares entraînent un changement de la stratégie de détention d'actifs financiers non dérivés initialement détenus à des fins de transaction, ces actifs peuvent être reclassés soit dans la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente », soit dans la catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance » sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci en date de transfert.

En aucun cas, les instruments financiers dérivés et les actifs financiers à la juste valeur sur option ne peuvent être reclassés hors de la catégorie des « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Un actif financier initialement enregistré dans la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » peut être transféré dans la catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à cette catégorie en date de transfert. Par ailleurs, si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement enregistré dans la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des « Prêts et créances » sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci en date de transfert.

Les actifs financiers ainsi reclassés sont transférés dans leur nouvelle catégorie à leur juste valeur à la date du reclassement et sont ensuite évalués conformément aux dispositions applicables à cette nouvelle catégorie. Le coût amorti des actifs financiers reclassés des catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », ainsi que le coût amorti des actifs financiers reclassés de la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », sont déterminés sur la base des estimations des flux de trésorerie futurs attendus réalisées en date de reclassement. L'estimation de ces flux de trésorerie futurs attendus doit être révisée à chaque clôture ; en cas d'augmentation des estimations d'encaissements futurs consécutive à une amélioration de leur recouvrabilité, le taux d'intérêt effectif est ajusté de manière prospective. En revanche, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée en « Coût du risque » au compte de résultat.

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Les méthodes de valorisation utilisées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers sont présentées en Note 3.4.

Comptabilisation initiale

Les achats et les ventes d'actifs financiers classés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat », en « Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance » et en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de la classification comptable des actifs financiers concernés. Les « Prêts et créances » sont enregistrés au bilan en date de décaissement des fonds ou d'échéance des prestations facturées.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat pour lesquels ces frais sont enregistrés directement dans le compte de résultat).

Si la juste valeur initiale est fondée principalement sur des données de marché observables, la différence entre cette juste valeur et le prix de transaction, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation utilisés ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur initiale de l'instrument financier est réputée

être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie de l'instrument. Pour certains instruments, compte tenu de leur complexité, cette marge n'est toutefois reconnue en résultat qu'à leur maturité ou lors de leur cession éventuelle avant terme. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est alors enregistrée en résultat.

Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Le Groupe décomptabilise également les actifs financiers dont il a conservé les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie mais a l'obligation contractuelle de reverser ces mêmes flux à un tiers (« pass-through agreement ») et dont il a transféré la quasi-totalité des risques et avantages.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier, mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan à hauteur de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat, pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres et de la valeur de tout actif ou passif de gestion.

Le Groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie d'un passif financier) lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

3.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2016		31/12/2015	
(en millions d'euros)	Actif	Passif	Actif	Passif
Portefeuille de transaction	124,9	109,3	119,9	89,1
Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option	3,7	2 435,2	1,5	2 546,7
TOTAL	**128,6**	**2 544,5**	**121,4**	**2 635,8**
Dont titres reçus / donnés en pension livrée		*866,5*		*361,3*

3.1.1 Portefeuille de transaction

Principes comptables

Le portefeuille de transaction regroupe les actifs et passifs financiers qui sont, lors de leur comptabilisation initiale :

- soit acquis ou encourus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ;
- soit acquis ou encourus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers dérivés, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les instruments financiers dérivés sont classés par défaut en portefeuille de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture (cf. Note 3.2).

Les instruments financiers du portefeuille de transaction sont évalués à leur juste valeur en date de clôture et portés au bilan dans la rubrique « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de leur juste valeur sont enregistrées en résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Actif

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Obligations et autres instruments de dettes	1,3	1,7
Actions et autres instruments de capitaux propres	3,3	5,4
Autres actifs financiers non dérivés	-	-
Dérivés de transaction (1)	120,3	112,8
TOTAL	**124,9**	**119,9**
Dont titres prêtés	-	-

(1) cf. Note 3.2 « Instruments financiers dérivés ».

Passif

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes sur titres empruntés	-	-
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	0,7	-
Autres passifs financiers non dérivés	-	-
Dérivés de transaction (2)	108,6	89,1
TOTAL	**109,3**	**89,1**

(2) cf. Note 3.2 « Instruments financiers dérivés ».

3.1.2 Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option

Principes comptables

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent, dans les mêmes rubriques des états financiers, les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de leur juste valeur sont enregistrées en résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

L'application de cette option est limitée aux situations suivantes :

- lorsqu'elle permet l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers ;
- lorsqu'elle s'applique à un instrument financier hybride comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui devraient alternativement faire l'objet d'une comptabilisation distincte ;
- lorsqu'un groupe d'actifs et/ou de passifs financiers est géré et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur.

Actif

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Obligations et autres instruments de dettes	3,7	1,5
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-
Autres actifs financiers	-	-
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	-
TOTAL	**3,7**	**1,5**

Passif

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option sont essentiellement constitués de la variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre qui a généré un produit de 1,4 millions d'euros au 31 décembre 2016. Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles tenant compte des conditions les plus récentes de refinancement effectif du Groupe sur les marchés et la maturité résiduelle des passifs concernés.

Au 31 décembre 2016, la différence entre la juste valeur des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option (2 435,2 millions d'euros contre 2 546,7 millions d'euros au 31 décembre 2015) et leur montant remboursable à maturité (2 412,9 millions d'euros contre 2 524,3 millions d'euros au 31 décembre 2015) s'élève à 22,3 millions d'euros (contre 22,4 millions d'euros au 31 décembre 2015).

3.1.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net sur portefeuille de transaction	0,5	0,5
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur sur option	-14,2	-6,7
Résultat net sur instruments financiers dérivés de transaction (2)	19,1	14,0
Résultat net sur opérations de couverture	-69,2	-13,9
Résultat net sur instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur (2)	*110,9*	*-210,5*
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	*-180,1*	*196,6*
Part inefficace de la couverture de flux de trésorerie	-	-
Résultat net des opérations de change	32,1	27,8
TOTAL (1)	**-31,7**	**21,7**

(1) Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement.

(2) L'effet de la FVA (Funding Value Adjustement) a été comptabilisé à compter de 2016 et correspond à une charge de -17,4 M€. Du fait de cette mise en place, le risque de crédit propre (Debit Value Adjustment) est intégré dans le taux de refinancement utilisé pour le calcul de la FVA.
L'effet du risque de contrepartie dans la juste valeur des actifs financiers dérivés (Credit Value Adjustment - CVA) correspond à une charge de -20,93 M€ en 2016 (-1,7 M€ en 2015).
A cette charge s'ajoute la neutralisation du stock de DVA comptabilisé les années antérieures soit une charge complèmentaire 2016 de -3,32 M€ .
L'effet CVA au titre du groupe Société Générale s'élève à -21,38 M€ en 2016.

3.2 Instruments financiers dérivés

Principes comptables

Les instruments dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit…) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

Traitement des instruments dérivés incorporés

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument financier hybride. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, le Groupe sépare le dérivé incorporé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte et qu'il répond à la définition d'un instrument dérivé. L'instrument financier dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan en « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Le contrat hôte est classé et évalué en fonction de sa catégorie comptable.

3.2.1 Instruments financiers dérivés de transaction

Principes comptables

Les instruments financiers dérivés de transaction sont inscrits au bilan pour leur juste valeur dans les rubriques « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les variations de juste valeur constatées sur les instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties qui se sont ultérieurement avérées défaillantes sont comptabilisées en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » jusqu'à la date d'annulation de ces instruments et de constatation au bilan, pour leur juste valeur à cette même date, des créances ou dettes vis-à-vis des contreparties concernées. Les éventuelles dépréciations ultérieures de ces créances sont enregistrées en « Coût du risque » dans le compte de résultat.

Détail des instruments financiers dérivés de transaction

	31/12/2016		31/12/2015	
(en millions d'euros)	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments de taux d'intérêt	46,5	44,9	53,2	51,9
Instruments de change	73,8	63,7	59,6	37,2
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-
Instruments sur matières premières	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
TOTAL	**120,3**	**108,6**	**112,8**	**89,1**

3.2.2 Instruments financiers dérivés de couverture

Principes comptables

Afin de couvrir certains risques de marché, le Groupe met en place des couvertures au moyen d'instruments financiers dérivés. Comptablement, ces opérations peuvent être qualifiées de couverture de juste valeur ou de couverture de flux de trésorerie ou de couverture d'un investissement net à l'étranger, selon les risques ou les instruments à couvrir.

Pour qualifier comptablement ces opérations de couverture, le Groupe documente de façon détaillée la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture et la stratégie associée de gestion de ce risque, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture.

L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert. Cette efficacité est vérifiée lorsque les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert sont presque totalement compensées par des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument de couverture, le rapport attendu entre les deux variations étant compris dans la fourchette 80 % - 125 %. L'efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Elle est mesurée trimestriellement de façon prospective (efficacité escomptée sur les périodes futures) et rétrospective (efficacité constatée sur les périodes passées). Si l'efficacité sort de la fourchette précitée, la comptabilité de couverture est interrompue.

Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan pour leur juste valeur dans la rubrique « Instruments dérivés de couverture ».

Couverture de juste valeur

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable de la juste valeur d'un élément qui pourrait affecter le compte de résultat en cas de sortie de l'élément couvert du bilan.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », mais s'agissant des dérivés de taux, la partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est présentée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts - Dérivés de couverture » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Au bilan, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée des gains ou des pertes attribuables à la réévaluation du risque couvert, lesquels sont constatés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat. Dans la mesure où la relation de couverture est hautement efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert se compensent dans le compte de résultat avec les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture, l'écart représentant un gain ou une perte d'inefficacité.

L'efficacité prospective de la couverture est évaluée par une analyse de la sensibilité à partir des scenarii probables d'évolution des paramètres de marché ou par une analyse de régression issue d'une relation statistique (corrélation) entre certaines des composantes de l'élément couvert et de l'instrument de couverture.

L'efficacité rétrospective est appréciée en comparant les variations de juste valeur de l'instrument de couverture avec les variations de juste valeur de l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. La valeur au bilan de l'élément d'actif ou de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur attribuable au risque couvert, et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie restant à courir de l'élément antérieurement couvert.

La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie sur taux d'intérêt permettent de couvrir des éléments exposés aux variations de flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier comptabilisé au bilan (prêts, titres, dettes à taux variable) ou à une transaction future hautement probable (taux fixes futurs, prix futurs, etc.). L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable des flux de trésorerie futurs d'un élément susceptible d'affecter le compte de résultat. Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture sont enregistrées parmi les « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » pour leur part efficace, tandis que la partie inefficace est constatée au poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat. S'agissant de dérivés de taux, la partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts - dérivés de couverture » symétriquement aux produits et charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

L'efficacité de la couverture est mesurée par la méthode du dérivé hypothétique qui consiste à créer un dérivé hypothétique répliquant exactement les caractéristiques de l'élément couvert (en terme de notionnel, de date de refixation des taux, de taux, etc.), de sens inverse à l'élément couvert, et dont la valeur est nulle à la mise en place de la relation de couverture, puis à comparer les variations de juste valeur attendues du dérivé hypothétique avec celles de l'instrument de couverture (analyse de sensibilité) ou à effectuer une analyse de régression pour l'efficacité prospective de la couverture. En outre, seule la « sur-couverture » donne lieu à la constatation d'une inefficacité.

Les montants inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie sont repris ultérieurement dans le poste « Produits et charges d'intérêts » du compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. Les montants inscrits précédemment dans les capitaux propres sont reclassés au poste « Produits et charges d'intérêts » du compte de résultat au cours des périodes sur lesquelles la marge d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou remboursé avant l'échéance prévue ou si la transaction future couverte n'est plus hautement probable, les gains et les pertes latents inscrits dans les capitaux propres sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

Macro-couverture de juste valeur

Les instruments financiers dérivés de taux utilisés dans le cadre de ce type de couverture ont pour objet de couvrir de façon globale le risque structurel de taux issu principalement des activités de la Banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne (IAS 39 « carve-out ») permettant de faciliter :

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif, qui incluent les dépôts à vue de la clientèle dans les positions à taux fixe ainsi couvertes ;
- la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne.

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles d'actifs et de passifs financiers instruments macro-couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Détail des instruments financiers dérivés de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2016 Actif	31/12/2016 Passif	31/12/2015 Actif	31/12/2015 Passif
Couverture de juste valeur [1]				
Instruments de taux d'intérêt	1 722,6	711,1	1 565,5	662,2
Instruments de change	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie				
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-
Autres instruments financiers	0,3	-	-	-
TOTAL	**1 722,9**	**711,1**	**1 565,5**	**662,2**

(1) Y compris dérivés de Macro Fair Value Hedge.

Le groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur afin de couvrir les actifs et les passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts/emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe. La couverture de juste valeur est réalisée principalement sous forme de swaps permettant de se prémunir contre la variation des taux d'intérêts.

Dans un environnement économique prolongé de taux bas, un nombre important de prêts immobiliers documentés en macro-couverture comptable en juste valeur (Macro FV Hedge-Carve Out) ont fait l'objet de remboursements anticipés, ou de renégociations commerciales générant un risque de sur-couverture. La macro-couverture de juste valeur est réalisée principalement sous forme de swaps (payeurs taux fixe) permettant de se prémunir contre la variation des taux d'intérêts.

La démonstration de l'efficacité prospective des couvertures s'effectue via un suivi générationnel. Ce suivi consiste à comparer par pas de temps : les nominaux des encours de prêts octroyés pour une génération donnée avec les nominaux des swaps de macro-couverture conclus pour cette même génération. En outre, la norme comptable IAS 39 (AG99G) permet de réaliser une affectation des swaps d'une génération donnée à des portefeuilles de prêts originés sur des périodes antérieures.

Les zones de sur-couverture identifiées entraînent le recyclage en résultat d'une quote–part de l'écart global d'évaluation sur les actifs (EGE) qui correspond à la disparition des éléments couverts du fait des remboursements anticipés et des renégociations.

L'impact de la sur-couverture comptabilisé en charge au 31 décembre 2016 a été évalué à -23,8 millions d'euros dont -18,51 millions d'euros concentré essentiellement sur les générations 2008 et 2009.

3.2.3 Engagements sur instruments financiers dérivés (notionnels)

(en millions d'euros)	31/12/2016 Opération de transaction	31/12/2016 Opération de couverture	31/12/2015 Opération de transaction	31/12/2015 Opération de couverture
Instruments de taux d'intérêt				
Instruments fermes				
Swaps	-	-	-	-
Instruments conditionnels				
Caps, floors, collars	*-23,5*	*2 238,1*	*-12,6*	*2 727,3*
Instruments de change				
Instruments fermes				
Swaps	-	*-1,8*	-	*-1,6*
Instruments conditionnels				
Options de change	*-24,7*	-	*-11,3*	-
Autres instruments financiers à terme				
Instruments sur marchés organisés	374,5	1,7	302,9	1,8
TOTAL [1]	**326,3**	**2 238,0**	**279,0**	**2 727,5**

(1) Ce tableau présente les engagements nets (actifs déduits des passifs).

Au 31 décembre 2016, les engagements de ce type avec le Groupe Société Générale s'élèvent à 41 245,5 millions d'euros contre 37 453,3 millions d'euros au 31 décembre 2015.

3.2.4 Echéances des engagements sur instruments financiers dérivés (notionnels)

(en millions d'euros)	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total au 31/12/2016
Instruments de taux d'intérêt					
Instruments fermes					
Swaps	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels					
Caps, Floors, Collars	*9,1*	*566,7*	*1 123,8*	*515,0*	*2 214,6*
Instruments de change					
Instruments fermes					
Swaps	*-0,2*	*-0,8*	*-0,8*	-	*-1,8*
Instruments conditionnels					
Options de change	*-3,0*	*-11,0*	*-10,7*	-	*-24,7*
Autres instruments financiers à terme					
Autres instruments à terme	376,2	-	-	-	376,2

Ces éléments sont présentés en fonction des échéances comptables des instruments financiers.

3.3 Actifs financiers disponibles à la vente

Principes comptables

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont classés ni en « Prêts et créances », ni en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat », ni en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ».

Les revenus courus ou acquis des titres de dettes sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif parmi les « Intérêts et produits assimilés – Opérations sur instruments financiers ». Les revenus des titres de capitaux propres sont enregistrés quant à eux dans la rubrique « Produit de dividendes du compte de résultat » et « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » du compte de résultat. En date de clôture, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur, hors revenus, sont inscrites en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres », à l'exception des écarts de change sur les actifs monétaires en devises qui sont enregistrés en résultat.

En cas de cession de ces actifs financiers, les gains et pertes latents comptabilisés en capitaux propres sont reclassés en résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Par ailleurs, s'il existe en date de clôture une indication objective de dépréciation d'un actif financier disponible à la vente découlant d'un ou plusieurs événements postérieurs à sa comptabilisation initiale, la perte latente accumulée antérieurement en capitaux propres est reclassée en résultat dans la rubrique « Coût du risque » pour les instruments de dettes et dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » pour les instruments de capitaux propres. Les règles de dépréciation appliquées sont décrites dans la Note 3.8.

3.3.1 Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2016		31/12/2015	
(en millions d'euros)	Net	Dont dépréciation	Net	Dont dépréciation
Instruments de dettes	7 093,3	*-0,4*	6 808,9	*-0,4*
Instruments de capitaux propres [1]	811,5	*-0,3*	521,6	*-0,3*
Titres actions détenus à long terme	241,0	*-5,8*	320,8	*-3,8*
TOTAL	**8 145,8**	***-6,5***	**7 651,3**	***-4,5***

(1) Y compris les OPCVM.

Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	2016	2015
Solde au 1er janvier	**7 651,3**	**9 472,4**
Acquisitions	2 780,0	1 550,4
Cessions / remboursements [1]	-2 249,9	-3 382,9
Variations de périmètre et autres	-	-
Gains et pertes sur variations de juste valeur de la période comptabilisés en capitaux propres	-35,3	30,1
Variation des dépréciations sur instruments de dettes comptabilisés en résultat, dont :	-	-
Augmentations	-	-
Reprises	-	-
Autres	-	-
Pertes de valeur sur instruments de capitaux propres comptabilisés en résultat	-	-
Variation des dépréciations sur titres actions détenus à long terme comptabilisés en résultat	-2,0	-0,7
Variation des créances rattachées	0,7	-17,3
Différences de change	1,0	-0,7
SOLDE AU 31 DECEMBRE	**8 145,8**	**7 651,3**

(1) Les cessions sont valorisées suivant la méthode du coût moyen pondéré.

3.3.2 Gains ou pertes nets et produits d'intérêts sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	2016	2015
Produits de dividendes sur instruments de capitaux propres	**2,3**	**3,2**
Plus ou moins-value de cession sur instruments de dettes	0,9	19,6
Plus ou moins-value de cession sur instruments de capitaux propres	3,7	0,1
Perte de valeur des instruments de capitaux propres	-	-
Participation aux bénéfices sur actifs financiers disponibles à la vente des filiales d'assurance	-	-
Plus ou moins-value de cession sur instruments de capitaux propres détenus à long terme [1]	117,0	2,0
Perte de valeur des instruments de capitaux propres détenus à long terme	-2,5	-1,8
Total Gains et Pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	**121,4**	**23,1**
Produits d'intérêts sur actifs financiers disponibles à la vente	**54,1**	**57,9**

(1) Dont plus-value de cession des titres VISA de 110,4 millions d'euros.

3.3.3 Décomposition des gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres

	31/12/2016			31/12/2015		
(en millions d'euros)	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Réévaluation nette	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Réévaluation nette
Gains et pertes latents sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente	47,5	-0,8	46,7	127,3	-1,7	125,6
Gains et pertes latents sur instruments de dettes disponibles à la vente	42,9	-11,8	31,1	27,4	-14,7	12,7
Gains et pertes latents des sociétés d'assurances	460,0	-439,5	20,5	413,3	-393,2	20,1
TOTAL	**550,4**	**-452,1**	**98,3**	**568,0**	**-409,6**	**158,4**

Opération sur titres VISA

Après approbation par les autorités européennes compétentes, l'opération de rachat par Visa Inc. des actions non cotées de Visa Europe détenues par le Groupe et classées en Actifs financiers disponibles à la vente, conclue le 2 novembre 2015, s'est dénouée le 21 juin 2016. Les actions Visa Europe ont été cédées contre un règlement composé de trois éléments : un paiement immédiat en trésorerie, un paiement différé en trésorerie et une remise immédiate d'actions de préférence Visa Inc.

Les actions de préférence Visa Inc. seront convertibles en actions ordinaires dans un délai de quatre à douze ans selon des modalités conditionnelles, elles ne sont pas cotées et leur cessibilité est restreinte.

Pour valoriser les actions de préférence ainsi reçues, leur illiquidité et les incertitudes quant aux facteurs qui détermineront leur taux de conversion final en actions ordinaires Visa Inc. ont été pris en compte par le Groupe sur la base d'estimations et d'hypothèses similaires à celles utilisées pour valoriser les actions Visa Europe au 31 décembre 2015.

Cette cession a ainsi donné lieu à l'enregistrement d'une plus-value de 110,4 millions d'euros dans les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente (montant net part du Groupe après impôt : 105,8 millions d'euros).

3.4 Juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur

Principes comptables

Définition de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants de marché à la date d'évaluation.

En l'absence de prix observable pour un actif ou un passif identique, la juste valeur des instruments financiers est déterminée à l'aide d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables en retenant des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'instrument considéré.

Hiérarchie de la juste valeur

À des fins d'information en annexe des comptes consolidés, la juste valeur des instruments financiers est présentée selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 (N1) : Instruments valorisés par des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Les instruments évalués en juste valeur au bilan, et présentés dans ce niveau 1, comprennent notamment les actions cotées sur un marché actif, les obligations d'Etats ou d'entreprises qui bénéficient de cotations externes directes (cotations *brokers/dealers*), les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options), les parts de fonds (y compris les OPCVM) dont la valeur liquidative est disponible en date d'arrêté des comptes.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que le Groupe a un accès immédiat à ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché sur lequel les volumes et niveaux d'activité sont les plus élevés pour cet instrument.

Niveau 2 (N2) : Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Les instruments financiers cotés sur des marchés considérés comme insuffisamment actifs, ainsi que ceux négociés sur des marchés de gré à gré sont présentés dans ce niveau 2. Les prix publiés par une source externe, dérivés de l'évaluation d'instruments similaires, sont considérés comme des données dérivées de prix.

Sont notamment présentés dans la catégorie N2 les titres évalués en juste valeur au bilan, qui ne bénéficient pas de cotations directes (cela peut inclure des obligations d'entreprises, des titres adossés à des prêts hypothécaires, des parts de fonds), ainsi que les instruments financiers dérivés fermes et optionnels du marché de gré à gré : contrats d'échange de taux d'intérêt, caps, floors, swaps, options sur actions, sur indices, sur cours de change, sur matières premières, dérivés de crédit. Ces instruments ont des maturités correspondant aux zones de termes communément traitées dans le marché, et peuvent être simples

ou bien présenter des profils de rémunération plus complexes (options à barrière, produits à sous-jacents multiples par exemple), la complexité restant cependant limitée. Les techniques de valorisation alors utilisées font appel à des méthodes usuelles et partagées par les principaux intervenants de marché.

Niveau 3 (N3) : Instruments pour lesquels les données utilisées pour la valorisation ne sont pas basées sur des données observables de marché (données dites non observables).

Il s'agit essentiellement d'instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan pour lesquels la marge commerciale n'est pas comptabilisée immédiatement en résultat (cf. Note 3).

3.4.1 Actifs financiers évalués en juste valeur au bilan

	31/12/2016				31/12/2015			
(en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction	**4,6**	**-**	**-**	**4,6**	**7,1**	**-**	**-**	**7,1**
Obligations et autres instruments de dettes	1,3	-	-	1,3	1,7	-	-	1,7
Actions et autres instruments de capitaux propres	3,3	-	-	3,3	5,4	-	-	5,4
Autres actifs financiers non dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**-**	**-**	**3,7**	**3,7**	**-**	**-**	**1,5**	**1,5**
Obligations et autres instruments de dettes	-	-	3,7	3,7	-	-	1,5	1,5
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	**-**	**120,3**	**-**	**120,3**	**-**	**112,8**	**-**	**112,8**
Instruments de taux d'intérêt	-	46,5	-	46,5	-	53,2	-	53,2
Instruments de change	-	73,8	-	73,8	-	59,6	-	59,6
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de couverture	**-**	**1 722,9**	**-**	**1 722,9**	**-**	**1 565,5**	**-**	**1 565,5**
Instruments de taux d'intérêt	-	1 722,9	-	1 722,9	-	1 565,5	-	1 565,5
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	**5 358,5**	**2 536,8**	**250,5**	**8 145,8**	**4 342,6**	**2 967,9**	**340,8**	**7 651,3**
Instruments de dettes	4 556,5	2 536,8	-	7 093,3	3 841,0	2 967,9	-	6 808,9
Instruments de capitaux propres	802,0	-	9,5	811,5	501,6	-	20,0	521,6
Titres actions détenus à long terme	-	-	241,0	241,0	-	-	320,8	320,8
TOTAL DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR A L'ACTIF	**5 363,1**	**4 380,0**	**254,2**	**9 997,3**	**4 349,7**	**4 646,2**	**342,3**	**9 338,2**

3.4.2 Passifs financiers évalués en juste valeur au bilan

	31/12/2016				31/12/2015			
(en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction	**0,7**	**-**	**-**	**0,7**	**-**	**-**	**-**	**-**
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	0,7	-	-	0,7	-	-	-	-
Autres passifs financiers non dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**-**	**2 435,2**	**-**	**2 435,2**	**-**	**2 546,7**	**-**	**2 546,7**
Dérivés de transaction	**-**	**108,6**	**-**	**108,6**	**-**	**89,1**	**-**	**89,1**
Instruments de taux d'intérêts	-	44,9	-	44,9	-	51,9	-	51,9
Instruments de change	-	63,7	-	63,7	-	37,2	-	37,2
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de couverture	**-**	**711,1**	**-**	**711,1**	**-**	**662,2**	**-**	**662,2**
Instruments de taux d'intérêts	-	711,1	-	711,1	-	662,2	-	662,2
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR AU PASSIF	**0,7**	**3 254,9**	**-**	**3 255,6**	**-**	**3 298,0**	**-**	**3 298,0**

3.4.3 Tableau de variation des instruments financiers de niveau 3

Actifs financiers évalués en juste valeur au bilan

(en millions d'euros)	Solde au 1er janvier 2016	Acquisitions	Cessions / rembourse-ments	Transferts vers Niveau 2	Transferts depuis Niveau 2	Gains et pertes	Différences de change	Variations de périmètre et autres	Solde au 31 déc. 2016
Portefeuille de transaction	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Obligations et autres instruments de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers non dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**1,5**	**2,0**	**-0,6**	**-**	**-**	**0,8**	**-**	**-**	**3,7**
Obligations et autres instruments de dettes	1,5	2,0	-0,6	-	-	0,8	-	-	3,7
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	**340,8**	**47,8**	**-173,0**	**-**	**-**	**33,6**	**1,3**	**-**	**250,5**
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	20,0	10,6	-21,1	-	-	-	-	-	9,5
Titres actions détenus à long terme	320,8	37,2	-151,9	-	-	33,6	1,3	-	241,0
TOTAL DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR A L'ACTIF	**342,3**	**49,8**	**-173,6**	**-**	**-**	**34,4**	**1,3**	**-**	**254,2**

Passifs financiers évalués en juste valeur au bilan

(en millions d'euros)	Solde au 1er janvier 2016	Emissions	Rembour-sements	Transferts vers Niveau 2	Transferts depuis Niveau 2	Gains et pertes	Différences de change	Variations de périmètre et autres	Solde au 31 déc. 2016
Portefeuille de transaction	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers non dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Dérivés de transaction	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de taux d'intérêts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de couverture	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de taux d'intérêts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR AU PASSIF	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

3.4.4 Méthodes de valorisation des instruments financiers à la juste valeur au bilan

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers.

Ces valorisations sont complétées le cas échéant par des réserves ou ajustements (notamment bid-ask ou liquidité) déterminés de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles.

S'agissant des instruments financiers dérivés et des opérations de pension en juste valeur, on recense également un ajustement de valeur pour risque de contrepartie (« Credit valuation adjustment » / « Debt valuation adjustment » – CVA/DVA). Le Groupe intègre dans cet ajustement tous les clients et chambres de compensation. Cet ajustement tient par ailleurs compte des accords de compensation existant pour chacune des contreparties.

La CVA est déterminée sur la base de l'exposition attendue positive de l'entité du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, de la probabilité de défaut de la

contrepartie conditionnée à l'absence de défaut de l'entité concernée et du montant des pertes en cas de défaut. La DVA est calculée de façon symétrique sur la base de l'exposition attendue négative. Ces calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle, et privilégient l'utilisation de données de marché observables et pertinentes.

De même, un ajustement visant à prendre en compte les coûts ou bénéfices liés au financement de ces opérations (FVA, « Funding Valuation Adjustment ») est également effectué.

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : non propriétaires (données indépendantes de la banque), disponibles, diffusées publiquement, basées sur un consensus étroit et étayées par des prix de transactions.

À titre d'exemple, les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Sur les maturités élevées, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables : ainsi en est-il des volatilités implicites utilisées pour valoriser les instruments optionnels sur actions pour les horizons supérieurs à 5 ans. En revanche, lorsque la maturité résiduelle de l'instrument devient inférieure à 5 ans, il devient sensible à des paramètres observables.

En cas de tensions particulières sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence habituelles pour valoriser un instrument financier, la Direction des Risques peut être amenée à mettre en œuvre un nouveau modèle en fonction des données pertinentes disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché.

Actions et autres titres à revenu variable

Pour les titres cotés, la juste valeur est égale à leur cours de Bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier et en utilisant l'une des méthodes de valorisation suivantes :

- évaluation sur la base d'une transaction récente relative à la société émettrice (entrée récente d'un tiers au capital, évaluation à dire d'expert, etc.) ;
- valorisation sur la base d'une transaction récente relative au secteur dans lequel évolue la société émettrice (multiple de résultats, multiple d'actifs, etc.) ;
- quote-part d'actif net réévalué détenue.

Pour les titres non cotés significatifs, les valorisations réalisées sur la base des méthodes précitées sont complétées en utilisant des méthodologies fondées sur l'actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société émettrice et déterminés à partir de *business plans*, ou sur des multiples de valorisation de sociétés équivalentes.

Instruments de dettes détenus (titres à revenu fixe), émissions structurées désignées à la juste valeur et instruments financiers dérivés

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, lorsqu'ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les valorisations retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur du Groupe.

Autres dettes

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur est égale au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché (incluant les risques de contrepartie, de non performance et de liquidité) des flux de trésorerie futurs.

3.5 Prêts et créances

Principes comptables

Les prêts et créances regroupent les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi, ni désignés dès l'origine pour être évalués à la juste valeur par résultat sur option.

Les prêts et créances sont présentés au bilan dans les « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou les « Prêts et créances sur la clientèle » suivant la nature de la contrepartie. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation sur une base individuelle ou collective (cf. Note 3.8).

Les prêts et créances peuvent faire l'objet de renégociations commerciales en l'absence de toute difficulté financière ou insolvabilité du client emprunteur. Ces opérations concernent alors des clients pour lesquels le Groupe accepte de renégocier la dette dans le but de conserver ou de développer une relation commerciale, dans le respect des règles d'octroi en vigueur et sans aucun abandon de capital ou d'intérêts courus. Les prêts et créances ainsi renégociés sont décomptabilisés en date de renégociation et les nouveaux prêts, contractualisés aux conditions ainsi renégociées, leur sont substitués au bilan à cette même date. Ces nouveaux prêts sont ultérieurement évalués au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif découlant des nouvelles conditions contractuelles.

Les « Prêts et créances sur la clientèle » incluent les créances sur les opérations de location lorsque celles-ci sont qualifiées d'opérations de location-financement. Les contrats de location consentis par le Groupe sont qualifiés de location-financement s'ils ont pour effet de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué. À défaut, elles sont qualifiées d'opérations de location simple (cf. Note 4.2 et Note 7.1).

Ces créances de location-financement représentent l'investissement net du Groupe en tant que bailleur dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie. En cas de baisse ultérieure des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement du bailleur dans le contrat de location-financement, la valeur actualisée de cette baisse est enregistrée dans la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat par contrepartie d'une réduction de la créance de location financement à l'actif du bilan.

3.5.1. Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Comptes ordinaires	622,1	422,8
Prêts et comptes	5 593,8	7 710,2
Prêts subordonnés et participatifs	99,3	99,3
Titres reçus en pension livrée	888,2	966,0
Créances rattachées	21,4	21,1
Prêts et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	**7 224,8**	**9 219,4**
Dépréciation sur créances individualisées	-	-
Réévaluation des éléments couverts	-	-
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	**7 224,8**	**9 219,4**

Il faut noter par ailleurs que, sur le total au 31 décembre 2016 des créances sur les établissements de crédit, 4 167,3 millions d'euros correspondent à des opérations avec le Groupe Société Générale (6 695,5 millions d'euros au 31 décembre 2015).

3.5.2. Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Comptes ordinaires débiteurs	2 069,8	2 174,2
Autres concours à la clientèle	36 003,3	34 684,6
Opération de location-financement	2 239,1	2 178,6
Créances rattachées	78,7	79,4
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts et créances sur la clientèle avant dépréciation (1)	**40 390,9**	**39 116,8**
Dépréciation sur créances individualisées	-1 436,3	-1 421,1
Dépréciation sur groupe d'actifs homogènes	-109,3	-107,7
Réévaluation des éléments couverts	-	-
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	**38 845,3**	**37 588,0**

(1) Au 31 décembre 2016, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 2 775,0 millions d'euros contre 2 739,7 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Le taux de provisionnement des encours douteux et contentieux net des sûretés reçues est de 75,58 %. Les sûretés prises en compte ne comprennent pas les sûretés sur encours de crédit-bail.

Les indemnités de remboursement anticipé perçues en 2016 s'élèvent à 32,1 millions d'euros contre 53,2 millions d'euros en 2015.

L'activité de Star Lease, filiale de crédit bail mobilier, se répartit à 52 % sur du matériel industriel, 43 % sur du matériel de transport, 3 % sur du matériel informatique et 2 % sur du matériel de bureau.

Détail des autres concours à la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Créances commerciales	542,8	471,3
Crédits de trésorerie	4 728,4	4 646,0
Crédits à l'exportation	30,8	29,4
Crédits à l'équipement	6 901,6	6 673,5
Crédits à l'habitat	21 637,0	20 814,4
Valeur reçues en pension	-	-
Autres crédits	2 162,7	2 050,0
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	**36 003,3**	**34 684,6**

Informations complémentaires au titre des opérations de location-financement

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Montant des investissements bruts	**2 401,9**	**2 361,7**
A moins d'un an	743,2	741,4
De un à cinq ans	1 306,0	1 255,2
A plus de cinq ans	352,7	365,1
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	**2 143,6**	**2 087,8**
A moins d'un an	704,0	701,5
De un à cinq ans	1 154,7	1 092,5
A plus de cinq ans	284,9	293,8
Produits financiers non acquis	**159,5**	**179,5**
Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	**98,8**	**94,5**

3.6 Dettes

Principes comptables

Les dettes regroupent les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat.

Elles sont présentées au bilan dans les Dettes envers les établissements de crédit, les Dettes envers la clientèle, les Dettes représentées par un titre et les Dettes subordonnées. Les dettes subordonnées sont les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Les dettes sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. En date de clôture, elles sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, ce qui conduit notamment à amortir de manière actuarielle les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie des instruments concernés.

Les encours de dettes des comptes d'épargne-logement et des plans d'épargne-logement, figurent parmi les comptes d'épargne à régime spécial au sein des « Dettes envers la clientèle ». Les engagements générés par ces instruments donnent lieu, le cas échéant, à une provision (cf. Note 3.8).

3.6.1 Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Comptes ordinaires	318,5	168,2
Dettes au jour le jour	57,8	398,5
Dettes à terme [(1)]	6 380,5	6 550,0
Dettes rattachées	8,1	11,3
Réévaluation des éléments couverts	10,7	28,9
Titres donnés en pension	-	-
TOTAL	**6 775,6**	**7 156,9**

(1) Dont 1 milliard d'euros au titre des tirages TLTRO (Targeted long term refinancing operation) au 31 décembre 2016 contre 1,5 milliard d'euros au 31 décembre 2015.

Il faut noter par ailleurs qu'au 31 décembre 2016, sur le total des dettes envers les établissements de crédit, 5 312,04 millions d'euros représentent des opérations avec le Groupe Société Générale contre 5 080,9 millions d'euros au 31 décembre 2015.

3.6.2 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Comptes d'épargne à régime spécial	12 057,0	11 904,5
A vue	*9 596,2*	*9 483,6*
A terme	*2 460,8*	*2 420,9*
Autres dépôts clientèle à vue (1)	21 801,2	18 885,9
Autres dépôts clientèle à terme (2)	5 109,0	4 300,3
Dettes rattachées	25,1	22,8
Réévaluation des éléments couverts	-	-
TOTAL DEPOTS CLIENTELE	**38 992,3**	**35 113,5**
Valeurs données en pension à la clientèle	-	-
Titres donnés en pension à la clientèle	865,7	361,9
TOTAL	**39 858,0**	**35 475,4**

(1) Ce poste inclut les dépôts relatifs aux gouvernements et administrations centrales.
(2) Dont 56,1 millions d'euros liés aux gouvernements et administrations centrales contre 53,6 millions d'euros en 2015. Ce poste inclut par ailleurs les dépôts de garantie.

Détail par type de clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	13 107,9	10 969,9
Particuliers	7 454,6	6 790,9
Clientèle financière	38,4	24,2
Autres (1)	1 200,3	1 100,9
SOUS-TOTAL	**21 801,2**	**18 885,9**

(1) Dont 227,3 millions d'euros liés aux gouvernements et administrations centrales contre 202,4 millions d'euros en 2015.

3.6.3 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Bons de caisse	1,9	2,6
Emprunts obligataires	335,0	574,9
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	6 083,5	6 244,2
Dettes rattachées	13,8	19,4
SOUS-TOTAL	**6 434,2**	**6 841,1**
Réévaluation des éléments couverts	-	-
TOTAL	**6 434,2**	**6 841,1**
Dont montant des dettes à taux variable	*5 312,2*	*6 147,4*

3.7 Produits et charges d'intérêts

Principes comptables

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat en « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (prêts et créances, dettes, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance), ainsi que pour les titres de dette classés en « Actifs financiers disponibles à la vente ».

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier, ou un groupe d'actifs financiers similaires, a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser le montant attendu de la sortie de ressources.

	2016			2015		
(en millions d'euros)	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	**28,5**	**-40,5**	**-12,0**	**21,8**	**-28,1**	**-6,3**
Comptes à vue et prêts / emprunts interbancaires	28,5	-40,5	-12,0	21,3	-28,1	-6,8
Titres et valeurs reçus / donnés en pension	-	-	-	0,5	-	0,5
Opérations avec la clientèle	**1 055,5**	**-128,3**	**927,2**	**1 165,8**	**-191,2**	**974,6**
Créances commerciales	9,2	-	9,2	10,7	-	10,7
Autres concours à la clientèle	958,0	-	958,0	1 066,2	-	1 066,2
Comptes ordinaires débiteurs	85,6	-	85,6	88,5	-	88,5
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-85,4	-85,4	-	-139,3	-139,3
Autres dettes envers la clientèle	2,7	-42,9	-40,2	0,3	-51,9	-51,6
Titres et valeurs reçus / donnés en pension	-	-	-	0,1	-	0,1
Opérations sur instruments financiers	**371,1**	**-252,8**	**118,3**	**363,0**	**-265,2**	**97,8**
Actifs financiers disponibles à la vente	54,1	-	54,1	57,9	-	57,9
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-34,6	-34,6	-	-67,0	-67,0
Dettes subordonnées et convertibles	-	-14,0	-14,0	-	-17,0	-17,0
Prêts / emprunts de titres	-	-	-	-	-	-
Dérivés de couverture	317,0	-204,2	112,8	305,1	-181,2	123,9
Opérations de location financement	**61,9**	**-**	**61,9**	**69,7**	**-**	**69,7**
Location financement immobilier	19,0	-	19,0	20,2	-	20,2
Location financement mobilier	42,9	-	42,9	49,5	-	49,5
TOTAL PRODUITS / CHARGES D'INTERETS	**1 517,0**	**-421,6**	**1 095,4**	**1 620,3**	**-484,5**	**1 135,8**
Dont produits d'intérêts relatifs à des actifs financiers dépréciés	*33,1*	-	*33,1*	*31,4*	-	*31,4*

Ces charges d'intérêts intègrent le coût de refinancement des instruments financiers à la juste valeur par résultat, dont les résultats sont classés en gains ou pertes nets sur ces instruments financiers (cf. Note 3.1). Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement.

Détail des produits d'intérêts sur les autres concours à la clientèle

(en millions d'euros)	2016	2015
Crédits de trésorerie	170,1	188,6
Crédits à l'exportation	0,5	0,6
Crédits à l'équipement	181,3	142,9
Crédits à l'habitat	552,9	665,7
Autres crédits à la clientèle	53,2	68,4
TOTAL	**958,0**	**1 066,2**

3.8 Dépréciations et provisions

3.8.1 Dépréciations des actifs financiers

Principes comptables

Actifs financiers évalués au coût amorti

A chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif ou d'un groupe d'actifs financiers, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes » ou « événement de défaut ») et si cet (ces) événement(s) a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Nonobstant l'existence de garantie, les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels incluent les éléments suivants :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie qui entraîne une forte probabilité que cette dernière ne puisse pas honorer en totalité ses engagements, impliquant alors un risque de perte pour le Groupe ;
- l'octroi, pour des raisons liées aux difficultés financières de l'emprunteur, de concessions aux clauses du contrat de prêt qui n'auraient pas été octroyées dans d'autres circonstances ;
- la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours (à l'exception des encours restructurés, qui sont considérés pendant une période probatoire comme dépréciables au premier impayé), accompagnée ou non de l'ouverture d'une procédure de recouvrement ;
- ou indépendamment de l'existence de tout impayé, l'existence d'un risque avéré de crédit ou de procédures contentieuses (dépôts de bilan, règlement judiciaire, liquidation judiciaire). Le Groupe applique le principe de contagion du caractère dépréciable d'un actif financier à l'ensemble des encours sur la contrepartie en défaut. Dans le cadre d'un groupe client, la contagion s'applique en général aussi à l'ensemble des encours sur ce groupe.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et des créances ou sur des actifs financiers classés en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties appelées ou susceptibles de l'être. L'actualisation des flux est calculée sur la base du taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est présenté en déduction de la valeur nette comptable de l'actif financier déprécié. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en « Coût du risque » dans le compte de résultat. La reprise dans le temps des effets de l'actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées et est enregistrée en « Intérêts et produits assimilés » dans le compte de résultat.

Dans le cas où il n'existerait pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement significatif ou non, le Groupe inclut cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. L'existence au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne alors lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances.

Les portefeuilles homogènes ainsi dépréciés peuvent notamment regrouper :

- des encours sur des contreparties dont la situation financière s'est fragilisée depuis la comptabilisation initiale de ces actifs financiers sans qu'une indication objective de dépréciation ait encore été identifiée au niveau individuel (encours sensibles), ou bien ;

- des encours sur des contreparties relevant de secteurs économiques considérés comme étant en crise suite à la survenance d'événements générateurs de pertes, ou encore ;
- des encours sur des secteurs géographiques ou des pays sur lesquels une dégradation du risque de crédit a été constatée.

Le montant de la dépréciation sur un groupe d'actifs homogènes est calculé sur la base d'hypothèses de taux de passage en défaut et de pertes en cas de défaut ou, le cas échéant, sur la base d'études ad hoc. Les hypothèses ainsi utilisées sont calibrées pour chaque groupe homogène en fonction de leurs caractéristiques propres, de leur sensibilité à la conjoncture et de données historiques. Ces éléments sont revus régulièrement par la Direction des Risques et sont ajustés pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles. Les variations de dépréciation sont enregistrées en « Coût du risque ».

Les pertes probables encourues par le Groupe suite à l'identification d'un risque avéré de crédit sur les engagements hors-bilan de financement et de garantie sont enregistrées en « Coût du risque » dans le compte de résultat en contrepartie d'une provision au passif du bilan.

Sains sous surveillance (« 3S »)

Le Groupe a créé, au sein de la classe de risque des « Sains », une subdivision intitulée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclassement en douteux et de dépréciation, régulièrement réactualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.

Restructurations de « Prêts et créances »

Une restructuration pour difficultés financières d'un actif financier classé dans la catégorie « Prêts et créances » est une modification contractuelle d'un montant, de la durée ou des conditions financières de la transaction initiale acceptée par le Groupe en raison de difficultés financières et de l'insolvabilité de l'emprunteur (que cette insolvabilité soit avérée ou à venir de façon certaine en l'absence de restructuration) et qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

Les actifs financiers ainsi restructurés sont classés en encours dépréciés et les clients emprunteurs sont considérés en défaut. Ces classements sont maintenus pendant une période minimale d'un an et au-delà tant que le Groupe a une incertitude sur la capacité des emprunteurs à honorer leurs engagements.

En date de restructuration, la valeur comptable de l'actif financier restructuré est réduite pour être ramenée au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine des nouveaux flux futurs de trésorerie estimés recouvrables. Cette perte est enregistrée en « Coût du risque » dans le compte de résultat.

Sont exclus de ces encours restructurés les prêts et créances ayant fait l'objet de renégociations commerciales et qui concernent des clients pour lesquels le Groupe accepte de renégocier la dette dans le but de conserver ou de développer une relation commerciale, dans le respect des règles d'octroi en vigueur et sans aucun abandon de capital ou d'intérêts courus.

Actifs financiers disponibles à la vente

Un actif financier disponible à la vente est déprécié dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation découlant d'un ou plusieurs événements postérieurs à la comptabilisation initiale de cet actif.

Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. Le Groupe estime que c'est notamment le cas pour les actions cotées qui présentent à la date de clôture des pertes latentes supérieures à 50 % de leur coût d'acquisition ainsi que pour les actions cotées en situation de pertes latentes pendant une période continue de 24 mois ou plus précédant la date de clôture. D'autres facteurs, comme par exemple la situation financière de l'émetteur ou ses perspectives d'évolution, peuvent conduire le Groupe à estimer que son investissement pourrait ne pas être recouvré

quand bien même les critères mentionnés ci-dessus ne seraient pas atteints. Une charge de dépréciation est alors enregistrée au compte de résultat à hauteur de la différence entre le cours coté du titre à la date de clôture et son coût d'acquisition.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, les critères de dépréciation retenus sont identiques à ceux mentionnés ci-dessus.

Les critères de dépréciation des instruments de dettes sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » et qu'il existe par la suite une indication objective de dépréciation de cet actif, le Groupe inscrit en compte de résultat la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres dans la rubrique « Coût du risque » pour les instruments de dettes et dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » pour les instruments de capitaux propres.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat, relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente, ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur en lien avec une amélioration du risque de crédit de l'émetteur.

Détail des dépréciations d'actifs financiers

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2015	Dotations	Reprises disponibles	**Dotations nettes**	Reprises utilisées	Autres	Stock au 31/12/2016
Etablissements de crédit	-	-	-	**-**	-	-	-
Crédits à la clientèle	1 335,3	304,3	-196,6	**107,7**	-86,9	0,3	1 356,4
Créances de location financement et assimilées	85,8	39,9	-38,4	**1,5**	-6,9	-0,5	79,9
Groupes d'actifs homogènes	107,7	10,7	-9,0	**1,7**	-	-	109,4
Actifs disponibles à la vente	4,5	2,6	-	**2,6**	-	-0,6	6,5
Autres	2,2	3,4	-0,6	**2,8**	-0,1	0,2	5,1
TOTAL	**1 535,5**	**360,9**	**-244,6**	**116,3**	**-93,9**	**-0,6**	**1 557,3**

3.8.2 Provisions

Principes comptables

Les provisions sur instruments financiers et litiges regroupent les provisions pour risque de crédit sur les engagements hors-bilan de financement et de garantie accordés par le Groupe à des tiers, les provisions relatives aux engagements sur les contrats d'épargne logement, ainsi que celles représentatives d'autres passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise et qui concernent essentiellement des litiges juridiques et des restructurations. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que le Groupe estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

Détail des provisions

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2015	Dotations	Reprises disponibles	**Dotations nettes**	Reprises utilisées	Autres	Stock au 31/12/2016
Provisions sur engagements hors-bilan avec les établissements de crédit	-	-	-	**-**	-	-	-
Provisions sur engagements hors-bilan avec la clientèle	21,8	11,3	-7,8	**3,5**	-	-0,3	25,0
Provisions pour litiges	14,4	3,4	-2,9	**0,5**	-2,3	-	12,6
Autres provisions [1]	56,4	11,2	-2,9	**8,3**	-0,3	-19,0	45,4
TOTAL	**92,6**	**25,9**	**-13,6**	**12,3**	**-2,6**	**-19,3**	**83,0**

(1) Ce poste comprend les provisions PEL/CEL qui sont de 25,8 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 44,8 millions d'euros au 31 décembre 2015.

3.8.3 Engagements sur les contrats d'épargne-logement

Principes comptables

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés en France à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Groupe des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en marge d'intérêt au sein du « Produit net bancaire ». Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision. Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constituent une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de clôture ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours de dépôts au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement (PEL)	**2 137,8**	**2 072,9**
Ancienneté de moins de 4 ans	929,5	1 007,8
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	666,6	500,1
Ancienneté de plus de 10 ans	541,7	565,0
Comptes d'épargne-logement (CEL)	**218,7**	**231,1**
TOTAL	**2 356,5**	**2 304,0**

Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Ancienneté de moins de 4 ans	1,5	5,2
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	8,4	9,0
Ancienneté de plus de 10 ans	0,5	0,8
TOTAL	**10,4**	**15,0**

Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2015	Dotations	Reprises	31/12/2016
Plans d'épargne-logement (PEL)	**44,4**	**0,7**	**-19,9**	**25,2**
Ancienneté de moins de 4 ans	1,5	0,7	-	2,2
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	3,6	-	-1,5	2,1
Ancienneté de plus de 10 ans	39,3	-	-18,4	20,9
Comptes d'épargne-logement (CEL)	**-**	**0,3**	**-**	**0,3**
Prêts tirés	**0,4**	**-**	**-0,1**	**0,3**
TOTAL	**44,8**	**1,0**	**-20,0**	**25,8**

Les plans d'épargne-logement génèrent pour le Groupe deux types d'engagements, aux conséquences potentiellement défavorables, générateurs de la provision PEL/CEL : un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du plan.

Les taux d'intérêts longs (auxquels est sensible le niveau de provisionnement) étant faibles sur 2016, le provisionnement épargne-logement est principalement lié aux risques attachés à l'engagement de rémunérer les dépôts. Le niveau de provisionnement se monte à 1,10 % des encours totaux au 31 décembre 2016.

Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir des données observables et représentent, à date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par le Crédit du Nord des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la Banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

3.8.4 Coût du risque

Principes comptables

La rubrique « Coût du Risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que des dotations et reprises de provisions pour autres risques.

(en millions d'euros)	2016	2015
RISQUE DE CONTREPARTIE		
Dotations nettes pour dépréciation	-113,9	-144,8
Pertes non couvertes	-25,8	-35,3
Sur créances irrécouvrables	*-23,2*	*-34,1*
Sur autres risques	*-2,6*	*-1,2*
Récupérations	4,3	3,6
Sur créances irrécouvrables	*4,3*	*3,6*
Sur autres risques	-	-
AUTRES RISQUES		
Dotations nettes aux autres provisions	-0,6	-2,7
TOTAL	**-136,0**	**-179,2**

3.9 Juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti

Principes comptables

Définition de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants de marché à la date d'évaluation.

En l'absence de prix observable pour un actif ou un passif identique, la juste valeur des instruments financiers est déterminée à l'aide d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables en retenant des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'instrument considéré.

Cette note présente la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, ventilée selon la hiérarchie de la juste valeur décrite dans la Note 3.4. Cette juste valeur ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat de la totalité de ces instruments financiers.

Les justes valeurs des instruments financiers incluent, le cas échéant, les intérêts courus.

3.9.1 Actifs financiers évalués au coût amorti

	31/12/2016				
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	7 224,8	7 224,8	-	-	7 224,8
Prêts et créances sur la clientèle	38 845,3	40 092,3	-	-	40 092,3
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI AU BILAN	**46 070,1**	**47 317,1**	**-**	**-**	**47 317,1**

	31/12/2015				
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	9 219,4	9 219,4	-	-	9 219,4
Prêts et créances sur la clientèle	37 588,0	38 456,5	-	-	38 456,5
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0,2	0,2	-	0,2	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI AU BILAN	**46 807,6**	**47 676,1**	**-**	**0,2**	**47 675,9**

3.9.2 Passifs financiers évalués au coût amorti

	31/12/2016				
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Dettes envers les établissements de crédit	6 775,6	6 775,6		6 775,6	-
Dettes envers la clientèle	39 858,0	40 002,0		40 002,0	-
Dettes représentées par un titre	6 434,2	6 444,7		6 444,7	-
Dettes subordonnées	423,4	423,3		423,3	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI AU BILAN	**53 491,2**	**53 645,6**	**-**	**53 645,6**	**-**

	31/12/2015				
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Dettes envers les établissements de crédit	7 156,9	7 156,9	-	7 156,9	-
Dettes envers la clientèle	35 475,4	35 548,6	-	35 548,6	-
Dettes représentées par un titre	6 841,1	6 866,2	-	6 866,2	-
Dettes subordonnées	582,6	576,1	-	576,1	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISES AU COUT AMORTI AU BILAN	**50 056,0**	**50 147,8**	**-**	**50 147,8**	**-**

3.9.3 Méthodes de valorisation des instruments financiers évalués au coût amorti

Prêts, créances et opérations de location-financement

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location-financement aux établissements de crédit et aux grandes entreprises est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus à un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché (taux actuariel de référence publié par la Banque de France et taux zéro coupon) en vigueur à la clôture pour des prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes maturités, ces taux d'intérêt étant ajustés afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location-financement sur la clientèle de la Banque de détail, essentiellement constituée de particuliers et de petites ou moyennes entreprises est déterminée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus aux taux de marché en vigueur à la date de clôture pour les prêts de même catégorie ayant les mêmes maturités.

Pour les prêts, les créances, les créances de location-financement à taux variable et les prêts à taux fixe dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable nette de dépréciations, dès lors qu'il n'y a pas eu de fluctuation significative des *spreads* de crédit sur les contreparties concernées depuis leur entrée au bilan.

Dettes

La juste valeur des dettes est présumée correspondre, en l'absence de marché actif de ces dettes, à la valeur des flux futurs actualisée aux taux de marché en vigueur à la date de clôture.

Dès lors que la dette est représentée par un instrument coté, sa juste valeur est égale à son cours de marché.

Pour les dettes à taux variable et celles dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable. De la même manière, la juste valeur individuelle des comptes à vue est égale à leur valeur comptable.

3.10 Engagements et actifs remis et reçus en garantie

Principes comptables

Engagements de financement

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés, ni évalués en juste valeur par résultat au titre d'une activité de transaction, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur ; par la suite, ces engagements font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux « Provisions » (cf. Note 3.8).

Engagements de garantie

Le Groupe inscrit initialement à son bilan les garanties financières données, considérées comptablement comme des instruments financiers non dérivés, pour leur juste valeur. Elles sont évaluées ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré, diminué le cas échéant de l'amortissement cumulé de la commission de garantie. En cas d'indication objective de perte de valeur, les garanties financières données font l'objet d'une provision au passif du bilan (cf. Note 3.8).

Engagements sur titres

Les achats et les ventes de titres classés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat », en « Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance » et en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison. Entre la date de négociation et la date de règlement-livraison, les engagements sur titres à recevoir ou à livrer ne sont pas enregistrés au bilan. Les variations de juste valeur des titres en juste valeur par résultat et des titres disponibles à la vente entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de la classification comptable des titres concernés.

3.10.1 Engagements

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit	76,3	130,3
En faveur de la clientèle	4 093,0	3 884,9
Engagements de garantie		
Donnés aux établissements de crédit	166,5	195,4
Donnés à la clientèle	2 258,2	2 220,6
Autres	8 420,5	7 512,7
Engagements sur titres		
Titres à livrer	290,9	293,1
Engagements sur opérations de change		
Monnaies à livrer	4 416,0	4 067,0
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit	1 654,3	1 485,0
Engagements de garantie		
Reçus d'établissements de crédit	16 993,8	16 006,7
Autres (1)	61,5	54,5
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	0,1	0,3
Engagements sur opérations de change		
Monnaies à recevoir	4 428,8	4 090,0

(1) Dont 53,1 millions d'euros d'engagements de garantie reçus des administrations.

Au 31 décembre 2016, les engagements donnés et reçus du Groupe Société Générale sont les suivants :

- les engagements de financement ou de garantie donnés s'élèvent à 3 769,1 millions d'euros contre 3 312,1 millions d'euros au 31 décembre 2015.
- les titres et monnaies à livrer s'élèvent à 367,1 millions d'euros contre 473,0 millions d'euros au 31 décembre 2015.
- les engagements de financement ou de garantie reçus s'élèvent à 198,2 millions d'euros contre 620,0 millions d'euros au 31 décembre 2015.
- les titres et monnaies à recevoir s'élèvent à 385,9 millions d'euros contre 488,9 millions d'euros au 31 décembre 2015.

3.10.2 Actifs remis et reçus en garantie

Actifs remis en garantie

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Valeur comptable des actifs remis en garantie de passifs* (1)	8 411,7	7 504,0
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers (2)	18,8	27,9
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'engagements hors bilan	40,1	33,2
TOTAL	**8 470,6**	**7 565,1**

* *Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2015.*

(1) Les actifs remis en garantie de passifs correspondent principalement à des créances remises en garantie de passifs (notamment auprès des banques centrales).

(2) Les actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers correspondent principalement à des dépôts de garantie.

Actifs reçus en garantie et dont l'entité peut disposer

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
JUSTE VALEUR DES TITRES REÇUS EN PENSION LIVREE	**-**	**-**

3.11 Actifs financiers transférés

Principes comptables

Les actifs financiers transférés qui sont intégralement conservés au bilan regroupent les cessions temporaires de titres (prêts et pensions livrées) ainsi que certaines cessions de créances à des véhicules de titrisation consolidés.

Les opérations de cessions temporaires (prêts de titres et titres donnés en pension livrée) présentées dans les tableaux ci-dessous ne portent que sur des titres reconnus à l'actif du bilan.

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension ou d'un prêt sont maintenus à l'actif du bilan du Groupe dans leur poste d'origine. Dans le cas de mises en pension, l'obligation de restituer les sommes encaissées est inscrite en dettes au passif du bilan, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de trading qui sont enregistrées parmi les « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du Groupe. Toutefois, en cas de cession ultérieure des titres empruntés, une dette de restitution de ces titres à leur prêteur est inscrite au passif du bilan du Groupe parmi les « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Dans le cas des titres reçus en pension, le droit à restitution des sommes délivrées par le Groupe est inscrit en Prêts et créances à l'actif du bilan, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de trading qui sont enregistrées parmi les « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les prêts et emprunts de titres adossés contre espèces sont assimilés à des opérations de pensions livrées et sont comptabilisés et présentés comme tels au bilan.

Dans le cas des cessions temporaires de titres, le Groupe demeure exposé au risque de défaillance de l'émetteur du titre (risque de crédit) ainsi qu'aux fluctuations à la hausse ou à la baisse de la valeur des titres (risque de marché). Les titres prêtés ou donnés en pension ne peuvent faire parallèlement l'objet de mise en garantie dans le cadre d'une autre opération.

3.11.1 Actifs financiers transférés non décomptabilisés

Pensions livrées

	31/12/2016		31/12/2015	
(en millions d'euros)	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées
Titres disponibles à la vente	866,5	865,9	362,0	361,9
TOTAL	**866,5**	**865,9**	**362,0**	**361,9**

Prêts de titres

	31/12/2016		31/12/2015	
(en millions d'euros)	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées
Titres à la juste valeur par résultat	-	-	-	-
TOTAL	**-**	**-**	**-**	**-**

3.11.2 Actifs financiers transférés partiellement ou intégralement décomptabilisés

Le Groupe n'a pas d'actifs financiers transférés significatifs qui soient partiellement ou intégralement décomptabilisés.

3.12 Echéances contractuelles des passifs financiers

(en millions d'euros)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	31/12/2016
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés	494,7	262,3	1 730,8	56,7	-	2 544,5
Dettes envers les établissements de crédit	538,7	1 065,7	2 295,2	2 876,0	-	6 775,6
Dettes envers la clientèle	9 323,2	2 446,8	11 235,8	16 852,2	-	39 858,0
Dettes représentées par un titre	1 380,4	2 338,0	2 698,1	17,7	-	6 434,2
Dettes subordonnées	3,5	66,0	350,0	3,9	-	423,4
TOTAL RESSOURCES	**11 740,5**	**6 178,8**	**18 309,9**	**19 806,5**	**-**	**56 035,7**
Engagements de financement donnés	517,6	882,4	1 563,1	829,9	376,3	4 169,3
Engagements de garanties donnés	8 871,9	394,0	420,7	992,8	165,8	10 845,2
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	**9 389,5**	**1 276,4**	**1 983,8**	**1 822,7**	**542,1**	**15 014,5**

Les écoulements présentés dans cette note reposent sur les maturités contractuelles. Cependant, pour certains éléments du bilan, des conventions peuvent être appliquées.

En l'absence d'éléments contractuels, ou dans le cas des instruments financiers relatifs au portefeuille de négociation (ex : dérivés), les échéances sont constatées dans la première tranche (jusqu'à 3 mois).

Les engagements de garantie données sont échéancées en fonction de la meilleure estimation possible d'écoulement avec, par défaut, un échéancement dans la première tranche jusqu'à 3 mois).

NOTE 4 Autres activités

4.1 Produits et charges de commissions

Principes comptables

Les rubriques de « Produits et charges de commissions » regroupent les commissions sur prestations de services et engagements qui ne sont pas assimilables à des intérêts. Les commissions assimilables à des intérêts font partie intégrante du taux d'intérêt effectif de l'instrument financier auquel elles se rapportent et sont enregistrées en « Intérêts et Produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilés ».

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent :

- les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements aux services digitaux, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue ;
- les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

	2016			2015		
(en millions d'euros)	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	**7,3**	**-0,2**	**7,1**	**6,2**	**-0,5**	**5,7**
Opérations avec la clientèle	**305,7**	**-**	**305,7**	**297,8**	**-**	**297,8**
Opérations sur instruments financiers	**17,5**	**-3,0**	**14,5**	**15,4**	**-3,4**	**12,0**
Opérations sur titres	15,5	-2,7	12,8	13,3	-3,2	10,1
Opérations sur marchés primaires	-	-	-	-	-	-
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	2,0	-0,3	1,7	2,1	-0,2	1,9
Engagements de financement et de garantie	**25,2**	**-1,3**	**23,9**	**26,0**	**-1,5**	**24,5**
Prestations de services	**559,4**	**-**	**559,4**	**551,3**	**-**	**551,3**
Autres	**-**	**-84,1**	**-84,1**	**-**	**-75,4**	**-75,4**
TOTAL	**915,1**	**-88,6**	**826,5**	**896,7**	**-80,8**	**815,9**

Ces produits et charges de commissions incluent : *(en millions d'euros)*	2016	2015
- Les produits de commissions hors TIE (Taux d'Intérêt Effectif) liés aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par le résultat	330,9	323,8
- Les produits de commissions relatifs aux activités de fiducie ou activités analogues	93,8	95,4
- Les charges de commissions hors TIE (Taux d'Intérêt Effectif) liées aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par le résultat	-1,3	-1,5
- Les charges de commissions relatives aux activités de fiducie ou activités analogues	-2,9	-3,9

4.2 Produits et charges des autres activités

Principes comptables

Activités de location

Les contrats de location consentis par le Groupe qui n'ont pas pour effet de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué sont qualifiés de location simple.

Les biens détenus dans le cadre de ces opérations de location simple, incluant les immeubles de placement, sont présentés parmi les « Immobilisations corporelles et incorporelles au bilan », pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations (cf. Note 7.1).

Les actifs de location sont amortis hors valeur résiduelle sur la durée du bail. Les revenus des loyers sont enregistrés en produits de manière linéaire sur la durée du contrat de location, tandis que le traitement comptable des produits facturés au titre des prestations de maintenance connexes aux activités de location simple a pour objet de refléter, sur la durée du contrat de service, une marge constante entre ces produits et les charges encourues pour rendre le service.

Les immeubles de placement sont amortis en appliquant une approche par composants. Chaque composant est amorti sur sa propre durée d'utilité comprise entre 10 et 50 ans.

Les produits et charges et les plus ou moins-values de cession sur les immeubles de placement et sur les biens loués en location simple, ainsi que les produits et charges relatifs aux prestations de maintenance connexes aux activités de location simple, sont enregistrés parmi les « Produits et charges des autres activités » dans les lignes « Activités de location immobilière » et « Activités de location mobilière » du tableau ci-dessous.

Ces mêmes lignes incluent également les pertes encourues en cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties sur les opérations de location-financement, ainsi que les produits et charges de dépréciation et les plus ou moins-value de cession relatifs aux biens non loués après résiliation d'opérations de location-financement.

	2016			2015		
(en millions d'euros)	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de promotion immobilière	-	-	-	-	-0,2	-0,2
Activité de location immobilière [1]	1,5	-1,5	-	1,6	-1,4	0,2
Activité de location mobilière	1,3	-0,1	1,2	1,2	-	1,2
Autres activités	15,6	-22,8	-7,2	14,8	-19,8	-5,0
TOTAL	**18,4**	**-24,4**	**-6,0**	**17,6**	**-21,4**	**-3,8**

(1) Dont loyers sur immeubles de placement : 0,8 millions d'euros au 31 décembre 2016 et 0,8 millions d'euros au 31 décembre 2015.

4.3 Autres actifs et autres passifs

4.3.1 Autres actifs

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts de garantie versés [1]	59,0	61,1
Comptes de règlements débiteurs sur opérations sur titres	2,7	1,4
Charges payées ou comptabilisées d'avance	6,1	5,9
Autres débiteurs divers	127,7	124,3
TOTAL BRUT	**195,5**	**192,7**
Dépréciation	-0,1	-0,2
TOTAL NET	**195,4**	**192,5**

(1) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers.

4.3.2 Autres passifs

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts de garantie reçus [1]	201,1	143,4
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	20,9	15,8
Autres opérations sur titres	-	-
Charges à payer sur engagements sociaux	123,4	131,5
Produits constatés d'avance	73,7	74,7
Autres créditeurs divers	472,9	483,0
TOTAL	**892,0**	**848,4**

(1) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie reçus sur instruments financiers.

NOTE 5 Charges et avantages du personnel

Principes comptables

Les avantages du personnel se répartissent en quatre catégories :

- les avantages à court terme dont le règlement est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants, tels les salaires, les primes, les congés annuels rémunérés, les charges sociales et fiscales afférentes, ainsi que la participation et l'intéressement des salariés ;
- les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies ou à cotisations définies, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- les avantages à long terme, dont le règlement est attendu dans un délai supérieur à douze mois, tels les rémunérations variables différées payées en numéraire et non indexées, les primes pour médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- les indemnités de fin de contrat de travail.

5.1 Frais de personnel et transactions avec les parties liées

Principes comptables

La rubrique « Frais de personnel » comprend l'ensemble des charges liées au personnel et regroupe à ce titre les charges relatives aux avantages du personnel et celles liées aux paiements sur base d'actions Société Générale.

La charge représentative des avantages à court terme acquis par les membres du personnel est enregistrée en « Frais de personnel » lorsque ces derniers ont rendu les services rémunérés par ces avantages.

Les principes comptables applicables aux avantages postérieurs à l'emploi et aux avantages à long terme sont présentés dans la Note 5.2 ; ceux applicables aux paiements sur base d'actions Société Générale sont présentés dans la Note 5.3.

Le groupe Crédit du Nord n'émet pas d'instruments de capitaux propres côtés. Par conséquent, les instruments de capitaux propres accordés aux salariés du Groupe sont ceux de son actionnaire, Société Générale.

5.1.1 Frais de personnel

(en millions d'euros)	2016	2015
Rémunérations du personnel	-413,9	-413,9
Charges sociales et fiscales [(1)]	-153,2	-168,0
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	-64,4	-64,1
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	-4,1	-3,7
Participation, intéressement, abondement et décôte	-65,1	-62,0
TOTAL	**-700,7**	**-711,7**
Dont charges nettes au titre des plans d'avantages en action	-	*-4,3*

(1) Dont une reprise de 10,7 millions d'euros au premier semestre 2016 suite à la révision du régime de prévoyance retraite.

5.1.2 Transactions avec les parties liées

Principes comptables

Les frais de personnel incluent les transactions avec les parties liées telles que définies par la norme IAS 24.

Le Groupe a retenu comme parties liées, d'une part les administrateurs, les mandataires sociaux (le Président, le Directeur général et le Directeur général délégué) et les conjoints et enfants vivant sous leurs toits, d'autre part les filiales suivantes : filiales contrôlées exclusivement ou conjointement, sociétés sur lesquelles Crédit du Nord exerce une influence notable.

Rémunération des dirigeants

Ont été prises en compte à ce titre les sommes, effectivement payées par le Groupe Crédit du Nord aux administrateurs et mandataires sociaux au titre des rémunérations (y compris les cotisations patronales), et les autres avantages décrits ci-dessous selon la nomenclature de la norme IAS 24 - paragraphe 17.

(en millions d'euros)	2016	2015
Avantages à court terme	2,0	1,9
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	-	-
TOTAL	**2,0**	**1,9**

Transactions avec les parties liées personnes physiques

Les seules transactions avec les administrateurs, les mandataires sociaux et les membres de leur famille, retenues dans la présente note, sont les montants des prêts et cautions en cours au 31 décembre 2016 et des opérations sur titres. Ces transactions n'ont pas de caractère significatif.

5.2 Avantages du personnel

Les entités du Groupe peuvent accorder à leurs salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les rémunérations variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

Détail des provisions sur avantages du personnel

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2015	Dotations	Reprises disponibles	**Dotations nettes**	Reprises utilisées	Ecarts actuariels	Autres	Stock au 31/12/2016
Provisions sur avantages du personnel	118,0	15,3	-2,4	**164,0**	-65,3	16,0	0,5	82,0

5.2.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Principes comptables

Les avantages postérieurs à l'emploi se décomposent en deux catégories : les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes de retraite à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme. Ils recouvrent plusieurs types d'engagements, et notamment les engagements résiduels de retraite professionnelle.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en « Provisions » pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation…) ainsi que les différences constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ces écarts actuariels, ainsi que le rendement des actifs du régime, duquel est déduit le montant déjà comptabilisé en charges au titre des intérêts nets sur le passif (ou l'actif) net, et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif sont des éléments de réestimation (ou de réévaluation) du passif net (ou de l'actif net). Ils sont enregistrés immédiatement et en totalité parmi les « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ». Ces éléments ne peuvent être reclassés ultérieurement en résultat.

Dans les états financiers consolidés du Groupe, ces éléments, qui ne peuvent être reclassés ultérieurement en résultat, sont présentés sur une ligne distincte de l'« Etat du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres », mais sont transférés en réserves dans le tableau d'« Evolution des capitaux propres » de sorte qu'ils figurent directement parmi les « Réserves consolidées » au passif du bilan.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en « Frais de personnel » au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- la variation de l'engagement suite à une modification ou à une réduction de régime (coût des services passés) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation de l'engagement et le produit d'intérêt généré par les actifs du régime (intérêts nets sur le passif ou l'actif net) ;
- l'effet des liquidations de régimes.

Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés du Groupe sont situés en France. Ils regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux AGIRC et ARRCO, ainsi que les régimes de retraite mis en place par certaines entités du Groupe pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser (abondement PERCO).

Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

Depuis le 1er janvier 1994, en vertu d'un accord signé par l'ensemble des banques françaises le 13 septembre 1993, les établissements bancaires du Groupe, hors Crédit du Nord, ne sont plus affiliés à des organismes de retraite professionnels, mais à des caisses ARRCO-AGIRC du régime général. Cet accord a donné naissance à des engagements résiduels vis-à-vis des retraités actuels et des agents en activité (pour leur période d'activité dans le Groupe avant le 31 décembre 1993).

Pour le Crédit du Nord, suite à l'accord de Branche du 25 février 2005, qui prévoyait la modification des dispositions relatives au complément bancaire, et compte tenu de la situation déficitaire de sa caisse de retraite, un accord interne signé en 2006 a retenu les dispositions suivantes :

- pour les actifs bénéficiaires d'un complément bancaire et encore salariés du Crédit du Nord, la valeur du complément bancaire a été transformée en épargne complémentaire et externalisée auprès d'un assureur ;
- pour les retraités et bénéficiaires d'une pension de réversion, le choix leur a été donné d'opter pour un versement unique de leur complément bancaire.

Ainsi, les engagements résiduels de retraite professionnelle portent donc, d'une part, sur les retraités et bénéficiaires d'une pension de réversion qui n'auraient pas opté pour le versement unique du complément bancaire, et d'autre part sur les actifs qui ne sont plus salariés du Crédit du Nord.

1. Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
A - Valeur actualisée des engagements financés	145,3	130,7
B - Juste valeur des actifs de financement	-140,2	-96,8
C = A + B Solde des régimes financés	**5,1**	**33,9**
D - Valeur actualisée des engagements non financés	11,8	22,7
E - Effet du plafonnement d'actif	1,6	-
C + D + E = SOLDE NET COMPTABILISE AU BILAN	**18,5**	**56,6**

Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite et de pré-retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires.

Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

2. Composantes du coût des prestations définies

(en millions d'euros)	2016	2015
Coût des services de l'année y compris charges sociales	6,5	7,0
Cotisations salariales	-	-
Coût des services passés / réductions	-10,0	-
Effet des liquidations	-	-
Intérêts nets	0,8	1,1
Transferts d'actifs non reconnus	-	-
A - Composantes reconnues en résultat	**-2,7**	**8,1**
Ecarts actuariels liés aux actifs (1)	-2,6	-7,6
Ecarts actuariels suite à des changements d'hypothèses démographiques	-	-
Ecarts actuariels suite à des changements d'hypothèses économiques et financières	12,7	-7,2
Ecarts actuariels d'expérience	4,2	-2,1
Effet du plafonnement d'actifs	1,6	-
B - Composantes reconnues en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**16,0**	**-16,9**
C = A + B TOTAL DES COMPOSANTES DU COUT DES PRESTATIONS DEFINIES	**13,3**	**-8,8**

(1) Rendement des actifs du régime, duquel est déduit le montant déjà comptabilisé en charges au titre des intérêts nets.

3. Variations des passifs nets des régimes postérieurs à l'emploi comptabilisés au bilan

3.1 Variations de la valeur actualisée des obligations

(en millions d'euros)	2016	2015
VALEUR AU 1ER JANVIER	**153,2**	**167,6**
Coût des services de l'année y compris charges sociales	6,6	7,0
Cotisations salariales	-	-
Coût des services passés / réductions	-10,0	-
Effet des liquidations	-	-
Intérêts nets	2,6	2,5
Ecarts actuariels suite à des changements d'hypothèses démographiques	-	-
Ecarts actuariels suite à des changements d'hypothèses économiques et financières	12,7	-7,2
Ecarts actuariels d'expérience	4,2	-2,1
Conversion en devises	-	-
Prestations servies	-12,3	-14,6
Modifications du périmètre de consolidation	-	-
Transferts et autres	-	-
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	**157,0**	**153,2**

3.2 Variations de la juste valeur des actifs de financement (des actifs du régime et des actifs distincts)

(en millions d'euros)	2016	2015
VALEUR AU 1ER JANVIER	**96,9**	**101,4**
Charges d'intérêt liés aux actifs de régime	1,8	1,5
Charges d'intérêt liés aux actifs distincts	-	-
Ecarts actuariels liés aux actifs	2,6	7,6
Conversion en devises	-	-
Cotisations salariales	-	-
Cotisations patronales (1)	50,8	0,1
Prestations servies	-12,0	-13,7
Modifications du périmètre de consolidation	-	-
Transferts et autres	-	-
SOLDE AU 31 DECEMBRE	**140,2**	**96,9**

(1) Primes versées en 2016 auprès d'un assureur au titre de la couverture des engagements d'indemnités de fin de carrière.

4. Informations sur les actifs de financement des régimes et modalités de financement des régimes

4.1 Informations générales sur les actifs de financement
(tous régimes confondus et cotisations futures)

La juste valeur des actifs de régimes hors actifs liés au Complément Bancaire Crédit du Nord se répartit à hauteur de 26 % d'obligations, 23 % d'actions, 39 % de trésorerie et 12 % d'autres.

Les cotisations employeurs éventuellement versées pour 2017 au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies seront déterminées suite aux évaluations réalisées en fin d'année.

Les régimes sont couverts globalement à hauteur de 89,2 %, mais selon les entités et les régimes, le taux de couverture varie entre 0 % et 103,4 %.

4.2 Rendements réels des actifs de financement

Les rendements réels sur les actifs de régimes et les actifs distincts se décomposent :

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Actifs des régimes	4,4	9,1
Actifs distincts	-	-

5. Principales hypothèses actuarielles

	31/12/2016	31/12/2015
Taux d'escompte	1,3 %	1,6 %
Taux d'inflation long terme	1,4 %	1,9 %
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales (1)	3,5 %	3,5 %
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)	15,1	15,8
Duration (en années)	12,7	9,5

(1) Excepté pour la Banque Société Marseillaise de Crédit.

Le taux d'actualisation est issu des courbes des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) : (-0,1 % à 3 ans ; 0,2 % à 5 ans ; 1,0 % à 10 ans ; 1,5 % à 15 ans). Le taux retenu pour l'évaluation est fonction de la duration du régime considéré.

Le taux d'inflation est fonction de la duration du régime : (1,1 % à 3 ans ; 1,2 % à 4-5 ans ; 1,5 % à 10 ans).

La durée de vie d'activité moyenne est déterminée par régime et tient compte des hypothèses de taux de rotation.

6. Analyse des sensibilités des engagements aux variations des principales hypothèses actuarielles

(en pourcentage de l'élément mesuré)	31/12/2016	31/12/2015
Variation de +1 % du taux d'escompte		
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	-11,4 %	-11,0 %
Variation de +1 % du taux d'inflation long terme		
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	0 %	13,4 %
Variation de +1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	11,4 %	10,6 %

Les sensibilités publiées sont des moyennes pondérées des variations observées par la valeur actuelle de l'engagement.

5.2.2 Avantages à long terme

Principes comptables

Les avantages à long terme sont les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui sont versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants.

Les avantages à long terme sont évalués et comptabilisés de manière identique aux avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Les autres avantages à long terme sont consentis au personnel du Groupe, comme les programmes de rémunération différée tels que les comptes épargne temps et les médailles du travail. Ce sont d'autres avantages que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Le solde net des autres avantages à long terme s'élève à 55,1 millions d'euros.

Le montant total des charges des autres avantages à long terme s'élève à 6,4 millions d'euros.

5.3 Plans d'avantages en actions

Le Groupe Crédit du Nord n'émettant pas d'instruments de capitaux propres cotés, les instruments de capitaux propres accordés aux salariés du Groupe sont ceux de son actionnaire, Société Générale.

Principes comptables

Les paiements sur base d'actions Société Générale englobent :

- les paiements en instruments de capitaux propres ;
- les versements en espèces dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des instruments de capitaux propres.

Ces paiements sur base d'actions donnent lieu à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel inscrite dans la rubrique « Frais de personnel » pour un montant égal à la juste valeur de la rémunération sur la base d'actions accordée au salarié et selon des modalités qui dépendent du mode de règlement de ces paiements.

Pour les paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres (actions gratuites et options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale), la valeur de ces instruments, calculée en date de notification, est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie de la rubrique « Primes et réserves liées en capitaux propres ». A chaque date de clôture, le nombre de ces instruments est révisé pour tenir compte des conditions de performance et de présence et ajuster le coût global du plan initialement déterminé ; la charge comptabilisée dans la rubrique « Frais de personnel » depuis l'origine du plan est alors ajustée en conséquence.

Pour les paiements en actions dénoués par règlement en espèces (rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale), la somme à verser est étalée en charges dans la rubrique « Frais de personnel » sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de dettes au passif du bilan en « Autres passifs – Charges à payer sur engagements sociaux ». Jusqu'à son règlement, cette dette est réévaluée pour tenir compte des conditions de performance et de présence ainsi que des variations de valeur des actions sous-jacentes. En cas de couverture par instruments dérivés, la variation de valeur de ces derniers est enregistrée dans la même rubrique du compte de résultat à hauteur de la part efficace.

Le plan mondial d'actionnariat salarié

Le groupe peut permettre à ses salariés et retraités de participer à une augmentation de capital spécifique dans le cadre du plan mondial d'actionnariat salarié.

Des actions nouvelles sont proposées avec une décote en contrepartie d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti est enregistré dans les charges de l'exercice dans la rubrique « Frais de personnel – Participation, intéressement, abondement et décote ». Cet avantage se mesure comme étant la différence entre la juste valeur des titres acquis et le prix d'acquisition payé par le salarié, le tout multiplié par le nombre d'actions effectivement souscrites. La juste valeur des titres acquis est déterminée en intégrant la condition légale d'incessibilité associée, sur la base des paramètres de marché (notamment le taux d'emprunt) applicables aux acteurs de marché bénéficiaires de ces titres incessibles pour reconstituer une situation de libre disposition des titres.

Autres paiements basés sur des actions

Le Groupe Société Générale peut attribuer à certains salariés des options d'achat ou de souscription d'actions, des actions gratuites ou de rémunération indexées sur le cours de l'action Société Générale et réglées en espèces.

Les options sont évaluées à leur juste valeur à la date de notification aux salariés sans attendre que les conditions nécessaires à leur attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

Les méthodes retenues pour la valorisation des plans du Groupe sont le modèle binomial lorsque le Groupe dispose de statistiques suffisantes pour intégrer via ce modèle le comportement des bénéficiaires des options d'un plan ou, à défaut, le modèle Black & Scholes ou encore Monte-Carlo. Cette évaluation est réalisée par un actuaire indépendant.

Montant de la charge réelle enregistrée en résultat

	2016			2015		
(en millions d'euros)	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes
Charges nettes provenant des plans d'options, des plans d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions	-1,2	-2,8	-4,0	-1,1	-3,2	-4,3

La charge mentionnée ci-dessus porte sur les plans réglés en titres et sur ceux réglés en espèces.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions
Information sur les options de souscription ou d'achat

Date d'Assemblée	27/05/2008	27/05/2008
Date du Conseil d'Administration	09/03/2010	09/03/2009
Nombre total d'actions [1] pouvant être souscrites ou achetées	44 422	58 068
Point de départ d'exercice des options	09/03/2014	31/03/2012
Date d'expiration	08/03/2017	08/03/2016
Prix de souscription ou d'achat (en EUR) [2]	41,20	23,18
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	-	-
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)	26 %	27 %
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2016	4 949	25 778
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques	23 609	32 290
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	15 864	0
Dilution potentielle du capital [3]	0,03 %	0,00 %

(1) L'exercice d'une option donne droit à une action Société Générale. Ce tableau tient compte des ajustements effectués à la suite des augmentations de capital. Cette ligne ne tient pas compte des levées réalisées depuis la date d'attribution.

(2) Le prix de souscription ou d'achat est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'administration.

(3) La dilution est le résultat de la division du nombre global d'options restantes pouvant être souscrites par le nombre d'actions composant le capital social Société Générale.

Historique des attributions d'actions de performance
Information sur les actions de performance attribuées

Date d'Assemblée	18/05/2016	20/05/2014	22/05/2012	22/05/2012	25/05/2010
Date du Conseil d'Administration	18/05/2016	12/03/2015	13/03/2014	14/03/2013	02/03/2012
Nombre total d'actions attribuées	149 210	97 032	79 302	145 916	184 788
Date d'acquisition des actions	Cf. tableau ci-après	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015	31/03/2014
Date de fin de période de conservation	Cf. tableau ci-après	31/03/2019	31/03/2018	31/03/2017	31/03/2016
Conditions de performance [1]	oui	oui	oui	oui	oui
Juste valeur (en EUR) [2]	Cf. tableau ci-après	36,4	37,8	26,1	
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2016	0	0	77 698	140 599	183 441
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	605	1 503	1 604	5 317	1 347
Actions de performance restantes en fin d'exercice	148 605	95 529	0	0	0

(1) Les conditions de performance applicables sont décrites dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise » du Document de référence du Groupe Société Générale.

(2) La méthode de valorisation utilisée pour le calcul de la juste valeur est l'arbitrage.

Détail du plan 2016 d'attribution d'actions de performance [1]

Date d'Assemblée	18/05/2016			
Date du Conseil d'administration	18/05/2016			
Nombre total d'actions attribuées	149 210			
Date d'acquisition des actions	29/03/2018 (1ère tranche) 29/03/2019 (2ème tranche)	29/03/2019	31/03/2020 (1ère tranche) 31/03/2022 (2ème tranche)	31/03/2021
Date de fin de période de conservation	30/09/2018 30/09/2019	N/A	01/04/2021 01/04/2023	02/10/2021
Conditions de performance [1]	oui	oui	oui	oui
Juste valeur (en EUR) [3]	30,18 (1ère tranche) 28,92 (2ème tranche)	29,55	22,07 (1ère tranche) 21,17 (2ème tranche)	32,76

(1) Au titre du plan annuel d'intéressement à long terme des collaborateurs et des attributions dans le cadre de la politique spécifique de fidélisation et de rémunération des populations régulées au sens de la réglementation bancaire (y compris mandataires sociaux et membres du comité exécutif).

(2) Les conditions de performance applicables sont décrites dans le chapitre sur le Gouvernement d'entreprise, Plans d'attribution d'actions aux salariés.

(3) La méthode de valorisation utilisée pour le calcul de la juste valeur est l'arbitrage.

NOTE 6 Impôts

Principes comptables

Impôts courants

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée en appliquant les taux et règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation de l'entité. Cette charge inclut également les dotations nettes aux provisions pour risques fiscaux afférents à l'impôt sur les bénéfices.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur les bénéfices » du compte de résultat.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation et en utilisant le taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Ces impôts différés sont ajustés en cas de changement de taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation. Des actifs d'impôts différés peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération probable de ces actifs sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs. Les pertes fiscales reportables font l'objet d'une revue annuelle tenant compte du régime fiscal applicable à chaque entité concernée et d'une projection réaliste des résultats fiscaux de ces dernières fondée sur les perspectives de développement de leurs activités : les actifs d'impôts différés qui n'avaient pas été comptabilisés jusque là sont alors reconnus au bilan s'il devient probable qu'un bénéfice imposable futur permettra leur récupération. En revanche, la valeur comptable des actifs d'impôts différés déjà inscrits au bilan est réduite dès lors qu'apparaît un risque de non-récupération partielle ou totale.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique « Impôts sur les bénéfices » du compte de résultat consolidé. Cependant, les impôts différés se rapportant à des charges ou produits enregistrés en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » sont inscrits dans cette même rubrique des capitaux propres.

Le Crédit du Nord est intégré depuis le 1er janvier 2010 au groupe fiscal de la Société Générale. Dans ce cadre, un sous-groupe d'intégration fiscale a été établi entre le Crédit du Nord et certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins. La convention retenue est celle de la neutralité.

6.1 Détail de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	2016 [1]	2015
Charge fiscale courante	-192,7	-217,8
Charge fiscale différée	26,8	-3,2
TOTAL DE LA CHARGE D'IMPOT	**-165,9**	**-221,0**

(1) La loi de Finances 2017, adoptée le 20 décembre 2016, prévoit une réduction progressive du taux normal de l'impôt sur les sociétés en France de 33,33 % à 28 % d'ici 2020 (la contribution sociale de 3,3 % restant inchangée).
L'impact du changement du taux de l'impôt différé de 34,43 % à 28,92 % correspond à une baisse de la charge d'impôt de 20,8 millions d'euros dans les comptes au 31 décembre 2016.

Réconciliation entre le taux d'impôt normatif du Groupe et le taux d'impôt effectif

(en millions d'euros)	2016	2015
Résultat avant impôts et hors résultat des sociétés mises en équivalence	**637,7**	**581,2**
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution de 3,3 %)	**34,43 %**	**34,43 %**
Différences permanentes	0,31 %	3,69 %
Dont impact du changement de taux d'impôt différé [1]	*-3,25 %*	-
Différentiel sur titres exonérés ou imposés à taux réduit [2]	-8,58 %	-0,06 %
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	-0,04 %	-0,04 %
Effet de pertes de l'exercice non déductibles et de l'utilisation des reports déficitaires	-0,10 %	-
TAUX EFFECTIF GROUPE	**26,02 %**	**38,02 %**

(1) Le stock d'impôt différé à taux normal a été recalculé au taux de 28,92 % au 31/12/2016 contre 34,43 % au 31/12/2015.
(2) Au 31 décembre 2016, cet effet comprend majoritairement l'impact de la plus-value de cession des titres VISA pour -5,96 % ainsi que des titres de la Snc Hedin pour -2,53 %.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 % auquel s'ajoute une contribution sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instaurée depuis 2000. La contribution exceptionnelle de 10,7 % à laquelle le Groupe était assujetti en 2015 n'est plus applicable pour les sociétés arrêtant leurs comptes à partir du 31 décembre 2016.

Les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 12 % du montant de la plus-value brute depuis la loi de Finances 2013.

En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges.

La loi de Finances 2017, adoptée le 20 décembre 2016, prévoit une réduction progressive du taux d'imposition en France. D'ici 2020, le taux normal de l'impôt sur les sociétés de 33,33 % sera ramené à 28 %, auquel s'ajoutera toujours la contribution sociale de 3,3 %.

Les impôts différés des sociétés françaises sont calculés en appliquant le taux d'imposition qui sera en vigueur lors du retournement de la différence temporaire, soit :

- pour les résultats imposés au taux de droit commun, au taux de 34,43 % ou 28,92 % ;
- pour les résultats imposés au taux réduit, au taux de 4,13 % ou 3,47 %.

6.2 Provisions fiscales

Principes comptables

Les provisions représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises de provisions pour risques fiscaux sont enregistrées en « Charge fiscale courante » dans la rubrique « Impôts sur les bénéfices » du compte de résultat. Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que le Groupe estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2015	Dotations	Reprises disponibles	**Dotations nettes**	Reprises utilisées	Autres	Stock au 31/12/2016
Provisions fiscales	13,0	-	-	**-**	-13,0	-	-

6.3 Détail des actifs et passifs d'impôt

Actifs d'impôt

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Créances d'impôts exigibles	62,7	67,7
Actifs d'impôts différés	7,1	0,3
Dont impôt différés sur reports déficitaires	-	-
Dont impôts différés sur différences temporaires	7,1	0,3
TOTAL	**69,8**	**68,0**

Passifs d'impôt

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dettes d'impôts exigibles	196,2	234,0
Passifs d'impôts différés	198,9	251,4
TOTAL	**395,1**	**485,4**

6.4 Ventilation par nature des impôts différés débités ou crédités directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Effet d'impôt sur éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat	**-18,8**	**-18,1**
Actifs financiers disponibles à la vente	-11,8	-11,2
Instruments dérivés de couverture	-	-
Quote-part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	-7,0	-6,9
Effet d'impôt sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	**13,9**	**8,4**
Ecarts actuariels sur avantages post-emploi	13,9	8,4
TOTAL	**-4,9**	**-9,7**

NOTE 7 Autres informations

7.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles et incorporelles regroupent les immobilisations d'exploitation et de placement. Les biens mobiliers détenus dans le cadre d'opérations location simple sont présentés parmi les immobilisations corporelles d'exploitation, tandis que les immeubles détenus en vue de leur location sont présentés parmi les immeubles de placement.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont inscrites à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et dépréciations.

Le coût d'acquisition des immobilisations inclut les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés. Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties selon une approche par composants. Chaque composant est amorti sur sa propre durée d'utilité. Pour les immeubles d'exploitation, les durées d'amortissements des différents composants retenues par le Groupe sont comprises entre 10 et 50 ans. Concernant les autres immobilisations d'exploitation, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés qui ont généralement été estimées entre 3 et 20 ans.

Le cas échéant, la valeur amortissable de chaque bien ou composant est diminuée de leur valeur résiduelle. En cas de baisse ou de hausse ultérieure de la valeur résiduelle initialement retenue, l'ajustement de la base amortissable vient modifier de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif.

Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles ».

Les immobilisations, regroupées par Unité Génératrice de Trésorerie, font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Les dotations et reprises de dépréciation sont enregistrées en résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles ».

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les immeubles de placement sont amortis en appliquant une approche par composants. Chaque composant est amorti sur sa propre durée d'utilité comprise entre 10 et 50 ans.

Les résultats sur les actifs de location simple et les immeubles de placement sont présentés dans les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités » (cf. Note 4.2).

(en millions d'euros)	Valeur brute au 31/12/2015	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre et reclassements	Valeur brute au 31/12/2016	Amortissements et dépréciations des éléments d'actifs au 31/12/2015	Dotations aux amortissements de l'année 2016	Dépréciations de l'année 2016	Reprises de l'année 2016	Variation de change, de périmètre et reclassements	Valeur nette au 31/12/2016	Valeur nette au 31/12/2015
Immobilisations incorporelles	467,2	34,4	-	-1,1	500,5	-289,3	-24,9	-1,0	-	1,2	186,6	177,9
Immobilisations corporelles d'exploitation (hors actifs de location simple)	875,8	41,5	-0,1	-8,3	908,9	-523,9	-44,1	-2,2	0,4	8,4	347,5	351,9
Actifs de location simple des sociétés de financements spécialisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immeubles de placement	7,2	-	-	1,1	8,3	-3,3	-0,3	-	-	-0,7	4,0	3,9
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	**1 350,2**	**75,9**	**-0,1**	**-8,3**	**1 417,7**	**-816,4**	**-69,3**	**-3,2**	**0,4**	**8,9**	**538,1**	**533,7**

7.2 Opérations en devises

Principes comptables

En date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat parmi les « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » (cf. Note 3.1).

Les opérations de change à terme sont évaluées en juste valeur en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat parmi les « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » (cf. Note 3.1) sauf dans les cas où la comptabilité de couverture est applicable au titre de la couverture d'un investissement net à l'étranger libellé en devises ou d'une couverture de flux de trésorerie (cf. Note 3.2).

Le montant en devises des actifs financiers non monétaires libellés en devises, notamment les actions et autres instruments de capitaux propres qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat, est converti dans la monnaie fonctionnelle de l'entité en utilisant le cours de change de clôture. Les écarts de change relatifs à ces actifs financiers sont enregistrés en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » et ne sont rapportés au compte de résultat qu'au moment de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change. Ainsi, si un actif financier non monétaire est financé par un passif libellé dans la même devise et si une relation de couverture de juste valeur a été mise en place entre ces deux instruments financiers au titre du risque de change, l'actif est alors converti au cours comptant de fin de période en comptabilisant l'incidence des variations de change en résultat.

	31/12/2016				31/12/2015			
(en millions d'euros)	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
Euro	61 592,0	61 653,5	18,7	15,6	58 278,8	57 811,5	18,5	26,1
Franc suisse	801,1	508,9	335,6	3,2	753,3	414,1	398,5	3,2
Livre sterling	11,8	90,0	-	0,2	15,5	47,6	0,1	0,9
Dollar	360,3	549,8	102,9	387,6	166,9	881,7	68,7	473,1
Yen	8,3	5,6	-	-	0,4	2,8	0,1	12,3
Autres devises	155,4	121,1	40,1	89,4	36,1	93,3	58,4	31,3
TOTAL	**62 928,9**	**62 928,9**	**497,3**	**496,0**	**59 251,0**	**59 251,0**	**544,3**	**546,9**

7.3 Détail du périmètre de consolidation

	31/12/2016			31/12/2015		
	Méthode d'intégration	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode d'intégration	Taux d'intérêt	Taux de contrôle
Crédit du Nord 28, place Rihour 59800 Lille	intégration globale	société consolidante		intégration globale	société consolidante	
Banque Rhône-Alpes 20-22, boulevard Edouard Rey 38000 Grenoble	intégration globale	99,99	99,99	intégration globale	99,99	99,99
Banque Tarneaud 2-6, rue Turgot 87000 Limoges	intégration globale	100,00	100,00	intégration globale	100,00	100,00
Banque Courtois 33, rue de Rémusat 31000 Toulouse	intégration globale	100,00	100,00	intégration globale	100,00	100,00
Banque Kolb 1-3, place du Général-de-Gaulle 88500 Mirecourt	intégration globale	99,90	99,90	intégration globale	99,87	99,87
Banque Laydernier 10, avenue du Rhône 74000 Annecy	intégration globale	100,00	100,00	intégration globale	100,00	100,00
Banque Nuger 5, place Michel-de-L'Hospital 63000 Clermont-Ferrand	intégration globale	100,00	100,00	intégration globale	100,00	100,00
Société Marseillaise de Crédit 75, rue Paradis 13006 Marseille	intégration globale	100,00	100,00	intégration globale	100,00	100,00
Norbail Immobilier 50, rue d'Anjou 75008 Paris	intégration globale	100,00	100,00	intégration globale	100,00	100,00
Star Lease 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	intégration globale	100,00	100,00	intégration globale	100,00	100,00
Etoile ID 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	intégration globale	100,00	100,00	intégration globale	100,00	100,00
Société de Bourse Gilbert Dupont 50, rue d'Anjou 75008 Paris	intégration globale	100,00	100,00	intégration globale	100,00	100,00
Norimmo 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	intégration globale	100,00	100,00	intégration globale	100,00	100,00

	31/12/2016			31/12/2015		
	Méthode d'intégration	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode d'intégration	Taux d'intérêt	Taux de contrôle
Kolb Investissement 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	intégration globale	100,00	100,00	intégration globale	100,00	100,00
Norbail Sofergie 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	intégration globale	100,00	100,00	intégration globale	100,00	100,00
Sfag 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	intégration globale	100,00	100,00	intégration globale	100,00	100,00
Crédinord Cidize 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	intégration globale	100,00	100,00	intégration globale	100,00	100,00
Banque Pouyanne 12, place d'armes 64300 Orthez	mise en équivalence	35,00	35,00	mise en équivalence	35,00	35,00
Antarius (1) 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	mise en équivalence	50,00	50,00	mise en équivalence	50,00	50,00
Anna Purna (2) 59, boulevard Haussmann 75008 Paris				intégration globale	100,00	100,00
Nice Broc (2) 59, boulevard Haussmann 75008 Paris				intégration globale	100,00	100,00
Nice Carros (2) 59, boulevard Haussmann 75008 Paris				intégration globale	100,00	100,00
Partira (2) 59, boulevard Haussmann 75008 Paris				intégration globale	100,00	100,00

(1) Y compris les OPCVM d'assurance sous-consolidés.

(2) Ces sociétés ont fait l'objet de Transmissions Universelles de Patrimoine courant 2016 au profit de Norimmo et de Crédit du Nord.

Par ailleurs, les sociétés suivantes, dont la détention par le Groupe est échelonnée entre 40 % et 100 %, n'ont pas été retenues dans le champ de consolidation : Starvingt, Starvingt trois, Starvingt six, Starvingt huit, Snc Obbola, Snc Wav II, Scem Expansion, Snc Legazpi, Snc Nordenskïold et Snc Verthema.

Il faut noter également que les parts du Crédit du Nord dans le capital de la Snc Hédin ont été cédées au cours de l'exercice 2016.

7.4 Provisions

Principes comptables

Au passif du bilan, le poste « Provisions » regroupe les provisions sur instruments financiers, les provisions pour litiges, les provisions sur avantages du personnel et les provisions fiscales.

Détail des provisions

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Provisions sur instruments financiers et litiges (cf. Note 3.8)	83,0	92,6
Provisions sur avantages du personnel (cf. Note 5.2)	82,0	118,0
Provisions fiscales (cf. Note 6)	-	13,0
TOTAL	**165,0**	**223,6**

7.5 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les comptes consolidés du Groupe Crédit du Nord sont certifiés conjointement par les cabinets Deloitte et Associés, représenté par M. José-Luis Garcia d'une part, et Ernst & Young et Autres, représenté par M. Vincent Roty d'autre part.

Suite à la publication des textes européens sur la réforme de l'audit, une nouvelle politique d'approbation des services non audit des Commissaires aux Comptes et de leur réseau (SACC, Services Autres que la Certification des Comptes) a été mise en place en 2016 afin de vérifier préalablement à la validation par le Comité d'Audit la conformité de ces missions au regard de la nouvelle règlementation.

Pour le compte du groupe Crédit du Nord, chaque année sont présentés au Comité d'audit et de contrôle interne (CACI) de la Société Générale, les honoraires versés par type de mission aux réseaux dont font partie les Commissaires aux Comptes.

Enfin, les Directions financières des entités du Groupe Société Générale ou des activités se prononcent annuellement sur la qualité des audits de Deloitte et Ernst & Young. Les conclusions de cette enquête sont présentées au CACI.

Montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat

		DELOITTE & ASSOCIÉS		ERNST & YOUNG ET AUTRES		AUTRES CABINETS		TOTAL	
		Montant HT		Montant HT		Montant HT		Montant HT	
(en milliers d'euros)		2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	Emetteur	200,0	195,0	200,0	195,0	5,2	5,2	405,2	395,2
	Filiales intégrées globalement	403,1	405,0	96,3	100,0	142,8	142,8	642,2	647,8
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes	Emetteur	39,9	72,5	57,7	47,0	-	-	97,6	119,5
	Filiales intégrées globalement	21,0	-	5,0	-	12,0	-	38,0	-
TOTAL AUDIT		**664,0**	**672,5**	**359,0**	**342,0**	**160,0**	**148,0**	**1 183,0**	**1 162,5**
En %		*100 %*	*100 %*	*100 %*	*100 %*	*100 %*	*100 %*	*100 %*	*100 %*
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL		**664,0**	**672,5**	**359,0**	**342,0**	**160,0**	**148,0**	**1 183,0**	**1 162,5**

7.6 Autres frais administratifs

Principes comptables

Le Groupe enregistre les frais administratifs en charges en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent et du rythme de consommation de ces prestations.

La rubrique « Loyers » inclut les charges de location immobilière et mobilière qui sont comptabilisées linéairement sur la période de location.

La charge relative aux « Impôts et taxes » est comptabilisée uniquement lorsque survient le fait générateur prévu par la législation. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive d'une activité, la charge doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un seuil, la charge n'est enregistrée que lorsque le seuil est atteint.

Les « Impôts et taxes » incluent toutes les contributions prélevées par une autorité publique, parmi lesquelles figurent les cotisations versées au Fonds de Résolution Unique et au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution, la taxe bancaire de risque systémique et les contributions pour frais de contrôle ACPR qui sont comptabilisées en résultat au 1er janvier de l'exercice. La contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), calculée sur l'assiette des revenus de l'exercice précédent, est comptabilisée intégralement en résultat au 1er janvier de l'exercice en cours.

La rubrique « Autres » comprend essentiellement les frais d'entretien et autres charges sur les immeubles, les frais de déplacement et missions, ainsi que les frais de publicité.

(en millions d'euros)	2016	2015
Loyers	-40,7	-38,9
Impôt et taxes (1) (2)	-46,7	-47,5
Informatique et télecom (hors loyers)	13,0	-5,0
Honoraires et recours externes (hors informatiques et telecom)	-88,2	-82,6
Autres	-297,4	-270,7
TOTAL	**-460,0**	**-444,7**

(1) Dont -1,69 million d'euros en 2016 au titre de la contribution au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) contre -0,17 million d'euros en 2015.

(2) Dont -7,45 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique (FRU) en décembre 2016 contre -4,30 millions d'euros en 2015.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Crédit du Nord, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également à des estimations comptables significatives portant sur l'évaluation des écarts d'acquisition selon les modalités décrites dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés suivantes : 1 « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés – 4. Recours à des estimations et au jugement » et 2.2 « Ecarts d'acquisition ». Nous avons, d'une part, revu et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans ces notes de l'annexe aux comptes consolidés.
- Comme indiqué dans la note 3.4 « Juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur » de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe utilise des modèles internes pour les valorisations d'instruments financiers qui ne sont pas basées sur des données observables de marché. Nos travaux ont consisté, d'une part, à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés et, d'autre part, à apprécier les données et les hypothèses utilisées et leur observabilité, ainsi que la prise en compte des risques généralement constatés sur les marchés, dans les valorisations.

- Comme indiqué dans les notes 3.1 « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat – 2. Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option » et 3.4 « Juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur » de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe a procédé à des estimations destinées à prendre en compte l'incidence de la variation de son risque de crédit propre sur l'évaluation de certains passifs financiers comptabilisés en juste valeur. Nous avons vérifié le caractère approprié des paramètres retenus à cet effet.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES
José-Luis GARCIA

ERNST & YOUNG et Autres
Vincent ROTY

Les comptes individuels

3

Rapport de gestion de l'exercice 2016 ____ 137

Résultats financiers des cinq derniers exercices ____ 140

Principaux mouvements ayant affecté le portefeuille titres en 2016 ____ 141

Bilan individuel au 31 décembre ____ 142

Compte de résultat ____ 144

Annexe aux comptes individuels ____ 145

Informations sur les mandataires sociaux ____ 185

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels ____ 200

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
sur les conventions et engagements réglementés ____ 202

Projet de Résolutions
Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2017 ____ 205

Rapport de gestion de l'exercice 2016

L'embellie économique en France, entrevue fin 2015, ne s'est pas vraiment concrétisée en 2016 : l'investissement des entreprises est resté faible, la situation du marché de l'emploi s'est peu améliorée et la progression en début d'année de la consommation des ménages s'est ensuite essoufflée. La croissance du PIB a atteint 1,0 % en 2016 et s'avère inférieure aux prévisions. Enfin, les échéances politiques majeures en Europe (Allemagne, Italie, France, sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne) et aux Etats-Unis ont favorisé l'atonie de l'activité économique mondiale.

Dans cet environnement économique difficile, le Crédit du Nord a bénéficié des efforts engagés depuis plusieurs années dans l'adaptation de son dispositif commercial et a poursuivi son développement avec une nouvelle croissance de chacun de ses fonds de commerce de particuliers, de professionnels et d'entreprises.

Activité de l'exercice

L'ensemble des encours de crédits à la clientèle a progressé de +1,6 % malgré un repli de la production de crédits immobiliers qui avait connue en 2015 un niveau record favorisé par une vague sans précédent de rachats de crédits à la concurrence. L'offre TLTRO, proposée par la BCE et à laquelle le Crédit du Nord a souscrit dès le premier tirage, a pleinement contribué à la dynamique des crédits aux entreprises.

Les encours d'épargne bilantielle ont sensiblement progressé (+11,8 %) sur un an. Après deux années consécutives (2014 et 2015), déjà marquées par une très forte collecte de dépôts, la tendance s'est poursuivie en 2016. Dans un contexte de faible reprise économique, ils bénéficient toujours des excédents de trésorerie importants de la clientèle. Les encours de CERS et les encourts de dépôts à vue ont respectivement augmenté de +1,4 % et +17,2 %.

Résultat de l'exercice 2016

Le Produit Net Bancaire du Crédit du Nord s'élève à 1 246,0 millions d'euros, en hausse de +10,9 %. Retraité des dividendes versés par les filiales (329,4 millions d'euros en 2015 contre 196,3 millions d'euros en 2015), le produit net bancaire baisse de -1,2 %. Cette évolution reflète les effets négatifs de l'environnement de taux bas et des renégociations de crédits immobiliers. Les commissions nettes s'inscrivent en hausse de +2,4 % en raison de la progression des fonds de commerce, du bon équipement de la clientèle et de l'enrichissement de l'offre produit.

Les frais généraux s'élèvent à 571,1 millions d'euros, en augmentation de +3,2 %. Les charges d'investissements et coûts informatiques liées à la transformation de l'offre commerciale et au renforcement des exigences réglementaires ont particulièrement pesé cette année. Rappelons que les impôts et taxes ont enregistré la contribution au Fonds de Résolution Unique Européen pour un montant de 5,6 millions d'euros contre 3,0 millions d'euros l'an dernier. Notons enfin que le montant du CICE, qui minore les frais de personnel, s'élève à 5,2 millions d'euros en 2016 (contre 5,1 millions d'euros en 2015) et a été utilisé conformément à la réglementation.

Compte tenu de tous ces éléments, le résultat brut d'exploitation s'établit à 674,9 millions d'euros (+18,3 %). Retraité des dividendes reçues des filiales, le résultat brut d'exploitation baisse de -7,7 %.

Le coût du risque s'élève à 63,8 millions d'euros contre 85,1 millions d'euros au 31 décembre 2015, en baisse de -25,0 %. Dans un contexte économique et financier toujours difficile, le Crédit du Nord continue à bien maitriser son coût du risque. Il faut préciser que sur le marché du particulier et du professionnel, la charge du risque a bénéficié d'un effet de base favorable sur les paramètres de modélisation de l'outil de provisionnement statistique en vigueur : l'amélioration des courbes de recouvrement observées a conduit à diminuer les taux de provisionnement statistiques utilisés. Toutefois, il faut souligner qu'au-delà de ses effets de paramétrage,

la tendance favorable observée sur les flux de douteux et contentieux sur le marché du professionnel, dans le prolongement du plan d'action risque engagé sur ce marché en 2015, a également contribué à cette baisse sensible de la charge du risque.

Les gains sur actifs immobilisés enregistrent une plus-value de +110,4 millions d'euros réalisée sur l'apport des titres VISA Europe dans le cadre de l'offre de VISA Inc.

Ainsi, le résultat courant avant impôt ressort à 721,3 millions d'euros. Après prise en compte de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net de l'exercice s'élève à 619,8 millions d'euros, en augmentation de +70,9 % par rapport à 2015. Retraité des dividendes reçus des filiales et de la plus-value VISA, le résultat net ressort en hausse de +9,7 %.

Perspectives d'avenir

Les résultats 2016 du Crédit du Nord valident la qualité de son modèle fondé sur la proximité avec le client et une répartition équilibrée de son portefeuille d'activités entre les marchés de particuliers, de professionnels et d'entreprises.

En 2017, dans un contexte économique incertain mais qui devrait être plus favorable, le Crédit du Nord va poursuivre sa démarche d'adaptation et de transformation afin de continuer à améliorer ses modèles relationnels et opérationnels.

Conventions réglementées

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous mentionnons les conventions conclues directement ou par personne interposée entre d'une part, le directeur général ou l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction de droit de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement plus de la moitié du capital :

- Convention avec Société Générale (GTS) concernant la mutualisation des infrastructures informatiques dont la signature a été autorisée par le Conseil d'Administration du 23 juillet 2009 (approuvée par l'Assemblée Générale du 12 mai 2010) ;
- Convention avec Société Générale (SIOP) concernant la mise en place d'un système d'information commun dont la signature a été autorisée par le Conseil d'Administration du 6 mai 2011 (approuvée par l'Assemblée Générale du 11 mai 2012) ;
- Convention avec Société Générale (GTPS) concernant la mutualisation des activités de back-office de paiement dont la signature a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 mai 2014 (approuvée par l'Assemblée Générale du 28 mai 2015).

Echéancier des dettes fournisseurs

	Dettes non échues					
(en millions d'euros)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Plus de 60 jours	Dettes échues	Autres délais	Total
Montant au 31/12/2016	-	0,4	-	0,2	-	0,6
Montant au 31/12/2015	0,9	0,1	-	-	0,1	1,1

Les dates d'échéance correspondent aux dates de règlement figurant sur les factures ou aux conditions fournisseurs, indépendamment de la date de réception de celles-ci.

En 2016, le traitement des factures du Crédit du Nord en France a été en grande partie centralisé au sein de Société Générale European Business Services (SG EBS) du groupe Société Générale qui assure, pour le compte du Crédit du Nord, l'enregistrement comptable et procède aux réglements des factures fournisseurs ordonnancées par l'ensemble des directions fonctionnelles et des pôles du Crédit du Nord.

Conformément aux procédures de contrôle interne du Crédit du Nord, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation de celles-ci par les services ordonnateurs des prestations. Une fois cette validation obtenue, elles sont enregistrées dans un applicatif commun, les paiements étant réalisés suivant les conditions de règlement des fournisseurs.

La colonne « Autres délais » correspond aux retenues de garantie sur travaux qui seront réglées dans un délai d'environ 6 mois après la date de réception des travaux.

Publication relative aux comptes bancaires inactifs

Les articles L.312-19 et L.312-20 du Code Monétaire et Financier issus de la loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux comptes d'assurance vie en déshérence, dite loi Eckert, entrée en vigueur le 1er janvier 2016, imposent à chaque établissement de crédit de publier annuellement des informations sur les comptes bancaires inactifs.

Au titre de l'année 2016, 102 comptes bancaires inactifs ont été clôturés et le montant total des dépôts réalisés dans ce cadre auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est de 513 295,47 euros.

Pour mémoire, le total des dépôts transférés en 2016 (1er exercice d'application de la loi) à la Caisse des Dépôts et Consignations a représenté 16 854 059,31 euros pour 4 231 comptes inactifs.

A fin décembre 2016, 42 895 comptes bancaires étaient recensés inactifs pour un montant de 95 400 902,22 euros. »

Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2016	2015	2014	2013	2012
SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social *(en euros)*	890 263 248	890 263 248	890 263 248	890 263 248	890 263 248
Nombre d'actions émises	111 282 906	111 282 906	111 282 906	111 282 906	111 282 906
RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES *(en milliers d'euros)*					
Chiffre d'affaires hors taxes (1)	1 453 228	1 531 546	1 548 370	1 769 113	1 677 752
Produit net bancaire	1 246 059	1 123 844	1 117 108	1 324 633	1 083 516
Résultat avant impôts, amortissements, provisions et participation	813 591	632 534	596 092	870 599	542 248
Impôt sur les bénéfices	-101 512	-122 788	-112 796	-113 235	-91 369
Résultat après impôts, amortissements et provisions	619 793	362 623	361 508	619 823	344 903
Montant des bénéfices distribués (2)	170 263	278 207	244 822	411 747	222 566
RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION *(en euros)*					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions (3)	6,34	4,51	4,27	6,73	3,97
Résultat après impôts, amortissements et provisions	5,57	3,26	3,25	5,57	3,10
Dividende versé à chaque action (2)	1,53	2,50	2,20	3,70	2,00
PERSONNEL					
Effectifs moyens	4 388	4 408	4 494	4 620	5 199
Montant de la masse salariale *(en milliers d'euros)*	234 173	230 790	234 630	240 076	250 814
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) *(en milliers d'euros)*	95 248	97 991	101 177	107 294	111 911

(1) Défini comme la somme des produits d'exploitation bancaire et des produits accessoires sous déduction des intérêts payés sur instruments financiers.

(2) Au titre de l'exercice.

(3) Sur la base du nombre d'actions émises en fin d'exercice.

Principaux mouvements ayant affecté le portefeuille titres en 2016

Au cours de l'année 2016, le Crédit du Nord a effectué les opérations suivantes sur son portefeuille titres :

Création :

Néant.

Acquisition :

VISA Inc. - SG Lyxor LCR Fund - SG Lyxor Government Bond Fund.

Renforcement de participation :

Banque Kolb.

Souscription aux augmentations de capital :

Néant.

Cession totale :

Hedin - Unigrains - Visa Europe - FCPI Gen-I.

Allégement de la participation [(1)] :

CRH - FCPI Innovation Technologies 2 - Participations Immobilières Rhône Alpes (PARTIRA).

(1) Comprend les Transmissions Universelles de Patrimoine.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233.6 du Code de commerce, le tableau ci-dessous récapitule les mouvements significatifs enregistrés en 2015 par le portefeuille titres du Crédit du Nord, étant rappelé que les seuils légaux se situent à 5 %, 10 %, 20 %, 33 %, 50 %.

Franchissement en hausse :

		Pourcentage du capital	
Seuil	Sociétés	31/12/2016	antérieur
-	-	-	-

Franchissement à la baisse :

		Pourcentage du capital	
Seuil	Sociétés	31/12/2016	antérieur
50 %	Participations Immobilières Rhône Alpes (PARTIRA)	0,00 %	100,00 %
50 %	Hedin	0,00 %	95,00 %

Bilan individuel au 31 décembre

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Caisse, banques centrales et comptes courants postaux	2.3	4 506,9	815,5
Effets publics et valeurs assimilées	2.1	4 405,8	3 732,3
Créances sur les établissements de crédit	2.3	13 411,2	14 811,7
Opérations avec la clientèle	2.3	17 634,0	17 364,3
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.1	2 512,7	3 242,9
Actions et autres titres à revenu variable	2.1	799,0	500,3
Participations et autres titres détenus à long terme	2.1	113,0	94,0
Parts dans les entreprises liées	2.1	1 792,6	1 819,1
Opérations de crédit-bail et de location assimilées		-	0,1
Immobilisations incorporelles	7.1	111,9	97,8
Immobilisations corporelles	7.1	173,4	174,9
Autres actifs	3.2	202,5	219,4
Comptes de régularisation	3.2	241,3	219,4
TOTAL		**45 904,3**	**43 091,7**

Hors-bilan

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de financement donnés	2.3	4 641,1	4 221,1
Engagements de garantie donnés	2.3	2 406,7	2 357,0
Engagements donnés sur titres		287,5	287,7
Opérations en devises		4 017,9	3 616,4
Engagements sur instruments financiers à terme	2.2	60 636,5	57 397,4

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Banques centrales, comptes courants postaux		-	0,3
Dettes envers les établissements de crédit	2.4	10 736,1	10 192,9
Opérations avec la clientèle	2.4	21 475,7	18 803,1
Dettes représentées par un titre	2.4	9 037,6	9 593,8
Autres passifs	3.2	392,0	355,3
Comptes de régularisation	3.2	730,0	785,3
Provisions	7.4	175,8	181,5
Dettes subordonnées	6.2	418,2	570,6
Capitaux propres	6.1	2 938,9	2 608,9
Capital souscrit		890,3	890,3
Primes d'émission		11,1	10,4
Réserves		1 415,9	1 344,2
Provisions réglementées		0,9	0,9
Report à nouveau		0,9	0,5
Résultat de l'exercice		619,8	362,6
TOTAL		**45 904,3**	**43 091,7**

Hors-bilan

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de financement reçus d'établissements de crédits	2.4	1 599,3	1 485,0
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédits	2.4	8 301,8	8 077,3
Engagements reçus sur titres		0,1	0,2
Opérations en devises		4 027,0	3 639,9

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	2016	2015
Intérêts et produits assimilés		*524,4*	*617,3*
Intérêts et charges assimilées		*-127,3*	*-226,0*
Net des intérêts et produits assimilés	2.5	397,1	391,3
Revenus des titres à revenu variable	2.6	330,5	198,4
Commissions (produits)		*473,8*	*457,6*
Commissions (charges)		*-64,8*	*-58,0*
Net des commissions	3.1	409,0	399,6
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	2.7	89,0	72,1
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	2.7	24,6	62,9
Autres produits d'exploitation bancaire		*10,9*	*9,1*
Autres charges d'exploitation bancaire		*-15,1*	*-9,5*
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire		-4,2	-0,4
PRODUIT NET BANCAIRE		1 246,0	1 123,9
Frais de personnel	4.1	-354,2	-349,0
Autres frais administratifs	4.3	-175,0	-155,7
Dotations aux amortissements		-41,9	-48,6
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements		-571,1	-553,3
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		674,9	570,6
Coût du risque	2.8	-63,8	-85,1
RESULTAT D'EXPLOITATION		611,1	485,5
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2.9 / 7.1	110,2	-0,1
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		721,3	485,4
Impôt sur les bénéfices	5	-101,5	-122,8
Dotations nettes aux provisions réglementées		-	-
RESULTAT NET		**619,8**	**362,6**

Annexe aux comptes individuels

NOTE 1 Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes

Les comptes individuels du Crédit du Nord ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014- 07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Comparabilité des comptes

Crédit du Nord a appliqué à compter du 1er janvier 2016 :

- Le règlement 2015-06 de l'Autorité des Normes Comptables du 23 novembre 2015 modifiant le règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2014-03 relatif au Plan Comptable Général suite à la transposition de la Directive européenne 2013/04/UE. Les modifications portent essentiellement sur la définition du fonds commercial, l'évaluation des actifs corporels, incorporels et du fonds commercial, et le mali technique de fusion.
- La recommandation 2013-02 de l'Autorité des Normes Comptables du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Cette recommandation permet de se rapprocher des dispositions prévues par la norme IAS 19 révisée. Les principales conséquences sont l'enregistrement en résultat des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et, en cas de modification de plan, la comptabilisation immédiate en résultat du coût des services passés, que les droits soient acquis ou non. L'incidence de ce changement de méthode comptable a été comptabilisée à hauteur de 12,3 millions d'euros nets d'impôts dans les capitaux propres au 1er janvier 2016. (cf. Note 6.1 « Evolution des capitaux propres »)

Options réglementaires exercées

Le Crédit du Nord applique les options réglementaires suivantes :

- frais d'acquisition des titres : l'option de non-activation des frais d'acquisition a été retenue conformément à l'avis n°2008-05 du Conseil National de la Comptabilité ;
- dépréciation au titre du risque de crédit avéré : l'augmentation de la valeur comptable du fait du passage du temps est inscrite en marge d'intérêt et non pas en coût du risque (option du Conseil National de la Comptabilité).

La présentation des « Notes annexes aux comptes annuels » a été modifiée pour en améliorer la lisibilité et la cohérence, conformément au communiqué de l'Autorité européenne des marchés de capitaux du 27 octobre 2015 relatif à l'amélioration de la qualité des annexes aux états financiers et à la Recommandation du 28 octobre 2015 de l'Autorité des Marchés Financiers sur l'arrêté des comptes 2015 faisant référence à son guide publié le 1er juillet 2015 sur la pertinence, la cohérence et la lisibilité des états financiers.

Les informations présentées dans les annexes aux comptes annuels se concentrent sur celles qui revêtent un caractère pertinent et matériel au regard des états financiers du Groupe, de ses activités et des circonstances dans lesquelles celles-ci se sont réalisées au cours de la période.

Le tableau ci-dessous présente la correspondance entre les nouvelles notes et celles annexées aux comptes annuels publiés au titre de l'exercice 2015.

COMPTES INDIVIDUELS
Bilan individuel au 31 décembre
Compte de résultat

Référence 2016	NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS	Référence 2015
Note 1	Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes annuels	Note 1
Note 2	Instruments financiers	
Note 2.1	Portefeuille titres	Notes 5 et 6
Note 2.2	Opérations sur les instruments financiers à terme	Note 18
Note 2.3	Prêts et créances	Notes 2, 3, 4 et 17
Note 2.4	Dettes	Notes 9, 10, 11 et 17
Note 2.5	Produits et charges d'intérêts	Note 19
Note 2.6	Revenus des titres à revenu variable	Note 20
Note 2.7	Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés	Note 22
Note 2.8	Dépréciations et provisions	Notes 13, 14 et 26
Note 2.9	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	Notes 27
Note 3	Autres activités	
Note 3.1	Produits nets des commissions sur prestations de services	Note 21
Note 3.2	Autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation	Notes 8 et 12
Note 4	Charges et avantages du personnel	
Note 4.1	Frais de personnel et rémunération des dirigeants	Note 23
Note 4.2	Avantages du personnel	Note 24
Note 4.3	Autres frais administratifs	Note 25
Note 5	Impôts	Note 28
Note 6	Capitaux propres	
Note 6.1	Evolution des capitaux propres	Note 16
Note 6.2	Dettes subordonnées	Note 15
Note 7	Autres informations	
Note 7.1	Immobilisations corporelles et incorporelles	Notes 7 et 27
Note 7.2	Emplois, ressources et instruments financiers a terme ventilés selon la durée restant à courir	Note 29
Note 7.3	Tableau des filiales et participations	Note 30
Note 7.4	Provisions	Note 13

1.1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme. Lorsque ces instruments financiers ne sont pas cotés sur des marchés actifs, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle. De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

1.2 Recours à des estimations et au jugement

Pour la préparation des comptes annuels de Crédit du Nord, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes annuels et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à des estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers (titres et instruments dérivés) non cotés sur un marché actif et détenus dans le cadre d'activités de marché (cf. Notes 2.1, 2.2 et 3.2) ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (Note 2.8), des immobilisations corporelles et incorporelles (cf. Note 7.1) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel ainsi que les provisions pour litiges (cf. Notes 2.8, 4.2 et 7.4) ;
- le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan (cf. Notes 5, 3.2).

NOTE 2 Instruments financiers

2.1 Portefeuille titres

Principes comptables

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées sont les suivantes. Les règles de dépréciation afférentes sont décrites dans la Note 2.8.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Sont également classés en titres de transaction, les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés ». Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si le Crédit du Nord a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan et à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « Titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si le Crédit du Nord à l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels le Crédit du Nord a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement.

2.1.1 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31/12/2016 Effets publics et valeurs assimilés	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total	31/12/2015 Effets publics et valeurs assimilés	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total
Portefeuille de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de placement [1]								
Montant brut	4 385,9	799,0	2 512,6	7 697,5	3 715,3	500,3	3 241,0	7 456,6
Dépréciations	-0,7	-	-8,0	-8,7	-0,7	-	-9,2	-9,9
Montant net	4 385,2	799,0	2 504,6	7 688,8	3 714,6	500,3	3 231,8	7 446,7
Portefeuille d'investissement								
Montant brut	-	-	-	-	-	-	0,3	0,3
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-0,1	-0,1
Montant net	-	-	-	-	-	-	0,2	0,2
Créances rattachées	20,6	-	8,1	28,7	17,7	-	10,9	28,6
TOTAL [2]	**4 405,8**	**799,0**	**2 512,7**	**7 717,5**	**3 732,3**	**500,3**	**3 242,9**	**7 475,5**
(1) Dont titres éligibles au refinancement auprès de la Banque de France				*6 521,9*				*6 355,6*
(2) Dont obligations et autres titres à revenu fixe émis par des organismes publics (net de provisions et hors créances rattachées)				*145,7*				*100,2*

Informations complémentaires sur les titres

Portefeuille de placement

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Valeur estimée des titres de placement		
Plus-values latentes [1]	177,8	138,2
Plus-values latentes sur les actions et autres titres à revenu variable	3,6	5,3
Plus-values latentes sur les obligations et autres titres à revenu fixe	174,2	132,9
Montant des primes et décôtes afférentes aux titres de placement à revenu fixe (hors titres douteux)	-183,7	-106,8
Parts d'OPCVM détenues	798,8	500,0
Montant des titres cotés sur effets publics et valeurs assimilés (net de provisions et hors créances rattachées)	4 385,9	3 715,3
Montant des titres cotés sur actions et autres titres à revenu variable (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-
Montant des titres cotés sur obligations et autres titres à revenu fixe (net de provisions et hors créances rattachées)	1 004,1	971,3
Montant des titres subordonnés (net de provisions et hors créances rattachées)	-	9,1

(1) Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés en couverture des titres de placement.

Portefeuille d'investissement

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Valeur estimée des titres d'investissement		
Plus-values latentes	-	-
Montant des primes et décôtes afférentes aux titres d'investissement (hors titres douteux)	-	-
Montant des titres cotés sur obligations et autres titres à revenu fixe (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-

Transfert de titres

En 2015 et 2016, aucun transfert de titres n'a été fait d'un portefeuille à un autre.

2.1.2 Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Principes comptables

Il s'agit d'une part des « Titres de participation et parts dans les entreprises liées » dont la possession durable est estimée utile à l'activité du Crédit du Nord, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des Dirigeants communs avec le Crédit du Nord, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle du Crédit du Nord.

Il s'agit d'autre part des « Autres titres détenus à long terme », constitués par les investissements réalisés par le Crédit du Nord, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les « Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme » sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Participations et autres titres détenus à long terme

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Etablissements de crédit	**74,5**	**75,9**
Cotés	-	-
Non cotés	74,5	75,9
Autres	**38,8**	**18,2**
Cotés	-	-
Non cotés [1]	38,8	18,2
TOTAL BRUT	**113,3**	**94,1**
Dépréciations	-0,3	-0,1
TOTAL NET	**113,0**	**94,0**

Parts dans les entreprises liées

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Etablissements de crédit	**1 517,1**	**1 517,3**
Cotés	-	-
Non cotés	1 517,1	1 517,3
Autres	**275,5**	**301,8**
Cotés	-	-
Non cotés [2]	275,5	301,8
TOTAL BRUT	**1 792,6**	**1 819,1**
Dépréciations	-	-
TOTAL NET	**1 792,6**	**1 819,1**

(1) Opération sur titres VISA : après approbation par les autorités européennes compétentes, l'opération de rachat par Visa Inc. des actions non cotées de Visa Europe détenues par le Crédit du Nord et classées dans le portefeuille de titres de participation, conclue le 2 novembre 2015, s'est dénouée le 21 juin 2016. Les actions Visa Europe ont été cédées contre un réglement composé de trois éléments : un paiement immédiat en trésorerie, un paiement différé en tersorerie et une remise immédiate d'actions de préférence Visa Inc .Ces actions de préférences sont inscrites en portefeuille de titres de participation (pour 21,3 millions d'USD, soit 20,2 millions d'euros en contrevaleur euros au 31 décembre 2016). Elles seront convertibles en actions ordinaires dans un délai de quatre à douze ans selon des modalités conditionnelles, elles ne sont pas cotées et leur cessibilité est restreinte. La plus-value de cession des titres Visa Europe a été enregistrée en Gains ou pertes sur actifs immobilisés (cf Note 2.9).

(2) Le mouvement de l'excercice concerne la cession des titres de la SNC HEDIN pour 26,3 millions d'euros.

2.2 Opérations sur les instruments financiers à terme

Principes comptables

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont conclus dans le cadre d'opérations de couverture ou de marché.

Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés à l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en « Produits nets d'intérêts ». S'ils concernent des instruments autres que de taux, ils sont comptabilisés en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés « Résultat sur instruments financiers à terme ».

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ».

Opérations en position ouverte

Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Ils sont inscrits en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ». Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

2.2.1 Engagements sur instruments financiers

(en millions d'euros)	Transaction	Spéculation	Macro-couverture	Micro-couverture	Total 31/12/2016	Total 31/12/2015
Catégories de contrat selon le réglement CRB 90/15	D	A	C	B		
Opérations fermes						
Opérations sur marchés organisés						
Contrats à terme de taux d'intérêts	-	-	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	-	-	-	-	-
Autres contrats à terme	-	-	-	-	-	-
Opérations de gré à gré						
Swaps de taux d'intérêts	-	7 051,9	41 857,4	5 548,6	54 457,9	50 186,8
Autres	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles						
Options de taux d'intérêts	-	682,3	2 919,1	-	3 601,4	4 942,3
Options de change	-	-	-	2 575,5	2 575,5	2 266,5
Autres options	-	-	-	1,7	1,7	1,8
TOTAL	**-**	**7 734,2**	**44 776,5**	**8 125,8**	**60 636,5**	**57 397,4**

2.2.2 Juste valeur des opérations qualifiées de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2016
Opérations fermes	
Opérations sur marchés organisés	
Contrats à terme de taux d'intérêts	-
Contrats à terme de change	-
Autres contrats à terme	-
Opérations de gré à gré	
Swaps de taux d'intérêts	445,9
Autres	-
Opérations conditionnelles	
Options de taux d'intérêts	6,6
Options de change	-0,4
Autres options	0,3
TOTAL	**452,4**

2.3 Prêts et créances

Principes comptables

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours: créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts et assimilés ».

Les intérêts sur créances douteuses sont calculés en prenant en compte la valeur nette comptable actualisée de la créance.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi de prêts sont assimilés à des intérêts et sont étalés en résultat sur la durée de vie effective des prêts.

Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors-bilan à hauteur des engagements.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Si nécessaire, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions.

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par le Crédit du Nord de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement des crédits en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales) ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèles.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par « contagion », un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses ou de provisions sur engagements douteux à hauteur des pertes probables (cf. Note 2.8).

2.3.1 Caisse, banques centrales et comptes courants postaux

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Caisse	74,6	80,3
Banques centrales	4 432,3	735,2
Comptes courants postaux	-	-
TOTAL	**4 506,9**	**815,5**

2.3.2 Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Comptes et prêts à vue		
Comptes ordinaires	525,9	1 380,3
Prêts et comptes au jour le jour	-	1 003,6
Comptes et prêts à terme		
Prêts et comptes à terme	11 886,2	11 347,8
Prêts subordonnés et participatifs	90,5	94,7
Valeurs reçues en pension à terme	888,4	965,9
Créances rattachées	20,2	19,4
TOTAL BRUT (1) (2) (3)	**13 411,2**	**14 811,7**
Dépréciations	-	-
TOTAL NET	**13 411,2**	**14 811,7**
(1) *Dont créances douteuses*	-	-
(2) *Dont créances douteuses compromises*	-	-
(3) *Dont opérations avec les entreprises liées*	*10 985,9*	*13 522,5*

2.3.3 Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Créances commerciales	217,8	171,4
Autres concours à la clientèle	16 908,2	16 546,2
Crédits de trésorerie	2 273,8	2 228,0
Crédits à l'exportation	16,8	14,6
Crédits d'équipement	3 240,3	3 258,2
Crédits à l'habitat	10 351,5	10 080,0
Autres crédits à la clientèle	1 025,8	965,4
Comptes ordinaires débiteurs	1 065,7	1 180,7
Créances rattachées	28,5	28,4
TOTAL BRUT (1) (2) (3) (4) (5) (6)	**18 220,2**	**17 926,7**
Dépréciations	-586,2	-562,4
TOTAL NET	**17 634,0**	**17 364,3**
(1) *Dont créances saines (hors créances rattachées)*	*17 028,1*	*16 755,2*
- Sociétés et entrepreneurs individuels	*7 087,1*	*7 103,4*
- Particuliers	*9 621,8*	*9 308,9*
- Clientèle financière	*184,5*	*224,3*
- Autres	*134,7*	*118,6*
(2) *Dont créances douteuses (hors créances rattachées)*	*430,4*	*443,5*
- Sociétés et entrepreneurs individuels	*258,3*	*262,0*
- Particuliers	*171,9*	*181,2*
- Clientèle financière	-	-
- Autres	*0,2*	*0,3*
(3) *Dont créances douteuses compromises*	*733,1*	*699,6*
- Sociétés et entrepreneurs individuels	*517,6*	*484,9*
- Particuliers	*210,8*	*213,3*
- Clientèle financière	-	-
- Autres	*4,7*	*1,4*
(4) *Dont créances remises en garantie de passif*	*3 326,3*	*3 164,3*
(5) *Dont créances éligibles au refinancement de la Banque de France*	*746,4*	*780,7*
(6) *Dont opérations avec les entreprises liées*	*177,8*	*223,9*

Les encours bruts de crédits restructurés s'élèvent à 81,6 millions d'euros au 31/12/2016.

L'analyse du risque de concentration est réalisée semestriellement au niveau consolidé. Son principe et les grandes tendances sont donnés dans la Note 4 « Risques de crédit » de la partie « Pilier 3 » des comptes consolidés.

2.3.4 Engagements par signature donnés

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Engagements donnés		
Engagements de financement		
en faveur d'établissements de crédit	2 219,3	1 781,8
en faveur de la clientèle	2 421,8	2 439,3
SOUS-TOTAL (1)	**4 641,1**	**4 221,1**
Engagements de garantie		
d'ordre d'établissements de crédit	184,9	207,8
d'ordre de la clientèle	2 221,8	2 149,2
SOUS-TOTAL (2)	**2 406,7**	**2 357,0**
TOTAL	**7 047,8**	**6 578,1**
(1) Dont opérations avec les entreprises liées	*2 143,0*	*1 651,6*
(2) Dont opérations avec les entreprises liées	*830,0*	*805,8*

Au 31 décembre 2016, les actifs donnés en garantie d'engagements propres (Pool 3G, CRH, BEI, Crédit Logement, SFH) s'élèvent à 8 411,7 millions d'euros et se décomposent de la façon suivante : 5 281,3 millions d'euros d'actifs propres au Crédit du Nord et 3 130,4 millions d'euros d'actifs reçus en garantie de ses filiales.

Au passif, les emprunts de trésorerie qui s'y rapportent s'élèvent à 3 215,3 millions d'euros et, au hors bilan, la partie non tirée s'élève à 1 599,3 millions d'euros. (cf. Note 2.4.4)

2.4 Dettes

Principes comptables

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.

Ces dettes intègrent les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.4.1 Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dettes à vue		
Dépôts et comptes ordinaires	1 143,5	628,7
Dettes rattachées	0,2	0,1
SOUS-TOTAL	**1 143,7**	**628,8**
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme	9 580,4	9 547,7
Dettes rattachées	12,0	16,4
SOUS-TOTAL	**9 592,4**	**9 564,1**
TOTAL (1)	**10 736,1**	**10 192,9**
(1) Dont opérations avec les entreprises liées	*9 342,3*	*8 210,4*

2.4.2 Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue	5 063,6	5 000,8
A terme	1 262,2	1 239,1
SOUS-TOTAL	**6 325,8**	**6 239,9**
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	6 885,8	5 620,7
Particuliers	3 841,3	3 493,4
Clientèle financière	37,7	22,9
Autres	756,9	689,7
SOUS-TOTAL	**11 521,7**	**9 826,7**
Autres dépôts clientèle à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	2 463,1	2 147,3
Particuliers (1)	29,8	27,1
Clientèle financière	7,2	-
Autres	250,8	190,2
SOUS-TOTAL	**2 750,9**	**2 364,6**
Dettes rattachées	11,4	9,9
TOTAL	20 609,8	18 441,1
Titres donnés en pension à la clientèle	865,9	362,0
TOTAL (2)	**21 475,7**	**18 803,1**
(1) Dont dépôts de garantie	*0,8*	*0,7*
(2) Dont opérations avec les entreprises liées	*52,1*	*61,1*

2.4.3 Dettes représentées par un titre

Principes comptables

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont enregistrés en totalité dans les charges de ce même exercice, dans la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Bons de caisse	1,3	2,0
Emprunts obligataires	335,2	575,2
Dettes rattachées	0,2	1,6
SOUS-TOTAL	**336,7**	**578,8**
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	8 687,2	8 997,4
Dettes rattachées	13,7	17,6
SOUS-TOTAL	**8 700,9**	**9 015,0**
TOTAL	**9 037,6**	**9 593,8**
Solde débiteur non amorti des primes d'émission de ces dettes représentées par un titre	*4,1*	*7,9*

2.4.4 Engagements par signature reçus

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Engagements reçus		
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit (1)	1 599,3	1 485,0
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit (2)	8 301,8	8 077,3
TOTAL	**9 901,1**	**9 562,3**
(1) Dont opérations avec les entreprises liées	*0,1*	*415,0*
(2) Dont opérations avec les entreprises liées	*197,3*	*205,1*

2.5 Produits et charges d'intérêts

Principes comptables

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat en « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser le montant attendu de la sortie de ressources.

	2016			2015		
(en millions d'euros)	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	41,6	-39,4	2,2	63,9	-43,5	20,4
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	40,9	-39,6	1,3	62,6	-43,5	19,1
Titres et valeurs reçus en pension	0,7	0,2	0,9	1,3	-	1,3
Opérations avec la clientèle	495,4	-61,3	434,1	549,4	-101,3	448,1
Créances commerciales	3,0	-	3,0	3,3	-	3,3
Autres concours à la clientèle (1)	458,7	-	458,7	511,4	-	511,4
Comptes ordinaires débiteurs	33,7	-	33,7	34,7	-	34,7
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-41,6	-41,6	-	-73,8	-73,8
Autres dettes envers la clientèle	-	-22,4	-22,4	-	-27,8	-27,8
Titres et valeurs reçus / donnés en pension	-	2,7	2,7	-	0,3	0,3
Obligations et autres titres à revenu fixe	-27,4	-26,6	-54,0	-19,6	-81,1	-100,7
Autres produits d'intérêts et charges assimilées	14,8	-	14,8	23,6	-0,1	23,5
TOTAL PRODUITS / CHARGES D'INTERETS	**524,4**	**-127,3**	**397,1**	**617,3**	**-226,0**	**391,3**

(1) Le détail des autres concours à la clientèle se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2016	2015
Crédits de trésorerie	81,5	91,5
Crédits à l'exportation	0,2	0,2
Crédits à l'équipement	86,5	94,0
Crédits à l'habitat	276,5	312,4
Autres crédits à la clientèle	14,0	13,3
TOTAL	**458,7**	**511,4**

2.6 Revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	2016	2015
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable	-	0,1
Dividendes sur titres de participation et autres titres à long terme (1)	330,5	198,3
TOTAL	**330,5**	**198,4**
(1) Dont revenus des parts dans les entreprises liées	*329,4*	*196,3*

2.7 Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés

(en millions d'euros)	2016	2015
Résultat net sur portefeuille de négociation		
Résultat net des opérations sur titres de transaction	-	0,1
Résultat sur instruments financiers à terme	56,8	46,6
Résultat net des opérations de change	32,2	25,4
SOUS-TOTAL	**89,0**	**72,1**
Résultat net sur titres de placement		
Plus-values de cession	23,3	65,0
Moins-values de cession	-	-
Dotations aux dépréciations	-0,4	-2,7
Reprises de dépréciations	1,7	0,6
SOUS-TOTAL	**24,6**	**62,9**
TOTAL NET	**113,6**	**135,0**

2.8 Dépréciations et provisions

2.8.1 Dépréciations

Principes comptables

Les dépréciations comprennent les dépréciations d'actifs et les dépréciations de titres.

Dépréciation d'actifs

Les encours douteux et douteux compromis donnent lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses et douteuses compromises à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif. Le montant de la dépréciation pour créances douteuses et douteuses compromises est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Les montants recouvrables sont déterminés à dire d'expert pour le portefeuille non retail et selon une méthode statistique pour le portefeuille retail (particuliers et professionnels). La répartition dans le temps des montants recouvrables suit des courbes de recouvrement établies statistiquement par groupe homogène de créances. Par ailleurs, le montant de dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « Coût du risque ».

Pour les encours restructurés, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte lors de la restructuration.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux, le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat, et, en tout état de cause, un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

Ségmentation des encours

Dans le cadre de la segmentation des encours (sains, sains sous surveillance, douteux, douteux compromis, irrécouvrables), l'utilisation faite de système de notations externes et/ou internes est la suivante :

- notations externes : pour une contrepartie, une notation Banque de France (BDF) 8 ou 9 induit obligatoirement un déclassement en douteux, une note P un déclassement en douteux compromis.
- notations internes : pour le retail, il existe une note propre au défaut. Pour le corporate, chaque catégorie de dossiers en défaut a une notation qui lui est propre (8 pour le douteux, 9 pour le compromis non contentieux et 10 pour le contentieux). Les dossiers sains notés 7 sur le corporate sont décodifiés en 3S (de même depuis 2013, une décision de décodification en 3S entraîne l'attribution d'une Note 7).

Les notes BDF sont également utilisées dans les procédures de suivi des risques pour sélectionner des dossiers sains qui doivent prioritairement faire l'objet d'une revue risque.

Sains sous surveillance (« 3S »)

Le Crédit du Nord a créé, au sein de la classe de risque des « Sains », une subdivision intitulée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclassement en douteux et de dépréciation, régulièrement réactualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.

Dépréciation sectorielle pour risque de crédit

Ces dépréciations, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs natures de risques, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique). La Direction Centrale des Risques du Crédit du Nord répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme, compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux de dépréciation, qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

Réduction des risques

Les garanties existantes et celles à constituer sont répertoriées dans une base des sûretés. Les informations contenues dans cette base sont utilisées pour les décisions de crédit et le calcul des provisions sur les dossiers douteux.

Dépréciation de titres

Titres de placement

Actions et autres titres à revenu variable

À la clôture de l'exercice, les actions sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de Bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres.

Obligations et autres titres à revenu fixe

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de Bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

À la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de Bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés ».

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dépréciations d'actifs		
Etablissements de crédit	-	-
Crédits à la clientèle	586,2	562,4
SOUS-TOTAL [1]	**586,2**	**562,4**
Dépréciation de titres	8,9	10,1
STOCK GLOBAL DE DEPRECIATIONS	**595,1**	**572,5**

(1) La variation du stock de dépréciations (hors titres) s'analyse comme suit :

		Dotations		Reprises / Utilisations		Autres mouvements		
(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2015	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre	variations de taux de change	Stock au 31/12/2016
Dépréciations sur créances douteuses								
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits à la clientèle	76,8	48,4	-	-50,8	-	-	-	74,4
Dépréciations sur créances douteuses compromises								
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits à la clientèle	485,6	85,2	-	-59,0	-	-	-	511,8
TOTAL	**562,4**	**133,6**	**-**	**-109,8**	**-**	**-**	**-**	**586,2**

2.8.2 Provisions

Principes comptables

Les provisions concernent :

- les provisions concernant des engagements par signature ;
- les provisions pour risques divers et litiges.

Les provisions relatives aux engagements pour signature et pour risques divers sont déterminées à dire d'expert.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une actualisation en fonction du montant et de la date prévisible de paiement déterminés à dire d'expert.

Les provisions pour risques divers représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que le Crédit du Nord estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Provisions		
Provisions sur engagements hors-bilan	33,2	29,3
Provisions sectorielles et autres	59,1	55,4
Provisions pour risques et charges	43,0	48,1
STOCK DE PROVISIONS (1)	**135,3**	**132,8**

(1) La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

		Dotations		Reprises / Utilisations		Autres mouvements		
(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2015	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre	variations de taux de change	Stock au 31/12/2016
Provisions sur engagements hors-bilan	29,3	12,1	-	-8,2	-	-	-	33,2
Provisions sectorielles et autres (*)	55,4	4,2	-	-0,5	-	-	-	59,1
Provisions pour litiges avec la clientèle	11,6	0,8	6,8	-2,5	-0,1	-	-	16,6
Provisions sur instruments financiers à terme	6,3	-	0,9	-	-	-	-	7,2
Autres provisions pour risques et charges (**)	30,2	0,1	2,0	-0,3	-12,8	-	-	19,2
TOTAL	**132,8**	**17,2**	**9,7**	**-11,5**	**-12,9**	**-**	**-**	**135,3**

(*) Dépréciations effectuées de façon statistique sur la base de portefeuilles homogènes (dépréciations des dossiers 3S et sectorielles pour risque de crédit).

(**) Ce poste est principalement constitué des provisions PEL / CEL dont les reprises nettes s'élèvent à 10,5 millions d'euros en 2016 (cf. Note 2.8.3).

2.8.3 Engagements sur les contrats d'épargne logements

Principes comptables

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Crédit du Nord des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Crédit du Nord font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en « Produit net bancaire » au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	463,9	510,8
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	335,1	242,0
Ancienneté de plus de 10 ans	296,2	310,7
SOUS-TOTAL	**1 095,2**	**1 063,5**
Comptes d'épargne-logement (CEL)	**111,2**	**117,2**
TOTAL	**1 206,4**	**1 180,7**

B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Ancienneté de moins de 4 ans	0,8	2,0
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	4,2	5,0
Ancienneté de plus de 10 ans	0,2	0,3
TOTAL	**5,2**	**7,3**

C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement (1)

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	1,1	0,7
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	1,1	1,8
Ancienneté de plus de 10 ans	12,0	22,2
SOUS-TOTAL	**14,2**	**24,7**
Comptes d'épargne-logement (CEL)	**0,2**	**-**
Prêts tirés	**0,1**	**0,2**
TOTAL	**14,5**	**24,9**

(1) Ces provisions sont comptabilisées dans les provisions pour risques et charges (cf. Note 2.8.2).

D. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir des données observables et représentent, à date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par le Crédit du Nord des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

2.8.4 Coût du risque

Principes comptables

Le contenu de la rubrique « Coût du risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que les dotations et reprises de provisions pour autres risques.

(en millions d'euros)	2016	2015
Risque de contrepartie		
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-150,0	-159,2
Pertes non couvertes	-8,7	-22,2
Pertes couvertes	-24,2	-35,0
Reprises de dépréciations et de provisions (y compris utilisations)	118,8	131,9
Récupérations sur créances amorties	1,2	1,7
SOUS-TOTAL	**-62,9**	**-82,8**
Autres risques		
Dotations aux provisions sur litiges	-0,8	-2,6
Pertes non couvertes par des provisions sur litiges	-1,7	-0,4
Pertes couvertes par des provisions sur litiges	-0,9	-0,2
Reprises de provisions sur litiges (y compris utilisations de provisions)	2,5	0,9
Récupérations sur créances amorties	-	-
SOUS-TOTAL	**-0,9**	**-2,3**
TOTAL	**-63,8**	**-85,1**

2.9 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Principes comptables

La rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » regroupe les plus ou moins values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement.

(en millions d'euros)	2016	2015
Titres d'investissement	**-**	**-**
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme		
Plus-values de cession [(1)]	110,4	0,1
Moins-values de cession	-	-
Dotations aux dépréciations	-0,2	-0,2
Reprises de dépréciations	-	-
TOTAL	**110,2**	**-0,1**

(1) Plus-value de cession des titres VISA Europe à VISA Inc. : +110,4 millions d'euros.

NOTE 3 Autres activités

3.1 Produits nets des commissions sur prestations de services

Principes comptables

Le Crédit du Nord enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles que certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation fournie.

Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles que les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

	2016			2015		
(en millions d'euros)	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	4,7	-0,2	4,5	3,0	-0,4	2,6
Opérations avec la clientèle	140,1	-	140,1	138,5	-	138,5
Opérations sur titres	6,2	-1,3	4,9	5,4	-1,4	4,0
Opérations de change	1,0	-0,3	0,7	1,0	-0,2	0,8
Engagements de financement et de garantie	32,7	-1,1	31,6	24,8	-1,3	23,5
Prestations de services et autres	289,1	-61,9	227,2	284,9	-54,7	230,2
TOTAL NET	**473,8**	**-64,8**	**409,0**	**457,6**	**-58,0**	**399,6**

3.2 Autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation

3.2.1 Autres actifs et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Autres actifs		
Débiteurs divers	176,1	189,4
Primes sur instruments conditionnels achetés	25,9	29,5
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	-	0,1
Autres emplois divers	0,5	0,4
SOUS-TOTAL	**202,5**	**219,4**
Comptes de régularisation		
Charges payées ou comptabilisées d'avance	3,7	4,6
Produits à recevoir	147,8	146,6
Autres comptes de régularisation	89,8	68,2
SOUS-TOTAL	**241,3**	**219,4**
TOTAL [1]	**443,8**	**438,8**

(1) Au 31 décembre 2016, aucun élément de ces actifs n'est mis en pension.

3.2.2 Autres passifs et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Autres passifs		
Créditeurs divers	378,4	339,6
Primes sur instruments dérivés vendus	13,3	15,7
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	0,3	-
Autres opérations sur titres	-	-
SOUS-TOTAL	**392,0**	**355,3**
Comptes de régularisation		
Charges à payer	378,2	385,7
Impôts différés	115,8	151,0
Produits constatés d'avance	38,9	41,2
Autres comptes de régularisation	197,1	207,4
SOUS-TOTAL	**730,0**	**785,3**
TOTAL (1)	**1 122,0**	**1 140,6**

(1) Aucun de ces montants ne se rapporte à des éléments reçus en pension ni à des dettes représentatives de titres empruntés.

NOTE 4 Charges et avantages du personnel

4.1 Frais de personnel et rémunération des dirigeants

Principes comptables

La rubrique « Frais de personnel » comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, les produits liés au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) .

Les avantages du personnel se répartissent en quatre catégories :

- les avantages à court terme dont le règlement est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants, tels les salaires, les primes, les congés annuels rémunérés, les charges sociales et fiscales afférentes, ainsi que la participation et l'intéressement des salariés ;
- les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies ou à cotisations définies, tels que les régimes de retraite ou les indemnités de fin de carrière ;
- les avantages à long terme dont le règlement est attendu dans un délai supérieur à douze mois, tels les rémunérations variables différées payées en numéraire et non indexées, les primes pour médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- les indemnités de fin de contrat de travail.

La charge représentative des avantages à court terme acquis par les membres du personnel est enregistrée en « Frais de personnel » lorsque ces derniers ont rendus les services rémunérés par ces avantages.

Les principes comptables applicables aux avantages postérieurs à l'emploi et aux avantages à long terme sont présentés dans la Note 4.2.

(en millions d'euros)	2016	2015
Rémunérations du personnel	-203,8	-201,2
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	-37,8	-45,7
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	-35,1	-34,6
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	-12,6	-2,6
Autres charges sociales et fiscales	-33,1	-33,0
Participation, intéressement et abondements	-33,2	-32,1
Dont intéressement	*-18,9*	*-18,3*
Dont participation	*-6,9*	*-7,8*
Transfert de charges	1,4	0,2
TOTAL	**-354,2**	**-349,0**

La rémunération des organes d'administration et de direction s'élève à 3,4 millions d'euros en 2016.

	2016	2015
Effectif inscrit au 31 décembre	4 687	4 676
Effectif moyen du personnel en activité	4 388	4 408
Effectif Cadres	2 646	2 611
Effectif Techniciens	1 741	1 797

4.2 Avantages du personnel

Détail des provisions sur avantages du personnel

		Dotations		Reprises / Utilisations		Autres mouvements		
(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2015	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre [1]	variations de taux de change	Stock au 31/12/2016
Provisions sur avantages au personnel	48,7	-	16,8	-	-43,3	18,3	-	**40,5**

(1) Mouvement principalement lié à l'application au 1er janvier 2016 de la recommandation 2013-02 de l'Autorité des Normes Comptables du 7 novembre 2013 (cf. Note 1 « Principes comptables et méthodes d'évaluation », paragraphe « Changements de méthodes comptables et comparabilité des comptes »).

4.2.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Principes comptables

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Crédit du Nord se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Crédit du Nord sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Crédit du Nord s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme. Les montants des engagements des régimes à prestations définies sont déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en « Provisions » pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation…) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture…) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont comptabilisés immédiatement et en totalité en résultat.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est comptabilisé immédiatement et en totalité en résultat.

La charge annuelle comptabilisée en « Frais de personnel » au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

A. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Crédit du Nord se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés du Crédit du Nord regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux AGIRC et ARRCO, l'abondement au PERCO et les régimes multi-employeurs.

B. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires.

B.1 Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Rappel des provisions comptabilisées au bilan	10,0	20,7
Rappel des actifs comptabilisés au bilan	-	-0,6
Solde net au bilan	**10,0**	**20,1**
VENTILATION DU SOLDE NET AU BILAN		
Valeur actualisée des engagements financés	85,3	77,0
Juste valeur des actifs de financement	-84,8	-55,9
A - Solde des régimes financés	**0,5**	**21,1**
B - Valeur actualisée des engagements non financés	**8,3**	**17,7**
Eléments non encore reconnus		
Coûts des services passés non comptabilisés	-	0,4
Pertes ou gains nets actuariels non comptabilisés	-	18,3
Actifs distincts	-	-
Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	-1,2	-
C - Total des éléments non encore reconnus	**-1,2**	**18,7**
A + B - C = SOLDE NET	**10,0**	**20,1**

Note : les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes de prévoyance décès, des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires.

B.2 Charges actuarielles des régimes

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Coût des services de l'année y compris charges sociales	3,5	3,9
Cotisations salariales	-	-
Ecarts actuariels suite à des changements d'hypothèses économiques, financières et d'expérience	9,9	0,1
Effet des liquidations / réductions	-	-
Coût financier	1,6	1,6
Intérêts nets	-1,1	-3,4
Rendement attendu des actifs distincts	-	-
Ecarts actuariels liés aux actifs (1)	-1,5	1,0
Effet du changement du plafond d'actifs	1,2	-
Modifications du périmètre et autres ajustements de la période	-	-
TOTAL DES CHARGES DU REGIME	**13,6**	**3,2**

(1) Rendement des actifs du régime, duquel est déduit le montant déjà comptabilisé en charges au titre des intérêts nets.

B.3 Variations des passifs nets des régimes postérieurs à l'emploi comptabilisés au bilan

B.3.1 Variations de la valeur actuelle des obligations

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
VALEUR AU 1ER JANVIER	**94,7**	**105,5**
Coût des services rendus au cours de la période y compris charges sociales	3,5	3,9
Cotisations salariales	-	-
Coût des services passés	-8,2	-
Coût financier	1,7	1,6
Ecarts actuariels générés dans l'exercice	9,9	-6,8
Conversion en devises	-	-
Prestations servies	-8,0	-9,5
Modification du périmètre de consolidation	-	-
Transferts, réductions et autres	-	-
VALEUR AU 31 DECEMBRE	**93,6**	**94,7**

B.3.2 Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
VALEUR AU 1ER JANVIER	**55,9**	**60,1**
Rendement attendu des actifs de régime	1,1	3,3
Rendement attendu des actifs distincts	-	-
Ecarts actuariels générés dans l'exercice	1,5	1,2
Conversion en devises	-	-
Cotisations salariales	-	-
Cotisations patronales	33,8	-
Prestations servies	-7,6	-8,7
Modification du périmètre de consolidation	-	-
Transferts, liquidations et autres	-	-
VALEUR AU 31 DECEMBRE	**84,7**	**55,9**

B.4 Informations sur les actifs de financement des régimes et modalités de financement des régimes

B.4.1 Informations générales sur les actifs de financement *(composition tous régimes confondus et cotisations futures)*

La juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 26 % d'obligations, 23 % d'actions, 39 % cash et 12 % autres.

Les excédents d'actifs de régime sont néants.

Les cotisations employeurs éventuellement versées pour 2017 au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies seront déterminées suite aux évaluations réalisées en fin d'année.

B.4.2 Rendements réels des actifs de financement

Les rendements réels sur les actifs du régime et les actifs distincts ont été :

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Actifs des régimes	2,6	4,6
Actifs distincts		-

B.5 Analyse des sensibilités des engagements aux variations des principales hypothèses actuarielles

(en pourcentage de l'élément mesuré)	31/12/2016	31/12/2015
Variation de +1 % du taux d'escompte		
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	-12,0 %	-11,7 %
Variation de +1 % du taux d'inflation long terme		
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	0,9 %	4,6 %
Variation de +1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	10,7 %	15,3 %

4.2.2 Autres avantages à long terme

Principes comptables

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi.

D'autres avantages à long terme sont consentis au personnel du groupe, comme les programmes de rémunération différée tels que les rémunérations variables long terme, des comptes épargne temps, des médailles du travail. Ce sont d'autres avantages que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Le solde net des autres avantages à long terme s'élève à 29,6 millions d'euros (dont 10,2 millions d'euros relatifs aux comptes épargne temps).

Le montant total des charges des autres avantages à long terme s'élève à 3,3 millions d'euros (dont 0,4 million d'euros relatif aux comptes épargne temps).

4.3 Autres frais administratifs

(en millions d'euros)	2016	2015
Impôts et taxes	**-23,8**	**-25,6**
Autres charges		
Loyers, charges locatives et autres charges sur immeubles	-38,0	-35,7
Services extérieurs et divers	-320,0	-279,2
Charges refacturées à des tiers	175,0	170,9
Transfert de charges	31,8	13,9
SOUS-TOTAL	**-151,2**	**-130,1**
TOTAL	**-175,0**	**-155,7**

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	DELOITTE		ERNST & YOUNG		AUTRES CABINETS [1]	
(en milliers d'euros - hors taxes et hors frais et débours)	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	-200,0	-195,0	-200,0	-195,0	-5,2	-5,2
Missions accessoires	-39,9	-72,5	-57,7	-47,0	-	-

(1) Commissaires aux Comptes pour l'agence de Monaco.

NOTE 5 Impôts

Principes comptables

Impôt courant

Le Crédit du Nord est intégré depuis le 01/01/2010 au groupe fiscal de la Société Générale. Dans ce cadre, un sous-groupe d'intégration fiscale a été établi entre le Crédit du Nord et certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins. La convention retenue est celle de la neutralité.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 % auquel s'ajoute une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instauré en 2000.

La contribution de 10,7 % à laquelle le Crédit du Nord était assujettie en 2015 n'est plus applicable par les sociétés arrêtant leurs comptes à partir du 31 décembre 2016.

Les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 12 % du montant des plus-values brutes. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges.

Impôt différé

Le Crédit du Nord utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

La loi de Finances 2017, adoptée le 20 décembre 2016, prévoit une réduction progressive du taux d'imposition en France. D'ici 2020, le taux normal de l'impôt sur les sociétés diminuera progressivement de 33,33 % à 28 %, auquel s'ajoute la contribution sociale de 3,3 %.

Les impôts différés des sociétés françaises sont calculés en appliquant le taux d'imposition qui sera en vigueur lors du retournement de la différence temporaire soit :

- pour les résultats imposés au taux de droit commun, au taux de 34,43 % ou 28,92 % ;
- pour les résultats imposés au taux réduit, au taux de 4,13 % ou 3,47 %.

(en millions d'euros)	2016	2015
Charge fiscale courante [1]	-99,1	-120,6
Charge fiscale différée	-2,4	-2,2
TOTAL	**-101,5**	**-122,8**

(1) La charge fiscale de l'excercice 2016 intègre une charge d'intégration fiscale de 9,9 millions d'euros contre une charge de 10,8 millions d'euros au titre de l'exercice 2015.

Réconciliation entre le taux d'impôt normatif et le taux d'impôt effectif :

	2016	2015
Résultat net avant impôts *(en millions d'euros)*	**721,3**	**485,4**
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution sociale de 3 % et la contribution exceptionnelle de 10,7 % uniquement en 2015)	**34,43 %**	**38,00 %**
Différences permanentes	-12,62 %	-14,69 %
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	-7,54 %	-0,09 %
Différentiel de taux d'imposition sur profits taxés à l'étranger	-0,06 %	-0,20 %
Résultat d'intégration fiscale	0,87 %	2,26 %
Redressement fiscal	0,05 %	-
Divers	-1,06 %	0,01 %
Taux effectif d'imposition	**14,07 %**	**25,30 %**

NOTE 6 Capitaux propres

6.1 Évolution des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital [1]	Primes d'émission et de fusion	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves autres	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
Bilan au 31 décembre 2014	890,3	10,4	89,0	1 138,0	0,2	0,9	361,5	0,8	2 491,1
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2015	-	-	-	117,0	-	-0,3	-361,5	-	-244,8
Résultat de l'exercice 2015	-	-	-	-	-	-	362,6	-	362,6
Autres Mouvements	-	-	-	-	-	-0,1	-	0,1	-
Bilan au 31 décembre 2015	890,3	10,4	89,0	1 255,0	0,2	0,5	362,6	0,9	2 608,9
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3ème résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2016 [2]	-	-	-	84,0	-	0,4	-362,6	-	-278,2
Résultat de l'exercice 2016	-	-	-	-	-	-	619,8	-	619,8
Autres Mouvements [3] [4]	-	0,7	-	-12,3	-		-		-11,6
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016	**890,3**	**11,1**	**89,0**	**1 326,7**	**0,2**	**0,9**	**619,8**	**0,9**	**2 938,9**

(1) Au 31 décembre 2016, le capital social de Crédit du Nord SA, entièrement libéré, s'élève à 890 263 248 euros et se compose de 111 282 906 actions de 8 euros de nominal.

(2) Attribution aux actionnaires, à titre de dividende, de 278,2 millions d'euros.

(3) Transmission Universelle de Patrimoine de la société de Participations Immobilières Rhône-Alpes (PARTIRA) au Crédit du Nord (impact capitaux propres) : 0,7 million d'euros.

(4) Application au 1er janvier 2016 de la recommandation de l'ANC 2013.02 (cf. Note 4.2) : -12,3 millions d'euros.

La Société Générale détient 100 % du capital du Crédit du Nord au 31 décembre 2016 et, de ce fait, reprend par intégration globale dans ses comptes consolidés les comptes du Crédit du Nord.

Projet d'affectation du résultat

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 619 792 578,35 euros.

Le montant du bénéfice majoré du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 961 417,25 euros, forme un total distribuable de 620 753 995,60 euros que l'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit :

- attribution aux actions, à titre de dividende, d'une somme de 170 262 846,18 euros. Le dividende par action s'élève à 1,53 euros ;
- affectation d'une somme de 450 491 149,42 euros au report à nouveau.

6.2 Dettes subordonnées

Principes comptables

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Titres subordonnés remboursables	66,0	216,0
Emprunts subordonnés	350,0	350,0
Intérêts à payer	2,2	4,6
TOTAL	**418,2**	**570,6**

6.2.1 Détail des titres subordonnés remboursables

Emission de novembre 2006 pour un montant global de 66 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	66 millions d'euros
Nominal :	300 euros
Nombre de titres :	220 000
Prix d'émission :	100,01 % du nominal
Durée totale :	12 ans
Intérêts :	4,15 % du nominal
Remboursable au pair le :	6 novembre 2018

Pour cette émission, le Crédit du Nord s'interdit de procéder à l'amortissement anticipé des titres subordonnés par remboursement, mais se réserve le droit d'amortir par anticipation par rachats en bourse ou par voie d'offres publiques d'achat ou d'échange de titres subordonnés remboursables. Le Crédit du Nord devra alors requérir l'accord préalable du Secrétariat Général de l'ACPR pour effectuer des rachats en Bourse dès que le montant cumulé des titres rachetés excédera 10 % du montant initial de l'emprunt, ainsi que pour procéder à des OPA ou OPE ou à des achats de gré à gré.

En cas de liquidation de l'émetteur, les titres subordonnés de toutes ces émissions seront remboursés à un prix égal au pair et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'émetteur et des titres participatifs émis par lui. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés déjà émis, ou contractés, ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur, tant en France qu'à l'étranger, proportionnellement à leur montant le cas échéant.

6.2.2 Détail des emprunts subordonnés

Emprunt subordonné souscrit le 22 mars 2011 pour un montant global de 350 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'emprunt :	350 millions d'euros
Durée totale :	10 ans
Intérêts :	Euribor 6 mois +2 %
Remboursable le :	22 mars 2021

Un remboursement anticipé de cet emprunt ne pourra se faire qu'à l'initiative de l'emprunteur après accord préalable du Secrétaire Général de l'ACPR.

En cas de liquidation judiciaire ou conventionnelle de l'emprunteur, le remboursement du prêt n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais, le cas échéant, avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'emprunteur et des titres participatifs émis par lui.

Le remboursement du prêt interviendra au même rang que tous les autres emprunts subordonnés déjà contractés ou qui pourraient être contractés ultérieurement par l'emprunteur tant en France qu'à l'étranger, proportionnellement à leur montant le cas échéant.

Il n'existe pas de clause de conversion des dettes subordonnées en capital ou en autre forme de passif.

Les intérêts payés sur l'ensemble des dettes subordonnées s'élèvent à 14,0 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 17,0 millions d'euros au 31 décembre 2015.

NOTE 7 Autres informations

7.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Les amortissements sont calculés en utilisant principalement la méthode linéaire sur les durées d'utilité mentionnées.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « Dotations aux amortissements ».

Pour les immeubles d'exploitation, le Crédit du Nord a appliqué cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Etanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Chauffage	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
	Protection incendie	
Agencements	Finitions, second œuvre, abords	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

7.1.1 Détail des immobilisations

(en millions d'euros)	Valeur brute 31/12/2015	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/2016	Amortissements et dépréciations cumulés 31/12/2016 (1)	Valeur nette 31/12/2016
Immobilisations d'exploitation							
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-
Logiciels créés	282,5	33,2	-	-	315,7	-225,4	90,3
Logiciels acquis	55,0	0,2	-	0,1	55,3	-53,9	1,4
Autres	21,0	0,2	-	-0,9	20,3	-0,1	20,2
SOUS-TOTAL	**358,5**	**33,6**	**-**	**-0,8**	**391,3**	**-279,4**	**111,9**
Immobilisations corporelles							
Terrains et constructions	194,5	6,3	-	0,5	201,3	-79,0	122,3
Autres	261,2	14,6	-	-4,4	271,4	-222,9	48,5
SOUS-TOTAL	**455,7**	**20,9**	**-**	**-3,9**	**472,7**	**-301,9**	**-170,8**
Immobilisations hors exploitation							
Immobilisations corporelles							
Terrains et constructions	7,3	-	-	0,9	8,2	-5,6	2,6
Autres	1,0	-	-	-	1,0	-1,0	-
SOUS-TOTAL	**8,3**	**-**	**-**	**0,9**	**9,2**	**-6,6**	**2,6**
TOTAL	**822,5**	**54,5**	**-**	**-3,8**	**873,2**	**-587,9**	**285,3**

(1) Détail des amortissements et dépréciations :

(en millions d'euros)	Immobilisations incorporelles		Immobilisations corporelles d'exploitation			Immobilisations corporelles hors exploit. (*)	Total
	Logiciels créés	Logiciels acquis	Autres	Terr. & Const.	Autres		
Montant au 31 décembre 2015	**206,3**	**54,3**	**0,1**	**69,2**	**214,4**	**5,5**	**549,8**
Dotations aux amortissements	19,1	0,5	-	9,3	11,9	0,1	40,9
Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif	-	-0,9	-	-	-3,0	-	-3,9
Dépréciations sur immobilisations	-	-	-	1,1	-	-	1,1
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-		-	-0,6	-0,4	1,0	-
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2016	**225,4**	**53,9**	**0,1**	**79,0**	**222,9**	**6,6**	**587,9**

(*) Les dotations aux amortissements sur les immobilisations hors exploitation sont incluses dans le « Produit net bancaire »

7.1.2 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Principes comptables

La rubrique « Gains ou Pertes sur actifs immobilisés » regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur immobilisation d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du « Produit net bancaire ».

(en millions d'euros)	2016	2015
Immobilisations d'exploitation corporelles		
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
SOUS-TOTAL	-	-
Immobilisations d'exploitation incorporelles		
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
SOUS-TOTAL	-	-
TOTAL	**-**	**-**

7.2 Emplois, ressources et instruments financiers à terme ventilés selon la durée restant à courir

	Durées restant à courir au 31 décembre 2016				
(en millions d'euros)	Moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
EMPLOIS					
Créances sur les établissements de crédit	3 452,9	2 322,5	3 319,1	4 316,7	13 411,2
Opérations avec la clientèle	2 124,6	1 759,4	6 696,9	7 053,1	17 634,0
Obligations et autres titres à revenu fixe					
Titres de transaction	-	-	-	-	-
Titres de placement	208,1	310,7	1 968,3	25,6	2 512,7
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
TOTAL	**5 785,6**	**4 392,6**	**11 984,3**	**11 395,4**	**33 557,9**
RESSOURCES					
Dettes envers les établissements de crédit	1 195,1	1 067,1	2 837,0	5 636,9	10 736,1
Opérations avec la clientèle	19 800,9	222,1	1 448,7	4,0	21 475,7
Dettes représentées par un titre	1 534,3	2 608,6	4 820,4	74,3	9 037,6
TOTAL	**22 530,3**	**3 897,8**	**9 106,1**	**5 715,2**	**41 249,4**
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME					
Opérations de microcouverture	316,9	2 005,2	4 256,8	1 546,8	8 125,7
Opérations de macrocouverture	690,0	4 316,0	15 370,0	24 400,5	44 776,5
Opérations de gestion de positions	2 667,5	2 819,0	1 479,2	768,6	7 734,3
TOTAL	**3 674,4**	**9 140,2**	**21 106,0**	**26 715,9**	**60 636,5**

7.3 Tableau des filiales et participations

Au 31 décembre 2016 *(en milliers d'euros)*	Forme Juridique	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part de capital détenu (en %)	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals fournis	Produit Net Bancaire	Résultat de l'exercice 2016	Dividendes encaissés en 2016	Obser-vations
					Brute	Nette						
A. Renseignements concernant les filiales ou participations détenues par le Crédit du Nord, dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Banque												
Filiales (50 % au moins du capital détenu)												
Banque Courtois 33, rue Rémusat 31000 Toulouse	SA	18 400	76 719	100,00	68 502	68 502	826 578	277 466	157 031	30 251	69 113	
Banque Tarneaud 2-6, rue Turgot 87000 Limoges	SA	26 703	81 849	100,00	122 833	122 833	589 084	362 435	133 469	21 174	60 532	
Banque Rhône-Alpes 20-22, boulevard Edouard Rey 38000 Grenoble	SA	12 563	106 602	99,99	111 622	111 622	868 702	332 485	145 715	27 605	44 194	
Banque Nuger 5, place Michel-de-l'Hospital 63000 Clermont-Ferrand	SA	11 445	20 168	100,00	43 373	43 373	132 613	53 933	41 353	7 172	22 864	
Banque Laydernier 10, avenue du Rhône 74000 Annecy	SA	24 789	29 004	100,00	48 403	48 403	986 653	128 437	82 732	16 120	21 721	
Etoile ID 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	SA	35 400	8 538	100,00	42 977	42 977	-	-	3 793	3 470	836	
Banque Kolb 1-3, place du Général-de-Gaulle 88500 Mirecourt	SA	14 099	57 453	78,47	46 649	46 649	364 193	162 652	72 012	12 186	13 811	
Kolb Investissement 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	SAS	77	20 183	100,00	38 964	38 964	-	-	3 775	3 748	-	
Star Lease 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	SA	55 000	64 198	100,00	55 000	55 000	1 542 427	722 804	27 339	15 666	-	
Société Marseillaise de Crédit 75, rue Paradis 13006 Marseille	SA	24 472	173 592	100,00	1 006 353	1 006 353	1 126 113	694 797	371 289	71 365	93 101	
Nordenskiöld 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	SNC	10 903	-91 524	94,99	10 358	10 358	19 594	8 907	221	-6 057	-	
Verthema 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	SNC	18 397	-71 745	94,99	17 477	17 477	5 978	3 236	476	-3 179	-	
Legazpi 17, cours Valmy 92800 Puteaux	SNC	*18 305*	*-67 176*	50,00	9 152	9 152	3 030	1 585	*-6 716*	*-3 506*	-	(1)

Au 31 décembre 2016 *(en milliers d'euros)*	Forme Juridique	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part de capital détenu (en %)	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals fournis	Produit Net Bancaire	Résultat de l'exercice 2016	Dividendes encaissés en 2016	Observations
					Brute	Nette						
Participations (moins de 50 % du capital détenu)												
Crédit Logement 50, boulevard Sébastopol 75003 Paris	*SA*	*1 259 850*	*196 343*	3,00	38 852	38 852	90 532	119 116	*434 659*	*236 015*	-	(1)
Sicovam Holding 18, rue La Fayette 75009 Paris	*SA*	*10 265*	*522 875*	6,10	14 889	14 889	-	-	*18 303*	*17 648*	967	(2) (3)
Antarius 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	SA	314 060	222 638	50,00	157 407	157 407	-	-	2 002 273	66 613	-	(3)

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

Filiales non reprises au paragraphe A										
a) Filiales françaises (ensemble)	-	-	-	22 718	22 718	640 936	231 817	-	-	30
b) Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Participations (4) non reprises au paragraphe A										
a) Participations françaises (ensemble dont SCI)	-	-	-	30 289	30 019	227	3 366	-	-	158
b) Participations étrangères (ensemble)	-	-	-	20 231	20 231	-	-	-	-	95

(1) *Données en italique afférentes au 31/12/2015 (2016 non disponibles).*

(2) *Données en italique arrêtées au 31/07/2016.*

(3) *Pour ces sociétés non bancaires, il est mentionné le chiffre d'affaires et non pas le « Produit net bancaire ».*

(4) *Y compris les participations inférieures à 10 % enregistrées dans les comptes de titres de participations conformément aux dispositions du plan comptable bancaire .*

NB *Le résultat et le « Produit net bancaire » de l'exercice 2016 sont indiqués, pour certaines sociétés, sous réserve de l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale Ordinaire qui doit se réunir en 2017.*

Le Crédit du Nord ne détient aucun investissement direct ou indirect dans les pays ou territoires non coopératifs.

7.4 Provisions

Principes comptables

Au passif du bilan, le poste « Provisions » regroupe les provisions sur instruments financiers, les provisions pour litiges et les provisions sur avantages du personnel.

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Provisions sur avantages au personnel	40,5	48,7
Autres provisions (1)	135,3	132,8
TOTAL	**175,8**	**181,5**

(1) *cf. détail Note 2.8.2.*

Informations sur les mandataires sociaux

En 2016, la composition du Conseil d'Administration a évolué avec :

- les nominations de Madame Véronique CHAUFFERT-YVART et de Madame Anne PERRIN en tant qu'Administrateurs à l'Assemblée Générale du 19 mai 2016 ;
- le non renouvellement du mandat de Monsieur Séverin CABANNES, arrivé à échéance à l'issue de cette même Assemblée Générale ;
- le décès de Monsieur Didier ALIX survenu le 17 août 2016, dont le mandat avait été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 19 mai 2016.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Bernardo SANCHEZ INCERA (09/03/1960)

- Président du Conseil d'Administration : Crédit du Nord (depuis 10/2014) ; Boursorama SA (depuis 10/2015) ;
- Directeur Général Délégué de la Société Générale* ;
- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 05/2014) ; Boursorama SA (depuis 11/2014) ; Sogécap* ; Banque Roumaine de Développement (BRD) Groupe Société Générale (depuis 07/2011) ; Franfinance (de 04/2010 à 10/2014) ; Compagnie Générale de Location d'Equipements (de 05/2011 à 12/2014) ; ALD Automotive Group (Royaume-Uni) (de 12/2010 à 10/2014) ; Rosbank (de 06/2010 à 12/2013) ; National Société Générale Bank (Egypte) (jusqu'en 03/2013) ; Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire (de 06/2010 à 06/2015) ; Société Générale de Banques au Sénégal (de 06/2010 à 11/2015) ; Société Générale de Banques au Cameroun (de 06/2010 à 06/2015) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : PJSC Rosbank (Russie) (depuis 06/2010) ; Société Générale Marocaine de Banques* ; Komercni Banka (de 10/2010 à 04/2015).

Philippe AYMERICH (12/08/1965)

- Directeur Général : Crédit du Nord (depuis 01/2012) ;
- Président du Conseil de Surveillance : Société Marseillaise de Crédit (depuis 02/2012) ; Banque Courtois (depuis 02/2012) ; Banque Rhône-Alpes (depuis 05/2013) ; Banque Laydernier (depuis 09/2016) ;
- Président du Comité de Surveillance : Société de Bourse Gilbert Dupont (depuis 11/2016) ;
- Vice-Président du Conseil de Surveillance : Banque Kolb (de 03/2012 à 05/2013) ; Banque Rhône-Alpes (de 04/2012 à 05/2013) ;
- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 01/2012) ; Franfinance (depuis 04/2014) ; Antarius (depuis 12/2016) ; Amundi Group (de 02/2012 à 11/2015) ; Généras SGBT (de 06/2010 à 06/2012) ; Société Générale Ré SA SGBT (de 08/2010 à 06/2012) ; Sogécap (de 03/2012 à 11/2016) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Banque Courtois (depuis 02/2012) ; Société Marseillaise de Crédit (depuis 02/2012) ; Banque Tarneaud (depuis 03/2012) ; Banque Rhône-Alpes (depuis 04/2012) ; Banque Laydernier (depuis 09/2016) ; Banque Kolb (de 03/2012 à 05/2013) ;
- Membre du Comité de Surveillance : Société de Bourse Gilbert Dupont (depuis 11/2016) ;
- Représentant Permanent de Société Générale au Conseil de Surveillance du Fonds de garantie des dépôts et résolution (de 10/2014 à 03/2016).

Didier ALIX (16/08/1946 - 17/08/2016)

- Président du Conseil d'Administration : Sogébail (jusqu'en 05/2016) ; Société de Gestion St Jean de Passy (jusqu'en 08/2016) ;
- Président du Conseil de Surveillance : Komercni Banka (de 10/2001 à 07/2013) ;
- Directeur Général Sogébail (jusqu'en 10/2013) ;
- Vice-Président du Conseil d'Administration : Fondation d'Entreprise SG pour la Solidarité (jusqu'en 08/2016) ;
- Administrateur : Crédit du Nord (jusqu'en 08/2016) ; Laboratoire bio végétal Yves Rocher (jusqu'en 12/2015) ; Société de Gestion St Jean de Passy (jusqu'en 08/2016) ; BRD Groupe Société Générale BHFM (jusqu'en 08/2016) ; FAYAT SAS (de 02/2011 à 08/2016) ; SG Private Banking suisse

* *Mandats exercés depuis les 5 dernières années minimum.*

SA SGBT (jusqu'en 08/2016) ; Fondation Notre Dame (de10/2012 à 08/2016) ; UMHS (de 06/2013 à 08/2016) ; SGBT Luxembourg (de 12/2009 à 03/2012) ; Rémy COINTREAU (de 07/2010 à 09/2013) ; CIPM International (de 06/2012 à 06/2015) ; Société Générale de Banques au Cameroun (jusqu'en 12/2011), Société Générale de Banques au Sénégal (jusqu'en 12/2011) ; Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire (jusqu'en 12/2011) ; Société Générale Bank et Trust (jusqu'en 03/2012)

- Membre du Conseil de Surveillance : Société Générale Marocaine de Banques (jusqu'en 06/2016) ; Rocher Participations (de 07/2012 à 08/2016) ; Komercni Banka (de 10/2001 à 07/2013) ; Société Faively Transport (de 09/2010 à 09/2015) ;

Sophie-Ségolène BENHAMOU (07/09/1974)

- Président de l'Hôpital Privé Nord Parisien* ;
- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 05/2014) ; Hôpital Privé Nord Parisien* ;
- *Cogérant : Santé Pluriel Holding - SPH (SARL)**.

Séverin CABANNES (21/07/1958)

- Directeur Général Délégué : Société Générale* ;
- Administrateur : Crédit du Nord (jusqu'en 05/2016) ; Amundi Group (de 12/2009 à 10/2015) ; TCW Group (de 08/2009 à 02/2013) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Groupe Steria SCA (de 02/2007 à 10/2014).

Véronique CHAUFFERT-YVART (12/06/1952)

- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 05/2016).

Bruno FLICHY (25/08/1938)

- Administrateur : Crédit du Nord* ; Aviva France* ; Aviva Participations (jusqu'en 06/2014) ; Eiffage (jusqu'en 04/2015) ;
- Censeur de SA Eiffage (depuis 05/2015)

Anne MARION-BOUCHACOURT (10/12/1958)

- Président : Société Générale China Ltd CAOA* ;
- Administrateur : Société Générale China Ltd CAOA* ; SGBT Luxembourg (depuis 11/2011) ; Crédit du Nord (depuis 05/2013) ; BRD Groupe Société Générale (jusqu'en 12/2013)
- Membre du Conseil de Surveillance : ALD Fortune Auto Shanghai CO.Ltd (depuis 11/2013) ; Fortune SG Fund Management CO.Ltd (depuis 03/2014).

Thierry MULLIEZ (26/08/1954)

Mandats exercés au sein de l'Association Familiale Mulliez (AFM) :

- Président du Conseil d'Administration : HTM Group SA* ; Agapes SA (depuis 09/2014) ;
- Président du Conseil de Surveillance : Oosterdam BV (de 01/2012 à 12/2015) ;
- Administrateur : HTM Group SA* ; Agapes SA (depuis 09/2014) ; Décathlon SA (depuis 06/2014) ; Groupe Adéo SA (de 05/2012 à 10/2014);
- Membre du Conseil de Surveillance : Oosterdam BV (de 01/2012 à 12/2015) ;
- Représentant Permanent de Holympiades SAS au sein du conseil de surveillance de Décathlon SA (de 12/2009 à 06/2014).

Mandats hors AFM :

- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 05/2011) ; SECOM SA*.

Anne PERRIN (20/11/1964)

- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 05/2016).

Jean-François SAMMARCELLI (19/11/1950)

- Directeur Général Délégué de la Société Générale (de 01/2010 à 09/2014) ;
- Président du Conseil d'Administration : Crédit du Nord (de 01/2010 à 10/2014) ; CGA (de 01/2005 à 10/2011)
- Président du Conseil de Surveillance : NexStage (depuis 06/2015) ;
- Administrateur : Crédit du Nord* ; Sogeprom* ; Boursorama* ; Sopra Stéria Group* ; Société Générale Private Banking (Monaco) (depuis 05/2015) ; CGA (de 01/2005 à 10/2011) ; Sogessur (jusqu'en 06/2011) ; Banque Tarneaud (de 04/2010 à 05/2011) ; Sogecap (jusqu'en 02/2015) ; Amundi Group (jusqu'en 12/2014) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Société Générale Marocaine de Banques* ; NexStage (depuis 06/2015) ; Banque Tarneaud (de 05/2011 à 11/2014) ;
- Représentant Permanent de SG FSH au Conseil d'Administration de Franfinance (jusqu'en 04/2011) ;

* *Mandats exercés depuis les 5 dernières années minimum.*

de Société Générale au Conseil de Surveillance du Fonds de garantie des dépôts et résolution (de 06/2009 à 10/2014) ;

- Représentant Permanent du Crédit du Nord aux Conseils de Surveillance de la Banque Rhône-Alpes (de 05/2010 à 10/2014) ; de la Société Marseillaise de Crédit (de 12/2010 à 12/2014) ;
- Censeur de la société Ortec Expansion*.

Patrick SUET (13/01/1954)

- Président du Conseil d'Administration : SGBT Luxembourg* ; Sofrantem (de 10/2011 à 10/2015) ; Société Générale Ré SA SGBT (de 09/2010 à 06/2012) ; Généras SA (jusqu'en 06/2012) ;
- Administrateur : Crédit du Nord* ; SGBT Luxembourg* ; Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire (depuis 06/2015) ; Sofrantem (de 10/2011 à 10/2015) ; Généras SA (de 09/2000 à 06/2012) ; Société Générale Ré SA SGBT (de 08/2010 à 06/2012) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Lyxor Asset Management Mark (de 05/2005 à 06/2012) ; Lyxor International Asset Management Mark (de 05/2005 à 06/2012).

Administrateurs salariés :

Thierry DIGOUTTE (15/05/1957)

- Administrateur élu par les salariés : Crédit du Nord (depuis 07/2013).

Annie PRIGENT (15/07/1957)

- Administrateur élu par les salariés : Crédit du Nord (depuis 12/2012).

Mehdi MADJI (10/03/1993)

- Administrateur élu par les salariés : Crédit du Nord (depuis 11/2015).

Les administrateurs ont été informés des règles sur le cumul des mandats entrées en vigueur le 6 novembre 2014.

Informations complémentaires sur les administrateurs

• Des administrateurs complémentaires et expérimentés

Le Conseil d'Administration est composé d'administrateurs choisis pour leur expérience, leurs connaissances, leur compétence, leur honorabilité et leur intégrité.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration du Crédit du Nord (CDN) du 19 février 2015, le Comité des Nominations dont CDN a délégué la compétence à la Société Générale, sa maison-mère, identifie et recommande les candidats aptes à l'exercice des fonctions d'administrateurs.

• Une formation adaptée au profil des administrateurs

Bénéficient d'une formation :

– les administrateurs qui ne sont pas issus du milieu bancaire lesquels ont une formation adaptée à chacun, dès leur prise de mandat ;

– les trois administrateurs élus par les salariés de l'Entreprise. Conformément au décret n°2015-606 du 3 juin 2015, le Conseil d'Administration du Crédit du Nord leur a accordé un temps de préparation de 20 heures par conseil pour leur permettre d'exercer leur mandat. Le décret prévoyant aussi une formation adaptée durant toute la durée de leur mandat, un temps de formation de 20 heures par an a été autorisé en Conseil. En 2016, une formation de 3 jours a été dispensée auprès de tous les administrateurs du Groupe Crédit du Nord par la CEGOS. Cette formation est prise en charge par le Crédit du Nord.

* *Mandats exercés depuis les 5 dernières années minimum.*

• Profil des administrateurs

Administrateurs	Dominante professionnelle: Banque, Finance	Dominante professionnelle: Autres activités	Dominante professionnelle: International	Description résumée
Bernardo SANCHEZ INCERA	✓	✓	✓	Groupe Société Générale depuis 2010 en tant que Directeur Général Délégué. Avant et successivement Directeur International Groupe Inditex, Président Europe LVMH, Directeur Général Exécutif France du Groupe Monoprix.
Philippe AYMERICH	✓		✓	Groupe Société Générale depuis 1987. A supervisé les fonctions ressources sur le périmètre américain pendant 5 ans. Directeur délégué risques du Groupe de 2006 à 2012 et Directeur Général du Crédit du Nord depuis.
Didier ALIX *(décédé le 17/08/2016)*	✓			Groupe Société Générale depuis 1970 où il assume différentes responsabilités dans le Réseau puis chez Franfinance,... En 1998, il devient Directeur Général Adjoint de la branche Particuliers et Entreprises puis Directeur Général Délégué de 2006 à 2010 puis Conseiller du Président.
Sophie-Ségolène BENHAMOU		✓		Depuis 1999, Présidente de la SA Hôpital privé Nord Parisien.
Séverin CABANNES *(fin du mandat le 19/05/2016)*	✓	✓		Groupe Société Générale depuis 2001 ; nommé Directeur Général du groupe Stéria de 2002 à 2007, puis Directeur des Ressources du Groupe Société Générale en 2007, Directeur Général Délégué depuis 2008. Avant 2001, a successivement été chez Crédit National, Elf Atochem et au sein du Groupe La Poste.
Véronique CHAUFFERT-YVART *(nommée le 19/05/2016)*	✓	✓	✓	Consultante spécialisée dans la fraude en entreprise depuis 2012. De 1997 à 2012, Directeur Administratif et Financier et membre du Comité de Direction chez Inditex France. De 1987 à 1997, dans le Groupe Crédit Lyonnais, en France et à l'étranger.
Bruno FLICHY	✓			Retraité Groupe Société Générale, Président Directeur Général du Crédit du Nord de 1997 à 2002.
Jean-François SAMMARCELLI	✓			Groupe Société Générale de 1974 à 2014, Directeur Général Délégué du Groupe dès 2010, et Président du Crédit du Nord de 2010 à 2014. Retraité en 2014.
Anne MARION-BOUCHACOURT	✓		✓	Groupe Société Générale depuis 2004. Présidente de Société Générale China depuis 2012.
Thierry MULLIEZ		✓	✓	Depuis 1975 dans le groupe Auchan dont 6 ans en Espagne comme Directeur d'hypermarchés ; de 1998 à 2014, Président de l'AFM.
Anne PERRIN *(nommée le 19/05/2016)*	✓	✓		Directeur associé de Meteojob.com depuis 2011. De 2006 à 2010, Directeur exécutif chez Banque UBS France. De 2004 à 2006, Secrétaire Général et membre du Comité Exécutif d'Oddo et Cie Gestion Privée. Avant 2004, banquier privé chez Merrill Lynch PFS France et HSBC.
Patrick SUET	✓	✓		Groupe Société Générale depuis 2000 en tant que Secrétaire Général Adjoint. De 2009 à 09/2015, Secrétaire Général et responsable de la Conformité. Depuis, Secrétaire du Conseil d'Administration. Ex-Directeur du cabinet d'Edouard BALLADUR en 1993 ; Trésorier Payeur Général des Hauts-de-Seine de 1995 à 1999 puis Directeur Administratif chez Elf Aquitaine.
Thierry DIGOUTTE	✓			Depuis 1984, salarié Crédit du Nord, gérant de portefeuilles.
Mehdi MAJDI	✓			Depuis 2011, salarié Crédit du Nord. Assistant clientèle au service clients régional (Lille)
Annie PRIGENT	✓			Depuis 1983, salariée Crédit du Nord, spécialiste juridique.

• Absence de conflit d'intérêt

A la connaissance du Crédit du Nord, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre le Crédit du Nord et les membres du Conseil d'Administration, aussi bien au titre de leurs intérêts professionnels que privés. L'article 7 du règlement intérieur du Conseil d'Administration, disponible sur le site internet de la Banque, régit les conflits d'intérêts des administrateurs. Il n'existe par ailleurs aucun lien familial entre les différents administrateurs du Crédit du Nord.

• Absence de condamnation

A la connaissance du Conseil d'Administration, aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre de l'un des administrateurs du Crédit du Nord au cours des cinq dernières années.

Aucun des administrateurs n'a été associé en outre à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, ni été incriminé voire sanctionné par une autorité statutaire ou règlementaire.

Enfin, aucun des administrateurs du Crédit du Nord n'a été empêché par un tribunal d'agir en tant que membre d'un organe d'administration, de surveillance ou de direction, voire d'intervenir dans la gestion et la conduite des affaires d'une entreprise ces cinq dernières années.

• Administrateurs indépendants

En 2016, le nombre des administrateurs indépendants du Crédit du Nord est passé de deux à quatre : Madame Véronique CHAUFFERT-YVART et Madame Anne PERRIN (nommées par l'Assemblée Générale du 19 mai 2016), Madame Sophie-Ségolène BENHAMOU et Monsieur Thierry MULLIEZ. Ils ont été choisis selon les critères retenus par le code AFEP/MEDEF, par la Direction Générale et l'actionnaire. Ils réunissent les qualités personnelles et professionnelles recherchées pour exercer leur mandat.

• Actions détenues par les administrateurs

Conformément à l'article 11 des statuts, les administrateurs sont propriétaires de 10 actions.

• Déontologie

Chaque administrateur s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés dans lesquelles (et dans la mesure où) il dispose, en raison de ses fonctions, d'informations non encore rendues publiques.

Politique de rémunération des dirigeants

La politique de rémunération des mandataires sociaux présentée ci-dessous est déterminée selon les principes proposés par le Comité des Rémunérations et validés par le Conseil d'Administration de la Banque.

Conformément à la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « loi Sapin 2 », cette politique est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale. En cas de vote négatif, le Conseil d'Administration se réunira dans un délai raisonnable et, dans l'intervalle, les principes mis en œuvre en 2016 continueront à s'appliquer.

Par ailleurs, à partir de 2018, aucune rémunération variable, annuelle ou exceptionnelle, ne sera versée avant d'obtenir l'approbation des actionnaires.

Principes de la rémunération

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs est déterminée en conformité avec la Directive européenne 2013/36/UE dite « CRD4 » et selon les principes du Groupe Société Générale, conformes aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

La rémunération attribuée aux dirigeants mandataires sociaux comprend :

- une rémunération fixe annuelle qui reconnaît l'expérience et les responsabilités exercées, et tient compte des pratiques du marché. Elle représente une part significative de la rémunération totale ;
- une rémunération variable annuelle attribuée au terme de chaque exercice social, après arrêté des comptes, dont le montant est déterminé à partir d'une appréciation multicritères (satisfaction clientèle, performances commerciales et financières, gestion des risques, synergie Groupe…), propre à chaque mandataire social ;
- un intéressement à long terme (LT).

Dans le respect de la Directive CRD4, la composante variable (part variable annuelle + intéressement à LT) est plafonnée à 200 % de la rémunération fixe.

Conformément à la réglementation, la composante variable des mandataires sociaux se décompose :

- en une part acquise, payée pour partie en numéraire et pour partie en équivalents actions Société Générale (minimum 50 %) et
- une part non acquise d'au moins 40 % de la rémunération variable dont le paiement est différé sur 3 à 5 ans (également attribuée en numéraire et en actions ou équivalents actions (minimum 50 %)) et conditionné à la réalisation d'objectifs économiques.

M. Philippe AYMERICH

Nommé Directeur Général du Crédit du Nord depuis le 11 janvier 2012, M. Philippe AYMERICH dispose d'un contrat de travail avec Société Générale. Il est détaché au Crédit du Nord pour la durée de son mandat de Directeur Général.

En tant que Directeur Général du Crédit du Nord, Philippe AYMERICH est membre du Comité de Direction du Groupe Société Générale.

Les appréciations multicritères à partir desquelles la rémunération variable du Directeur Général au titre de l'exercice 2016 a été calculée sont notamment fondées sur :

- la satisfaction de la clientèle (le Crédit du Nord devant rester un des leaders dans ce domaine) ;
- les performances commerciales (notamment développement des fonds de commerce et des encours de dépôts et crédits) et financières (en particulier évolution du Produit Net Bancaire, du Résultat Brut d'Exploitation après Coût du Risque et du Return On Equity) du Groupe Crédit du Nord ;
- les nouvelles orientations stratégiques présentées au Comité Central d'Entreprise le 8 juin 2016 qui doivent permettre au Groupe Crédit du Nord de conforter son efficacité dans un environnement en profonde évolution ;
- l'attention portée à la gestion des ressources humaines (renforcement de l'expertise des collaborateurs, qualité du recrutement, climat social, pilotage pluriannuel des effectifs, communication interne,…) ;
- la gestion de l'ensemble des risques avec une attention toute particulière pour ceux liés à la conformité ;
- la contribution aux évolutions du Groupe Société Générale en matière d'évolution de la Banque de Détail en France et la recherche de synergies entre Société Générale, Boursorama et Crédit du Nord dans le respect des spécificités relationnelles et opérationnelles de ce dernier.

Par ailleurs, depuis 2012, les jetons de présence et autres rémunérations des Conseils d'Administration ou de Surveillance où M. AYMERICH siège tant comme représentant du Crédit du Nord ou comme représentant du Groupe Société Générale, restent à la société où le mandat est détenu.

M. Philippe AMESTOY

M. Philippe AMESTOY est Directeur Général Délégué du Crédit du Nord depuis le 1er janvier 2015. M. AMESTOY conserve ses fonctions de Directeur du Marketing du Crédit du Nord.

M. Philippe AMESTOY qui dispose d'un contrat de travail avec Société Générale, est détaché au Crédit du Nord.

La rémunération variable du Directeur Général Délégué au titre de l'exercice 2016 est liée à sa fonction de Directeur du Marketing du Crédit du Nord et à la réalisation des objectifs suivants :

- la satisfaction de la clientèle (le Crédit du Nord devant rester un des leaders dans ce domaine) ;
- les performances commerciales (notamment développement des fonds de commerce et des encours de dépôts et crédits) et financières (en particulier évolution du Produit Net Bancaire, du Résultat Brut d'Exploitation après Coût du Risque et du Return On Equity) du Groupe Crédit du Nord ;
- le déploiement des premiers volets des orientations stratégiques validées lors du Conseil d'administration du 29 juillet 2015, tout particulièrement celles relatives au modèle relationnel regroupées désormais dans le projet AGIR 202.0 (4 thèmes centraux : recherche d'un niveau d'expertise toujours plus élevée, mise en œuvre du modèle Phygital, recherche d'une différenciation plus forte et revendiquée, adaptation du maillage, et 4 thèmes en support : management, pilotage, mesure de la satisfaction client et communication externe) ;
- le développement de l'offre de produits et services destinés à la clientèle en interne Crédit du Nord ou en liaison avec d'autres entités du Groupe Société Générale ou des partenaires externes ;
- l'attention portée à la gestion des ressources humaines ;
- la gestion de l'ensemble des risques avec une attention toute particulière pour ceux liés à la conformité.

Les jetons de présence et autres rémunérations des Conseils d'Administration ou de Surveillance où M. AMESTOY siège comme représentant du Crédit du Nord, restent à la société où le mandat est détenu.

Les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature dont il bénéficie en tant que salarié restent maintenus.

Intéressement à long terme

Chaque année, le Conseil d'Administration pourra proposer à la Société Générale d'attribuer à MM. AYMERICH et AMESTOY des actions Société Générale dans des conditions qui seront fixées par les règlements des plans correspondants, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'acquisition définitive des actions Société Générale sera soumise à des conditions de performance qui sont fixées par les règlements des plans correspondants, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Par ailleurs, en tant que salariés de la Société Générale, MM. AYMERICH et AMESTOY bénéficient des régimes d'intéressement et de participation de Société Générale, ils ne peuvent donc prétendre à ceux appliqués au Crédit du Nord.

Obligation de détention et de conservation des titres Société Générale

M. Philippe AYMERICH a atteint le seuil d'actions répondant à l'obligation de détention qui lui est fixée en tant que membre du Comité de Direction du Groupe Société Générale. En outre, il doit conserver dans un compte nominatif, jusqu'à la fin de ses fonctions, ce montant minimum d'actions acquises dans le cadre des plans d'attribution d'actions Société Générale ou issues des levées d'option attribuées dans le cadre des plans d'options.

En application des articles 225-197-1 et 2 du Code de Commerce et sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration a décidé que M. Philippe AMESTOY devait conserver dans un compte nominatif, jusqu'à la fin de ses fonctions, un montant minimum d'actions acquises dans le cadre des plans d'attribution d'actions Société Générale ou issues des levées d'option attribuées dans le cadre des plans d'options. Ce montant minimum est fixé à 1000 actions.

Dispositions relatives aux avantages postérieurs à l'emploi

- Indemnité de départ : MM. AYMERICH et AMESTOY ne bénéficient pas d'indemnité de départ au titre de la fin de leur mandat social.
- Retraite : MM. AYMERICH et AMESTOY continuent à bénéficier des dispositions du régime de l'allocation complémentaire de retraite des cadres « Hors Classification » de la Société Générale.

  Ce régime additif, mis en place en 1991, attribue aux bénéficiaires, à la date de la liquidation de leur pension de Sécurité Sociale, une pension globale égale au produit des deux termes suivants :

  – la moyenne, sur les dix dernières années de la carrière, de la fraction des rémunérations fixes excédant la « Tranche B » de l'AGIRC augmentées de la rémunération variable dans la limite de 5 % de la rémunération fixe,

  – le taux égal au rapport entre un nombre d'années d'ancienneté au sein de Société Générale et 60, soit une acquisition de droits potentiels égale à 1,67 % par an, l'ancienneté prise en compte ne pouvant excéder 42 annuités.

  De cette pension globale est déduite la retraite AGIRC « Tranche C » acquise au titre de leur activité au sein de Société Générale. L'allocation complémentaire à charge de Société Générale est majorée pour les bénéficiaires ayant élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après l'âge légal de liquidation de la retraite Sécurité Sociale. Elle ne peut pas être inférieure au tiers de la valeur de service à taux plein des points AGIRC « Tranche B » acquis par l'intéressé depuis sa nomination dans la catégorie « Hors Classification » de Société Générale.

Les rémunérations et les annuités prises en considération au titre de la période d'activité à Société Générale incluent tant les services accomplis en tant que salarié que ceux accomplis en tant que mandataire social au Crédit du Nord. Le bénéfice de ce régime est soumis à condition de présence dans l'entreprise au moment de la liquidation des droits.

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2016

Les rémunérations fixe et variable au titre de 2016 du Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont présentées dans les tableaux AFEP/MEDEF qui suivent.

Jetons de présence versés aux administrateurs

Le montant des jetons de présence a été fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 mai 2016 à 148 000 euros.

Les règles de répartition des jetons de présence entre les administrateurs, arrêtées par le Conseil d'Administration du 12 mars 1998, sont les suivantes :

- la moitié des jetons de présence est répartie par parts égales entre les administrateurs ;
- le solde est réparti entre les administrateurs proportionnellement au nombre de séances du Conseil auxquelles chacun a participé au cours de l'exercice, la part des absents n'étant pas redistribuée aux autres administrateurs mais restant acquise au Crédit du Nord.

Les recommandations AFEP/MEDEF et AMF

Le Conseil d'Administration du Crédit du Nord (CDN) a examiné les recommandations AFEP/MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et a décidé de les appliquer.

La présentation standardisée de leurs rémunérations, établie conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, figure ci-après.

Tableaux normalisés conformes aux recommandations de l'AFEP/MEDEF et AMF

Tableau 1

TABLEAU DE SYNTHESE DES REMUNERATIONS ET DES OPTIONS, ACTIONS ET EQUIVALENTS ACTIONS ATTRIBUES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (1)

	Exercice 2015	Exercice 2016
Bernardo SANCHEZ INCERA, Président depuis le 31 octobre 2014		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 566 639	1 567 754
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir tableau 4)	0	0
Valorisation des actions ou équivalents actions attribués dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au cours de l'exercice (2)	567 000	570 000
TOTAL	2 133 639	2 137 754
Philippe AYMERICH, Directeur Général depuis le 11 janvier 2012		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	747 635	785 874
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir tableau 4)	0	0
Valorisation des actions attribuées dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au cours de l'exercice (2)	0	0
Valorisation des équivalents actions attribués dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au cours de l'exercice (2)	0	0
TOTAL	747 635	785 874
Philippe AMESTOY, Directeur Général Délégué depuis le 1er janvier 2015		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	357 977	368 315
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir tableau 4)	0	0
Valorisation des actions attribuées dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au cours de l'exercice (2)	0	0
Valorisation des équivalents actions attribués dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au cours de l'exercice (2)	0	0
TOTAL	357 977	368 315

(1) Il s'agit des rémunérations dues au titre des mandats sociaux exercés au cours de l'exercice. Ces montants sont exprimés en euros sur une base brute avant impôt.

(2) Ce dispositif est détaillé dans le chapitre consacré à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux du Document de référence de la Société Générale aux pages 105 et suivantes.

Tableau 2

TABLEAU RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (1)

	Exercice 2015		Exercice 2016	
	Montants payés	Montants dus au titre de l'exercice	Montants payés	Montants dus au titre de l'exercice
Bernardo SANCHEZ INCERA, Président *(Ces rémunérations ne sont pas facturées au Crédit du Nord à l'exception des jetons de présence versés au titre du mandat exercé au CDN)*				
- rémunération fixe	800 000	800 000	800 000	800 000
- rémunération variable annuelle non différée (2)	63 186	151 984	118 711	152 293
- rémunération variable annuelle différée (2)	513 722	607 936	394 169 (3)	609 172
- rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- jetons de présence	35 740	0	33 273	0
- avantages en nature (4)	6 719	6 719	6 288	6 288
TOTAL	1 419 367	1 566 639	1 352 441	1 567 754
Philippe AYMERICH, Directeur Général				
- rémunération fixe	220 008	220 008	246 252	246 252
- prime fixe annuelle	20 000	20 000	20 000	20 000
- rémunération variable annuelle non différée (2)	129 800	129 600	129 600	131 500
- rémunération variable annuelle différée (2)	614 211	368 400	558 047	383 500
- rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
- jetons de présence	0	0	0	0
- rémunération exceptionnelle (5)	5 336	5 336	0	0
- avantages en nature (4)	4 291	4 291	4 622	4 622
TOTAL	993 646	747 635	958 521	785 874
Philippe AMESTOY, Directeur Général Délégué				
- rémunération fixe	155 000	155 000	160 000	160 000
- rémunération variable annuelle non différée (2)	51 000	55 500	55 500	57 000
- rémunération variable annuelle différée (2)	17 237	129 500	169 994	133 000
- rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
- avantages en nature (6)	17 977	17 977	18 315	18 315
TOTAL	241 214	357 977	403 809	368 315

(1) Les éléments de rémunération sont exprimés en Euros, sur une base brute avant impôt.

(2) Les critères en application desquels ces éléments ont été calculés sont précisés dans le chapitre consacré à la rémunération des Dirigeants mandataires sociaux (Société Générale et Crédit du Nord).

(3) Voir détail p. 111 du Document de référence Société Générale.

(4) Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction.

(5) Ce montant correspond au versement d'une prime liée à l'attribution d'une médaille du travail.

(6) Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction et d'un logement.

En application de l'article L. 511-79 du Code Monétaire et Financier, un taux d'actualisation d'un quart au plus de la rémunération variable totale peut être appliqué pour autant que le paiement s'effectue sous la forme d'instruments différés pour une durée d'au moins 5 ans.

Tableau 3

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRESENCE PERÇUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Membres du conseil qui perçoivent des jetons de présence*	Jetons de présence versés au titre de 2015 et payés en 2016 (1)	Jetons de présence versés au titre de 2016 et payés en 2017 (1)
Bernardo SANCHEZ INCERA	3 810	6 350
Didier ALIX (2)	4 445	4 603
Sophie-Ségolène BENHAMOU (3)	4 127,50	6 985
Christophe BONDUELLE (4)	1 428,75	-
Séverin CABANNES	3 333,75	1 587
Véronique CHAUFFERT YVART (2)(5)	-	4 603
Thierry DIGOUTTE (6)	4 140 (9)	8 450 (9)
Bruno FLICHY	3 333,75	6 350
Marie-Chantal JACQUOT (6)(7)	3 506,25 (9)	-
Medhi MADJI (6)	-	7 393 (8)
Thierry MULLIEZ	3 333,75	5 556
Anne PERRIN	-	3 968
Annie PRIGENT (6)	4 233 (10)	8 450 (10)
Jean-François SAMMARCELLI (2)(8)	3 333,75	6 350
TOTAL	39 025,50	70 645

* *Depuis l'Assemblée Générale de mai 2016, l'allocation individuelle des jetons de présence a été revue. Elle est depuis passée de 6 à 10 K euros par membre du Conseil et de 1 à 2 K euros par membre du Comité des Risques.*

(1) Montants nets versés aux personnes physiques après déduction du prélèvement obligatoire de 21 % et des prélèvements sociaux (application du régime fiscal issue de la Loi de finances).

(2) Egalement membre du Comité des Risques.

(3) Nommée membre du Comité des Risques au Conseil d'Administration de mai 2015.

(4) Démissionnaire en octobre 2015.

(5) Nommée membre du Comité des Risques au Conseil d'Administration de juillet 2016.

(6) Administrateur représentant les salariés.

(7) Mandat échu à novembre 2015, ne s'est pas représentée.

(8) Nommé membre du Comité des Risques au Conseil d'Administration d'octobre 2016.

(9) Montant brut versé au syndicat CFDT du Crédit du Nord et net de fiscalité.

(10) Montant brut versé au syndicat SNB du Crédit du Nord et net de fiscalité.

Tableau 4

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'EMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIETE DU GROUPE

Le Conseil d'Administration de Société Générale (SG) n'a pas attribué d'options au cours de l'exercice 2016.

Tableau 5

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS SOCIETE GENERALE LEVEES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice*
Bernardo SANCHEZ INCERA	-	-	-
Philippe AYMERICH	09/03/2009	5 691	23,18
Philippe AMESTOY	09/03/2009	2 169	23,18

* *Montants en euros.*

Tableau 6

ACTIONS SOCIETE GENERALE ATTRIBUEES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Montants en EUR	Date d'attribution	Motif de l'attribution	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (1)	Date de constatation de la condition de performance	Date de livraison des actions	Conditions de performance
Bernardo SANCHEZ INCERA	18/05/2016 (1)	Modalité de paiement de la rémunération variable annuelle due au titre de l'exercice 2015	4 616	139 311	29/03/2018	30/09/2018	oui (2)
			4 617	133 524	29/03/2019	30/09/2019	oui (2)
		Intéressement à long terme dû au titre de l'exercice 2015	14 996	330 962	31/03/2020	01/04/2021	oui (2)
			14 996	317 465	31/03/2022	01/04/2023	oui (2)
Philippe AYMERICH	18/05/2016 (1)	Modalité de paiement de la composante variable due au titre de l'exercice 2015	1 813	52 432	29/03/2019	30/09/2019	oui (2)
			1 813	59 394	31/03/2021	02/10/2021	oui (2)
Philippe AMESTOY	18/05/2016 (1)	Modalité de paiement de la composante variable due au titre de l'exercice 2015	749	22 605	29/03/2018	30/09/2018	oui (2)
			749	21 661	29/03/2019	30/09/2019	oui (2)

(1) *Les montants de la composante variable ont été déterminés par les Conseils de Société Générale du 10/02/2016 et 15/03/2016. L'attribution des actions de performance correspondantes ont été attribuées par le Conseil de Société Générale du 18/05/2015.*

(2) *Les conditions de performances applicables sont décrites dans le chapitre sur le Gouvernement d'entreprise du Document de référence 2016 du Groupe Société Générale.*

Tableau 7

ACTIONS SOCIETE GENERALE REÇUES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (1)

	Date d'attribution	Nombre d'actions reçues durant l'exercice
Bernardo SANCHEZ INCERA	14/03/2013	3 750
	13/03/2014	2 633
Philippe AYMERICH	N/A	N/A
Philippe AMESTOY	02/03/2012	2 532

(1) Au titre des rémunérations variables annuelles différées attribuées en 2012, 2013 et 2014 au titre des exercices 2011, 2012 et 2013 (actions issues d'un programme de rachats).Sont exclues les 40 actions attribuées par Société Générale à tous les salariés du Groupe en 2010 dans le cadre du « Plan d'attribution gratuite d'actions pour tous ».

EQUIVALENTS ACTIONS SOCIETE GENERALE REÇUES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (1)

	Date d'attribution	Nombre d'équivalents actions acquises durant l'exercice	Montant versé (en euros)
Bernardo SANCHEZ INCERA	02/05/2012	25 000	877 178

(1) Equivalents actions reçus au titre du plan d'intéressement à long terme des Dirigeants mandataires sociaux exécutifs (SG). Ils correspondent sur l'exercice 2016 à la deuxième échéance de l'intéressement à long terme attribué par le Conseil d'Administration de SG du 2 mai 2012 sous forme d'équivalents actions dont l'acquisition était intégralement conditionnée à la performance relative de l'action Société Générale par rapport à ses pairs. La performance boursière évaluée début 2015 a placé Société Générale au 3ème rang de l'échantillon.

Tableau 8

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS SOCIETE GENERALE INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT (1)

Date d'Assemblée SG	27/05/2008	27/05/2008
Date du Conseil d'Administration SG	09/03/2010	09/03/2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées (2)	44 422	58 068
dont nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux		
Mandataire 1 : Bernardo SANCHEZ INCERA (3)	0	0
Mandataire 2: Philippe AYMERICH (4)	14 215	11 382
Mandataire 3: Philippe AMESTOY (5)	2 764	4 337
Point de départ d'exercice des options	09/03/2014	31/03/2012
Date d'expiration	08/03/2017	08/03/2016
Prix de souscription ou d'achat (en euros) (6)	41,20	23,18
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)		
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)	26 %	27 %
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2016	4 949	25 778
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	23 609	32 290
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	15 864	0
Dilution potentielle de capital (7)	0,03 %	0,00 %

(1) Les charges de personnel générées par ces plans d'option sont présentées en p.119 du Document de référence de Crédit du Nord (note 5-3).

(2) L'exercice d'une option donne droit à une action Société Générale. Ce tableau tient compte des ajustements effectués suite aux augmentations de capital. Cette ligne ne tient pas compte des levées réalisées depuis la date d'attribution.

(3) Nommé mandataire social le 28 mai 2014.

(4) Nommé mandataire social le 11 janvier 2012.

(5) Mandataire social depuis le 1er janvier 2015.

(6) Le prix de souscription ou d'achat est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'Administration de Société Générale.

(7) La dilution est le résultat de la division du nombre d'options restantes pouvant être souscrites par le nombre d'actions composant le capital social de Société Générale.

Tableau 9

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur aux dix premiers salariés du Groupe Crédit du Nord, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé*	0	0
Options détenues sur l'émetteur, levées durant l'exercice par les dix premiers salariés du Groupe Crédit du Nord, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	8 516	38,73

* *Aucun plan d'option n'a été mis en place par Société Générale au cours de l'exercice 2016.*

Tableau 10

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'ACTIONS DE PERFORMANCE INFORMATION SUR LES ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES					
Date d'Assemblée SG	18/05/2016	20/05/2014	22/05/2012	22/05/2012	25/05/2010
Date du Conseil d'Administration SG	18/05/2016	12/03/2015	13/03/2014	14/03/2013	02/03/2012
Nombre total d'actions attribuées	149 210	97 032	79 302	145 916	184 788
dont le nombre attribué aux mandataires sociaux (1)					
Mandataire 1 : Bernardo SANCHEZ INCERA	39 225	-	-	-	-
Mandataire 2 : Philippe AYMERICH	3 626	-	-	-	-
Mandataire 3 : Philippe AMESTOY	1 498	-	-	612	2 532
Nombre total de bénéficiaires	401	514	521	582	541
Date d'acquisition des actions	Cf tableau ci-après	31/03/2017 (R)	31/03/2016 (R)	31/03/2015 (R)	31/03/2014 (R)
		31/03/2019 (NR)	31/03/2018 (NR)	31/03/2017 (NR)	31/03/2016 (NR)
Date de fin de période de conservation (2)	Cf tableau ci-après	31/03/2019	31/03/2018	31/03/2017	31/03/2016
Conditions de performance (3)	oui	oui	oui	oui	oui
Juste valeur (en EUR) (4)		36,4 (R)	37,8 (R)	26,1 (R)	21,9 (R)
	Cf tableau ci-après	34,9 (NR)	38,1 (NR)	27,1 (NR)	22,5 (NR)
Nombre d'actions acquises au 31/12/2016	0	0	77 698	140 599	183 441
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	605	1 503	1 604	5 317	1 347
Actions de performance restantes en fin d'exercice	148 605	95 529	0	0	0

(1) Pour les Dirigeants mandataire sociaux, voir également les tableaux 6 et 7 du Document de référence 2016.

(2) Applicable aux attributaires résidents fiscaux français uniquement.

(3) Les conditions de performance applicables sont décrites dans le Document de référence de Société Générale au point « Plans d'attribution d'actions aux salariés ».

(4) La méthode de valorisation utilisée pour le calcul de la juste valeur est celle dite par arbitrage.

R = Résidents fiscaux français.

NR = Non Résidents fiscaux français.

DÉTAIL DU PLAN 2016 D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE [1]				
Date d'Assemblée SG	18/05/2016			
Date du Conseil d'Administration SG	18/05/2016			
Nombre total d'actions attribuées	149 210			
dont nombre attribué aux mandataires sociaux [2]				
Mandataire 1 : Bernardo SANCHEZ INCERA	9 233	-	29 992	-
Mandataire 2 : Philippe AYMERICH	1 813	-	-	1 813
Mandataire 3 : Philippe AMESTOY	1 498	-	-	-
Date d'acquisition des actions	29/03/2018 (1ère tranche) 29/03/2019 (2ème tranche)	29/09/2019	31/03/2020 (1ère tranche) 31/03/2022 (2ème tranche)	31/03/2021
Date de fin de période de conservation	30/09/2018 30/09/2019	N/A	01/04/2021 01/04/2023	02/10/2021
Conditions de performance [3]	oui	oui	oui	oui
Juste valeur (en EUR) [4]	30,18 (1ère tranche) 28,92 (2ème tranche)	29,55	22,07 (1ère tranche) 21,17 (2ème tranche)	32,76

(1) Au titre du plan annuel d'intéressement à long terme des collaborateurs et des attributions dans le cadre de la politique spécifique de fidélisation et de rémunération des populations régulées au sens de la réglementation bancaire (y compris mandataires sociaux et membres du comité exécutif).

(2) Pour les Dirigeants mandataire sociaux, voir également les tableaux 6 et 7 du Document de référence 2016.

(3) Les conditions de performance applicables sont décrites dans le Document de référence de Société Générale au point « Plans d'attribution d'actions aux salariés ».

(4) La méthode de valorisation utilisée pour le calcul de la juste valeur est celle dite par arbitrage.

Tableau 11

SITUATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX										
	Dates des mandats		Contrat de travail avec le Crédit du Nord [1]		Régime de retraite supplémentaire [2]		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	début	fin	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Bernardo SANCHEZ INCERA Président	2014 [4]	2018		X	X [3]			X		X
Philippe AYMERICH Directeur Général	2012	2019 [5]		X	X [3]			X		X
Philippe AMESTOY Directeur Général Délégué	2015	2019 [5]		X	X [3]			X		X

(1) S'agissant du non-cumul du mandat social avec un contrat de travail, seuls sont visés par les recommandations AFEP/MEDEF: le Président du Conseil d'Administration, le Président-Directeur Général et le Directeur Général dans les sociétés à Conseil d'Administration.

(2) Le détail des régimes de retraites complémentaires figure au chapitre « Informations sur les mandataires sociaux » de Crédit du Nord et au chapitre 3.3 « Gouvernement d'entreprise » du Document de référence 2017 de Société Générale).

(3) Versée par la Société Générale.

(4) Nommé administrateur à l'Assemblée Générale du 28 mai 2014 et Président du Conseil le 31 octobre 2014.

(5) Echéance Assemblée Générale 2019 qui approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Crédit du Nord, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthodes comptables exposés dans la note 1 « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes annuels – 2. Comparabilité des comptes » de l'annexe relatifs à :

- la définition du fonds commercial, l'évaluation des actifs corporels, incorporels et du fonds commercial postérieurement à leur date d'entrée, et le mali technique de fusion ;
- l'évaluation et à la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également à des estimations comptables significatives portant sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme selon les modalités décrites dans les notes de l'annexe aux comptes annuels suivantes : 1. « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes - 2. Recours à des estimations et au jugement » et 2.1 « Portefeuille titres ». Nous avons, d'une part, revu et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes de l'annexe aux comptes annuels ci-dessus mentionnées.
- Comme indiqué dans les notes 1 « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes » et 2.2 « Opérations sur les instruments financiers à terme » de l'annexe aux comptes annuels, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont

pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté, d'une part, à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés et, d'autre part, à apprécier les données et les hypothèses utilisées et leur observabilité, ainsi que la prise en compte des risques généralement constatés sur les marchés, dans les valorisations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : ces informations n'incluent pas toutes les rémunérations et avantages versés par la société contrôlant votre société aux mandataires sociaux concernés au titre des mandats, fonctions ou missions autres que ceux exercés au sein ou pour le compte du Groupe Crédit du Nord, et ces informations incluent les rémunérations et indemnités versées par votre société aux mandataires sociaux uniquement au titre de leur mandat exercé au sein du Crédit du Nord.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES
José-Luis GARCIA

ERNST & YOUNG et Autres
Vincent ROTY

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 255-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 255-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec Société Générale, actionnaire de votre société

a) Nature et objet

Mutualisation des infrastructures informatiques.

Modalités

Dans le cadre de la recherche de synergies au sein du Groupe Société Générale, un accord de sous-traitance à un service de Société Générale (GTS) a été élaboré au cours du premier semestre 2009 et mis en place le 1er août 2009. Cette sous-traitance porte sur le déploiement, la production et la maintenance des services d'infrastructures techniques en matière informatique, et a fait l'objet d'une facturation à l'euro l'euro des charges encourues par GTS depuis 2009. Votre Conseil d'Administration du 23 juillet 2009 a autorisé la signature des conventions nécessaires à la mise en œuvre de cet accord.

La facturation des prestations effectuées au cours de l'exercice 2016 s'élève à 51 016 K€ hors taxes.

b) Nature et objet

Système d'information commun à la banque de détail France du Groupe Société Générale.

Modalités

Pour répondre à une logique d'amélioration de service lié aux besoins informatiques des différents métiers des Banques de détail du Groupe Société Générale, Société Générale et votre société avaient souhaité mettre en place un système d'information commun au travers du programme Convergence. Le choix de construire ce système d'information avec les actifs de chacune des enseignes de la Banque de détail en France du Groupe Société Générale induisait la mise en place d'une organisation commune, la Direction des Systèmes d'Information, Organisation et Processus (SIOP), logée au sein de Société Générale. SIOP avait pour ambition de sécuriser le fonctionnement du système informatique et d'optimiser les synergies attendues, avec pour objectif de réduire la part du PNB consacrée au poste informatique.

Fin 2014, devant les difficultés de développer un système d'information unique et d'un commun accord, Société Générale et votre société ont mis fin au programme Convergence.

SIOP, renommé ITIM en 2015, continue néanmoins et continuera de développer les systèmes d'information de la Banque de Détail de Société Générale et de votre société, mais de façon séparée.

Votre Conseil d'Administration du 6 mai 2011 a autorisé la signature des textes nécessaires à la mise en œuvre du programme Convergence et à la mutualisation des équipes au sein de SIOP, avec la signature :

– d'un contrat (lettre d'intention et convention de fonctionnement) qui précise les conditions générales juridiques, administratives et financières dans lesquelles SIOP, devenu depuis ITIM, fournit des services à ses clients ainsi que la mise en application du contrat, son périmètre et sa gouvernance ; la lettre d'intention a été suivie de la signature d'un contrat cadre de prestations et d'un contrat d'application en date du 9 mars 2012 ;
– d'un contrat de cession qui précise, dans le cadre de la mise en œuvre du contrat précité, les modalités de transfert et de cession des droits, devoirs et obligations de votre société à SIOP, portant notamment sur la cession de certains actifs (biens immatériels notamment) à leur valeur réelle. Un protocole de cession de droits de propriété intellectuelle a été signé le 10 novembre 2011.

Depuis 2014, aucun lot n'a été cédé par votre société à Société Générale. Compte tenu de l'arrêt du programme Convergence, le programme de cession de lots a pris fin, et aucun nouveau lot ne sera cédé.

Au titre de l'exercice 2016, la facturation des prestations effectuées dans le cadre du contrat de service signé entre ITIM (ex-SIOP) et votre société s'élève à 95 381 K€ hors taxes.

c) Nature et objet

Mutualisation des activités de back office de paiement.

Modalités

Dans le cadre du projet de mutualisation des back office de paiement avec Société Générale (GTPS), trois plateformes ont été créées pour l'ensemble des réseaux France situées à Paris pour les chèques, les flux et la monétique, à Schiltigheim (Bas-Rhin) pour la monétique et à Lille pour les flux.

Ce projet est lié aux obligations réglementaires propres au Groupe Société Générale, classé établissement systémique, qui doit donc mettre en œuvre un dispositif particulièrement résilient en matière de paiement.

Dans un premier temps, les équipes de votre société seront placées sous une autorité unique puis une réorganisation progressive se mettra en place, au rythme notamment des départs en retraite.

Votre Conseil d'Administration du 28 mai 2014 a autorisé la signature des textes nécessaires à la mise en œuvre de ce projet, soit la signature :

– d'un contrat cadre, signé le 1er juillet 2014, qui définit les conditions générales dans lesquelles des équipes de Société Générale réaliseront le traitement des activités « moyens de paiement » du Groupe Crédit du Nord ;
– de contrats d'application, signés le 11 juillet 2014, qui détaillent les prestations réalisées par Société Générale pour le compte du Groupe Crédit du Nord.

La facturation des prestations effectuées au cours de l'exercice 2016 s'élève à 13 366 K€.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES
José-Luis GARCIA

ERNST & YOUNG et Autres
Vincent ROTY

Projet de Résolutions
Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2017

Première résolution **Approbation des comptes consolidés**	« Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale approuve les opérations qui y sont retracées, le bilan arrêté au 31 décembre 2016 et le compte de résultat de l'exercice 2016. L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôts, en part du Groupe, à 504 963 000,00 euros. »
Deuxième résolution **Approbation des comptes individuels Quitus aux Administrateurs**	« Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes individuels, l'Assemblée Générale approuve les opérations qui y sont retracées, le bilan arrêté au 31 décembre 2016 et le compte de résultat de l'exercice 2016. L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôts à 619 792 578,35 euros. En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice. »
Troisième résolution **Affectation du résultat**	« Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, l'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 619 792 578,35 euros. Le montant du bénéfice majoré du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 961 417,25 euros, forme un total distribuable de 620 753 995,60 euros que l'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit : – attribution aux actions, à titre de dividende, d'une somme de 170 262 846,18 euros. Le dividende par action s'élève à 1,53 euro ; – affectation d'une somme de 450 491 149,42 euros au report à nouveau. Les dividendes sont éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts. Conformément à la loi, il est rappelé, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants : – exercice 2015 : 2,50 euros par action, – exercice 2014 : 2,20 euros par action, – exercice 2013 : 3,70 euros par action
Quatrième résolution **Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce**	« Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, l'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, statue sur ce rapport et prend acte qu'il n'y a pas de nouvelle convention à soumettre à approbation. »

Cinquième résolution **Avis consultatif sur la rémunération versée en 2016 aux personnes visées à l'article L. 511-71 du Code Monétaire et Financier**	« L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil, consultée en application de l'article L. 511-73 du Code Monétaire et Financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale de : 6 632 500,00 € des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2016 aux personnes visées par ledit article. »
Sixième résolution **Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Délégué**	« L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration établi en application de l'article L. 225-37-2 du Code de Commerce, approuve la politique de rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Délégué telle que présentée dans ledit rapport. »
Septième résolution **Renouvellement du mandat d'un Administrateur**	« Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, l'Assemblée Générale décide, de renouveler le mandat de **Mme Anne MARION-BOUCHACOURT** en qualité d'Administrateur pour une durée de 4 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020. »
Huitième résolution **Renouvellement du mandat d'un Administrateur**	« Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, l'Assemblée Générale décide, de renouveler **M. Jean-François SAMMARCELLI** en qualité d'Administrateur pour une durée de 4 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020. »
Neuvième résolution **Pouvoirs**	« Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour effectuer toutes formalités et publications relatives aux résolutions qui précèdent. »

Le présent chapitre vise à préciser les éléments clés des différents risques auxquels le Groupe est exposé, ainsi que sa capacité à respecter les minima réglementaires.

Des risques définis et cartographiés

Le Groupe Crédit du Nord est exposé à des risques liés à son activité bancaire ou à l'exercice de ses métiers dans leur environnement. Les principaux risques identifiés par le Groupe sont le risque de crédit et de contrepartie, les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité et de financement, les risques structurels de taux et de change et le risque de non-conformité.

Ces risques font l'objet d'un exposé synthétique et de définitions dans le Rapport du Président sur le Contrôle Interne, qui figure dans le Chapitre 2.

Des risques encadrés et supervisés par le Conseil d'Administration

Les risques bancaires sont classés en trois grandes catégories : risques de crédit, risques de marché, risques opérationnels. Ils font l'objet d'une évaluation et leur est associée une pondération qui permet de mesurer leur valeur au bilan réglementaire de l'entreprise (encours pondérés des risques, ou RWA pour *Risk Weighted Assets*).

Pour toute décision d'engagement, un dispositif de contrôle interne existe, permettant de piloter le niveau et la nature des risques encourus, de les mesurer et d'en assurer le contrôle. Ce dispositif est exposé au Chapitre 2 (Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques).

Une supervision par des autorités de tutelle indépendantes et des obligations de publication

En matière de supervision externe, les banques doivent, selon la réglementation applicable, immobiliser une partie de leur capital afin de couvrir les risques encourus. Ceci leur permet de répondre aux aléas résultant de l'exercice de leurs activités sans mettre en péril leur équilibre ou celui du système financier global : du niveau des encours pondérés par les risques et des autres engagements dérive donc un besoin en capital exprimé en pourcentage (ratio de capital déterminé selon une formule capital prudentiel / encours pondérés).

Les autorités publiques ont défini des ratios permettant d'encadrer les risques pris par les établissements bancaires : exigences de capital (ratio global, ratio CET1 notamment), encadrement des expositions (ratio de levier) ou des besoins en financement court (*Liquidity Coverage Ratio*, ou LCR) ou à plus long terme (*Net Stable Funding Ratio ou NSFR*).

Les autorités de tutelle définissent des minima aux différents ratios, en tenant compte de déductions ou de majorations prudentielles. Elles s'assurent, par des contrôles réguliers ou des audits, de la pertinence du dispositif de mesure et de contrôle des risques et de l'adéquation du niveau de capital prudentiel du Groupe au regard des risques évalués et formulent éventuellement des recommandations pour améliorer le dispositif.

Pour le Groupe Crédit du Nord, l'Autorité de Contrôle Prudentiel est la Banque centrale européenne, agissant pour le compte de l'Autorité bancaire européenne.

Le risque de crédit représente plus de 90 % des encours pondérés en risques du Groupe

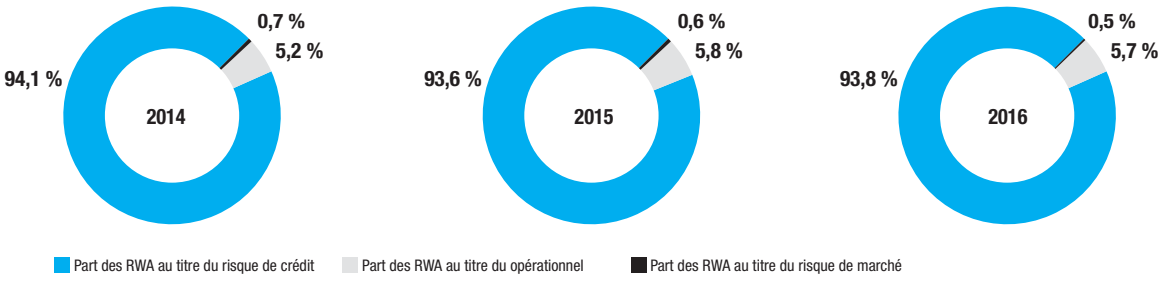

Risques et adéquation des Fonds Propres 4

Chiffres clés ____ 210

Gestion des risques ____ 212
Rôle et responsabilités des Directions en charge du suivi des risques 212
Typologie des risques (rapport du Président sur le Contrôle Interne et la gestion des risques) 213

Gestion du capital et adéquation des fonds propres ____ 214
Le cadre réglementaire 214
Champs d'application – périmètre prudentiel 215
Fonds propres 215
Exigences en fonds propres 218
Capital 219
Ratio de levier 220
Ratio de contrôle des grands risques 220

Les risques de crédit ____ 221
Gestion des risques de crédit : organisation et structure 221
Politique de crédit 221
Dispositif de suivi et de surveillance des risques 222
Le risque de remplacement 223
Couverture des risques de crédit 225
Mesure des risques et notations internes 226
Informations quantitatives 230

Les risques de marché ____ 234
Organisation 234
Contrôle indépendant de la valorisation 234
Les méthodes d'évaluation et d'encadrement des risques de marché 235
Value at Risk 99% (VaR) 235
La mesure du risque en *Stress Test* 237
Exigence en fonds propres et encours pondérés au titre des risques de marché 239

Les risques opérationnels ____ 240
Gestion des Risques Opérationnels : organisation et gouvernance 240
Mesure des Risques Opérationnels 241
Dispositifs de suivi des Risques Opérationnels 241
Modélisation des Risques Opérationnels 243
Assurances des Risques Opérationnels 244
Exigences en Fonds Propres 244

Le risque structurel de taux ____ 245
Organisation de la gestion du risque structurel de taux 245
Dispositif de mesure et suivi du risque structurel de taux 246
Risque structurel de change 248

Le risque de liquidité ____ 249
Gouvernance et organisation 249
Dispositif de mesure du risque de liquidité 250
Réserve de liquidité 251
Ratios réglementaires 251
Publication d'informations sur les charges pesant sur les actifs 252

Risques de non-conformité et de réputation, risques juridiques ____ 253
Conformité 253
Risques et litiges 254

Ce chapitre inclut les informations sur la gestion des risques associés aux instruments financiers, ainsi que les informations sur la gestion du capital et le respect des ratios réglementaires requises par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Certaines de ces informations font partie intégrante des notes annexes aux États financiers consolidés du Groupe et sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ; elles sont identifiées par la mention « **Audité** I », (le symbole ▲ indique la fin de la partie auditée).

Chiffres clés

Ratio global de solvabilité

(en % et montants en millions d'euros)

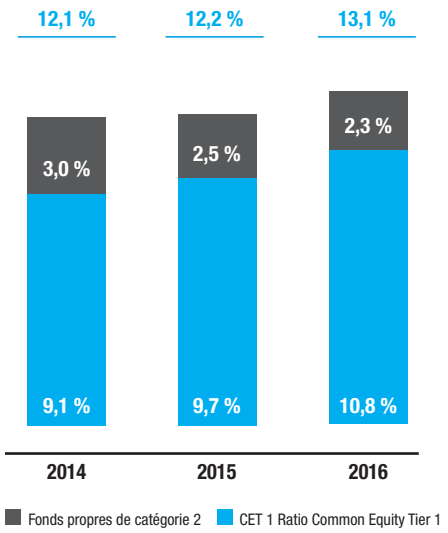

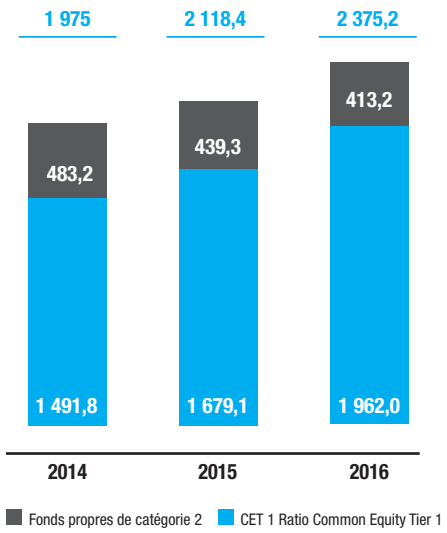

CET1 et ratio global phasé et non phasé

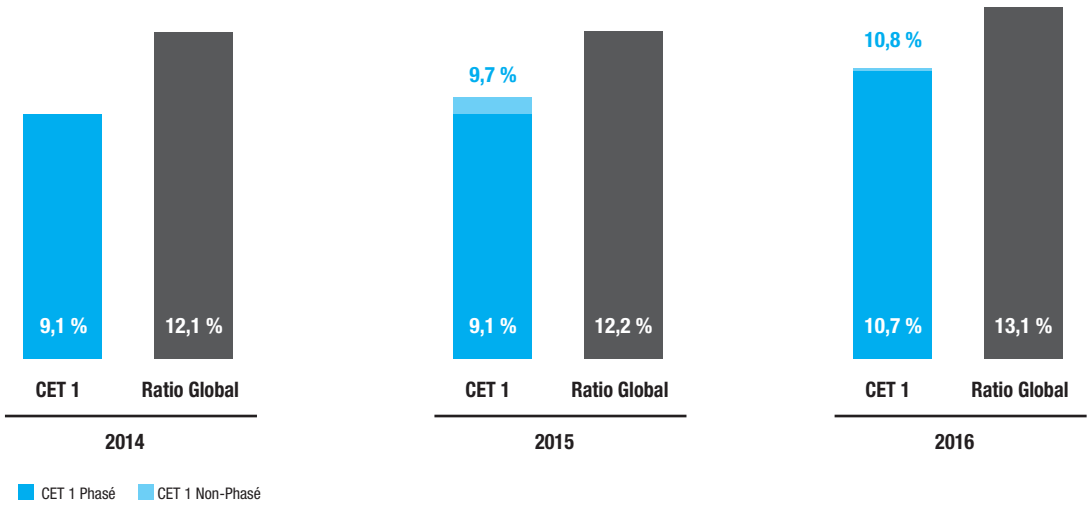

Ratio de levier [1]

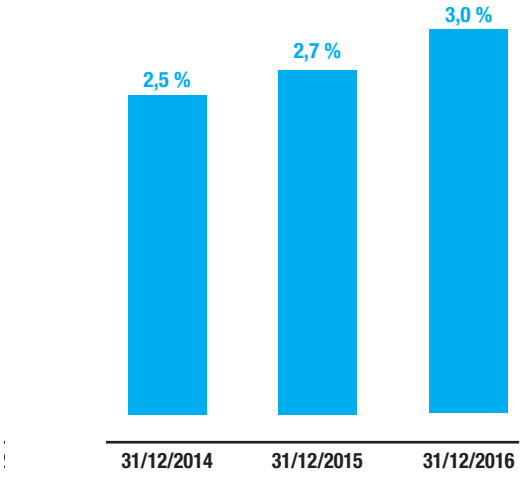

Ratio de liquidité à un mois *(liquidity coverage ratio – lcr)*

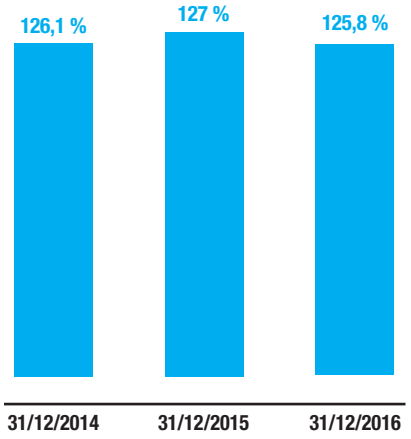

(1) Ratio non phasé sur la base des règles CRR adoptées par la Commission européenne en octobre 2014 (acte délégué).

Encours pondérés par les risques

(Risk Weighted Assets - RWA, Fin de période, en millions d'euros)

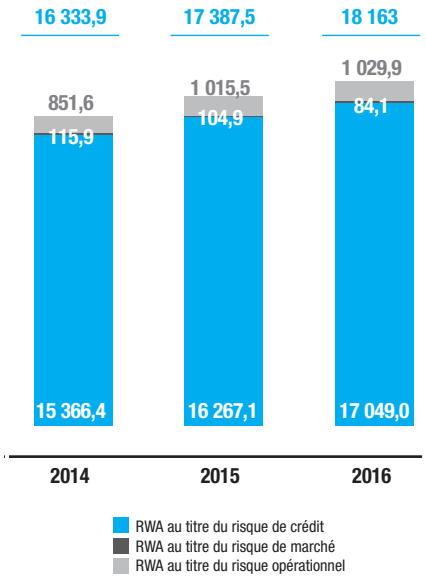

Encours douteux

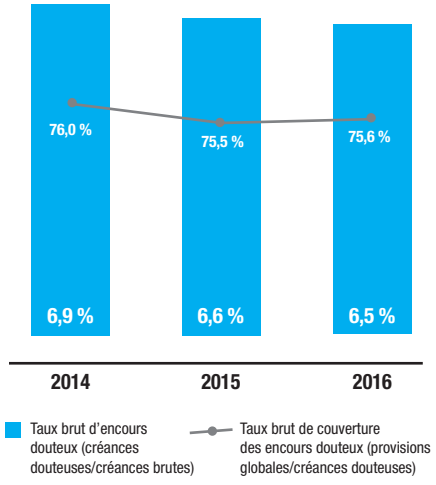

Gestion des risques

Le groupe Crédit du Nord est soumis à la supervision des autorités de tutelle et à des exigences réglementaires relatives aux fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement – règlement (UE) no 575/2013 du 26 juin 2013.

Une description de la typologie des risques et les grands principes de gestion des risques sont détaillés dans le « Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques ».

Rôle et responsabilités des Directions en charge du suivi des risques

Le Crédit du Nord s'inscrit dans les process de gestion des risques de Société Générale et a mis en place une organisation dans laquelle tous les métiers sont associés à la maîtrise des risques, ceci dans le souci de conserver un bon équilibre entre une culture risques forte et la promotion de l'innovation. Cette gestion des risques s'effectue dans le respect de normes applicables, notamment des articles 258 à 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et de la réglementation européenne CRR/CRD4 (cf. tableau ci-dessous reprenant le rôle des principales Directions intervenant dans la gestion des risques du Groupe).

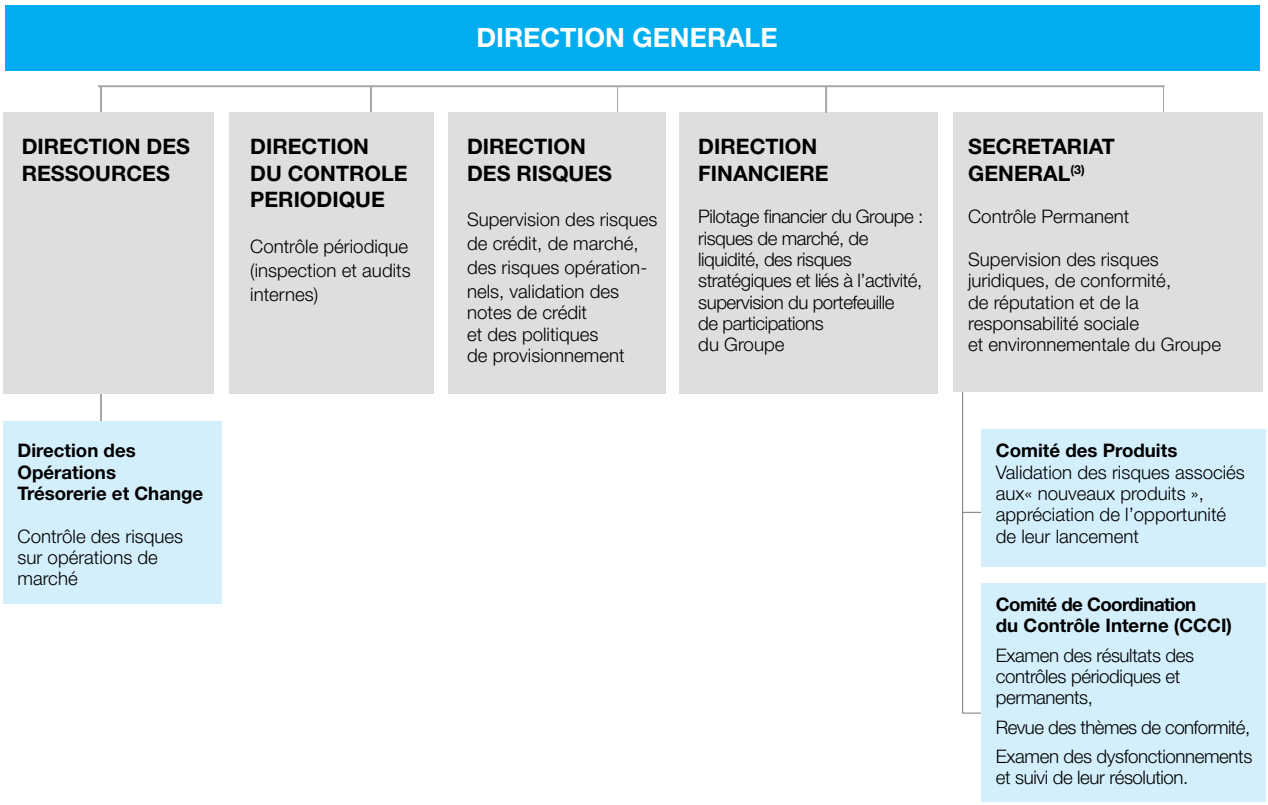

Typologie des risques (rapport du Président sur le Contrôle Interne et la gestion des risques)

Audité | La gestion des risques du Groupe s'articule autour des principales catégories suivantes :

- **le risque de crédit et de contrepartie** (y compris les effets de concentration) : risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché et aux activités de titrisation. De plus, le risque de crédit peut être aggravé par le risque de concentration individuelle, de concentration pays ou sectorielle ;
- **le risque de marché** : risque de pertes de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces derniers. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations), des dérivés et de tout autre actif ;
- **les risques opérationnels** : risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes d'information ou d'événements extérieurs. Ils comprennent notamment :
  - le risque de non-conformité (y compris les risques juridiques et fiscaux) : risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire ou de perte financière significative, qui naît du non-respect de dispositions réglementant l'activité du Groupe,
  - le risque de réputation : risque résultant d'une perception négative de la part des clients, des contreparties, des actionnaires, des investisseurs ou des régulateurs, pouvant affecter défavorablement la capacité du Groupe à maintenir ou engager des relations d'affaires et la continuité d'accès aux sources de financement ;
  - le risque de conduite inappropriée (« *misconduct* ») : risque de porter atteinte aux clients, aux marchés, au Groupe lui même, ou à l'image et la réputation du secteur bancaire en général, en raison d'une conduite inappropriée de ses activités ou de comportements inadéquats de ses employés ou de l'institution elle-même ;
- **les risques structurels de taux d'intérêt et de change** : risques de pertes de marge d'intérêt ou de valeur de la position structurelle à taux fixe en cas de variation des taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre ;
- **le risque de liquidité** et de financement : le risque de liquidité se définit comme l'incapacité pour le Groupe à faire face aux échéances de ses obligations financières à un coût raisonnable. Le risque de financement correspond au risque pour le Groupe de ne pas pouvoir financer le développement de ses activités selon ses objectifs commerciaux et à un coût compétitif par rapport à ses concurrents.

Par ailleurs, les risques liés à la Responsabilité Sociale et Environnementale font l'objet d'un suivi qui s'inscrit dans le dispositif de Société Générale. ▲

Gestion du capital et adéquation des fonds propres

Le cadre réglementaire

A la suite de la crise financière de ces dernières années, le Comité de Bâle, mandaté par le G20, a défini des nouvelles règles en matière de fonds propres et de liquidité visant à accroître la résilience du secteur bancaire. Les nouvelles règles, dites de Bâle 3, ont été publiées en décembre 2010. Elles ont été traduites dans le droit européen par une directive (CRD4) et un règlement (CRR), qui sont entrés en vigueur le 1er janvier 2014.

Le cadre général défini par Bâle 3 s'articule autour de trois piliers :

- le Pilier 1 fixe les exigences minimum de solvabilité et énonce les règles que les banques doivent employer pour mesurer les risques et calculer les besoins en fonds propres qui en découlent selon des méthodes standardisées ou plus avancées ;
- le Pilier 2 concerne la surveillance discrétionnaire exercée par l'autorité de tutelle compétente qui lui permet, en dialoguant constamment avec les établissements de crédit dont elle assure la supervision, d'apprécier l'adéquation de fonds propres calculés selon le Pilier 1 et de calibrer des exigences de fonds propres supplémentaires prenant en compte l'ensemble des risques auxquels sont confrontés ces établissements ;
- le Pilier 3 encourage la discipline de marché en élaborant un ensemble d'obligations déclaratives, tant quantitatives que qualitatives, qui permettent aux acteurs du marché de mieux évaluer les fonds propres, l'exposition aux risques, les procédures d'évaluation des risques et, partant, l'adéquation des fonds propres d'un établissement donné.

En matière de capital, les principales nouvelles mesures introduites pour renforcer la solvabilité des banques ont été les suivantes :

- la refonte complète et l'harmonisation de la définition des fonds propres avec en particulier l'amendement des règles de déductions, la définition d'un ratio « *Common Equity Tier 1* » normé et de nouveaux critères d'éligibilité aux fonds propres « Tier 1 » pour les titres hybrides ;
- de nouvelles exigences en fonds propres au titre du risque de contrepartie des opérations de marché, afin de prendre en compte le risque de variation de CVA (« *Credit Value Adjustement* ») et de couvrir les expositions sur les contreparties centrales (CCP) ;
- la mise en place de coussins de fonds propres qui pourront être mobilisés pour absorber les pertes en cas de tensions. Les nouvelles règles imposent aux établissements un coussin de conservation et un coussin contracyclique pour préserver leur solvabilité en cas de conditions adverses. De plus, un coussin supplémentaire est prévu pour les établissements d'importance systémique. Les exigences relatives aux coussins de fond propres sont entrées progressivement en vigueur depuis le 1er janvier 2016, pour une pleine application en janvier 2019 ;
- la mise en place d'un mécanisme de restriction des distributions applicables aux dividendes, aux instruments AT1 et aux rémunérations variables ;
- à ces mesures, viennent s'ajouter celles visant à encadrer la taille et, par conséquent, le recours à un effet de levier excessif. Pour ce faire, le Comité de Bâle a défini un ratio de levier dont les règles finales ont été publiées en janvier 2014, règles reprises dans le Règlement délégué UE 2015/62 de la Commission. Le ratio de levier met en rapport les fonds propres Tier 1 de l'établissement et les éléments de bilan et de hors-bilan, avec des retraitements pour les dérivés et les pensions. Les établissements ont l'obligation de le publier depuis 2015.

Sur le plan réglementaire, l'année 2016 a été marquée par le lancement de la réforme dite « Bâle 4 » visant à refondre le cadre réglementaire des risques de crédit et opérationnel. Début 2017, le GHOS (*Group of Governors and Heads of Supervision*) a repoussé *sine die* la réunion visant à avaliser le dispositif « Bâle 4 », la date de mise en application de ces dispositions est donc encore indéterminée à ce jour. Par ailleurs, la Commission a publié le 23 novembre 2016 son projet de texte CRR2 / CRD5. La majorité des dispositions entrera en application deux ans après l'entrée en vigueur de CRR2. Compte tenu du délai de Trilogue, cela ne devrait pas être avant 2019 au plus tôt. Les dispositions définitives

ne seront connues qu'à l'issue du processus législatif européen. Les textes sont donc encore susceptibles d'évoluer.

Cette réforme vise à transposer en droit européen les textes bâlois déjà finalisés :

- ratio de levier : l'exigence minimale de 3 % de Tier 1 est fixée ;
- transposition du *Net Stable Funding Ratio* (NSFR), des grands risques, de la méthode standard de calcul du risque de contrepartie de dérivés, de la réforme du dispositif de la mesure du risque de marché (*Fundamental Review of theTrading Book FRTB*), et de la norme relative au risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (*Interest Rate Risk in the Banking Book IRRBB*) ;
- inscription dans la directive de la distinction entre *Pillar 2 Requirement* (P2R) et *Pillar 2 Guidance* (P2G) dans le cadre du Pilier 2.

Enfin, la Banque centrale européenne a confirmé le niveau d'exigence de capital supplémentaire au titre du Pilier 2 (P2R-Pilier 2 obligatoire) à partir du 1er janvier 2017. Il s'établit pour le Crédit du Nord à 1 %. En tenant compte des différents coussins réglementaires, le niveau de ratio CET1 phasé s'établira à 6,75 % en 2017.

Tout au long de l'année 2016, le Groupe Crédit du Nord a respecté ses exigences minimales en matière de ratios.

Champs d'application – périmètre prudentiel

Au Crédit du Nord, le périmètre prudentiel est identique au périmètre de consolidation.

Fonds propres

Les fonds propres réglementaires du Crédit du Nord sont établis à partir de valeurs comptables mesurées conformément aux IFRS mais également au travers de retraitements réglementaires spécifiques dont certains sont mesurés à partir de grandeurs extra-comptables :

Fonds propres de base de catégorie 1 (*Common Equity Tier 1*)

Selon la réglementation CRR/CRD4, les fonds propres de base de catégorie 1 sont principalement constitués des éléments suivants :

- actions ordinaires (nettes des actions rachetées et auto détenues) et primes d'émission afférentes ;
- résultats non distribués ;
- autres éléments du résultat global accumulés ;
- autres réserves ;
- réserves minoritaires dans certaines limites fixées par CRR/CRD4.

Les déductions des fonds propres de base de catégorie 1 portent essentiellement sur les éléments suivants :

- montant estimé des dividendes ;
- écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles, nets des passifs d'impôts différés associés ;
- plus et moins-values latentes sur les opérations de couverture de flux de trésorerie ;
- résultat sur risque de crédit propre ;
- actifs d'impôts différés sur déficits ;
- actifs d'impôts différés sur différences temporaires au-delà d'une franchise ;
- actifs du fonds de pension à prestations définies, nets des impôts différés ;
- différence positive, s'il y a lieu, entre les pertes attendues sur les prêts et créances sur la clientèle évaluée en méthode interne et la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférentes ;
- pertes attendues sur les expositions du portefeuille de participations ;
- corrections de valeur découlant des exigences d'évaluation prudente ;
- positions de titrisation pondérées à 1 250 %, lorsque ces positions sont exclues du calcul des actifs pondérés.

Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

Les fonds propres de catégorie 2 incluent :

- titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) ;
- titres subordonnés remboursables (TSR) ;
- différence positive, s'il y a lieu, entre la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférentes aux expositions sur les prêts et créances sur la clientèle évaluée en méthode interne et les pertes attendues dans un montant admissible de 0,6 % des actifs pondérés au titre du risque de crédit en méthode interne ;
- ajustements de valeurs pour risque de crédit général relatifs aux expositions sur les prêts et créances sur la clientèle évaluée en méthode standard dans un montant admissible de 1,25 % des actifs pondérés au titre du risque de crédit en méthode standard.

Les déductions des fonds propres de catégorie 2 portent essentiellement sur les éléments suivants :

- titres hybrides Tier 2 autodétenus ;
- détention de titres hybrides Tier 2 émis par des entités du secteur financier ;
- quote-part des minoritaires au-delà de l'exigence minimale en capital dans les entités concernées.

TABLEAU 1 : EVOLUTION DES DETTES ELIGIBLES A LA CONSTITUTION DES FONDS PROPRES

(en millions d'euros)	31/12/2015	Emissions	Remboursements	Décote prudentielle	Autres	31/12/2016
Dettes admissibles en Tier 2						
Titres Subordonnés Remboursables	48,0	-	-22,0	-	-	26,0
Emprunts Subordonnés	350,0	-	-	-	-	350,0
TOTAL DETTES ADMISSIBLES	**398,0**	**-**	**-22,0**	**-**	**-**	**376,0**

Ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité est défini en mettant en rapport, d'une part, les fonds propres du Groupe et, d'autre part, la somme des risques de crédit pondérés et de l'exigence de fonds propres multipliée par 12,5 pour les risques de marché et les risques opérationnels.

Depuis le 1er janvier 2014, le nouveau cadre réglementaire impose des exigences minimales à respecter pour le ratio CET1 et le ratio Tier 1. Pour l'année 2015, l'exigence minimale de CET1 est de 4,5 %, celle de Tier 1 de 6 %, hors exigence Pilier 2. L'exigence totale de fonds propres, qui inclut les fonds propres CET1, AT1 et Tier 2, est quant à elle fixée à 8 %. En 2016, l'exigence minimale de CET1 est de 4,5 %, celle de Tier 1 de 7,25 %.

Pour 2016, dans le cadre du Pilier 2, à la suite de l'exercice de revue et d'évaluation (SREP) mené par la Banque Centrale Européenne (BCE), l'exigence en *Common Equity Tier 1* (CET1) applicable au groupe Crédit du Nord est fixée à 8 % (ratio phasé, y compris coussin de conservation).

Au 1er janvier 2017, l'exigence en *Common Equity Tier 1* (CET1) applicable au Groupe Crédit du Nord est fixée à 6,75 % (hors coussin contra-cyclique).

Le coussin contra-cyclique, au même titre que les coussins de conservation et systémique contribue à déterminer l'exigence globale de coussins. Le taux de coussin contra-cyclique est défini par pays. Chaque établissement calcule son exigence de coussin contra-cyclique en faisant la moyenne des taux de coussin contracyclique de chaque pays, pondérés par les expositions pertinentes au risque de crédit dans ces pays. Le taux de coussin contracyclique, entré en vigueur au 1er janvier 2016, est généralement compris entre 0 % et 2,5 % par pays, avec une période transitoire où ce taux est plafonné (0,625 % en 2016, 1,25 % en 2017 et 1,875 % en 2018).

L'exigence 2016 de coussin contra-cyclique pour le Groupe Crédit du Nord est non significative.

TABLEAU 2 : COMPOSITION DE L'EXIGENCE MINIMUM PRUDENTIELLE DE CAPITAL POUR CREDIT DU NORD AU 1ER JANVIER 2017 – RATIO NON PHASE

(en %)	01/01/2017
Exigence mimimum au titre du Pilier 1	4,5 %
Exigence mimimum au titre du *Pillar 2* requirement (P2R)	1,0 %
Exigence minimum au titre du coussin de conservation	2,5 %
Exigence mimimum au titre du coussin systémique	-
Exigence au titre du coussion contra-cyclique	-
EXIGENCE MINIMUM DU RATIO CET1	**8,0 %**

TABLEAU 3 : FONDS PROPRES PRUDENTIELS ET RATIOS DE SOLVABILITE CRR/CRD4 NON PHASES

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres part du Groupe	**3 098,1**	**2 942,9**
Titres super subordonnés (TSS)	-	-
Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	-	-
Capitaux propres consolidés, part du Groupe, net des TSS et TSDI	**3 098,1**	**2 942,9**
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
Immobilisations incorporelles	-168,0	-154,3
Écarts d'acquisitions	-508,0	-508,0
Dividendes proposés à l'AG et coupons à verser sur TSS et TSDI	-170,0	-278,0
Déductions et retraitements prudentiels	-290,1	-323,5
TOTAL DES FONDS PROPRES *COMMON EQUITY TIER 1*	**1 962,0**	**1 679,1**
Autres fonds propres additionnels de catégorie 1	-	-
Déductions Tiers One	-	-
TOTAL DES FONDS PROPRES TIER 1	**1 962,0**	**1 679,1**
Instruments Tier 2	375,3	398,5
Autres fonds propres additionnels de catégorie 2	37,9	40,8
Déductions Tier 2	-	-
FONDS PROPRES GLOBAUX	**2 375,2**	**2 118,4**
TOTAL DES ENCOURS PONDERES	**18 163,0**	**17 387,5**
Encours pondérés au titre du risque de crédit	17 049,0	16 267,1
Encours pondérés au titre du risque de marché	84,1	104,9
Encours pondérés au titre du risque opérationnel	1 029,9	1 015,5
RATIOS DE SOLVABILITE		
Ratio *Common Equity Tier 1*	10,8 %	9,7 %
Ratio Tier 1	10,8 %	9,7 %
Ratio global	13,1 %	12,2 %

Le ratio de solvabilité CRR/CRD4 phasé s'établit au 31 décembre 2016 à 10,7 % en *Common Equity Tier 1* (9,1 % au 31 décembre 2015), 10,7 % en *Tier 1* (8,9 % au 31 décembre 2015) pour un ratio global de 12,8 % (11,2 % au 31 décembre 2015).

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à fin décembre 2016 à 3 098,1 millions d'euros (à comparer à 2 942,9 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Après prise en compte des retraitements prudentiels, les fonds propres prudentiels CET 1 s'élèvent à 1 962,0 millions d'euros au 31 décembre 2016, contre 1 679,1 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Le tableau ci-après présente les principaux éléments contribuant à cette variation.

TABLEAU 4 : DEDUCTIONS ET RETRAITEMENTS PRUDENTIELS AU TITRE DE CRR/CRD4

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
IFRS 2 net d'ID	-76,9	-75,3
AVA	-8,3	-6,6
Déduction TIFI	-112,7	-100,8
Neutralisation de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et de la DVA	14,0	10,2
Autres	-106,2	-151,0
TOTAL DES DEDUCTIONS ET RETRAITEMENTS PRUDENTIELS CRR/CRD4	**-290,1**	**-323,5**

Les déductions et retraitements prudentiels CRR/CRD4 inclus dans la catégorie « Autres » portent essentiellement sur les éléments suivants :

- différence positive, s'il y a lieu, entre les pertes attendues sur les prêts et créances sur la clientèle évaluée en méthode interne et la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférentes ;
- pertes attendues sur les expositions du portefeuille de participations.

Exigences en fonds propres

L'accord de Bâle 3 a fixé les nouvelles règles de calcul des exigences minimales en fonds propres avec l'objectif de mieux appréhender les risques auxquels sont soumises les banques. Le calcul des encours pondérés au titre du risque de crédit prend en compte le profil de risque des opérations grâce à l'utilisation de deux approches de détermination des encours pondérés : une méthode standard et des méthodes avancées s'appuyant notamment sur des modèles internes de notation des contreparties.

TABLEAU 5 : EXIGENCES EN FONDS PROPRES ET ENCOURS PONDERES DU GROUPE

	RWA		Exigences minimums en fonds propres	
(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Risque de crédit (hors risque de contrepartie - CRR)	**16 982,8**	**16 176,8**	**1 358,6**	**1294,2**
dont approche standard (SA)	2 547,1	2 491,0	203,8	199,3
dont approche fondée sur les notations internes - Fondations (FIRB)	1 104,1	1 060,8	88,3	84,9
dont approche fondée sur les notations internes - Avancée (FIRA)	13 331,6	12 625,0	1 066,5	1 010,0
Risque de contrepartie	**66,2**	**90,3**	**5,3**	**7,2**
Contribution aux fonds de garantie CCP	**-**	**-**	**-**	**-**
Risque de règlement	**-**	**-**	**-**	**-**
Positions de titrisation détenues dans le portefeuille bancaire	**-**	**-**	**-**	**-**
dont approche interne RBA	-	-	-	-
dont approche interne *Supervisory Formula Approch* (SFA)	-	-	-	-
dont approche *Internal Assetment Approach* (IAA)	-	-	-	-
dont approche Standard	-	-	-	-
Risque de marché	**84,1**	**104,9**	**6,7**	**8,4**
dont approche standard (SA)	0,8	1,0	0,1	0,1
dont CVA	83,3	103,9	6,6	8,3
dont approche fondée sur la méthode des modèles internes (IMA)	-	-	-	-
Risque opérationnel	**1 029,9**	**1 015,5**	**82,4**	**81,2**
dont approche élémentaire (BIA)	-	-	-	-
dont approche standard (STA) / approche standard alternatives (ASA)	-	-	-	-
dont approche par mesure avancée (AMA)	1 029,9	1 015,5	82,4	81,2
Ajustement du plancher	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAUX	**18 163,0**	**17 387,5**	**1 453,0**	**1 391,0**

Evolution des encours pondérés et des exigences des fonds propres

Le tableau qui suit présente la ventilation des actifs pondérés du Groupe par pilier (non phasés).

TABLEAU 6 : VENTILATION DES ENCOURS PONDERES (RWA) PAR TYPE DE RISQUE

(en millions d'euros)	Crédit	Marché	Opérationnel	Total 2016	Total 2015
Banque de détail en France	**17 049,0**	**84,1**	**1 029,9**	**18 163,0**	**17 387,5**

Au 31 décembre 2016, la ventilation des encours pondérés de 18 163 millions d'euros s'analyse comme suit :

- les risques de crédit représentent 93,8 % des encours pondérés au 31 décembre 2016 ;
- les risques de marché représentent 0,5 % des encours pondérés au 31 décembre 2016 ;
- les risques opérationnels représentent 5,7 % des encours pondérés au 31 décembre 2016.

Capital

Audité | Dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, le Groupe veille à ce que son niveau de solvabilité soit toujours compatible avec les objectifs suivants :

- maintien de sa solidité financière dans le respect des cibles d'appétit pour le risque ;
- préservation de sa flexibilité financière pour financer son développement interne et externe ;
- allocation adéquate des fonds propres entre ses divers métiers en fonction des objectifs stratégiques du Groupe ;
- maintien d'une bonne résilience du Groupe en cas de *scenarii* de stress ;
- réponse aux attentes de ses diverses parties prenantes : superviseurs, investisseurs en dette et capital, agences de notation et actionnaires.

Le Groupe détermine en conséquence sa cible interne de solvabilité, en cohérence avec le respect de ces objectifs et le respect des seuils réglementaires.

Le Groupe dispose d'un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres qui permet de mesurer l'adéquation des ratios de capital du Groupe aux contraintes réglementaires. ▲

Au 31 décembre 2016, le ratio *Common Equity Tier 1* du Groupe est de 10,8 % en non phasé et 10,7 % en phasé.

Au 31 décembre 2016, les encours pondérés du Groupe sont en progression de 4,5 % à 18 163 millions d'euros contre 17 387,5 millions d'euros à fin décembre 2015.

Ratio de levier

Le Groupe Crédit du Nord calcule son effet de levier selon le référentiel du ratio de levier tel que défini par le Comité de Bâle en janvier 2014. Ces règles ont été transposées dans la règlementation européenne (CRR modifié par l'acte délégué du 10 octobre 2014).

Le pilotage du ratio de levier vise à la fois à calibrer le montant de fonds propres « Tier 1 » (numérateur du ratio) et à encadrer l'exposition levier du Groupe (dénominateur du ratio).

Le niveau minimum évoqué par les recommandations du comité de Bâle est de 3,0 %.

Fin 2016, le ratio de levier du Groupe Crédit du Nord s'établissait à 3,0 %.

TABLEAU 7 : SYNTHESE DU RATIO DE LEVIER ET PASSAGE DU BILAN COMPTABLE SUR PERIMETRE PRUDENTIEL A L'EXPOSITION LEVIER

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Fonds Propres Tier 1	**1 962,0**	**1 679,1**
Total bilan prudentiel actif	59 886,5	56 328,1
Ajustements au titre des actifs fiduciaires inscrits au bilan mais exclus de l'exposition de levier	-	-
Ajustements au titre des expositions sur dérivés	1 330,2	2 059,9
Ajustements au titre des opérations de financement sur titres	-	-
Exposition hors bilan (engagements de financement et garanties financières)	5 695,4	5 231,2
Ajustements techniques et réglementaires (déductions prudentielles Fonds Propres Tier 1)	-889,1	-773,7
Exposition Levier	**66 023,0**	**62 845,6**
Ratio de levier CRR non phasé	**3,0 %**	**2,7 %**

Ratio de contrôle des grands risques

Le CRR reprend les dispositions relatives à la réglementation des grands risques. À ce titre, le Groupe Crédit du Nord ne peut présenter d'exposition dont le montant total des risques nets encourus sur un même bénéficiaire excéderait 25 % des fonds propres du Groupe. Les fonds propres éligibles utilisés pour le calcul du ratio des grands risques sont les fonds propres prudentiels totaux avec une limite pour le montant de fonds propres Tier 2. Ces derniers ne peuvent excéder un tiers des fonds propres Tier 1.

Les règles définitives du Comité de Bâle relatives aux grands risques seront transposées en Europe via CRR2. Le principal changement par rapport à CRR actuel est le calcul de la limite réglementaire (25 %) exprimée dorénavant en proportion du Tier 1 (au lieu du total capital), ainsi que l'introduction d'une limite spécifique croisée sur les institutions systémiques (15 %).

Les risques de crédit

Gestion des risques de crédit : organisation et structure

Afin d'encadrer la gestion des risques de crédit du Groupe, la Direction des risques, a défini un dispositif de contrôle et de surveillance reposant sur la politique de risque de crédit. Périodiquement, ce dispositif est revu et validé par le Comité des risques.

La Direction des risques a en charge de :

- fixer des limites de crédit globales et individuelles par client, catégorie de client ou type de transaction ;
- autoriser les opérations soumises par les directions commerciales ;
- valider les notes de crédit ou les critères internes de notation des clients ;
- assurer le suivi et la surveillance des expositions de montant unitaire élevé et de divers portefeuilles de crédit spécifiques ;
- valider les politiques de provisionnement spécifiques et collectives.

Un rapport mensuel sur le suivi des principaux risques dégradés est présenté au Comité des risques groupe et des analyses spécifiques peuvent y être présentées.

Politique de crédit

Audité | La politique de crédit du Crédit du Nord repose sur le principe que tout engagement comportant des risques de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité et de la nature du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance. Lors de la décision d'accorder un crédit, le Crédit du Nord doit aussi s'assurer que la structure de la transaction permettra de minimiser le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie. De plus, le processus d'octroi à un client intègre la vision d'engagement global du Groupe auquel appartient ce client. La validation des risques s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit aux risques.

Le processus de validation des risques repose sur quatre principes clés :

- toutes les transactions entraînant un risque de crédit (risque débiteur, risque de règlement/livraison, risque émetteur et risque de remplacement) doivent être soumises à autorisation préalable ;
- l'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement à la filière commerciale et à la filière risque qui examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à ce client afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque du Groupe ;
- la filière commerciale et la filière risque sont indépendantes l'une de l'autre ;
- les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement s'appuyer sur les notes de risque attribuées en interne (notation de la contrepartie), proposées par la filière commerciale et validées par la Direction des risques.

La Direction des risques soumet au comité des risques groupe des recommandations sur les limites qu'elle juge appropriées sur les secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les risques présentant une forte corrélation. L'allocation des limites est soumise à l'accord de la Direction générale du Groupe et repose sur un processus impliquant les Directions opérationnelles exposées aux risques ainsi que la Direction des risques. ▲

Dispositif de suivi et de surveillance des risques

Revue de portefeuille et suivi sectoriel

Des limites d'autorisations sont fixées par contrepartie, et le processus d'octroi doit s'inscrire dans le respect de la limite globale des autorisations pour le Groupe auquel la contrepartie appartient.

Les expositions individuelles importantes sont revues en Comité Régional des Risques présidé par la Direction générale.

Le Comité risque Groupe analyse mensuellement les principaux dossiers accordés et les principales dégradations.

Les concentrations sont mesurées à l'aide du modèle interne de la Banque et, pour les expositions les plus importantes, des limites individuelles de concentration sont établies. Les dépassements de limites sont gérés dans le temps par des réductions d'exposition.

Le Groupe revoit par ailleurs régulièrement l'ensemble de son portefeuille de crédit par le biais d'analyses par type de contreparties ou secteur d'activité. En complément des études industrielles et des analyses de concentration sectorielle récurrentes, des études sectorielles et des analyses de portefeuilles d'activités plus spécifiques sont conduites à la demande de la Direction générale.

Suivi des risques pays

Le risque pays se manifeste dès lors qu'une exposition (créances, titres, garanties, dérivés) est susceptible de subir une évolution défavorable du fait de changements des conditions politiques, économiques, sociales et financières de son pays de rattachement.

Il comprend les expositions sur tout type de clientèle, y compris les contreparties souveraines (le risque souverain étant lui aussi encadré par le dispositif de limites en risque de contrepartie).

Le risque pays se décline selon deux axes principaux :

- le risque politique et de non-transfert recouvre le risque de non-paiement résultant soit d'actes ou mesures prises par les autorités publiques locales (décision des autorités locales d'interdire au débiteur l'exécution de ses engagements, nationalisation, expropriation, non-convertibilité…), soit d'événements internes (émeute, guerre civile…) ou externes (guerre, terrorisme…) ;
- le risque commercial provient de la dégradation de la qualité de crédit de toutes les contreparties dans un pays donné du fait d'une crise économique ou financière du pays, indépendamment de la situation financière propre de chaque contrepartie. Il peut s'agir d'un choc macroéconomique (fort ralentissement de l'activité, crise systémique du système bancaire…), d'une dévaluation de la monnaie, d'un défaut souverain sur sa dette externe entraînant le cas échéant d'autres défauts.

Des limites globales et un suivi renforcé des expositions sont mis en place sur les pays sur la base de leurs notations internes et d'indices de gouvernance. L'encadrement n'est pas limité aux pays émergents.

Les limites pays sont validées annuellement par Société Générale. Elles peuvent être revues à la baisse à n'importe quel moment en fonction de la dégradation ou d'une anticipation de la dégradation de la situation d'un pays.

Toutes les expositions du Groupe (titres, dérivés, créances, garanties) sont prises en compte dans ce pilotage. La méthodologie Risque pays détermine un pays du risque initial et un pays du risque final (après effets de garanties éventuels), ce dernier étant encadré par des limites pays.

Stress tests de crédit

En vue de l'identification, du suivi et du pilotage du risque de crédit, le Crédit du Nord conduit, en collaboration avec les métiers, un ensemble de *stress tests* spécifiques portant sur une activité. Ces *stress tests* spécifiques rassemblent à la fois des *stress tests* récurrents, portant sur des portefeuilles identifiés comme structurellement porteurs de risques, et des *stress tests* ponctuels, destinés à appréhender les risques émergents.

Articulées autour de la filière d'analyse de portefeuille, les équipes de la Direction des risques traduisent ces *scenarii* économiques en impacts sur les paramètres de risque (exposition au défaut, taux de défaut, taux de provisionnement à l'entrée en défaut, etc.).

Dépréciation

Les dépréciations se décomposent en dépréciations sur base portefeuille qui portent sur des encours de crédit sains et en dépréciations spécifiques qui couvrent les contreparties en défaut.

Les dépréciations sur base portefeuille

Les dépréciations sur base portefeuille sont des dépréciations collectives constituées sur des ensembles homogènes présentant un profil de risque dégradé sans pour autant qu'une mise en défaut au niveau individuel puisse être constatée.

Ces groupes homogènes sont constitués de contreparties, secteurs sensibles. Ils sont identifiés au travers des analyses régulières de portefeuille par secteur d'activité ou type de contrepartie.

Ces dépréciations sont calculées sur la base d'hypothèses de taux de passage en défaut et de pertes en cas de défaut. Ces hypothèses sont calibrées par groupe homogène en fonction de leurs caractéristiques propres, de leur sensibilité à la conjoncture et de données historiques. Ces hypothèses sont revues périodiquement par la Direction des risques.

Les dépréciations spécifiques

Dès lors qu'il y a constatation d'une preuve objective d'un événement de défaut, une dépréciation spécifique est calculée sur les contreparties concernées. Le montant de la dépréciation est fonction de l'évaluation des possibilités de récupération des encours. Les flux prévisionnels sont déterminés en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être.

Une contrepartie est considérée en défaut dès lors qu'un seul des éléments ci-dessous est constaté :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie entraîne une forte probabilité qu'elle ne puisse pas honorer en totalité ses engagements et donc un risque de perte pour la Banque qu'il y ait ou non une restructuration des encours et/ou ;
- quel que soit le type de crédit (immobilier ou autre) un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours ont été constatés (à l'exception des encours restructurés en période probatoire, qui sont considérés en défaut au premier impayé, conformément au standard technique publié en 2013 par l'ABE relatif aux restructurés) et/ou ;
- une procédure de recouvrement est entamée et/ou ;
- le crédit est restructuré depuis moins d'un an et/ou ;
- une procédure de type dépôt de bilan, règlement judiciaire, liquidation judiciaire est en cours.

Le Groupe applique le principe de contagion du défaut à l'ensemble des encours d'une contrepartie. Dans le cadre d'un groupe client, la contagion s'applique en général aussi à l'ensemble des encours du Groupe.

Le risque de remplacement

Le risque de contrepartie lié à des opérations dérivées est un risque de crédit (perte potentielle en cas de défaut de la contrepartie) aussi dénommé risque de remplacement. En effet, il représente le coût de remplacement, en cas de défaillance de la contrepartie, des opérations affichant une valeur positive en faveur du Groupe. Les transactions entraînant un risque de remplacement regroupent notamment les opérations de pensions livrées, de prêts et emprunts de titres et les contrats de produits dérivés tels que les *swaps*, les options et les contrats à terme de gré à gré (OTC) ou avec des chambres de compensation (CCP).

La gestion du risque de contrepartie sur opérations de marché

Audité | Le Crédit du Nord suit son exposition au risque de contrepartie afin de minimiser ses pertes en cas de défaillance et des montants d'autorisation sont définis pour toutes les contreparties (banques, autres institutions financières, entreprises, organismes publics et CCP).▲

Pour quantifier le coût de remplacement potentiel, Le Crédit du Nord utilise le modèle développé par Société Générale : la juste valeur future des opérations de marché effectuées avec chaque contrepartie est modélisée en tenant compte des effets de corrélation et de compensation.

Les estimations proviennent de modèles Monte Carlo sur la base d'une analyse historique des facteurs de risque de marché et prennent en compte les garanties et sûretés.

Société Générale s'appuie sur deux indicateurs pour caractériser la distribution qui découle de la simulation Monte Carlo :

- le risque courant moyen, particulièrement adapté pour analyser l'exposition aux risques d'un portefeuille de clients ;
- la VaR crédit (ou CVaR) : montant de la perte maximale susceptible d'être subie après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables, utilisé pour fixer les limites par contrepartie individuelle.

La détermination des limites par contrepartie

Le profil de crédit des contreparties fait l'objet de révisions régulières et des limites sont établies en fonction de la nature et de la durée de vie des instruments concernés. La qualité de crédit intrinsèque et la solidité de la documentation juridique associée sont entre autres prises en compte pour définir ces limites. Les analyses de crédit fondamentales internes sont également complétées par des comparaisons pertinentes avec les pairs et par la surveillance du marché.

Les outils informatiques en place permettent, tant aux opérateurs qu'à la Direction des risques, de s'assurer de manière quotidienne que les autorisations par contrepartie sont respectées en permanence, et que des limites supplémentaires sont demandées autant que de besoin.

Audité | Tout affaiblissement important d'une contrepartie de la Banque déclenche le réexamen immédiat des notations internes. Un processus de surveillance et d'approbation particulier est mis en œuvre pour les contreparties les plus sensibles ou les catégories les plus complexes d'instruments financiers. ▲

Le Groupe Crédit du Nord est désormais intégré dans le périmètre des entités Société Générale qui envoient, centralisent et stockent quotidiennement leurs opérations de marché dans le calculateur « MRP » (Machine Risques Pilotage).

Cette collecte d'informations dans MRP permet l'alimentation de nouveaux outils centralisés SG de restitution, d'analyse et de suivi des risques de contrepartie sur opérations de marché : iPilotage, iForce et iFlow.

La Direction Centrale des Risques assure le contrôle quotidien des dépassements de limites CVaR pour les clients sans accès direct à la salle des marchés. Elle contrôle également mensuellement et a postériori le traitement des dépassements de limites CVaR des clients en accès direct, assuré par la DOTC (Direction des Opérations Trésorerie et Change). La DOTC assure aussi le contrôle quotidien des dépassements sur opérations de marché pour les contreparties bancaires.

Couverture des risques de crédit

Audité | Garanties et collatéraux

Le Groupe utilise des techniques de réduction du risque de crédit tant sur ses activités de marché que de banque commerciale. Ces techniques permettent de se protéger partiellement ou en totalité du risque d'insolvabilité du débiteur.

Deux grandes catégories se distinguent :

- les sûretés personnelles correspondent aux garanties c'est-à-dire à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Cela comprend les engagements et les mécanismes de protection fournis par les banques et les établissements de crédit assimilés, les institutions spécialisées telles que les organismes de cautionnement de prêts hypothécaires (par exemple Crédit Logement en France), les compagnies d'assurances, les organismes de crédit à l'exportation… ;
- les sûretés réelles correspondent à des collatéraux qui peuvent être constitués d'actifs physiques prenant la forme de biens immobiliers, de matières premières ou métaux précieux, ou d'instruments financiers tels que des liquidités, des titres ou des investissements de qualité supérieure ainsi que des contrats d'assurance.

Les décotes (haircuts) appropriées sont appliquées à la valeur de la sûreté en fonction de sa qualité et de ses caractéristiques de liquidité.

Dans le but de réduire sa prise de risque, le Groupe mène donc une gestion active de ses sûretés notamment en les diversifiant : collatéraux physiques, garanties personnelles et autres .

Lors de l'approbation d'un crédit, une évaluation de la valeur des garanties et des sûretés réelles, de leur caractère juridiquement contraignant ainsi que de la capacité du garant à honorer ses engagements est réalisée. Ce processus permet également de s'assurer que la sûreté ou la garantie répondent correctement aux exigences de la directive relative aux exigences de fonds propres des établissements de crédit (*Capital Requirement Directive*, CRD).

Les garants font l'objet d'une notation interne actualisée au moins annuellement et les collatéraux d'une revalorisation au moins annuelle.

Il appartient à la filière Risques de valider les procédures opérationnelles mises en place pour la valorisation périodique des sûretés (garanties et collatéraux), qu'il s'agisse de valorisations automatiques ou « à dire d'expert » et que ce soit lors de la décision de crédit portant sur un nouveau concours ou à l'occasion du renouvellement annuel du dossier de crédit. ▲

Mesure des risques et notations internes

Depuis 2007, le Crédit du Nord a l'autorisation des autorités de supervision d'appliquer pour la majeure partie de ses expositions la méthode interne (méthode IRB, *Internal Rating Based*) pour calculer les fonds propres nécessaires au titre des risques de crédit. L'ACPR a autorisé en 2014 l'extension du périmètre d'utilisation de la méthode interne à la Société Marseillaise de Crédit.

TABLEAU 8 : RÉPARTITION DES EAD(1) PAR MÉTHODE BÂLOISE

	31/12/2016	31/12/2015
IRB	96 %	96 %
Standard	4 %	4 %
TOTAL	**100 %**	**100 %**

(1) Hors titres de participation, immobilisations et comptes de régularisation.

Cadre général de l'approche interne

Audité | Pour calculer ses exigences en fonds propres selon la méthode IRB, le Crédit du Nord estime l'actif pondéré par le risque (*Risk Weighted Asset*, RWA) ainsi que la perte attendue (*Expected Loss*, EL), perte susceptible d'être encourue compte tenu de la nature de la transaction, de la solidité de la contrepartie et de toutes mesures prises pour atténuer le risque.

Pour calculer ses RWA, le Crédit du Nord utilise ses propres paramètres bâlois estimés à partir de son dispositif interne de mesure des risques pour la clientèle de détail et les paramètres bâlois développés par Société Générale pour les risques hors clientèle de détail :

- la valeur exposée au risque (*Exposure at Default*, EAD) est définie comme l'exposition du Groupe en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions (prêts, créances, produits à recevoir, opérations de marché, etc.) inscrites au bilan ainsi qu'une proportion des expositions hors-bilan calculée à l'aide de facteurs de conversion (*Credit Conversion Factor*, CCF) internes ou réglementaires ;
- la probabilité de défaut (PD) : probabilité qu'une contrepartie de la Banque fasse défaut à horizon d'un an ;
- la perte en cas de défaut (*Loss Given Default*, LGD) : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.

Le Crédit du Nord prend également en compte :

- l'impact des garanties et des dérivés de crédit en substituant la PD, la LGD et la formule de pondération du risque du garant à celle de l'emprunteur (l'exposition est considérée comme une exposition directe au garant) dans le cas où la pondération du risque du garant est plus favorable que celle de l'emprunteur ;
- les collatéraux apportés en garantie (physiques ou financiers). Cet impact est répercuté soit au niveau des modèles de LGD des segments concernés, soit en ligne à ligne. ▲

Outre les objectifs de calcul des exigences en fonds propres selon la méthode IRBA, les modèles de mesure des risques de crédit du Groupe contribuent au pilotage des activités opérationnelles du Groupe. Ils constituent également des outils pour structurer, tarifer et approuver les transactions et participent à la détermination des limites d'approbation accordées aux opérationnels et à la filière Risques.

Mesure des risques de crédit hors clientèle de détail

Le système de mesure du risque de crédit du Groupe estimant les paramètres internes bâlois s'appuie sur un dispositif d'évaluation quantitatif complété d'un jugement expert.

Pour les portefeuilles Entreprises, Banques et Souverains le dispositif de mesure repose sur trois grands piliers :

- un système de notation des contreparties ;
- un dispositif d'attribution automatique des paramètres de LGD (*Loss Given Default*, mesurant la perte en

cas de défaut) et de facteur de conversion de crédit (*Credit Conversion Factor,* CCF) en fonction des caractéristiques des transactions ;

- par ailleurs, un ensemble de procédures énonce les règles relatives aux notes (champ d'application, fréquence de révision, procédure d'approbation des notes, etc.) ainsi que celles pour la supervision, le *backtesting* (test rétroactif) et la validation des modèles. Ces procédures permettent entre autres de faciliter le jugement humain porteur d'un regard critique, complément indispensable des modèles pour ces portefeuilles.

Dispositif de notation

Le système de notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie selon une échelle interne dont chaque niveau correspond à une probabilité de défaut déterminée à partir d'un historique observé par Standard & Poor's sur plus de vingt ans.

Le tableau ci-dessous présente l'échelle de notes internes de Société Générale appliquée au Crédit du Nord et la correspondance avec les échelles des principaux organismes d'évaluation de crédit externes ainsi que les probabilités de défaut moyennes correspondantes.

La note attribuée à une contrepartie est généralement proposée par un modèle, puis elle est ajustée et validée par les experts notateurs de la filière Risques suite à l'analyse individuelle de chaque contrepartie.

Les modèles de notation de contreparties se structurent notamment en fonction de la nature de la contrepartie (entreprises, institutions financières, entités publiques…), du pays, de la zone géographique, de la taille de l'entreprise (mesurée le plus souvent par son chiffre d'affaires annuel).

Les modèles de notation des entreprises s'appuient sur des modélisations statistiques de défaut des clients. Ils combinent des éléments quantitatifs issus des données financières évaluant la pérennité et la solvabilité des contreparties et des éléments qualitatifs d'appréciation des dimensions économiques et stratégiques.

TABLEAU 9 : ECHELLE DE NOTATION INTERNE APPLIQUEE AU CREDIT DU NORD ET CORRESPONDANCE AVEC CELLES DES AGENCES

Note interne de la contrepartie	Note DBRS	Note FitchRatings	Note Moody's	Note S&P	Probabilité de défaut à 1 an
1	AAA	AAA	Aaa	AAA	0,01%
2	AA high à AA low	AA+ à AA-	Aa1 à Aa3	AA+ à AA-	0,02%
3	A high à A low	A+ à A-	A1 à A3	A+ à A-	0,04%
4	BBB high à BBB low	BBB+ à BBB-	Baa1 à Baa3	BBB+ à BBB-	0,30%
5	BB high à BB low	BB+ à BB-	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	2,16%
6	B high à B low	B+ à B-	B1 à B3	B+ à B-	7,93%
7	CCC high à CCC low	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	CCC+ à CCC-	20,67%
8,9 et 10	CC et en-dessous	CC et en-dessous	Ca et en-dessous	CC et en-dessous	100,00%

Modèles de LGD

La perte en cas de défaut de la contrepartie (LGD) est une perte économique qui se mesure en prenant en compte tous les éléments inhérents à la transaction, ainsi que les frais engagés pour le recouvrement de la créance en cas de défaut de la contrepartie.

Les modèles d'estimation de la perte en cas de défaut (LGD) hors clientèle de détail s'appliquent par sous-portefeuilles réglementaires, type d'actif, taille et localisation géographique de la transaction ou de la contrepartie, selon la présence ou non de sûretés et selon leur nature. On définit ainsi des classes de risque homogènes notamment en termes de recouvrement, procédures, environnement juridique.

Les estimations sont étayées statistiquement, lorsque le nombre de dossiers tombés en défaut est suffisant. Elles se fondent alors sur l'observation de données de recouvrement sur longue période.

Lorsque le nombre de défauts est insuffisant, l'estimation est revue ou déterminée à dire d'expert.

Modèles de CCF (*Credit Conversion Factor*)

Pour ses expositions hors bilan, le Groupe est autorisé à utiliser l'approche interne pour les lignes de crédits confirmés utilisables par moyen terme amortissable et les lignes de crédit renouvelables.

Backtests

Le niveau de performance de l'ensemble du dispositif de crédit hors clientèle de détail est mesuré par des *backtests* réguliers qui comparent par portefeuille les PD, LGD et CCF estimés aux réalisations.

La conformité du dispositif repose sur la cohérence entre les paramètres utilisés et les tendances de long terme appréciées avec des marges de prudence prenant en compte les points d'incertitude (cyclicité, volatilité, qualité des données).

Les marges de prudence prises en compte sont régulièrement estimées, contrôlées et révisées si nécessaire.

Les résultats des *backtests* peuvent justifier la mise en œuvre de plans de remédiation et/ou l'application d'add-on si le dispositif est jugé insuffisamment prudent. Les résultats de *backtests*, les plans de remédiation et les add-on sont présentés au Comité Experts pour être discutés et validés (cf. « Gouvernance du système de notation »).

Mesure des risques de crédit de la clientèle de détail

Modèles de probabilité de défaut

La modélisation de la probabilité de défaut des contreparties de la clientèle de détail est effectuée par le Crédit du Nord. Les modèles intègrent des éléments du comportement de paiement des contreparties. Ils sont segmentés selon le type de clientèle et distinguent les particuliers, les professionnels et les très petites entreprises, les sociétés civiles immobilières.

Les contreparties de chaque segment sont classées de façon automatique à l'aide de modèles statistiques en classes homogènes de risque (pools) auxquelles sont associées des probabilités de défaut.

Une fois les contreparties classées en catégories de risque homogènes statistiquement distinctes, les paramètres de probabilité de défaut sont estimés par l'observation des taux de défaut moyens sur une longue période pour chaque produit. Ces estimations sont ajustées d'une marge de prudence afin d'estimer au mieux un cycle complet de défaut selon une approche à travers le cycle (*Through The Cycle*, TTC).

Modèles de LGD

La perte en cas de défaut (LGD) pour la clientèle de détail est calculée par le Crédit du Nord . Les valeurs de LGD sont estimées par produit, selon la présence ou non de sûretés.

En cohérence avec les processus opérationnels de recouvrement, les méthodes d'estimation sont basées sur une modélisation en deux étapes qui estime dans un premier temps la proportion des dossiers en défaut passant en déchéance du terme, puis la perte subie en cas de déchéance du terme.

Le niveau des pertes attendues est estimé à l'aide d'historiques de recouvrement sur longue période issus de données internes pour les expositions tombées en défaut. Les estimations sont ajustées de marges de prudence pour refléter l'impact éventuel de conditions économiques adverses (*downturn*).

Modèles de CCF (*Credit Conversion Factor*)

Pour ses expositions hors bilan, le Crédit du Nord applique ses estimations pour les crédits renouvelables et les découverts des comptes à vue des particuliers et professionnels.

Backtests

Le niveau de performance de l'ensemble du dispositif de crédit de la clientèle de détail est mesuré par des *backtestings* réguliers qui vérifient la performance des modèles de PD, LGD et CCF et comparent les estimations aux réalisations.

Chaque année, les taux de défaut moyens de long terme constatés par classe homogène de risque sont comparés aux PD. Si nécessaire, les calibrages de PD sont ajustés de manière à conserver une marge de prudence satisfaisante. Le pouvoir discriminant des modèles et l'évolution de la composition du portefeuille sont également mesurés.

Concernant la LGD, le *backtest* consiste à comparer la dernière estimation de la LGD obtenue en retenant les valeurs moyennes observées et la valeur utilisée pour le calcul du capital réglementaire.

La différence, doit alors refléter une marge de prudence suffisante pour tenir compte d'un éventuel ralentissement économique, des incertitudes d'estimation, des évolutions de performances des processus de recouvrement. L'adéquation de cette marge de prudence est évaluée par un Comité Expert.

De même, pour les CCF, la prudence des estimations est vérifiée annuellement en confrontant les tirages estimés et les tirages observés pour la partie non tirée.

Les expositions immobilières cautionnées par Crédit logement font l'objet d'un traitement spécifique pour le calcul des exigences en fonds propres. Les paramètres de risque estimés ne reflètent pas le niveau de risque réel compte tenu de l'exercice possible de la caution. De ce fait, seul le taux de défaut observé en moyenne est fourni à titre d'information.

Pour l'ensemble des portefeuilles bâlois de la clientèle de détail, le taux de défaut réalisé sur une longue période est inférieur à la probabilité de défaut estimée, ce qui confirme la prudence globale du système de notation.

Gouvernance du système de notation

L'unité responsable de la gouvernance du système de notation du risque de crédit du Crédit du Nord, rattachée à la Direction des risques, s'assure du respect des exigences relatives au contrôle interne du système de notation, en liaison avec l'équipe de validation indépendante de la Direction des risques de Société Générale.

La gouvernance de la modélisation des risques mise en place au sein du Groupe Société Générale couvre le développement, la validation et le suivi des décisions sur l'évolution des modèles internes de mesure des risques de crédit.

Le schéma de validation interne de Société Générale pour les nouveaux modèles ainsi que les travaux de *backtest* annuels se déclinent en trois phases :

- une phase de préparation au cours de laquelle l'équipe de validation s'approprie le modèle, l'environnement dans lequel il est construit et/ou *backtesté*, s'assure de la complétude des livrables attendus et définit un plan de travail ;
- une phase d'instruction dont l'objectif est de réunir l'ensemble des éléments statistiques et bancaires permettant d'apprécier la qualité des modèles. Pour les sujets à composante statistique, une revue est menée par l'entité indépendante du contrôle des modèles dont les conclusions sont formellement présentées aux entités modélisatrices dans le cadre d'un comité (Comité Modèles) ;
- une phase de validation qui s'articule autour du Comité Experts dont l'objectif est de valider, d'un point de vue bancaire, les valeurs des paramètres bâlois d'un modèle interne. Le Comité Experts est une instance placée sous la responsabilité du Directeur des risques de Société Générale et des Directeurs des pôles concernés.

Le Comité Experts est également en charge de définir les orientations des travaux de revue et de refonte des modèles sur proposition du Comité Modèles. Ces orientations prennent en compte les exigences réglementaires et les enjeux économiques et financiers.

Les modèles utilisés par le Crédit du Nord font l'objet d'une validation dans le cadre des Comités Modèles et des Comités Experts auxquels participent les Experts de la Banque.

Conformément au règlement délégué (UE) n° 259/2014 du 20 mai 2014 relatif au suivi des modèles internes utilisés pour le calcul des exigences en fonds propres, les évolutions du dispositif de mesure des risques de crédit du Groupe font l'objet de trois types de notification au superviseur compétent en fonction du caractère significatif de l'évolution, évalué selon ce règlement :

- les évolutions significatives font l'objet d'une demande d'autorisation préalablement à leur mise en œuvre ;
- les évolutions non significatives selon les critères définis par le règlement sont notifiées au superviseur. En l'absence de réponse négative dans un délai de 2 mois, celles-ci peuvent être mises en œuvre ;
- les autres évolutions sont notifiées aux autorités compétentes après leur mise en œuvre au moins une fois par an, par le biais d'un rapport spécifique.

Informations quantitatives

Audité | Dans cette section, la mesure adoptée pour les expositions de crédit est l'EAD - *Exposure At Default* (bilan et hors-bilan) hors titres de participation, immobilisations et tous les comptes de régularisation.

Les expositions sont ventilées par portefeuilles, secteurs et notes de l'emprunteur, c'est-à-dire avant prise en compte de l'effet de substitution. ▲

Audité | Exposition aux risques de crédit

VENTILATION DES EXPOSITIONS DU GROUPE PAR PORTEFEUILLE AU 31 DECEMBRE 2016 (EAD)

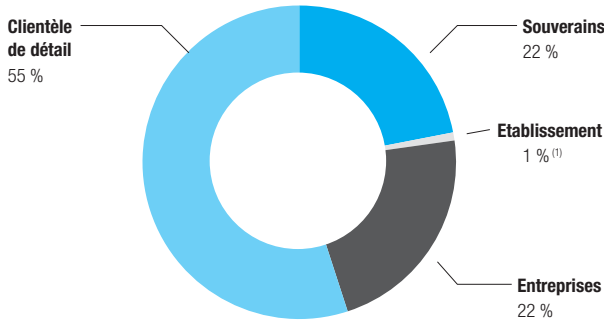

(1) Etablissements : portefeuilles bâlois banques et collectivités territoriales

VENTILATION DES EXPOSITIONS DU GROUPE PAR PORTEFEUILLE AU 31 DECEMBRE 2015 (EAD)

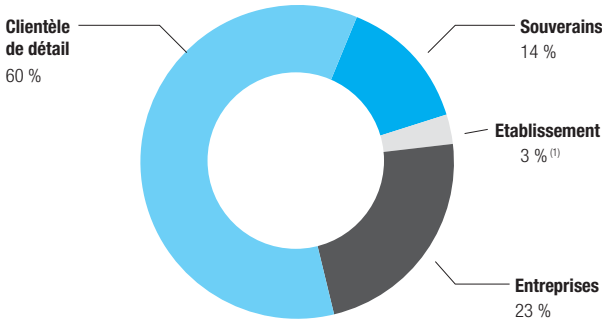

(1) Etablissements : portefeuilles bâlois banques et collectivités territoriales

VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE DE DETAIL GROUPE PAR CATEGORIE D'EXPOSITION AU 31 DECEMBRE 2016 (EAD)

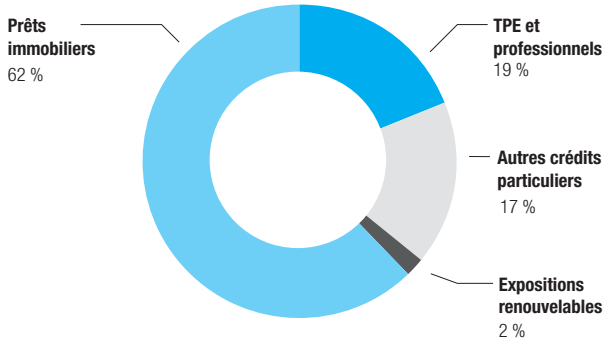

VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE DE DETAIL GROUPE PAR CATEGORIE D'EXPOSITION AU 31 DECEMBRE 2015 (EAD)

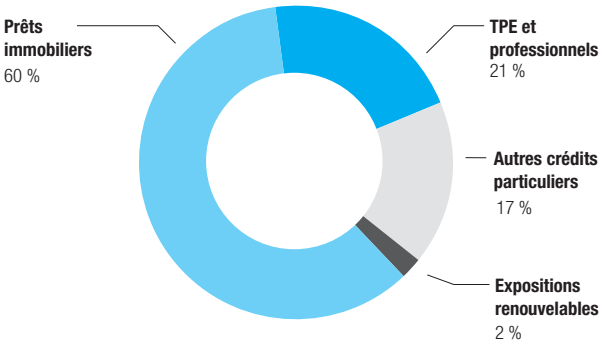

L'EAD du portefeuille Entreprises est présentée au sens bâlois (grandes entreprises, PME, financements spécialisés).

Au 31 décembre 2016, le portefeuille Entreprises s'élève à 12 593 millions d'euros (encours bilan et hors-bilan mesurés en EAD).

VENTILATION SECTORIELLE DES EXPOSITIONS « ENTREPRISES » DU GROUPE (PORTEFEUILLE BALOIS) AU 31 DÉCEMBRE 2016

Corporate – GE – PME – Financements spécialisés

Répartition EAD par secteur d'activité (11 136 M €)

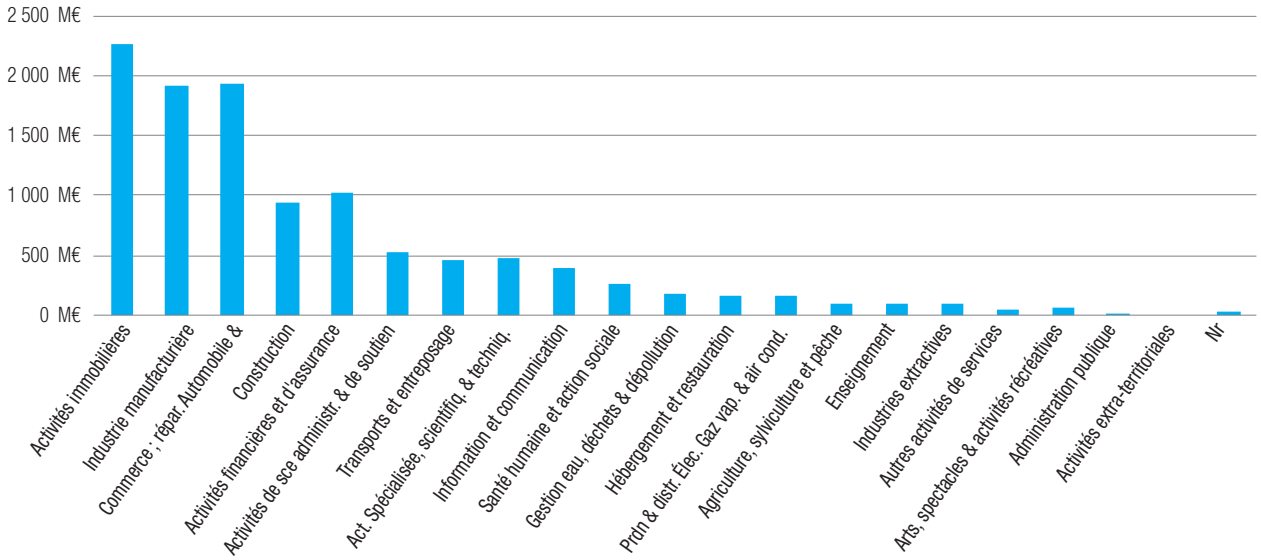

▲

Expositions sur les clientèles Entreprises

Audité | REPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE SUR LA CLIENTELE « ENTREPRISES » AU 31 DECEMBRE (EN % DE L'EAD)

Répartition par note interne du risque sur la clientèle « Entreprises » au 31 Décembre 2016 (en % de l'EAD)

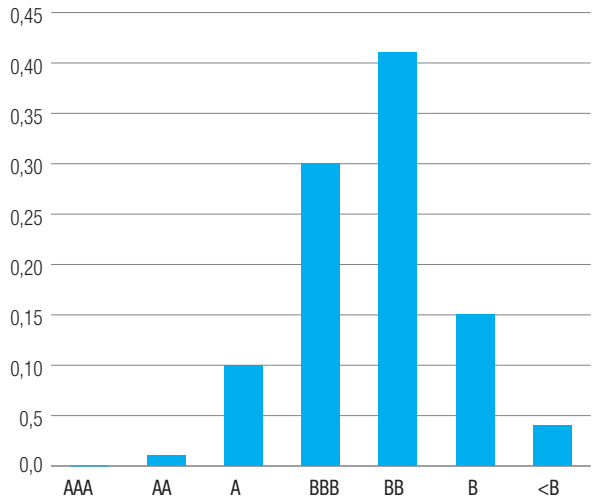

Répartition par note interne du risque sur la clientèle « Entreprises » au 31 Décembre 2015 (en % de l'EAD)

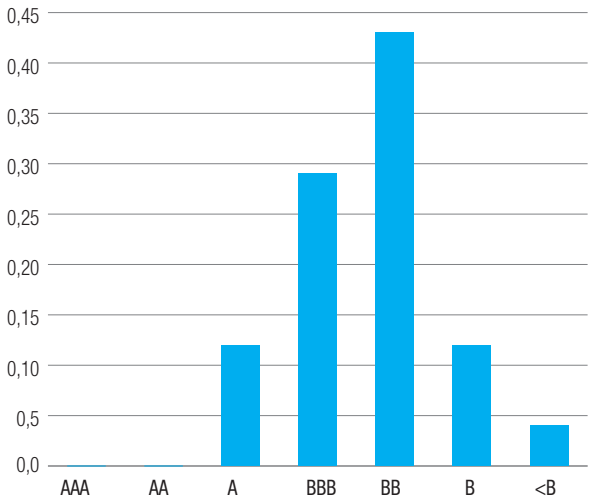

Le périmètre retenu correspond aux crédits sains traités en méthode IRB sur les portefeuilles grandes entreprises et PME. Il représente une EAD de 11 milliards d'euros (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois « Entreprises » de 12 milliards d'euros toutes méthodes confondues.

La répartition par *rating* de l'exposition « Entreprises » du Groupe démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent Standard & Poor's. ▲»

Charge nette du risque

La charge de risque consolidée du Groupe Crédit du Nord s'élève à 136 millions d'euros à fin 2016 contre 179,2 millions d'euros à fin 2015, soit une baisse de près de 32 %. Rapporté au total de crédits consentis par le Groupe, le taux de coût du risque est de 0,3 % soit un recul de 12 points de base par rapport à 2015, dans un contexte économique toujours contrasté.

Sur le marché de l'entreprise, après une année 2015 particulièrement basse en matière de charge de risque, 2016 enregistre une hausse modérée tout en restant bien en deçà du niveau de 2014. L'année 2016 sur ce marché n'a pas été marquée par des dossiers exceptionnels, seul un dossier a pesé un peu plus significativement que les autres.

Sur les marchés du Particulier et du Professionnel, la charge de risque a diminué très significativement par rapport à 2015 grâce, principalement, à un effet de base favorable sur les paramètres de modélisation de l'outil de provisionnement statistique en vigueur depuis fin 2013. Si l'année 2015 avait en effet fait l'objet d'un « recalibrage » qui avait conduit à alourdir la charge du risque, l'année 2016 a bénéficié a contrario d'une amélioration des courbes de recouvrement observées qui a conduit à diminuer les taux de provisionnement statistiques utilisés. Il faut toutefois souligner qu'au-delà des ces effets de paramétrage, la tendance favorable observée sur les flux de douteux et contentieux sur le marché des professionnels, dans le prolongement du plan d'action risque engagé sur ce marché fin 2015, a également contribué à cette baisse sensible de la charge du risque.

Le taux de provisionnement des encours douteux et contentieux, net des sûretés reçues sur encours douteux et contentieux demeure stable à 76 %.

En matière de provisionnement collectif, la charge de risques est faible sur 2016. Les provisions associées aux encours « Sains sous surveillance » sont en effet en très légère hausse contrairement à l'année 2015 qui avait bénéficié d'une très forte baisse des assiettes d'encours.

Audité | Dépréciations sur groupe d'actifs homogènes

Le montant des dépréciations sur groupe d'actifs homogènes pour l'ensemble du Groupe s'élève à 109,4 millions d'euros au 31 décembre 2016 et 107,7 millions d'euros au 31 décembre 2015. ▲

TABLEAU 10 : COUVERTURE DES ENGAGEMENTS PROVISIONNABLES

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Créances brutes	42 979,0	41 298,0
Créances douteuses	2 774,9	2 739,7
Taux brut d'encours douteux (Créances douteuses/Créances brutes)	6,5 %	6,6 %
Provisions spécifiques	1 435,7	1 420,2
Provisions base portefeuille	109,4	107,7
Taux brut de couverture des encours douteux (provisions individuelles/créances douteuses moins les garanties)	75,6 %	75,5 %

Encours restructurés

Audité | Les encours dits « restructurés » au sein du groupe Crédit du Nord concernent les financements dont le montant, la durée ou les modalités financières sont modifiés contractuellement du fait de l'insolvabilité de l'emprunteur (que cette insolvabilité soit avérée ou à venir de façon certaine en l'absence de restructuration).

Sont exclues de ces encours les renégociations commerciales qui concernent des clients pour lesquels la banque accepte de renégocier la dette dans le but de conserver ou développer une relation commerciale, dans le respect des règles d'octroi en vigueur, et sans abandon de capital ou d'intérêts courus.

Toute situation conduisant à une restructuration de crédit doit impliquer le classement du client concerné en défaut bâlois et le classement des encours en encours dépréciés.

Les clients dont les créances ont été restructurées sont maintenus en défaut tant que la banque a une incertitude sur leur capacité à honorer leurs futurs engagements et au minimum pendant un an.

Le montant total des encours de crédit restructurés au 31 décembre 2016 s'élève à 131,7 millions d'euros. ▲

TABLEAU 11 : ENCOURS RESTRUCTURES

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Créances restructurées en défaut	124,5	117,7
Créances restructurées sains	7,2	12,9
MONTANT BRUT DES CREANCES RESTRUCTUREES	**131,7**	**130,6**

Audité | Encours non dépréciés avec impayés

TABLEAU 12 : REPARTITION DES ENCOURS NON DEPRECIES AVEC IMPAYES

Au 31/12/2016 *(en millions d'euros)*	0-29 jours	30-59 jours	60-89 jours	90-179 jours	180 jours/1 an	> 1 an	TOTAL
Entreprises et autres non retail	47,2	2,4	2,8	-	-	-	52,4
TPE & SCI commerciales	18,5	8,0	0,9	-	0,1	-	27,5
Prêts à l'habitat aux particuliers	47,1	17,8	4,5	0,5	-	-	69,9
Autres particuliers	14,3	8,5	2,0	1,3	-	-	26,1
TOTAL	**127,0**	**36,8**	**10,3**	**1,8**	**0,1**	**-**	**176,0**

Au 31/12/2015 *(en millions d'euros)*	0-29 jours	30-59 jours	60-89 jours	90-179 jours	180 jours/1 an	> 1 an	TOTAL
Entreprises et autres non retail	16,9	1,2	-	-	-	-	18,1
TPE & SCI commerciales	18,1	7,9	1,2	0,1	0,8	-	28,1
Prêts à l'habitat aux particuliers	49,7	21,6	7,1	4,0	1,1	-	83,5
Autres particuliers	16,9	2,9	1,2	1,8	-	0,4	23,2
TOTAL	**101,6**	**33,6**	**9,5**	**5,9**	**1,9**	**0,4**	**152,9**

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus incluent les impayés techniques qui impactent principalement la catégorie d'impayés de moins de trente-et-un jours. Les impayés techniques correspondent aux impayés qui résultent d'un décalage entre la date de valeur et la date de comptabilisation au compte du client.

Le montant des encours non dépréciés avec impayés déclarés correspond à la totalité des créances (capital restant dû, intérêts et part impayée) ayant enregistré au moins un impayé. Les encours peuvent être placés sous surveillance dès le premier impayé.

Le montant d'encours non dépréciés avec impayés représente 0,41 % des encours bilan au 31 décembre 2016. Ce montant est en diminution sensible par rapport à la proportion observée au 31 décembre 2015 (0,37 % des encours bilan). ▲

Les risques de marché

Audité | Le risque de marché correspond au risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations), des dérivés et de tous autres actifs. Il concerne l'ensemble des opérations du *trading book* (portefeuille de négociation) et également certains portefeuilles classés en *banking book* (portefeuille bancaire). ▲

Organisation

Audité | Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités des salles de marchés (*front office*), le dispositif de supervision des risques de marché repose sur une structure indépendante, le service *Middle-office* / Risques de la Direction des Opérations Trésorerie et Change (DOTC) :

- en relation avec la Direction Centrale des Risques du Crédit du Nord ;
- sous la supervision fonctionnelle du Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques de la Société Générale (RISQ/MAR) ;
- et également, sous le contrôle du département MACC – *Market Analysts & Certification Community*, qui est en charge de la production, la certification et l'analyse de premier niveau des métriques risque de la Banque de Financement et d'Investissement du Groupe Société Générale.

Le *Middle-Office*/Risques de la Direction des Opérations Trésorerie et Change (DOTC) assure un suivi local permanent, quotidien et indépendant des positions issues des activités de marché du Groupe Crédit du Nord, via notamment :

- le calcul quotidien et la certification des indicateurs de risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le *reporting* et l'analyse de premier niveau de ces indicateurs ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité, en liaison avec le Département des risques sur opérations de marché ;
- la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats.

Les outils de calculs et de surveillance des risques de marché sont fournis par la Société Générale, selon les principes d'architecture définis conjointement par MACC et RISQ/MAR. ▲

Un *reporting* quotidien de l'utilisation des limites de VaR (Valeur en Risque), de *stress tests* (*scenarii* extrêmes) et des principales métriques de risques de marché (sensibilités, nominal, etc.) est adressé à des membres de la Direction Générale du Crédit du Nord (Directeur des Risques, Directeur des Ressources), aux opérateurs du *desk de trading*, au contrôle permanent du Crédit du Nord, RISQ/MAR, MACC.

Contrôle indépendant de la valorisation

Les produits de marché sont valorisés à partir de leur prix de marché lorsque ce dernier existe. Dans le cas contraire, ils sont valorisés à partir de modèles alimentés par des paramètres. L'ensemble de ce processus est assuré par le département *Middle-Office* de la DOTC.

Les valorisations obtenues sont complétées le cas échéant par des réserves ou ajustements (par exemple *bid ask*) dont les méthodologies de calcul sont validées par le Département des risques sur opérations de marché.

Par ailleurs, des ajustements additionnels de valorisation (*Additional Valuation Adjustments* – AVAs) sont calculés sur les actifs inscrits à la juste valeur, conformément aux Normes techniques réglementaires (NTR) sur la

valorisation prudente publiées par l'Autorité bancaire européenne (ABE), en complément des principes déjà stipulés dans CRD3 (*Capital Requirements Directive*). Ces Normes techniques réglementaires définissent les divers éléments d'incertitude qui doivent être pris en compte lors de la valorisation prudente et établissent un niveau cible de certitude à atteindre sur le prix de liquidation des instruments, qui doit être plus favorable que la valeur prudente avec un intervalle de confiance de 90 %. Dans ce cadre, afin de tenir compte des divers éléments pouvant générer des coûts de sortie additionnels par rapport à la valeur attendue (risque de modèle, risque de concentration, coût de liquidation, incertitude sur les prix de marché…), des ajustements prudents de valorisation (*Prudent Valuation Adjustments* – PVAs) sont calculés pour chaque exposition.

Les ajustements additionnels de valorisation (*Additional Valuation Adjustments* – AVAs) sont définis comme la différence entre la valorisation prudente ainsi obtenue et la juste valeur comptable des expositions, afin de respecter le niveau cible de certitude à atteindre en termes de prix de liquidation. Les montants d'AVA ainsi déterminés sont déduits des fonds propres de base de catégorie 1 (*Common Equity Tier 1*).

En termes de gouvernance, les sujets relatifs à la *Prudent Valuation* sont traités au niveau du Groupe Société Générale, lors de comités méthodologiques et comités de validation dédiés, organisés à fréquence trimestrielle, auxquels participent la Direction des activités de marché, le Département des risques sur opérations de marché et la Direction financière.

Les méthodes d'évaluation et d'encadrement des risques de marché

L'évaluation des risques de marché dans le Groupe repose sur la combinaison de trois types d'indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- la Valeur en Risque (VaR) à 99% conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe dans le cadre de ses activités de *trading* ;
- des mesures en *stress test*, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Les mesures de *stress test* permettent de limiter l'exposition du Groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels ;
- des mesures complémentaires en sensibilité pour suivre le risque pris localement sur un type de position, en nominal pour suivre l'ordre de grandeur des positions sans *netting*, d'emprise ou de durée de détention, etc.

Par ailleurs est également calculée la VaR stressée (*Stressed VaR* ou SVaR) à fréquence journalière.

Value at Risk 99% (VaR)

Le Crédit du Nord utilise un calculateur de la Société Générale pour évaluer ses risques de marché et de fait, applique la même méthodologie décrite ci-après.

Développé depuis fin 1996, le modèle interne de VaR est agréé par le régulateur aux fins de calcul du capital réglementaire.

La Valeur en risque (VaR) permet d'évaluer les pertes potentielles encourues sur les positions en risque à un horizon de temps déterminé et pour un niveau de probabilité donnée (99 % dans le cas de la Société Générale).

La méthode retenue est celle de la « simulation historique », qui a pour caractéristique la prise en compte implicite des corrélations entre les différents marchés, et qui repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions de Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spreads* de crédits, etc.) ;
- détermination de 260 *scenarii* correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 260 *scenarii* ;

- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 260 conditions de marché déformées.

Dans le cadre décrit ci-dessus, la VaR 99% à horizon 1 jour, calculée à partir d'un historique de 260 *scenarii*, correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques évalués.

La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles dont les principales limites sont les suivantes :

- par définition, l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99% ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché *intra day* ne sont pas pris en compte.

Le département des risques sur opérations de marché de la Société Générale contrôle les limitations du modèle de VaR en réalisant des mesures de *stress tests* ainsi que des mesures complémentaires, pour le groupe Société Générale incluant le Crédit du Nord.

Aujourd'hui, toutes les activités de marché du Crédit du Nord sont couvertes par un calcul en VaR, hormis les options de change qui ne génèrent pas de position en risques de marché car couvertes parfaitement sur le marché en *back-to-back*. Les charges en capital pour les risques de marché ne s'appuient pas sur une VaR réglementaire à 10 jours mais sont calculées en méthode standard, car le Crédit du Nord n'est pas agréé en modèle interne.

TABLEAU 13 : VALEUR EN RISQUE *TRADING* (VAR) : VENTILATION PAR FACTEUR DE RISQUE

1 Jour – 99 %

	31/12/2016	31/12/2015
(en milliers d'euros)	VaR (1 jour, 99 %)	VaR (1 jour, 99 %)
Début de période	-222,8	-32,6
Maximum	-561,7	-548,2
Moyenne	-96,4	-265,8
Minimum	-32,4	-23,6
Fin de période	-57,0	-228,1

EVOLUTION DE LA VAR GLOBALE 99 % 1 JOUR SUR L'ANNÉE 2016
(en milliers d'euros)

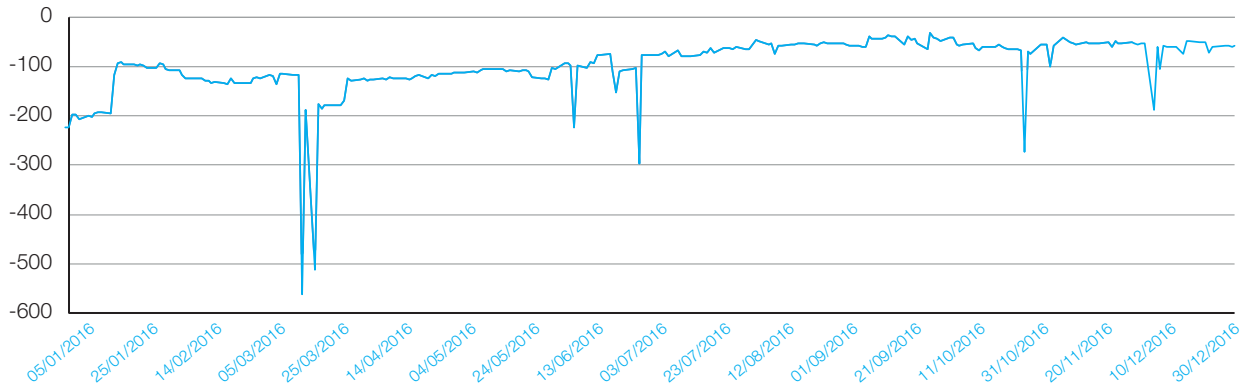

Le niveau de la VaR *Trading* est peu élevé au Crédit du Nord qui adosse régulièrement ses ordres clientèle, réduisant ainsi significativement son exposition aux risques de marché. Les quelques pics qui peuvent être observés correspondent à des saisies d'opérations clientèle non prises en compte après le cut-off de fin de journée, entraînant des décalages techniques de position. Spécifiquement sur le mois de mars 2016, la migration du système de gestion des opérations de change a généré quelques perturbations sur le calcul de VaR, rapidement régularisées.

Stressed VaR (SVaR)

La méthode de calcul de la *Stressed VaR* à 99% sur horizon de temps 1 jour est identique à celle de l'approche VaR. Elle consiste en une « simulation historique » avec des chocs « 1-jour » et un intervalle de confiance à 99 %. Contrairement à la VaR qui utilise les 260 *scenarii* de variation journalière de l'année glissante, la VaR stressée utilise une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives.

La méthode de détermination de la fenêtre historique fixe, qui a été validée par le régulateur, permet de prendre en compte des chocs significatifs sur l'ensemble des facteurs de risque (relatifs aux risques action, taux, change, crédit). Elle fait l'objet d'une revue annuelle. En 2016, cette fenêtre correspondait à « septembre 2008 - septembre 2009 ».

La mesure du risque en *Stress Test*

Méthodologie

Parallèlement au modèle de VaR, le Crédit du Nord calcule une mesure de ses risques en *stress test* pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles, en s'appuyant toujours sur les méthodologies et scénarios fournis par le groupe Société Générale.

Un *stress test* estime la perte résultant d'une évolution extrême des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées.

Cette mesure en *stress test* s'applique à toutes les activités de marché de la Banque. Elle s'appuie sur 18 *scenarii*, dont 3 historiques et 15 théoriques, parmi lesquels figure le « scenario théorique de crise financière » (dit aussi « généralisé »), décliné à partir des événements observés courant 2008 ; ces *scenarii* choquent l'ensemble des facteurs de risque significatifs, y compris les paramètres exotiques.

Cette mesure constitue, avec la mesure en VaR, l'un des axes majeurs du dispositif de contrôle des risques. Elle est bâtie selon les principes suivants :

- le *stress test* correspond au résultat le plus défavorable issu de l'ensemble des *scenarii* historiques et théoriques ;
- les chocs appliqués sont calibrés sur des horizons reflétant les spécificités de chaque facteur de risque (l'horizon utilisé peut varier de 5 jours pour les paramètres les plus liquides, à plus de 20 jours pour les moins liquides) ;
- les risques sont calculés quotidiennement pour chaque activité de marché de la Banque, tous produits confondus, sur chacun des *scenarii* historiques et théoriques ;
- une limite en *stress test* est établie pour l'activité globale Société Générale, puis est déclinée sur les différentes lignes-métiers du Groupe, dont le Crédit du Nord.

Les différents *scenarii* de *stress tests* font l'objet de revues régulières en liaison avec les équipes d'économistes du Groupe et les différents spécialistes, sous l'égide de la Direction des risques. Ces revues sont présentées dans le cadre de comités semestriels dédiés, auxquels participent la Direction des risques sur opérations de marché, des économistes et les représentants des activités de *trading* de la Société Générale. Ces comités traitent des sujets suivants : évolutions de *scenarii* (créations, suppressions, revue des chocs), bonne couverture des facteurs de risque par les *scenarii*, revue des calculs approchés utilisés, documentation correcte de l'ensemble du processus. Le niveau de délégation pour valider les évolutions des *scenarii* de *stress tests* dépend de l'impact de ces évolutions. Fin 2016, les horizons de calibrations des

chocs utilisés dans les *stress tests* ont ainsi été revus ; sur certains paramètres (dividendes actions, repos actions, corrélation implicites des marchés actions), l'horizon précédemment utilisé a été estimé insuffisant au regard de l'évolution des conditions de marché, ce qui a mené à ajuster les chocs utilisés début 2017.

Les *Stress Tests* historiques

La méthode consiste à étudier depuis 1995 (période depuis laquelle les marchés financiers se sont globalisés et font l'objet d'encadrements réglementaires élargis) les grandes crises économiques ayant affecté les marchés financiers : l'analyse des évolutions de prix des actifs financiers (actions, taux d'intérêt, taux de change, *spreads* de crédit, etc.) durant chacune de ces crises permet de déterminer des *scenarii* de variation de ces principaux facteurs de risque qui, appliqués aux positions de marché de la Banque, pourraient entraîner des pertes significatives. Société Générale a ainsi trois *scenarii* historiques significatifs qui portent sur la période d'octobre à décembre 2008.

Les *Stress Tests* théoriques

Les *scenarii* théoriques sont définis avec les économistes du Groupe Société Générale et visent à identifier des séquences d'événements pouvant survenir et de nature à conduire à des crises majeures sur les marchés (par exemple une attaque terroriste majeure, une déstabilisation de la situation politique de grands pays pétroliers, etc.). Leur sélection est le résultat d'une démarche visant à retenir des chocs tout à la fois extrêmes mais restant plausibles et ayant des répercussions globales sur l'ensemble des marchés.

Société Générale a ainsi retenu 15 *scenarii* théoriques, décrits ci-dessous :

- **généralisé (scenario théorique Société Générale de crise financière) :** apparition d'une importante défiance vis-à-vis des institutions financières après la faillite de Lehman Brothers ; effondrement des marchés actions, forte baisse des dividendes implicites, fort écartement des *spreads* de crédit, pivotement des courbes de taux d'intérêt (hausse des taux courts et baisse des taux longs), important flight to quality (achat des actifs émetteurs estimés les plus sûrs) ;
- **crise des GIIPE :** défiance vis-à-vis d'émetteurs souverains à risque et regain d'intérêt pour les émetteurs souverains les mieux notés, tels que l'Allemagne, puis propagation de l'inquiétude aux autres marchés (actions…) ;
- **crise au Moyen-Orient :** déstabilisation du Moyen-Orient conduisant à un choc de forte amplitude sur le pétrole et l'ensemble du marché de l'énergie, effondrement des marchés actions, pentification de la courbe de taux d'intérêt ;
- **attaque terroriste :** attaque terroriste majeure aux États-Unis entraînant un effondrement des marchés actions, une forte baisse des taux d'intérêt, un fort écartement des *spreads* de crédit et une brusque baisse du dollar américain ;
- **crise obligataire :** crise du marché obligataire (décorrélation des rendements des obligations et des actions), forte hausse des taux d'intérêt américains et hausse plus modérée des autres taux d'intérêt, baisse modérée des marchés actions, *flight to quality* avec un fort écartement des *spreads* de crédit, hausse du dollar des Etats-Unis ;
- **crise du dollar des Etats-Unis :** effondrement de la devise américaine à la suite de la forte détérioration de la balance commerciale et du déficit public américains, hausse des taux d'intérêt et resserrement des *spreads* de crédit américains ;
- **crise de la zone euro** : baisse des taux de change EUR, forte hausse des taux d'intérêt EUR, forte baisse des actions en euros et hausse des actions américaines, fort écartement des *spreads* de crédit en euros ;
- **débouclement des opérations de portage japonaises (*Yen Carry Trade Unwinding*)** : changement de politique monétaire au Japon entraînant l'abandon des stratégies d'opérations de portage avec le yen : fort écartement des *spreads* de crédit, baisse des taux d'intérêt en yen et hausse des taux longs en dollars des Etats-Unis et en euros, *flight to quality* ;
- **baisse générale des actifs risqués** : scenario de fin brutale des politiques monétaires volontaristes des Banques centrales se traduisant par une baisse générale des actifs risqués (actions, crédit, émergents) avec une forte hausse des taux d'intérêt mondiaux ;

- **deux *scenarii* de crise en zone euro** : sortie de la Grèce de la zone euro, entraînant une baisse générale des actifs risqués plus accentuée sur l'Europe (actions, crédit, émergents) et une baisse des taux souverains aux États-Unis et au Japon, déclinée avec soutien de la BCE (activation du programme OMT générant une baisse des taux en zone euro) ou sans soutien de la BCE (dislocation des bases sur les taux reflétant un gel du marché interbancaire) ;
- **crise russe** : forte dévaluation de la devise russe, défaut de la Fédération de Russie, crise sur les marchés obligataires, et baisse des marchés actions, plus particulièrement sur les émergents (cf. crise russe de septembre 1998) ;
- **quasi-faillite d'un *hedge fund* majeur** : risque d'éclatement du système financier international lié à la quasi-faillite d'un *hedge fund* majeur, déclenchée par une crise sur les marchés obligataires (cf. quasi-faillite de Long Term Capital Management en octobre 1998) ;
- **rebond économique soudain** : forte hausse des marchés actions et des taux d'intérêt en dollars des États-Unis et en euros (cf. anticipation du début de la guerre d'Irak en mars 2003) ;
- **éclatement d'une bulle action** : scenario représentatif de l'éclatement d'une bulle sectorielle entraînant une forte baisse des marchés actions (cf. faillite de Worldcom en juillet 2002).

Exigence en fonds propres et encours pondérés au titre des risques de marché

TABLEAU 14 : EXIGENCES EN FONDS PROPRES ET ENCOURS PONDERES PAR TYPE DE RISQUE DE MARCHE

	31/12/2016		31/12/2015	
(en millions d'euros)	Encours pondérés	Exigences en Fonds Propres	Encours pondérés	Exigences en Fonds Propres
Risque de change	-	-	-	-
Risque de crédit	83,3	6,6	103,9	8,3
Risque de taux d'intêret	0,8	0,1	1,0	0,1
TOTAL	**84,1**	**6,7**	**104,9**	**8,4**

Les risques opérationnels

Gestion des Risques Opérationnels : organisation et gouvernance

La Filière Risques Opérationnels

La **Direction des Risques Opérationnels (DRO),** composée de 5 personnes internes, a en charge le pilotage et la coordination des dispositifs mis en oeuvre au sein du Groupe Crédit du Nord en matière de Risques Opérationnels, de Plan de Continuité d'Activité et de Gestion de Crise, ainsi que la gestion des habilitations bancaires.

Elle s'appuie sur un **réseau de Correspondants Risques Opérationnels** (CRO) désignés dans les différentes entités du siège, des filiales et du réseau d'exploitation (pour le réseau, il s'agit du Directeur de l'Organisation et de la Logistique de l'entité), soit au total 26 Correspondants Risques Opérationnels pour le Groupe Crédit du Nord.

Les actions d'animation des Correspondants Risques Opérationnels s'articulent autour de deux axes :

- Sensibilisation/Formation aux risques opérationnels et mise à disposition d'éléments sur l'évolution des risques (bilans, présentations, incidents dans le secteur financier issus de la revue presse mise en place au sein du Groupe Société Générale et diffusée à l'ensemble des correspondants) ;
- Animation et suivi des Correspondants Risques Opérationnels au travers :
  - des réunions Risques Opérationnels avec les principaux Correspondants risques Opérationnels des Directions fonctionnelles,
  - des interventions ponctuelles aux réunions annuelles des Directeurs de l'Organisation et de la Logistique pour le réseau d'exploitation.

Suivi et pilotage des Risques Opérationnels au sein du Groupe Crédit du Nord

Le suivi et le pilotage des Risques Opérationnels au sein du Groupe Crédit du Nord sont assurés au travers du Comité de Coordination du Contrôle Interne (CCCI) qui réunit sous l'autorité du Directeur Général : les membres du Comité Exécutif du Groupe Crédit du Nord, les Responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent, de la Conformité, des Risques Opérationnels, de la Sécurité des systèmes d'information (RSSI ITIM), et le Déontologue RCSI responsable de la lutte contre le blanchiment. Ce comité se réunit 5 fois par an.

Le Directeur de la Coordination du Contrôle Interne du Groupe Société Générale est invité permanent à ce comité ainsi qu'un membre de la Direction des Risques Opérationnels du Groupe Société Générale. Lors de ce comité, sont passés notamment en revue :

- les pertes opérationnelles, les indicateurs de risques (KRIs) définis au niveau du Groupe Société Générale (Dashboard DGLE) ;
- les dysfonctionnements ;
- les Cartographies de Risques Opérationnels ;
- les Plans de Continuité d'Activité et Dispositif de Crise.

Périmètre

Ce dispositif de suivi couvre l'ensemble des entités du Groupe Crédit du Nord dont les activités sont essentiellement centrées sur ses métiers de banque de détail domestique. Le périmètre est stable par rapport à l'exercice précédent.

Mesure des Risques Opérationnels

En tant qu'entité du Groupe Société Générale, le Groupe Crédit du Nord a opté pour l'approche de mesure avancée des risques opérationnels (AMA ou *Advanced Measurement Approach*).

Risques opérationnels auxquels le Groupe Crédit du Nord est exposé

Les activités des différentes entités du Groupe Crédit du Nord sont exposées à toute une série de risques (administratifs, comptables, juridiques, informatiques…), regroupés sous le vocable « Risques Opérationnels » dans le cadre de la réforme du ratio de solvabilité des banques (Bâle II).

Les risques opérationnels ont donné lieu à une classification en 8 catégories d'évènements (déclinés en 49 sous-catégories d'évènements) :

- litiges commerciaux ;
- litiges avec les autorités ;
- erreurs de « *pricing* » ou d'évaluation du risque ;
- erreurs d'exécution ;
- fraudes et autres activités criminelles ;
- activités non autorisées sur les marchés (*Rogue trading*) ;
- pertes de moyens d'exploitation ;
- défaillances des systèmes d'information.

Dispositifs de suivi des Risques Opérationnels

Collecte des pertes internes

Le Crédit du Nord s'inscrit dans le dispositif de collecte des pertes internes mis en place au sein du Groupe Société Générale depuis 2001. Les pertes internes supérieures à 10 000 euros (seuil de déclaration défini au sein du Groupe) ont fait l'objet d'un recensement par les différents Correspondants Risques Opérationnels des entités du Groupe. Outre cette collecte, le suivi des pertes au premier euro liées à des fraudes mis en place au sein du Groupe Crédit du Nord permet de mieux appréhender le risque global correspondant (tentatives/pertes réelles) :

- les résultats de ce recensement sont adressés périodiquement à la Direction des Risques Opérationnels, qui assure la supervision de la collecte des pertes opérationnelles au niveau du Groupe ;
- le Contrôle Permanent du Crédit du Nord contribue à s'assurer, lors de ses examens comptables, de l'exhaustivité des déclarations de pertes auprès de la Direction des Risques Opérationnels du Groupe ;
- l'évolution et la répartition des pertes font l'objet d'un *reporting* auprès du comité de Coordination de Contrôle Interne et du Conseil d'Administration.

Dispositif d'Identification des Risques Opérationnels et Auto-évaluation des contrôles (démarche RCSA)

L'identification des Risques Opérationnels au travers du dispositif RCSA (cartographie des risques et auto-évaluation des contrôles) permet d'identifier les zones de risques au sein de chacune des entités du Groupe au niveau du siège, des filiales et du réseau d'exploitation et de s'assurer de l'efficience ou de compléter le dispositif de prévention et de réduction des facteurs de risques mis en regard. Les entités les plus sensibles font l'objet d'une revue régulière de leur profil de risques afin d'identifier d'éventuelles nouvelles zones de risques et de faire un point sur les mesures et les plans d'actions mis en oeuvre en vue de réduire les risques identifiés précédemment. En 2016, une revue des profils de risques sur les principales entités et sur les filières du Groupe Société Générale a été menée à l'identique de l'année précédente.

Par ailleurs, le Crédit du Nord s'inscrit dans la démarche d'approche des risques et des contrôles par processus (projet « Best » du Groupe Société Générale), 27 processus ou sous-processus ont été étudiés et mis sous pilotage en 2016 (entrée en relation particulier, octroi de crédit immobilier, arrêté des comptes consolidés et sociaux, épargne liquide et non liquide, conseiller/vendre un placement financier, traiter un virement émis...).

Enfin, un focus particulier est fait sur les résultats des profils de risques de certaines entités lors du Comité de Coordination et de Contrôle Interne du Groupe ; en 2016 trois entités ont présenté ces éléments de profil de risques (Direction du Multicanal, Direction des Financements immobiliers, et Direction des Etudes Clients).

Indicateurs de Risques (KRIs)

Le dispositif de pilotage des Risques Opérationnels est complété d'un suivi d'indicateurs clés de risques (KRIs) permettant d'alerter en amont sur le risque de pertes opérationnelles à venir, en exprimant régulièrement la tendance et ses évolutions. Ces Indicateurs de risques sont suivis et présentés à l'instance de pilotage du Groupe dans le cadre du Comité de Coordination et de Contrôle Interne.

Analyses de Scénarios (AS)

Les Analyses de Scénarios menées permettent de renseigner le Groupe sur ses zones de risques potentiels élevés où celui-ci est exposé à des évènements rares mais de forte sévérité.

Les analyses de scénarios (AS) réalisées par le Crédit du Nord s'inscrivent dans les AS du Réseau Banque de Détail France et portent principalement sur les zones de risques relatives aux :

- litiges avec les autorités : Redressement fiscal/ épargne réglementée ;
- fraudes et autres activités criminelles : Attaque d'un centre fort ;
- litiges Commerciaux : défaut de conseil ;
- défaillances des systèmes d'information : Indisponibilité des postes de travail Banque de détail France (toute enseigne).

Le Crédit du Nord s'inscrit par ailleurs dans les AS transverses du Groupe Société Générale (SSI avec « Attaque virale généralisée », perte des moyens d'exploitation avec « Crue centennale », « Destruction de centre d'exploitation informatique » et « Défaillance d'un prestataire Majeur »).

Le contrôle permanent

Le Contrôle Permanent du Crédit du Nord contribue à s'assurer, lors de ses examens comptables, de l'exhaustivité des déclarations de pertes auprès de la Direction des Risques Opérationnels du Groupe Crédit du Nord.

Le Contrôle Permanent, doté d'un référentiel (GPS) de recensement quantitatif et qualitatif de ses travaux, fournit trimestriellement lors des CCCI des indicateurs de l'avancée de la réalisation de ses plans de contrôle et son appréciation globale sur les évolutions des zones de risques du réseau d'exploitation.

Le Contrôle Permanent est destinataire des résultats issus de la démarche RCSA et, en relation avec la Direction des Risques Opérationnels et la Direction Générale, propose éventuellement des évolutions de processus de contrôle sur les zones restant en risque élevé. De plus, dans le cadre du suivi des incidents, le Contrôle Permanent est en charge de la centralisation de l'information sur les dysfonctionnements (tout événement, hors risque de contrepartie, présentant une probabilité d'un risque de perte supérieure à 10 000 euros).

Il s'assure de l'information de la Direction des Risques Opérationnels sur ces éléments. Les dysfonctionnements significatifs font l'objet d'un suivi par la Direction des Risques Opérationnels des plans d'actions mis en œuvre en vue de prévenir la reproduction du dysfonctionnement. Le Contrôle Permanent et la Direction des Risques Opérationnels croisent régulièrement leurs informations afin d'assurer la complétude du dispositif.

Lutte contre la fraude

Le responsable du Contrôle Permanent du Groupe est informé par les responsables de contrôle des régions et filiales des fraudes (tentatives ou avérées) tant externes qu'internes.

Il reporte à la Direction Générale lors des CCCI :

- Pour les fraudes externes de l'évolution des tentatives et des pertes.

  En cas d'événements particuliers (exemple : nouveaux types de fraudes ou concentration), Il propose des évolutions de procédures en fonction des points de sensibilités détectés et veille à leur respect par ses contrôles sur sites et une communication fréquente auprès du réseau d'exploitation sur les bonnes pratiques.

- Pour les fraudes internes, des dossiers significatifs mettant en cause des comportements déviants de collaborateurs ainsi qu'une analyse de l'évolution des procédures touchées.

Le Contrôle Permanent a mis en place divers états de surveillance, mouchards ou procédures de contrôle permettant de détecter des opérations ou des comportements atypiques justifiant d'un examen plus approfondi, il est informé des réclamations clientèles pouvant mettre en cause l'un de nos agents et est en charge de l'investigation des affaires spéciales mettant en cause un agent.

D'autre part, le Contrôle Permanent travaille avec la cellule e-fraude de ITIM (Innovation, Technologies, Informatique pour les métiers) qui utilise le Big Data sécurité SPLUNK pour prévenir la cybercriminalité (ex : détection des *phishing*).

Gestion de crise et continuité de l'activité

Le pilotage et le *monitoring* des Plans de Continuité d'Activité et du Dispositif de Crise du Groupe Crédit du Nord sont assurés au sein de la Direction des Risques Opérationnels du Crédit du Nord. Cette organisation s'appuie sur les Correspondants Risques Opérationnels désignés au sein de chacune des entités du siège, du réseau et des filiales qui sont en charge de la mise en œuvre opérationnelle des Plans de Continuité d'Activité et du Dispositif de Crise de leur entité, soit 26 Correspondants Risques Opérationnels pour le Groupe.

En ce qui concerne le Plan de Secours Informatique (PSI) du Crédit du Nord, des instances spécifiques ont été mises en place par ITIM (Innovation, Technologies, Informatique pour les métiers) permettant au Crédit du Nord de suivre les différents exercices menés au titre du PSI (Comité de Pilotage de la Résilience du SI CDN). Les exercices/tests menés par ailleurs par GTPS (*Global Transaction & Payment Services*) sur les plateformes et outils Moyens de Paiement communs avec le Crédit du Nord sont également présentés lors de ces instances.

Par ailleurs, la Direction des Risques Opérationnels en charge des Plans de Continuité d'Activité / Dispositif de Crise du Groupe Crédit du Nord est membre des comités liés au Plan de continuité d'activité & Gestion de crise du Réseau Banques de Détail France (RBDF) du Groupe Société Générale.

Modélisation des Risques Opérationnels

Les méthodologies de modélisation et de calcul des exigences en fonds propres pour les risques opérationnels sont définies au niveau de la Société Générale.

Données Quantitatives

Les graphiques fournissent la ventilation des pertes opérationnelles par catégorie de risque sur la période 2012 à 2016.

PERTES LIEES AUX RISQUES OPERATIONNELS : VENTILATION PAR CATEGORIE DE RISQUE PAR NOMBRE D'EVENEMENT

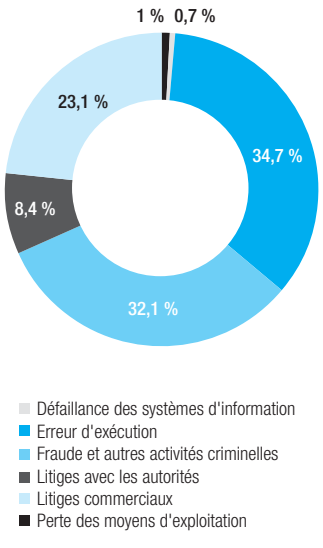

PERTES LIEES AUX RISQUES OPERATIONNELS : VENTILATION PAR CATEGORIE DE RISQUES EN VALEUR

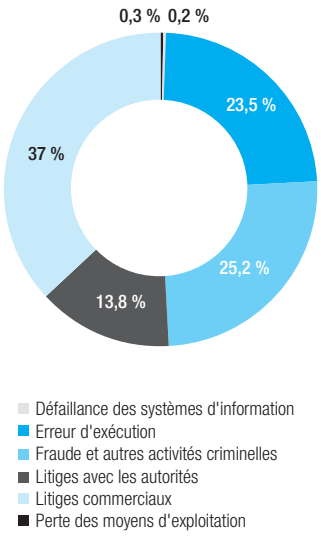

Sur les cinq dernières années, les Risques Opérationnels du Groupe Crédit du Nord se sont concentrés en moyenne sur 4 catégories de risque qui représentent plus de 99 % en valeur des pertes opérationnelles du Groupe :

- les **litiges commerciaux** représentent 37 % en valeur et 23 % en nombre d'évènements des pertes opérationnelles sur la période. A noter qu'un dossier de montant exceptionnel en 2016 a conduit à surpondérer cette catégorie ;
- Les **erreurs d'exécution** représentent 24 % en valeur et 35 % en nombre d'évènements des pertes opérationnelles sur la période. Cette proportion s'est sensiblement infléchie depuis 2015 pour revenir en dessous de 20 % ;
- Les **fraudes et autre activités criminelles** représente 25 % en valeur et 32 % en nombre d'évènements des pertes opérationnelles sur la période ;
- Les **litiges avec les autorités** représentent 14 % en valeur et 8 % en nombre d'évènements des pertes opérationnelles sur la période et constituent la quatrième catégorie de pertes opérationnelles.

Deux autres catégories de risques, les défaillances des systèmes d'information et les pertes de moyens d'exploitation restent peu significatives et représentent au total moins de 0,5 % en valeur et moins de 2 % en nombre d'évènements des pertes opérationnelles du Groupe Crédit du Nord.

Assurances des Risques Opérationnels

Le Groupe Crédit du Nord bénéficie des assurances souscrites par la Société Générale dans le cadre de sa politique mondiale de couverture des risques opérationnels par l'assurance.

Exigences en Fonds Propres

Les exigences en fonds propres du Crédit du Nord relatives au risque opérationnel sont déterminées en approche par modèle interne. Le tableau ci-dessous présente les encours pondérés du Groupe et les exigences en fonds correspondantes au 31 décembre 2016.

TABLEAU 15 : ENCOURS PONDERES ET EXIGENCES EN FONDS PROPRES AU TITRE DES RISQUES OPERATIONNELS

	31/12/2016		31/12/2015	
(en millions d'euros)	Encours Pondérés en modèle interne (AMA)	Exigences en Fonds Propres	Encours Pondérés en modèle interne (AMA)	Exigences en Fonds Propres
Banque de Détail en France	1 029,9	82,4	1 015,5	81,2
TOTAL	**1 029,9**	**82,4**	**1 015,5**	**81,2**

Les encours pondérés en risque au titre du risque opérationnel sont globalement stables entre fin 2015 et fin 2016.

Le risque structurel de taux

Audité | **Le risque structurel de taux se définit comme le risque de pertes sur les postes du bilan en cas de mouvement des taux d'intérêt.**

L'exposition structurelle au risque de taux d'intérêt comprend les expositions résultant des opérations commerciales, leur couverture ainsi que les opérations réalisées pour compte propre (notamment opérations relatives aux fonds propres et aux investissements).

Le risque de taux relevant du portefeuille de négociation (*trading*) n'entre pas dans le périmètre de mesure des risques structurels de taux. Il relève des risques de marché. Les expositions de taux, structurelles et de marché, constituent l'exposition du Groupe Crédit du Nord au risque de taux d'intérêt.

Le principe général est de réduire autant que possible les positions sensibles aux risques structurels de taux. Les opérations commerciales et de gestion propre doivent ainsi être adossées en taux dans la mesure du possible, tout en respectant les principes et normes de gestion. Cet adossement est réalisé sous forme de macro-couverture (adossement global de portefeuilles d'opérations commerciales similaires) ou de micro-couverture (adossement unitaire de chaque opération). La mise en place régulière de couvertures adéquates permet de réduire les positions sensibles au risque de taux. En conséquence, les risques structurels de taux ne résultent que de positions résiduelles.

La gestion du risque de taux lié aux activités de marché est traitée au chapitre « Les risques de marché ».

Organisation de la gestion du risque structurel de taux

Le Groupe Crédit du Nord applique les principes et les normes de gestion du risque de taux définis par le Groupe Société Générale. Le Groupe Crédit du Nord étant responsable de la gestion de son risque de taux, il développe ses modèles, mesure ses positions de taux et met en place les couvertures *ad hoc* dans le respect des normes de gestion définies par l'actionnaire.

Le suivi de l'exposition au risque de taux de chaque entité juridique du Groupe est assuré en central par le Crédit du Nord social.

Ce dispositif de suivi centralisé s'appuie sur :

- un **département ALM**, opérant pour le compte de chacune des entités du Groupe en termes de mesure et pilotage des positions. Ce département est intégré à la Direction de la Gestion Financière et est placé sous l'autorité du Directeur Financier du Groupe Crédit du Nord, membre du Comité Exécutif ;
- **un département Trésorerie**, officiant pour l'ensemble des opérations de couverture du Groupe. Il est également placé sous l'autorité du Directeur Financier du Groupe Crédit du Nord.

Ce dispositif de suivi est encadré par **les instances de décision et de contrôles suivantes, propres au Groupe Crédit du Nord** :

- **le Comité de Gestion de Bilan**, présidé par le Directeur Général du Groupe Crédit du Nord. Ce comité mensuel prend toutes les décisions relatives à la gestion du risque de taux, au regard des métriques produites. La Direction des Risques du Groupe Crédit du Nord est représentée à ce comité. Des représentants de la Direction Financière et de la Direction des Risques du Groupe Société Générale sont également présents.
- **le Comité taux d'adossement**, sous la présidence de la Direction Générale du Groupe Crédit du Nord. Ce comité mensuel fixe notamment les taux d'adossement des crédits pour la production du mois à venir. Les taux d'adossement des dépôts sans

maturité sont également suivis dans le cadre de cette instance.

Ce dispositif de suivi est également encadré par des **instances de suivi et de décisions propres à l'actionnaire** :

- le **Comité de clôture des risques structurels**, dans lequel un suivi de production et d'analyse des indicateurs de taux est effectué, ainsi que leurs évolutions entre deux dates d'arrêtés et le respect de limites notifiées. Ce comité trimestriel est présidé par la Direction Financière du Groupe Société Générale ;
- le département ALM participe au **Comité modèles**, sous la présidence de la Direction Financière et de la Direction des Risques du Groupe Société Générale. Ce comité prend les décisions relatives aux modélisations ALM. Le département ALM participe aussi au **Comité de validation bancaire**, sous la présidence de la Direction Financière du Groupe Société Générale. Ce comité prend les décisions relatives à la déclinaison normative des textes réglementaires, avec les représentants des métiers du Groupe Société Générale.

Opérationnellement, ce dispositif s'articule de la manière suivante :

- les cibles de pilotage sont définies par le Groupe Société Générale et sont déclinées au sein du Groupe Crédit du Nord en accord avec la Direction Générale du Groupe ;
- la production et l'analyse des indicateurs de taux sont réalisées par le département ALM et ces indicateurs sont validés par l'actionnaire lors des différentes instances du Groupe Société Générale ;
- les propositions de couvertures sont également effectuées par le département ALM ;
- les couvertures sont validées par le Comité de Gestion de Bilan en fonction des niveaux des indicateurs de taux, suivis par cette instance ;
- les opérations sont exécutées par le département Trésorerie.

A noter que le Comité de Gestion de Bilan délègue au Comité Hebdomadaire de Trésorerie, sous la responsabilité du département Trésorerie du Groupe, la gestion du risque structurel de taux « court terme ». Ce dernier est ainsi mandaté pour décider des opérations de couverture de maturité initiale inférieure à 1 an, nécessaires pour limiter l'exposition au risque structurel de taux à court terme, et ce dans le cadre des limites qui lui sont notifiées.

Dispositif de mesure et suivi du risque structurel de taux

Objectif du Groupe

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de s'assurer qu'il est géré en réduisant autant que possible le niveau d'exposition du Groupe et de chacune de ses filiales, via des opérations de couvertures appropriées.

Mesure et suivi du risque structurel de taux

Le Groupe Crédit du Nord mesure aujourd'hui principalement son risque de taux au travers des **impasses de taux fixe** et de **la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN)**.

Le risque de taux naît des décalages entre le mode de rémunération des ressources et des emplois qui peuvent apparaître à chaque période. Les impasses de taux fixe traduisent les excédents ou déficits de ressources à taux fixe par rapport aux emplois à taux fixe sur les échéances à venir, et se matérialisant sur la base de situations « Passif - Actif ». Cet indicateur est calculé pour l'ensemble des opérations du bilan et hors-bilan, rémunérées ou facturées à taux fixe par la centrale financière. Les opérations relevant du portefeuille de *trading* ne sont pas intégrées au calcul de cet indicateur. Les impasses de taux fixe sont produites sur une fréquence mensuelle, à partir d'un outil ALM.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment, sans affectation a priori des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations ou à partir de modèles et conventions adoptés.

La construction ce cet indicateur impose en effet des travaux de modélisation afin de prendre en compte les comportements clients (fuites de dépôts, tirages des lignes de crédit, remboursement anticipés et

renégociations). Ces modèles ALM sont régulièrement revus et back-testés et s'inscrivent dans le processus de revue annuelle des modèles ALM du Groupe Société Générale, avec notamment une validation des modèles par le Comité modèles du Groupe Société Générale. Les nouveaux modèles sont également présentés en Comité Gestion de Bilan, avant leur implémentation, et les impacts associés sont mesurés.

La détermination des positions à taux fixe (excédents ou déficits) permet de calculer la sensibilité de la position aux variations de taux d'intérêt. La sensibilité du gap à taux fixe correspond à la variation de la valeur actuelle nette (VAN) due à un déplacement parallèle instantané des courbes de taux de +1 %. Ce calcul s'entend sans production nouvelle (VAN statique). Cet indicateur représente la sensibilité de la valeur économique du bilan à une variation de taux. La méthode de calcul de la sensibilité est précisée par le Groupe Société Générale.

Cette sensibilité est encadrée par des seuils et limites en euros et en devises définis par le Comité Financier du Groupe Société Générale. La sensibilité de la VAN est calculée tous les mois et est présentée en Comité de Gestion de Bilan. Chaque dépassement de seuil donne lieu à des actions correctrices afin de ne pas dépasser la limite.

Le Groupe Crédit du Nord maintient sa sensibilité globale et par échéance court, moyen et long termes, à l'intérieur des niveaux qui lui sont notifiés. Afin de respecter ces seuils et limites, le Groupe Crédit du Nord mène une politique de couverture régulière du risque structurel de taux en mettant en place les opérations appropriées pour réduire l'exposition des entités du Groupe à la variation des taux d'intérêt (via des *swaps* de taux et des emprunts à taux fixe en CHF pour la position en CHF). Les couvertures réalisées portent sur toutes les entités du Groupe Crédit du Nord, chaque entité fait l'objet d'un suivi particulier et de couvertures propres.

La limite de sensibilité, toutes devises, du Groupe Crédit du Nord est fixée à +/-120 M€ et le seuil est fixé à +/-80 M€.

Le risque de taux « court terme », dont la gestion est déléguée au Comité Hebdomadaire de Trésorerie, est suivi par les mêmes indicateurs, une impasse de taux fixe et une sensibilité de la VAN aux taux courts. L'impasse de taux fixe et la sensibilité sont assorties de limites. Le Comité Hebdomadaire de Trésorerie veille au respect de ces limites en décidant les opérations de couverture appropriées.

Au-delà de ces deux principaux indicateurs (impasse de taux fixe et sensibilité de la VAN à +100 bps), le Groupe Crédit du Nord calcule trimestriellement la sensibilité de la VAN selon d'autres scénarios de chocs de taux. Ces résultats sont transmis à l'actionnaire mais les résultats ne sont pas à ce stade encadrés par des seuils et limites.

Le Groupe Crédit du Nord s'inscrit dans le projet IRRBB (*Interest Rate Risk in the Banking Book*) lancé par le Groupe Société Générale, visant à répondre à des besoins réglementaires et de pilotage interne. Dans ce cadre, les méthodes de calcul d'indicateurs existants sont en cours d'homogénéisation comme la sensibilité de la marge nette d'intérêts, et de nouveaux indicateurs de pilotage du risque de taux sont en cours de mise en place.

L'analyse du risque structurel de taux du Groupe Crédit du Nord fait ressortir les points suivants :

- chaque opération du bilan et du hors-bilan est adossée en taux selon ses caractéristiques financières propres (maturité, taux, options explicites ou implicites). L'outil de pilotage élaboré par le département ALM « bilan notionnel » permet de suivre les indicateurs de gestion du risque de taux, et notamment une impasse de taux fixe, ainsi que les risques liés aux options présentes dans le bilan des entités du Groupe Crédit du Nord ;
- le risque optionnel fait également l'objet d'un suivi régulier et de la mise en place de couvertures appropriées (achat de *caps*) ;
- les ressources à vue et produits d'épargne réglementés font l'objet de modélisations spécifiques, qui permettent d'en sécuriser le rendement à moyen et long terme. La prudence des modèles permet de préserver la marge d'intérêt des banques du Groupe.

Couverture du risque de taux

Afin de couvrir le bilan de la banque contre certains risques de marché, le Groupe Crédit du nord a mis en place des couvertures qui sont qualifiées comptablement de couverture de juste valeur.

Dans le cadre de ses activités et afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts/emprunts, les émissions de titres et les achats de titres

à taux fixe, le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur en utilisant principalement des *swaps* de taux d'intérêt et des *caps*.

Afin de qualifier comptablement ces opérations « d'opérations de couverture », le Groupe documente de façon détaillée, dès sa mise en place, la relation de couverture précisant le risque couvert, la stratégie de gestion du risque et la façon dont l'efficacité de cette couverture sera démontrée.

L'enjeu pour la banque est d'éviter une requalification comptable des portefeuilles de dérivés de couverture afin de se prémunir contre une variation défavorable de la juste valeur d'un élément qui, tant que la relation de couverture est efficace, n'affecte pas le compte de résultat mais qui pourrait l'affecter en cas de sortie de l'élément du bilan.

Des tests sont réalisés régulièrement afin de prouver la relation de couverture et de mesurer son efficacité. Ces tests sont à la fois prospectifs et rétrospectifs. L'efficacité prospective est évaluée par une analyse de sensibilité à partir de *scenarii* probables d'évolution des paramètres de marché. L'efficacité rétrospective est appréciée en comparant les variations de juste valeur de l'instrument de couverture avec les variations de juste valeur de l'élément couvert.

Elle est vérifiée lorsque les variations de la juste valeur de l'élément couvert sont presque totalement compensées par les variations de la juste valeur de l'élément de couverture, le rapport attendu entre les deux variations étant compris dans l'intervalle 80 % - 125 % (variations trimestrielles en glissant).

L'efficacité est mesurée trimestriellement de façon prospective (efficacité escomptée sur les périodes futures) et rétrospective (efficacité constatée sur les périodes passées). ▲

Risque structurel de change

Audité | Le risque structurel de change n'est pas détaillé, l'exposition structurelle du Groupe Crédit du Nord au risque de change est en effet très limitée compte tenu de son activité. Le risque de change relevant du portefeuille de négociation (*trading*), au même titre que le risque de taux, n'entre pas dans la mesure des risques structurels de change. Il relève des risques de marché.

La gestion du risque de change lié aux activités de marché est traitée au chapitre « Les risques de marché ». ▲

Le risque de liquidité

Audité | Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leur échéance et à un coût raisonnable.

Gouvernance et organisation

Le Groupe Crédit du Nord applique les principes et les normes de gestion du risque de liquidité définis par le Groupe Société Générale. Le Groupe Crédit du Nord étant responsable de la gestion de sa liquidité et du respect de ses contraintes règlementaires, il développe ses modèles, mesure ses positions de liquidité et se refinance ou replace ses excédents dans le respect des normes définies par l'actionnaire.

Le suivi de l'exposition au risque de liquidité et le besoin de financement de chaque entité juridique du Groupe est assuré en central, par le Crédit du Nord social, qui joue le rôle de centrale de refinancement vis-à-vis de l'ensemble des entités du Groupe.

Ce dispositif de suivi centralisé s'appuie sur :

- **un département ALM**, opérant pour le compte de chacune des entités du Groupe en termes de mesure et de pilotage des positions. Ce département est intégré à la Direction de la Gestion Financière et est placé sous l'autorité du Directeur Financier du Groupe Crédit du Nord, membre du Comité Exécutif ;
- **un département Trésorerie**, officiant pour l'ensemble des opérations de couverture du Groupe. Ce département dispose d'une capacité à lever de la liquidité sur le marché au-delà d'un mois (le Crédit du Nord dispose également d'une capacité de tirage aux opérations de refinancement de l'Eurosystème). Ce département est également placé sous l'autorité du Directeur Financier du Groupe Crédit du Nord.

Ce dispositif de suivi est encadré par les **instances de décision et de contrôles, propres au Groupe Crédit du Nord** :

- **le Comité de Gestion de Bilan**, présidé par le Directeur Général du Groupe Crédit du Nord. Ce comité mensuel prend toutes les décisions relatives à la gestion du risque de liquidité, au regard des métriques produites. La Direction des Risques du Groupe Crédit du Nord est représentée à ce comité. Des représentants de la Direction Financière et de la Direction des Risques du Groupe Société Générale sont également présents ;
- **le Comité taux d'adossement**, sous la présidence de la Direction Générale du Groupe Crédit du Nord. Ce comité mensuel fixe notamment les taux d'adossement des crédits pour la production du mois à venir. Les taux d'adossement des dépôts sans maturité sont également suivis dans le cadre de cette instance.

Ce dispositif de suivi est également encadré par des **instances de suivi et de décisions propres à l'actionnaire**, notamment :

- le département ALM présente à la Direction Financière et à la Direction des Risques du Groupe Société Générale un suivi de production et d'analyse des indicateurs de liquidité au travers de différents comités (Comité mensuel de validation du LCR, Comité trimestriel de validation du NSFR, Comité mensuel de synthèse) ;
- des points mensuels sont réalisés entre les départements ALM et Trésorerie du Groupe Crédit du Nord et la Direction Financière du Groupe Société Générale ;
- le département ALM participe au **Comité modèles**, sous la responsabilité de la Direction Financière et de la Direction des Risques du Groupe Société Générale. Ce comité prend les décisions relatives aux modélisations ALM. Le département ALM participe également au **Comité de validation bancaire**, sous la responsabilité de la Direction Financière du Groupe Société Générale. Ce comité prend les décisions relatives à la déclinaison normative des textes réglementaires, avec les représentants des métiers du Groupe Société Générale.

Opérationnellement, ce dispositif s'articule de la manière suivante :

- les cibles de pilotage sont définies par le Groupe Société Générale et sont déclinées au sein du Groupe

Crédit du Nord en accord avec la Direction Générale du Groupe ;

- la production et l'analyse des indicateurs de liquidité sont réalisées par le département ALM et ces indicateurs sont validés par l'actionnaire lors des différentes instances du Groupe Société Générale ;
- les propositions d'opérations de refinancement sont également effectuées par le département ALM ;
- les opérations sont validées par le Comité de Gestion de Bilan en fonction des niveaux des indicateurs de liquidité suivis par cette instance ;
- ces opérations sont exécutées par le département Trésorerie.

Dispositif de mesure du risque de liquidité

Le Groupe Crédit du Nord mesure et pilote aujourd'hui principalement son risque de liquidité et son besoin de refinancement au travers des **impasses de liquidité** (statiques et stressés) et des **ratios réglementaires de liquidité** (LCR/NSFR).

Le risque de liquidité naît des décalages entre les ressources et les emplois qui peuvent apparaître à chaque période. Les impasses de liquidité traduisent l'insuffisance de ressources par rapport aux emplois, et se matérialisent sur la base de situations « Passif - Actif », à différentes échéances. Ce décalage de maturité entre les sorties et les entrées de trésorerie, sont calculées pour l'ensemble des postes du bilan et hors-bilan, à partir d'un outil ALM, selon une fréquence mensuelle.

La construction des impasses de liquidité imposent des travaux de modélisation afin de prendre en compte les comportements clients (fuites de dépôts, tirages des lignes de crédit, remboursement anticipés et renégociations…). Ces modèles ALM sont régulièrement revus et *back-testés* et s'inscrivent dans le processus de revue annuelle des modèles ALM du Groupe Société Générale, avec notamment une validation des modèles par le Comité modèles du Groupe Société Générale. Les nouveaux modèles sont également présentés en Comité Gestion de Bilan, avant leur implémentation, et les impacts associés sont mesurés.

Les besoins ou excédents de financements mesurés par les impasses de liquidité statiques (à production arrêtée) sont encadrés depuis 2013 par des seuils et limites définis par le Comité Financier du Groupe Société Générale. Chaque dépassement doit donner lieu à des actions correctrices. Le Groupe Crédit du Nord respecte les seuils et limites qui lui sont notifiés.

Egalement, depuis mi-2014, le Groupe Crédit du Nord est assujetti à la remise des ratios de liquidité définis par les normes Bâle 3/CRD4. A ce jour, le département ALM produit et analyse dans les délais réglementaires les ratios LCR et NSFR de liquidité CRD4 du Groupe Crédit du Nord et du sous-groupe de liquidité[(1)]. Ces ratios sont adressés mensuellement (LCR) et trimestriellement (NSFR) à l'ACPR conformément aux exigences réglementaires.

Depuis le 1er octobre 2015, et suite à la constitution du sous-groupe de liquidité, le Groupe Crédit du Nord est soumis à l'exigence du ratio LCR sur 2 périmètres (sous-groupe Crédit du Nord et Groupe Crédit du Nord (périmètre prudentiel)). Le sous-groupe de liquidité permet d'exempter les entités solos du sous-groupe assujetties individuellement à l'exigence de ratio (*reporting* mensuel et constitution d'un coussin d'actifs liquides (*buffer*) en vue du respect du ratio minimal).

Par ailleurs, la cellule ALM est en charge du pilotage et des anticipations du ratio LCR. Le pilotage du LCR du Groupe Crédit du Nord est partagé avec le département Trésorerie afin de mettre en œuvre les actions nécessaires. Ces éléments sont discutés en Comité de Gestion de Bilan.

Le Groupe Crédit du Nord n'éprouve pas de difficulté à assurer son refinancement. Il dispose notamment de dépôts clientèle diversifiés (encours bilanciels), constituant une part significative de ses ressources à court, moyen et long termes. Il peut compter également sur sa capacité à lever des fonds sur le marché. Les besoins de refinancement sont également intégrés dans la stratégie de gestion du collatéral du Groupe Crédit du Nord afin d'optimiser le coût de refinancement de la banque. ▲

(1) Conformément aux dispositions réglementaires, les ratios réglementaires de liquidité ne sont pas produits par entité juridique mais sur un périmètre plus large, composé de Crédit du Nord social, ses 7 filiales bancaires et la société de bourse Gilbert Dupont, dit « sous groupe de liquidité ».

Réserve de liquidité

La réserve de liquidité du Groupe Crédit du Nord comprend le solde de son compte en Banque Centrale ainsi que les actifs pouvant être facilement monétisés pour faire face aux flux sortants de trésorerie dans un scénario de stress. Les actifs de la réserve sont disponibles, c'est-à-dire non utilisés en garantie ou en collatéral d'une quelconque opération.

La réserve de liquidité comprend :

- le solde en caisse,
- les fonds déposés en Banque Centrale, diminués du montant des réserves obligatoires,
- des titres dits HQLA (*High Quality Liquid Assets*) négociables rapidement sur le marché par cession ou mises en pension. Il s'agit principalement d'obligations d'Etat et de parts de fonds émises par Lyxor, filiale du Groupe Société Générale. Ces titres HQLA répondent aux critères d'éligibilité du ratio LCR tels que définis par la réglementation.

Le Groupe Crédit du Nord dispose également d'une capacité de tirage complémentaire aux opérations de refinancement de l'Eurosystème au titre du Pool 3G (principalement via la mobilisation de créances privées ou de titres non HQLA).

Le portefeuille HQLA est structuré selon les directives du Groupe Société Générale et se caractérise par une forte proportion d'obligations souveraines de très bon *rating*. Les expositions du Groupe Crédit du Nord sur les différentes contreparties respectent les limites fixées par le Groupe Société Générale.

Ratios réglementaires

Le comité de Bâle a préconisé au niveau international la mise en place de deux ratios standards aux paramètres harmonisés, visant à encadrer les positions de liquidité des banques :

- le *Liquidity Coverage Ratio* (LCR), ayant pour objectif de s'assurer que les banques disposent d'un coussin d'actifs liquides ou d'espèces suffisant pour faire face durant un mois à un stress sévère, combinant une crise de marché et une crise spécifique. Ce ratio, à la demande de Bâle, est entré en vigueur au 1er janvier 2015. Le niveau minimal du ratio exigé au 1er octobre 2015 était de 60 %, avec une augmentation graduelle pour atteindre 100 % au 1er janvier 2018. Au 31 décembre 2016, le niveau minimal requis était de 70 % ;
- le *Net Stable Funding Ratio* (NSFR), étant un ratio de transformation et compare à un horizon d'un an les besoins de financement aux ressource stables. L'entrée en vigueur de ce ratio n'est pas connue précisément à ce stade.

Le Groupe Crédit du Nord s'appuie sur les travaux menés par le Groupe Société Générale visant à transposer les textes bâlois puis européens et à les décliner en normes de pilotage applicables au sein du Groupe Société Générale.

Le ratio LCR du Groupe Crédit du Nord affiche un niveau supérieur à 100 %, avec une marge de sécurité confortable par rapport au minimum réglementaire. Ce niveau est le témoin d'une gestion saine, traduisant avant tout la bonne capacité du Groupe à traverser une crise de liquidité d'une durée d'un mois.

Le ratio NSFR du Groupe Crédit du Nord affiche lui aussi un niveau supérieur à 100 %. Cet indicateur limite la capacité de transformation des banques en les incitant à financer leur activité par des ressources structurellement stables.

Publication d'informations sur les charges pesant sur les actifs

Modèle A - Actifs

Au 31/12/2016		31/12/2016			
		Valeur comptables des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non gréves	Juste valeur des actifs non grevés
		010	040	060	090
010	**Actifs de l'établissement déclarant**	**6 330,4**		**56 599,3**	
030	Instruments de capitaux	-	-	1 055,8	1 055,8
040	Titres de créances	1 072,3	1 072,3	6 026,0	6 026,0
120	Autres actifs	-		4 151,2	

Modèle B - Garanties reçues

		31/12/2016	
		Juste valeur de la garantie reçue grevée ou des titres de créance propres émis grevés	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créance propres émis disponibles pour être grevés
		010	040
130	**Garanties reçues par l'institution concernée**	**379,1**	**605,9**
150	Instruments de capitaux	-	-
160	Titres de créances	379,1	605,9
230	Autres garanties reçues	-	-
240	**Titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties propres ou des titres propres adossés à des actifs**	**-**	**-**

Modele C - Actifs grevés / garantie reçue et passifs associés

		31/12/2016	
		Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis, autres que des obligatins garanties et des titres adossés à des actifs grevés
		010	030
010	**Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés**	**5 780,2**	**6 709,5**

Modèle D - informations sur l'importance des charges pesant sur les actifs

Les actifs grevés sont en majorité des créances. L'utilisation de créances (crédits aux entreprises et aux particuliers) et également de titres remis en garantie dans le cadre d'opérations de refinancement constitue pour le Groupe une source additionnelle d'apport en liquidité en complément des dépôts et des ressources de marché majoritairement obtenues sur les marchés via des émissions non collatéralisées. Leur mobilisation peut intervenir dans le cadre de financements sécurisés tant de place ou internationaux, dans le cadre de la politique monétaire de la BCE (TLTRO) ou via des *covered bonds* (SG SFH).

Risques de non-conformité et de réputation, risques juridiques

Conformité

Agir en conformité consiste à inscrire son action dans le respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de principes ou de normes professionnelles et déontologiques, ou de normes internes.

La loyauté du comportement à l'égard de la clientèle, et de façon plus générale l'intégrité des pratiques bancaires et financières concourent de façon décisive à la réputation de notre établissement.

En veillant au respect de ces principes, le Groupe Crédit du Nord contribue à la protection de ses clients et de manière générale de l'ensemble de ses contreparties, des collaborateurs, ainsi que des autorités de régulation dont il dépend.

Le dispositif de conformité

Une organisation de la conformité indépendante des métiers est déployée au sein du groupe Crédit du Nord afin d'identifier et de prévenir les risques de non-conformité.

Le Secrétaire Général est le responsable de la conformité pour le Groupe Crédit du Nord et est en lien fonctionnel fort avec la Direction de la conformité du groupe Société Générale. Il est assisté dans ses missions par le Directeur délégué de la conformité, qui a sous son autorité la Direction de la conformité du Groupe Crédit du Nord.

Au Crédit du Nord et dans chaque entité sociale du Groupe soumise à la réglementation bancaire et financière, il existe un responsable de la conformité dont le nom est communiqué à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Un RCSI, détenteur de la carte professionnelle délivrée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est en charge de la réglementation relative aux services d'investissements au sein du Crédit du Nord et de chacune de ses filiales bancaires.

Le Responsable de la conformité du Crédit du Nord rend compte à l'organe exécutif, notamment lors des Comités de Coordination du Contrôle Interne et du Comité des Risques, chaque fois que nécessaire et assure la liaison avec le Comité de Conformité du Groupe Société Générale auquel il participe.

Il a pour mission :

- de veiller à l'efficacité et à la cohérence de l'organisation et des procédures relatives à la conformité ;
- d'identifier les nouveaux risques de non conformité et de s'assurer que les dispositions nécessaires sont prises pour les maîtriser ;
- de suivre les dysfonctionnements recensés dans le cadre du dispositif de remontée des incidents en vigueur dans le Groupe et d'évaluer la performance des mesures correctives.

Le Comité de Direction du Groupe Crédit du Nord auquel participent les responsables des principales filiales fait périodiquement le point sur les questions de conformité.

Préalablement à son lancement, tout nouveau produit ou transformation significative de produit fait l'objet d'un examen par le Comité des Produits auquel participent le Responsable de la conformité, le RCSI, le Directeur du Marketing, le Secrétaire Général et le Directeur Central des Risques pour vérifier que les risques sont correctement identifiés et traités. Sa validation donne lieu à un examen préalable par la Direction de la Conformité, qui examine et valide également les instructions internes et les documents commerciaux relatifs aux nouveaux produits.

Le contrôle du respect de la conformité est effectué par la hiérarchie et par les corps de Contrôle Interne.

Les différents Responsables de la conformité dans le Groupe s'assurent que les instructions nécessaires au respect de la réglementation soient accessibles à tous les collaborateurs. Ils veillent également à ce que les actions de formation nécessaires au respect de la conformité soient mises en œuvre.

Enfin, des instructions précisent les règles applicables en matière de prestations bancaires et financières externalisées. Les prestations qualifiées d'essentielles font l'objet d'un suivi spécifique sous la supervision conjointe des Directions de la conformité et des Risques Opérationnels.

La direction de la conformité

La direction de la conformité veille au respect des lois, règlements, et principes déontologiques spécifiques aux activités bancaires et aux services d'investissement exercés par le Groupe Crédit du Nord et ses filiales et au respect des règles de bonne conduite et de déontologie personnelle des agents. Elle veille également à la prévention du risque de réputation. Elle assure un rôle d'expertise pour le compte du Groupe et de contrôle au niveau le plus élevé.

Partie intégrante de la filière conformité du Groupe Société Générale, elle veille à l'application des principes édictés par la documentation normative du Groupe Société Générale. Certains des outils qu'elle utilise sont des solutions mutualisées au sein du Groupe Société Générale (filtrages sanctions…). Des projets sont en cours dans différents domaines qui visent à faire converger l'outillage et les process (conseil en épargne financière, abus de marché, lutte contre le blanchiment…).

La Direction de la conformité est organisée en trois services :

- la **Direction de la Sécurité Financière** : lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ; embargos et sanctions. La Direction réalise les déclarations de soupçon à TRACFIN, pour l'ensemble du Groupe Crédit du Nord, qui est déclarant direct ;
- la **Direction de la Conformité Bancaire** : protection de la clientèle, déontologie, veille réglementaire, appui et validation auprès des directions fonctionnelles (produits, conventions/partenariats, process), relations avec l'ACPR et la BCE et rapports réglementaires, suivi des réclamations et incidents relevant de la conformité bancaire ;
- la **Direction de la Conformité des Services** d'Investissement : veille réglementaire, validation de la conformité des produits et services d'investissement, coordination de l'activité des RCSI des filiales, supervision du dispositif de traitement des alertes d'abus de marché, relations AMF et rapports règlementaires, déontologie et conflits d'intérêts relatifs aux services d'investissement, contrôle de niveau 2 des activités de marché et des services d'investissement (les deux autres Directions ayant délégué le contrôle de niveau 2 sur leurs thématiques au corps de contrôle permanent intervenant dans les directions centrales et dans le réseau du Groupe Crédit du Nord).

Le Responsable de la conformité et son Directeur délégué de la conformité participent chaque mois au Comité de Conformité groupe (CCG) et au Comité de Conformité RBDF, lors desquels sont passés en revue les dysfonctionnements les plus significatifs intervenus au cours de la période, les faits marquants et les principales actions de remédiation menées sur les sujets de conformité, ainsi que les thèmes d'actualité. Les principaux éléments de veille juridique et réglementaire sont également présentés par le Directeur juridique du Groupe SG lors du CCG.

Enfin, la Direction de la Conformité du groupe Crédit du Nord contribue au déploiement du programme de transformation de la filière conformité lancé par le Groupe Société Générale sur la période 2015-2018 et suit sa bonne mise en œuvre sur son périmètre (renforcement de la gouvernance et des moyens, mise en œuvre des différents projets, évolution de l'outillage, des process, formation et sensibilisation…).

Risques et litiges

Aucun litige significatif au niveau du Groupe n'est en cours actuellement concernant le Groupe Crédit du Nord.

Les informations complémentaires 5

Renseignements de caractère général concernant le Crédit du Nord ____ 256

Renseignements concernant l'activité ____ 259

Rapport RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) ____ 261

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion ____ 297

Responsable du Document de référence et responsables du Contrôle des Comptes ____ 300

Tables de concordance ____ 301

Renseignements de caractère général concernant le Crédit du Nord

Dénomination sociale

Crédit du Nord

Adresse siège social et téléphone

Adresse : 28, place Rihour – 59000 Lille

Téléphone : 01 40 22 40 22

Forme juridique

Société Anonyme de droit français régie par les articles L. 210-1 et suivants du Code de Commerce.

La Société a le statut de banque régie par les articles L. 311-1 et suivants du Code Monétaire et Financier.

Numéro unique d'identification

SIREN 456 504 851 RCS Lille

Code APE

6419 Z

LEI (Legal Entity Identifier)

54930076YK05WVH25M52

Constitution et durée de vie

Le Crédit du Nord a été fondé en 1848 sous la dénomination « Comptoir national d'escompte de l'arrondissement de Lille ».

Il a adopté le statut de Société Anonyme en 1870 et pris la dénomination « Crédit du Nord » en 1871.

L'expiration de la Société est fixée au 21 mai 2068, sauf dissolution anticipée ou prorogation prévue par la loi.

Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L.321-1 et 321-2 du Code Monétaire et Financier ;
- toutes prises de participation.

La Société peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF), effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurances.

D'une façon générale, la Société peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Capital social

Le capital social est fixé à 890 263 248 euros. Il est divisé en 111 282 906 actions de 8 euros nominal, entièrement libérées.

Les actions composant le capital social ne font l'objet d'aucun nantissement.

Forme des actions

Les actions sont obligatoirement nominatives.

Franchissements de seuil

Il n'existe aucune restriction aux dispositions légales.

Droit d'agrément

L'Assemblée Générale du 28 avril 1997 a décidé que toute cession d'actions à un tiers n'ayant pas la qualité d'actionnaire à quelque titre que ce soit, sauf en cas de succession, de liquidation, de communauté de biens entre époux ou de cession soit à un conjoint, soit à un ascendant ou descendant, doit, pour devenir définitive, être soumise à l'agrément de la Société.

Documents sociaux

Les documents relatifs au Crédit du Nord et, en particulier, ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'Administration ou les Commissaires aux Comptes peuvent être consultés au Secrétariat Général / Vie Sociale de la Banque sis au 59, boulevard Haussmann, 75008 Paris.

Exercice social

Du 1er janvier au 31 décembre.

Affectation des résultats (article 22 des statuts)

Le résultat de l'exercice se détermine conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice disponible après ce prélèvement, majoré le cas échéant du report à nouveau bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable sur lequel sont prélevées les sommes que, sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de distribuer aux actionnaires, d'affecter à toutes réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciales, ou de reporter à nouveau.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice peut, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dans les conditions fixées par la législation en vigueur. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende ou des acomptes sur dividende afférents aux actions dont il est propriétaire.

Hormis le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Assemblée Générale (article 19 des statuts)

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires ; elle exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par la loi.

Elle est convoquée et statue sur les questions inscrites à l'ordre du jour, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le droit de participer à l'Assemblée est subordonné à l'inscription d'actions au nom de l'actionnaire cinq jours au moins avant la date de la réunion.

Plan d'intéressement et de participation

Un dispositif de participation est en vigueur au Crédit du Nord. La formule légale est appliquée pour la détermination de l'enveloppe de participation. Sa répartition est proportionnelle aux salaires perçus, les salaires étant pris en compte dans la limite de 1,5 fois le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS).
Par ailleurs, un accord d'intéressement a été signé le 18 février 2016 et porte sur les exercices 2016 à 2018 inclus. Le montant susceptible d'être versé à ce titre est calculé sur la base de 8,75 % du résultat d'exploitation du Crédit du Nord, corrigé de certains paramètres. La répartition de l'intéressement est effectuée :

- à hauteur de 50 % de l'enveloppe, avec application d'un plancher de 5 millions d'euros, proportionnellement à la durée de présence au cours de l'exercice ;
- à hauteur de 50 % proportionnellement à la rémunération brute imposable de l'exercice, prime de performance exclue.

Pour chaque exercice d'application de l'accord, le montant de la prime globale d'intéressement est plafonnée à 8,75 % des rémunérations brutes fiscales versées dans l'exercice concerné à l'ensemble des salariés de l'entreprise.

Par ailleurs, le cumul des sommes versées au titre de l'intéressement et de la participation est plafonné à 12 % des rémunérations brutes fiscales.

En cas de dépassement, le montant de la prime d'intéressement sera réduit de la fraction excédentaire, sans pour autant pouvoir être ramené à moins de 6,5% des rémunérations brutes fiscales.

Les sommes provenant de l'intéressement et de la participation versées sur le Plan d'Epargne Entreprise ou dans le PERCO font l'objet, selon le cas, d'un abondement de la part du Crédit du Nord dans le cadre des barèmes et plafonds définis.

Evolution du capital

	2016*
Nombre d'actions	111 282 906
Nominal de l'action *(en euros)*	8
Capital social *(en euros)*	890 263 248
Nombre maximal d'actions à créer**	-
Nombre total de titres potentiels	111 282 906
Capital potentiel *(en euros)*	890 263 248

* *Aucun changement depuis la dernière augmentation de capital réalisée le 15 septembre 2010 à hauteur de 150 millions d'euros, souscrite dans le cadre de l'acquisition de la SMC notamment.*

** *Par conversion d'obligations ou exercice d'options de souscription.*

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2016

Société Générale	100 %
Membres des Organes de Direction	-
Membres du personnel (par l'intermédiaire d'organismes de placement collectifs spécialisés)	-

Droit de vote double

Néant.

Modifications intervenues dans la répartition du capital depuis 3 ans

Aucune modification.

Dividendes

- Un dividende de 2,00 euros par action a été distribué au titre de l'exercice 2012.
- Un dividende de 3,70 euros par action a été distribué au titre de l'exercice 2013.
- Un dividende de 2,20 euros par action a été distribué au titre de l'exercice 2014.
- Un dividende de 2,50 euros par action a été distribué au titre de l'exercice 2015.
- Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 19 mai 2017 de distribuer un dividende de 1,53 euros par action au titre de l'exercice 2016.

Marchés titres

Sans objet : l'action Crédit du Nord n'est cotée sur aucune place financière.

Renseignements concernant l'activité

Dépendance éventuelle à l'égard de brevets et licences

Sans objet.

Les risques juridiques

Le Crédit du Nord est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. A ce titre, il peut effectuer toutes opérations bancaires.

Il est également habilité à effectuer toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code Monétaire et Financier. En sa qualité de Prestataire de Services d'Investissement, le Crédit du Nord est soumis à la réglementation qui leur est applicable, notamment au respect d'un certain nombre de règles prudentielles aux contrôles de la BCE, de l'ACPR et de l'AMF. Ses dirigeants et l'ensemble de ses collaborateurs sont astreints au secret professionnel dont la violation est pénalement sanctionnée.

Le Crédit du Nord est également courtier d'assurances.

Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe à ce jour aucun fait exceptionnel ou litige pouvant avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Crédit du Nord et de ses filiales.

Autres risques particuliers

A la connaissance du Crédit du Nord, aucun risque n'est à mentionner à ce titre.

Assurances

Politique générale

Le Crédit du Nord mène une politique d'assurance visant à obtenir les meilleures garanties au regard des risques auxquels il est exposé.

Un certain nombre de risques majeurs sont couverts par des contrats souscrits dans le cadre du Plan Mondial Centralisé de la Société Générale ; d'autres sont garantis par des contrats propres au Crédit du Nord.

Les risques couverts dans le cadre du Plan Mondial d'Assurance

1. Vol / fraude

Ces risques sont inclus dans une police « globale de banque » assurant l'ensemble des activités banque du Crédit du Nord et de ses filiales.

2. Responsabilité civile professionnelle

Les conséquences d'une éventuelle mise en cause sont assurées dans le cadre du Plan Mondial. Le niveau de couverture correspond aux meilleures offres du marché.

3. Pertes d'exploitation

Les conséquences d'un arrêt accidentel de l'exploitation sont assurées dans le cadre du Plan Mondial. Cette garantie intervient en complément de plans de continuité d'activité.

4. Responsabilité civile des mandataires sociaux

L'objet de cette police est de garantir les administrateurs et dirigeants en cas de réclamation introduite à leur encontre et mettant en jeu leur responsabilité.

5. Assurance responsabilité civile d'exploitation

Cette assurance couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile en raison de dommages causés aux tiers du fait des personnes et des biens nécessaires à l'exploitation.

Les risques couverts en propre par le Crédit du Nord

Assurance des immeubles et de leur contenu

Les biens sont assurés dans le cadre d'une police multirisque habitation dans la limite de 80 000 000 euros.

Autres risques liés à l'activité

Le Crédit du Nord propose, dans le cadre de contrats. Groupe, l'assurance de ses prêts (immobiliers, personnels…) contre les risques de décès, invalidité ou incapacité de travail de l'emprunteur.

Rapport RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale)

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, le Groupe Crédit du Nord et certaines de ses filiales sont tenues de reporter des informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, incluant les conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens et services qu'elle produit, ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.»

Parmi les huit banques du Groupe Crédit du Nord, seules les cinq banques soulignées, ci-après, ont l'obligation légale de publier ces informations (Courtois, Kolb, Laydernier, Nuger, Rhône-Alpes, Tarneaud, Société Marseillaise de Crédit et Crédit du Nord).

Depuis 2014, compte-tenu de l'organisation, du fonctionnement et de la gouvernance du Groupe Crédit du Nord, la décision a été prise de regrouper ces informations dans un rapport unique. En effet, Crédit du Nord, détenteur d'un réseau d'agences mais aussi holding du Groupe Crédit du Nord met à disposition de ses filiales, un certain nombre de services centraux : Direction Marketing, Direction Centrale des Risques, Secrétariat Général, Direction Financière, Direction des Ressources Humaines, Inspection Générale, Direction de la Communication…. Les instructions internes du Groupe Crédit du Nord (encyclopédies) s'appliquent à l'ensemble des collaborateurs et sont disponibles dans une base documentaire (Biblioged) accessible à tous les collaborateurs. Ces instructions reprennent et développent les Directives et Instructions du Groupe Société Générale applicables au Crédit du Nord.

Les informations présentées dans ce rapport portent sur les thématiques décrites dans l'article R225-105-1 modifié par Décret n°2016-1138 du 19 août 2016 - Art. 1. Elles sont élaborées sur la base de contributions d'un réseau interne de correspondants, en cohérence avec les protocoles de reporting RSE de Société Générale et son outil dédié « *Planethic Reporting*» qui permet la collecte normalisée des indicateurs. Les données environnementales sont reportées sur 12 mois glissants (octobre 2015 – septembre 2016) et les données sociales, mécénat et métiers portent sur l'année civile. (*)

Le processus de collecte des informations et indicateurs RSE est coordonné par le Secrétariat Général du Crédit du Nord. Il est revu et optimisé chaque année avec l'ensemble des entités RSE du Groupe Société Générale.

Les entités (immeubles centraux, régions et banques régionales) qui reportent dans « *Planethic Reporting* » représentent 98,22 % du PNB consolidé du Groupe Crédit du Nord.

(*) *Dans le domaine Social, certaines données du présent rapport diffèrent des données reportées dans l'outil Planethic Reporting de Société Générale. En effet, pour les besoins du pilotage RH interne, le Groupe Crédit du Nord adopte des définitions différentes pour certains indicateurs. Les salariés détachés d'une autre entité et les alternants ne sont pas pris en compte dans les effectifs. Cette définition impacte également les indicateurs de pyramide des âges et des anciennetés, les recrutements et les sorties, ainsi que le calcul de l'absentéisme. Le nombre d'alternants et de stagiaire est compté à fin d'année.*

INFORMATIONS SOCIALES

Emploi

L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Effectif du Groupe Crédit du Nord au 31 décembre 2016 : 8779 (versus 8 891 en 2015) salariés (CDI, CDD actifs ou en CLD).

La moyenne d'âge des collaborateurs dans le Groupe Crédit du Nord s'établit à 41 ans, 42 pour les hommes et 40 pour les femmes (versus 41 ans, 42 pour les hommes et 40 pour les femmes en 2015), répartis comme suit :

Groupe Crédit du Nord

2016

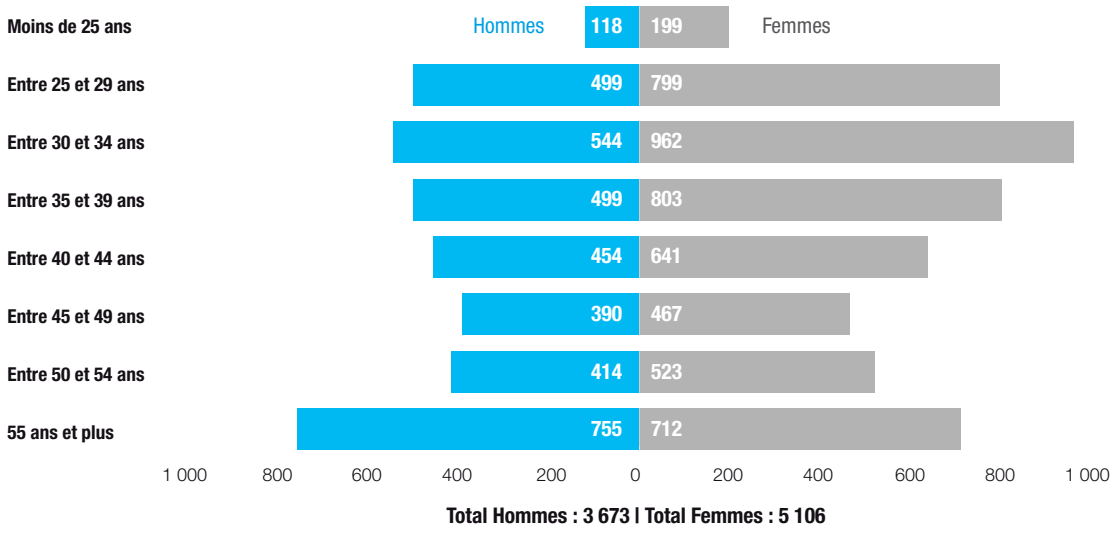

Total Hommes : 3 673 I Total Femmes : 5 106

2015

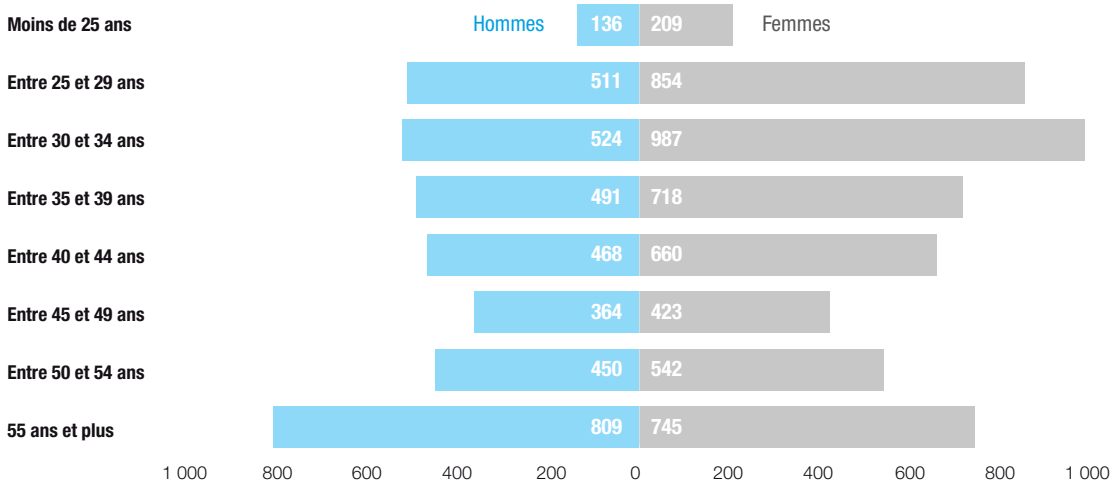

Total Hommes : 3 753 I Total Femmes : 5 138

Répartition des hommes et des femmes par tranches d'âge et par banque :

Crédit du Nord

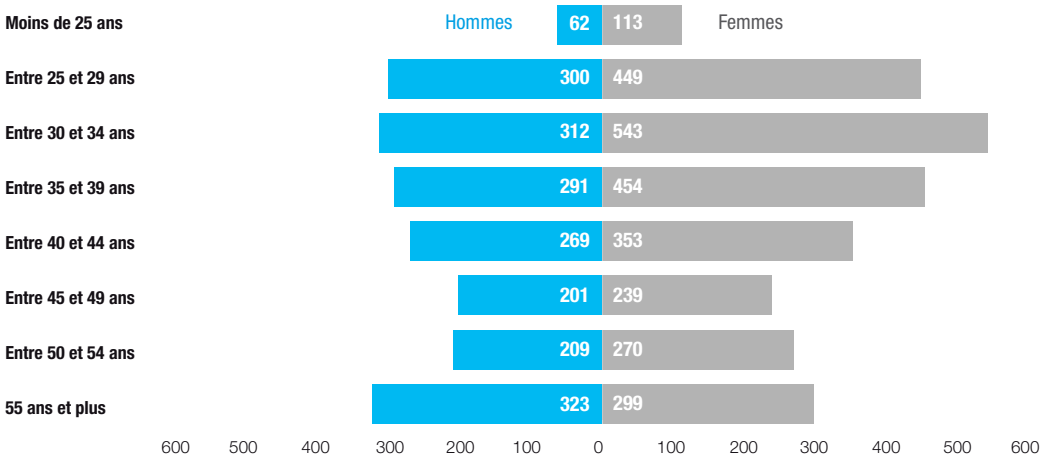

Total Hommes : 1 967 I Total Femmes : 2 720

Banque Courtois

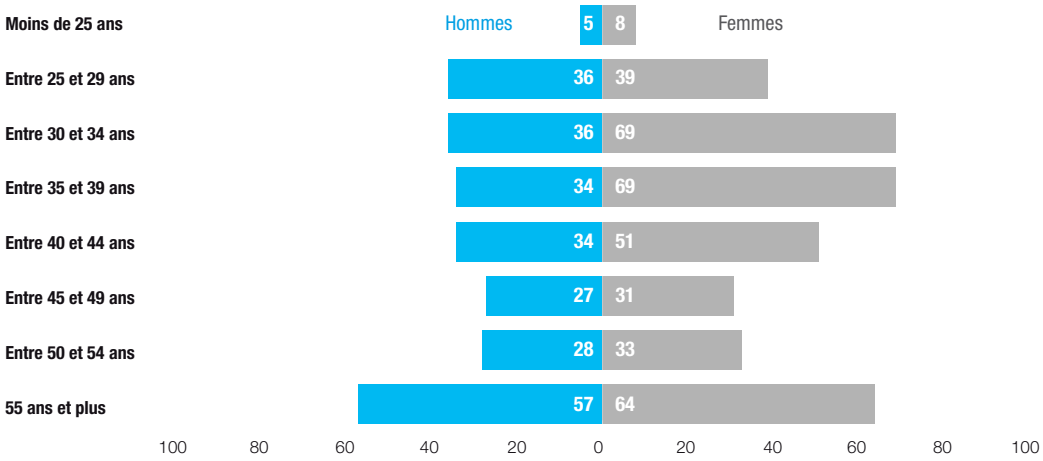

Total Hommes : 257 I Total Femmes : 364

Banque Rhône-Alpes

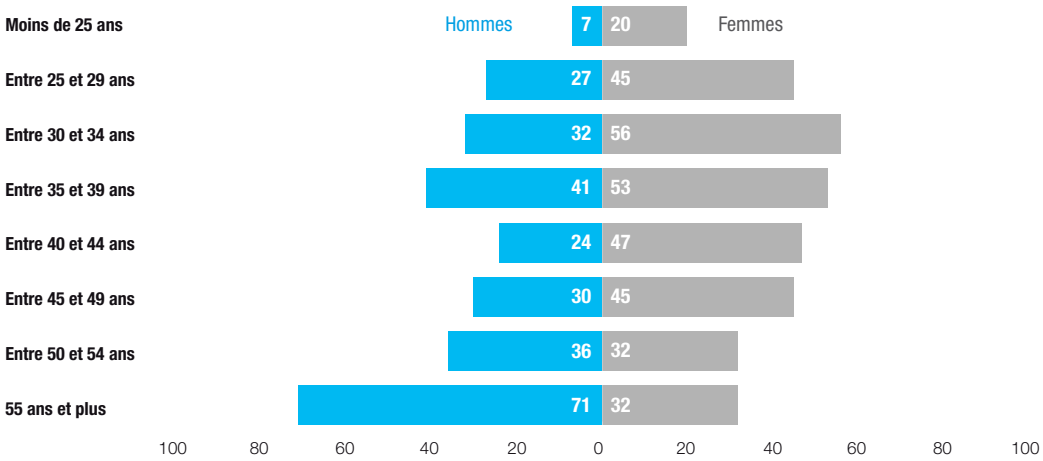

Total Hommes : 268 I Total Femmes : 330

Banque Tarneaud

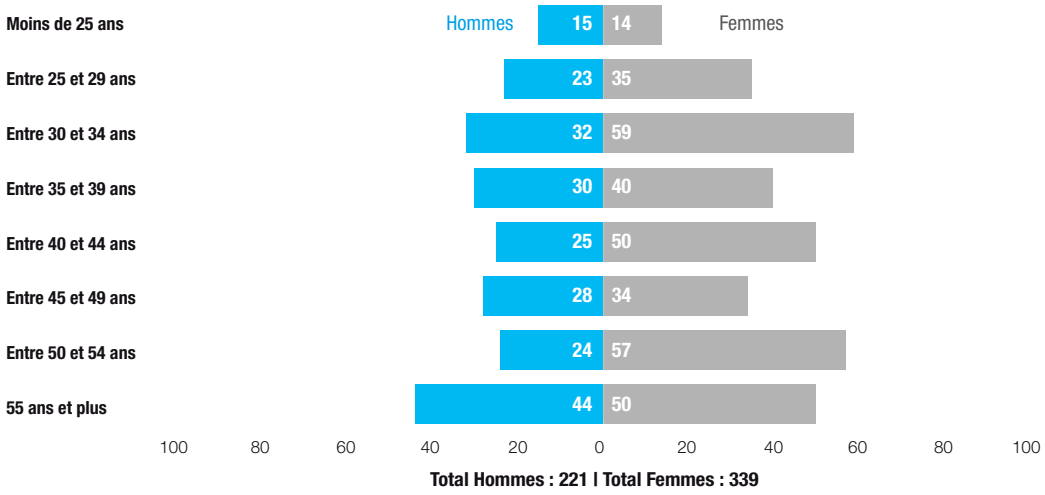

Total Hommes : 221 I Total Femmes : 339

Société Marseillaise de Crédit

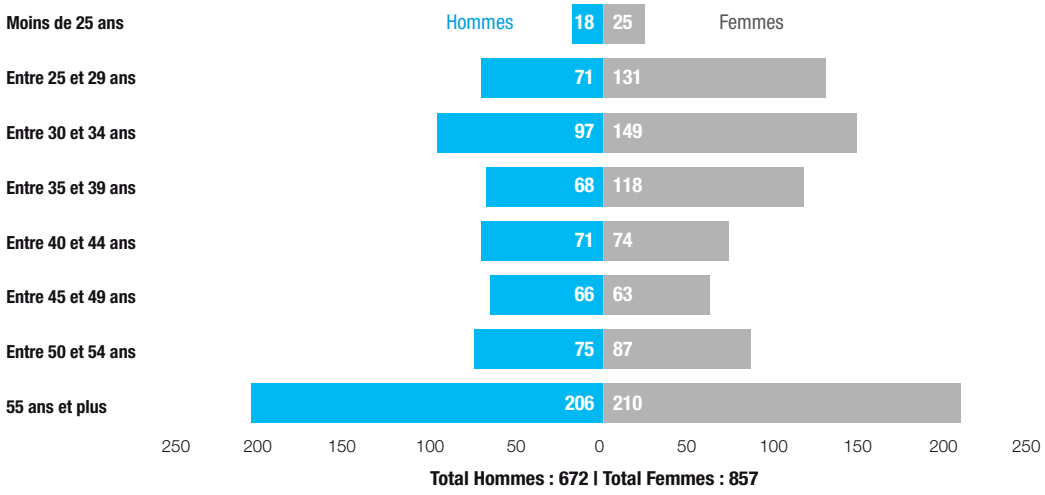

Total Hommes : 672 I Total Femmes : 857

Tableau des effectifs et de la moyenne d'âge des collaborateurs par banque :

	2015	2016								
	Total Groupe Crédit du Nord	Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit	**Total Groupe Crédit du Nord**
Effectif Femme	5 138	2 720	364	207	200	89	330	339	857	**5 106**
Effectif Homme	3 753	1 967	257	95	124	69	268	221	672	**3 673**
Effectif Total	8 891	**4 687**	**621**	**302**	**324**	**158**	**598**	**560**	**1 529**	**8 779**
Moyenne d'âge Femme	40	39	41	37	41	40	40	42	42	**40**
Moyenne d'âge Homme	42	41	43	41	42	44	44	42	45	**42**
Moyenne d'âge Globale	41	40	42	38	42	42	42	42	43	**41**

En 2016, l'ancienneté moyenne des collaborateurs dans le Groupe Crédit du Nord est de 14 ans, 14 pour les hommes et 13 pour les femmes (versus 14 ans, 15 pour les hommes et 13 pour les femmes en 2015), répartie comme suit :

2016

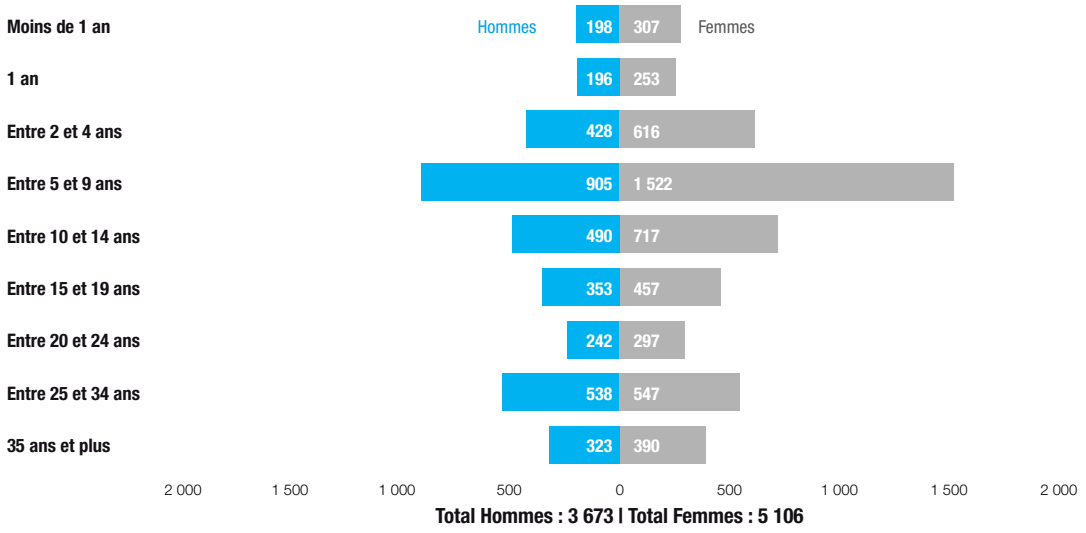

Total Hommes : 3 673 I Total Femmes : 5 106

2015

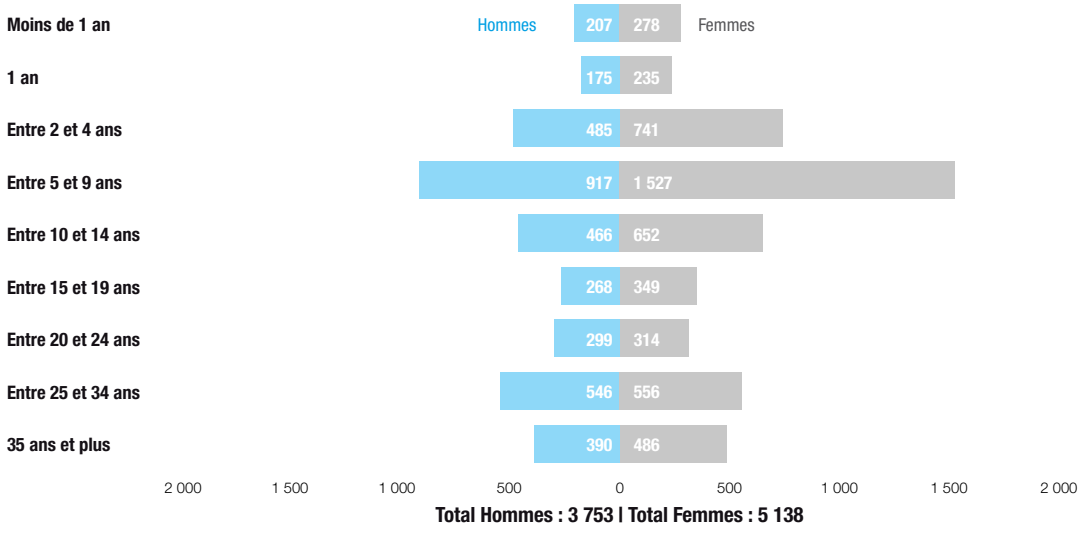

Total Hommes : 3 753 I Total Femmes : 5 138

Ancienneté moyenne des collaborateurs du Groupe Crédit du Nord par banque :

	2015	2016								
	Total Groupe Crédit du Nord	Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit	**Total Groupe Crédit du Nord**
Ancienneté Moyenne Femme	13	12	14	10	15	12	12	14	17	**13**
Ancienneté Moyenne Homme	15	13	15	12	16	16	16	14	17	**14**
Ancienneté Moyenne Globale	14	12	15	11	15	13	14	14	17	**14**

Pour la répartition par zone géographique, voir le chapitre « **En matière d'emploi et de développement régional** ».

Les embauches et les licenciements

Les différentes banques du Groupe Crédit du Nord maintiennent un rythme d'embauche important afin de répondre aux départs naturels.

Les embauches en CDI, qui concernent principalement les métiers exercés dans le réseau d'exploitation, ont progressé en 2016. Un projet spécifique *Know Your Customer* (KYC) a nécessité un recours accru aux CDD pour des tâches administratives ponctuelles.

L'essentiel des départs du Groupe Crédit du Nord s'explique par la démographie, avec un taux de départ en retraite supérieur à 3 %, alors que le taux de démission (hors départ intragroupe [2]) reste inférieur à 3 %.

	2015	2016								
Recrutements	Total Groupe Crédit du Nord	Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit	**Total Groupe Crédit du Nord**
Nombre total de recrutement	1 027	**758**	**64**	**31**	**77**	**19**	**62**	**94**	**291**	**1 396**
dont CDI	600	376	28	15	29	8	40	44	82	**622**
CDI Femmes	*329*	*206*	*14*	*13*	*20*	*4*	*23*	*27*	*36*	*343*
CDI Hommes	*271*	*170*	*14*	*2*	*9*	*4*	*17*	*17*	*46*	*279*
dont CDD	427	382	36	16	48	11	22	50	209	**774**
CDD Femmes	*288*	*262*	*30*	*11*	*38*	*9*	*16*	*37*	*132*	*535*
CDD Hommes	*139*	*120*	*6*	*5*	*10*	*2*	*6*	*13*	*77*	*239*

	2015	2016								
Départs	Total Groupe Crédit du Nord	Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit	**Total Groupe Crédit du Nord**
Nombre total de départ	1167	**746**	**92**	**33**	**80**	**18**	**90**	**108**	**333**	**1 500**
dont départs en retraite et préretraite de CDI	338	150	21	1	9	2	16	15	55	**269**
dont départs en retraite et préretraite de CDD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
dont démissions de CDI	291	161	14	11	16	3	28	22	23	**278**
dont démissions [1]	*229*	*135*	*9*	*7*	*16*	*2*	*21*	*18*	*19*	*227*
dont démissions intra-groupe [2]	*31*	*12*	*5*	*4*	*0*	*1*	*7*	*4*	*4*	*37*
dont démission convention tripartite [2]	*31*	*14*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*14*
dont démissions de CDD [1]	11	17	0	0	3	1	0	3	15	**39**
dont licenciements de CDI [3]	91	60	7	2	3	0	15	6	13	**106**
dont licenciements de CDD [3]	5	10	1	0	0	0	0	0	5	**16**
dont décès de CDI	11	6	0	0	0	0	0	0	3	**9**
dont décès de CDD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
dont départs pour autres motifs CDI [4]	74	29	8	8	3	3	8	6	27	**92**
dont départs pour autres motifs CDD (fin de contrat)	346	313	41	11	46	9	23	56	192	**691**

(1) Y compris fin période essai à l'initiative du salarié.

(2) Les accords tripartites (accord pour départ dans le Groupe Société Générale) ou accord pour départ dans une filiale du Groupe Crédit du Nord) sont comptabilisés dans les démissions. Lors de ces départs, le salarié conserve son ancienneté.

(3) Y compris fin période essai à l'initiative de l'employeur.

(4) Y compris les LIO et LIP (Licenciements pour Inaptitude).

Les rémunérations et leur évolution

Quel que soit le métier qu'exercent les collaborateurs du Groupe Crédit du Nord, la rémunération est composée d'une part fixe et d'une part variable. Elle est appréciée chaque année à l'occasion des collèges de rémunérations en s'appuyant notamment sur le processus d'évaluation annuel de la performance professionnelle.

Un budget spécifique est consacré chaque année à la résorption des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes au sein de chacune des banques du Groupe Crédit du Nord. Le contexte actuel se caractérise par un fort renouvellement et la féminisation de ses effectifs.

Chaque banque du Groupe Crédit du Nord est couverte par un accord d'Intéressement et un accord de Participation.

L'évaluation annuelle marque la volonté forte du Groupe Crédit du Nord d'accompagner chacun de ses collaborateurs dans sa carrière et dans le développement de ses compétences. Elle affirme aussi la détermination du Groupe Crédit du Nord à mener une politique de gestion des compétences et de valorisation des talents des hommes et des femmes pour répondre aux défis de l'avenir.

Un Entretien d'appréciation de la Performance et du Développement Individuel (EPDI) est mené chaque année et concerne l'ensemble des collaborateurs en CDI.

Cet entretien en face à face permet au manager et au collaborateur d'échanger sur les réalisations de l'année, sur la performance du collaborateur, les difficultés rencontrées et les axes d'amélioration. Il permet également de faire un point régulier sur les besoins de formation ainsi que sur les souhaits du collaborateur en matière de mobilité (géographique et/ou fonctionnelle).

Depuis décembre 2015, le support d'EPDI a été enrichi des valeurs du « Leadership model ». Ainsi, tous les collaborateurs du Groupe Crédit du Nord ont la possibilité chaque année d'échanger en face à face avec leur manager sur les valeurs de responsabilité, d'engagement, d'innovation et d'esprit d'équipe.

L'ensemble des collaborateurs est par ailleurs rencontré tous les 18-24 mois par les équipes RH dans le cadre de l' Entretien Professionnel. Ce rendez-vous RH est l'occasion d'évoquer de façon approfondie les motivations, les besoins en formation ainsi que les perspectives d'évolution des collaborateurs.

Le Groupe Crédit du Nord s'attache également à identifier et fidéliser les talents. A cet effet, il conduit depuis plusieurs années une démarche d'examen systématique des compétences de ses collaborateurs au travers des Comités de carrière qui associent les visions RH et managériales afin de définir d'éventuels axes de suivi et d'accompagnement de cette population (coaching, évolution fonctionnelle, formation spécifique, 360,…). Un membre du Comité de direction de la DRH Groupe Crédit du Nord est spécialement dédié au suivi et à la fidélisation de ces collaborateurs.

Organisation du travail

Organisation du temps de travail

Depuis 2000, chaque banque du Groupe Crédit du Nord dispose de son propre accord relatif à la Réduction du Temps de Travail (RTT) et à son aménagement, prévoyant une durée annualisée du temps de travail.

Depuis 2015, les 2 cycles principaux de 39 heures hebdomadaires et 37h30 hebdomadaires répondant aux principales organisations de travail aux sièges et en agences (notamment pour les agences ouvertes du mardi au samedi midi) ont été complétés au Crédit du Nord par un cycle de travail de 36h sur 4 jours. Un accord a également été signé avec les Organisations Syndicales sur le travail par relais et par roulement.

En 2016 les autres banques du Groupe Crédit du Nord ont également mis en place ce troisième cycle de travail (voir listes des principaux accords collectifs dans le paragraphe **Relations sociales**.

	2015	2016								
	Total Groupe Crédit du Nord	Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit	**Total Groupe Crédit du Nord**
Part des salariés à temps partiel	8,8 %	9,0 %	10,3 %	7,3 %	12,7 %	8,2 %	9,9 %	6,4 %	6,1 %	**8,6 %**

Absentéisme

Le taux d'absentéisme dans le Groupe Crédit du Nord reflète la composition de la population des collaborateurs : pratiquement 1/3 des jours d'absences sont liés à des congés maternité.

	2015	2016								
Absentéisme (calcul en jour calendaire)	Total Groupe Crédit du Nord	Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit	**Total Groupe Crédit du Nord**
Nombre de jours d'absence rémunérée	237 997	**135 958**	**14 094**	**7 231**	**6 946**	**1 492**	**15 166**	**12 068**	**46 638**	**239 593**
dont jours d'absence rémunérée pour maladie	152 473	*85 050*	*8 782*	*3 296*	*4 170*	*704*	*8 787*	*6 940*	*34 274*	*152 003*
dont jours d'absence rémunérée pour maternité	73 696	*44 502*	*4 249*	*3 486*	*2 333*	*619*	*5 394*	*4 236*	*9 598*	*74 417*
dont jours d'absence rémunérée pour autres motifs	11 828	*6 406*	*1 063*	*449*	*443*	*169*	*985*	*892*	*2 766*	*13 173*
Nombre total de jours payés	3 182 775	1 674 696	227 214	108 166	117 816	58 556	218 600	204 305	548 437	**3 157 789**
Taux d'absentéisme rémunéré	7,5	8,1	6,2	6,7	5,9	2,5	6,9	5,9	8,5	**7,6**

Relations sociales

Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information, de consultation et de négociation avec le personnel

Dans chaque banque du Groupe Crédit du Nord le dialogue social s'appuie sur un processus de concertation entre l'employeur et ses salariés (ou leurs représentants), sur des questions relatives à la politique économique et sociale de l'entreprise présentant un intérêt commun. Cette concertation peut intervenir tant au niveau du Groupe Crédit du Nord, de chacune des banques qui le composent, voire d'un établissement, et prendre diverses formes, du simple partage d'information à la consultation ou à la négociation en vue de conclure un accord.

Parmi les huit banques du Groupe Crédit du Nord, le Crédit du Nord, la Société Marseillaise de Crédit, les Banques Tarneaud, Rhône-Alpes et Laydernier ont des représentants salariés élus qui siègent à leur Conseil d'Administration.

Les Instances Représentatives du Personnel se déclinent comme suit :

- les Comités d'Etablissement Régionaux, le Comité Central d'Entreprise du Crédit du Nord ou le Comité d'Entreprise des banques régionales sont des instances consultatives pour tout ce qui concerne la marche générale des établissements et de l'entreprise concernés. Ils assurent également la gestion des activités sociales et culturelles pour le personnel ;
- les délégués du personnel présentent les réclamations individuelles ou collectives des salariés en vue du respect de la réglementation et des accords collectifs ;
- le ou les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de chaque banque du Groupe Crédit du Nord a/ont pour mission générale de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés, à l'amélioration des conditions de travail et de veiller au respect des lois et règlements.

La représentation syndicale est assurée par les sections syndicales, les délégués syndicaux et les représentants syndicaux. Les délégués syndicaux nationaux ou centraux ont le monopole en matière de négociation collective.

Chaque banque régionale du Groupe Crédit du Nord a signé de nombreux accords collectifs, notamment :

	Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit
Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes	Renouvellement en 2015	Renouvellement en 2015	Renouvellement en 2014	Renouvellement en 2015	Renouvellement en 2015	Renouvellement en 2015	Renouvellement en 2016	Renouvellement en 2016
Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	Renouvellement en 2013	-	Accord en 2010	Accord en 2015	-	-	-	-
Emploi et insertion professionnelle des personnes en situation de handicap	Renouvellement en 2012 (*)	Renouvellement en 2015	-	-	-	Renouvellement en 2016	Renouvellement en 2016	Premier accord en 2013
Prévention et traitement du stress au travail et des risques psychosociaux	Accord en 2012	-	-	-	-	-	-	-
Traitement des incivilités	Accord en 2010	Accord en 2013	-	Accord en 2010	-	-	-	-
Participation	Accord de refonte en 2011	Accord en 1997 + avenants	Accord en 1970 + avenants	Accord de refonte en 2012	Accord en 2000	Accord en 1988	Accord de refonte en 2009	Accord en 2001
Intéressement	Renouvellement en 2013	Renouvellement en 2013	Renouvellement en 2014	Renouvellement en 2015	Renouvellement en 2015	Renouvellement en 2015	Renouvellement en 2016	Renouvellement en 2015
Mutuelle	Accord en 2005 + avenants	Accord en 2005 + avenants	Accord en 2004	Accord en 2013	Accord en 2007	Accord en 2007 + avenants	Accord en 2008 + avenants	Accord en 2012
Droit Syndical et Social	Accord en 2004 + avenants	Accord en 2015	-	-	-	Accord en 1999	Accord de révision en 2009	Accord en 2001 + avenants
Avantages sociaux	Accord en 2000 + avenants	Accord en 2001 + avenants	-	-	-	Accord en 2008 + avenants	Accord en 2001 + avenants	Accord en 2012 + avenants
Contrat de génération	Plan d'action (*)	Premier accord en 2013	Premier accord en 2013	Premier accord en 2013	Premier accord en 2013	Premier accord en 2013	Renouvellement en 2016	Premier accord en 2013
Plan d'épargne entreprise	Accord en 1969 + avenants	Accord en 1998 + avenants	Accord en 2002 + avenants	Accord en 1998 + avenants	Accord en 2000 + avenants	Avenant de refonte en 2009	Avenant de refonte en 2011	Accord en 2011 + avenants
Plan d'épargne retraite collectif	Accord en 2006 + avenant	Accord en 2007 + avenants	Accord en 2012	Accord en 2007	Accord en 2008	Accord en 2012 + avenant	Accord en 2007 + avenants	Accord en 2012 + avenants
Relais/roulement	Accord de 2015	Accord de 2016	Accord de 2016	Accord de 2016	Accord de 2016	Accord de 2016	Accord de 2016	Accord de 2016
Cycle de 4 jours	Accord de 2015	Accord de 2016	Accord de 2016	Accord de 2016	Accord de 2016	Accord de 2016	(*)	(*)

(*) *Liste des accords ou avenants en cours de (re)négociation.*

Ces nombreux accords témoignent d'un dialogue soutenu, constructif et de négociations fructueuses avec les partenaires sociaux des 8 banques du Groupe Crédit du Nord.

Santé et sécurité

Les conditions de santé et de sécurité au travail, bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Le Groupe Crédit du Nord a mis en place un dispositif de soutien et d'accompagnement pour ses collaborateurs victimes de hold-up ou d'incivilités graves. Une brochure intitulée « Après une agression », reprend les mesures mises en œuvre en termes de soutien médical, psychologique et juridique. Elle est remise à tous les collaborateurs qui ont été confrontés à une ou l'autre de ces situations.

Pour ce dispositif le Groupe Crédit du Nord a choisi de se faire accompagner par le cabinet PREVENTIS - CENTRE D'INTERVENTION POUR LA SANTE AU TRAVAIL.

En outre, conformément aux dispositions en vigueur, le Groupe Crédit du Nord a désigné depuis 2013 un salarié compétent au titre de la sécurité et un Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP).

Recensement des accidents du travail et de trajet au 31 décembre :

2016	Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit	**Total Groupe Crédit du Nord**
Accident de travail	69	3	1	4	2	7	6	16	**108**
Accident de trajet	-	-	-	-	-	-	4	3	**7**
2015									
Accident de travail	64	11	-	3	2	3	1	23	**107**
Accident de trajet	-	-	-	-	-	-	1	1	**2**

La fréquence et la gravité des accidents du travail, ainsi que les maladies professionnelles sont suivies et communiquées dans la BDES (Base de Données Economiques et Sociales) en milieu d'année. Au moment de la rédaction de ce rapport seules les données de l'année N-1 sont disponibles. Les taux de fréquence et de gravité sont calculés à partir des accidents du travail déclarés dans la BDES, dont le nombre peut-être différent de celui recensé ci-dessus en cas de déclaration tardive.

2015	Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit
Taux Gravité (*)	0,40	0,10	0,00	0,01	0,17	0,00	0,01	0,21
Accident de trajet (*)	4,00	6,42	1,67	3,25	9,75	0,00	1,83	4,30

(*) *Source BDES 2015*

Par ailleurs, il existe – au niveau interprofessionnel, de la Branche et/ou du Groupe Crédit du Nord – des accords en faveur de la santé, de la sécurité et du bien-être au travail. Ces accords traitent notamment des sujets suivants :

- le stress (accord interprofessionnel et accord d'entreprise en cours de renégociation) ;
- les incivilités (accord de branche et accords d'entreprise à durée indéterminée dans trois banques du Groupe dont le Crédit du Nord) ;
- les agressions / la sécurité des agences bancaires (accord de branche sur la Sécurité renégocié en 2016 et applicable dans l'ensemble des établissements bancaires).

Ces accords sont accompagnés de distribution des plaquettes de l'AFB (Association Française des Banques) comme par exemple « Agir ensemble face aux incivilités », « Prévenir tout acte de harcèlement et de violence au travail ».

Ces accords couvrent les agressions physiques d'une part et les agressions verbales ou écrites d'autre part.

Le Comité de direction du Crédit du Nord a validé, le 23 mars 2010, un processus commun à l'ensemble des 8 banques du Groupe Crédit du Nord.

Ce processus reprend, en fonction des faits constitutifs de l'incivilité, le traitement commercial et juridique qui est mis en œuvre par les responsables identifiés.

Exemple : pour toute agression physique sur la personne du salarié (coups, blessures…), la dénonciation immédiate de la relation commerciale est réalisée (en Région sous signature du Directeur de la Région ou du Directeur Délégué, en Filiale sous signature du Président du Directoire ou du Directeur du réseau). Aucune exception n'est admise. Par ailleurs, un dépôt de plainte auprès des services de gendarmerie ou de police voire directement auprès du Procureur de la République est réalisé par le collaborateur (sauf si celui-ci s'y refuse) accompagné du Directeur de Groupe si possible ou du Directeur de l'Agence. Le collaborateur est en outre assisté juridiquement dans sa démarche.

Depuis 2015, le Crédit du Nord a doté de défibrillateurs l'ensemble de ses centres d'affaires et de ses sites de plus de 10 collaborateurs. Il a également augmenté le nombre de défibrillateurs dans les immeubles centraux. Le déploiement de ce matériel a bien entendu été accompagné d'une formation.

Enfin, toutes les banques du Groupe Crédit du Nord ont veillé à mettre en conformité leurs contrats Mutuelle et Prévoyance avec les exigences de contrats dits « responsables ».

Formation

Les politiques mises en œuvre en matière de formation

Depuis de nombreuses années, le Groupe Crédit du Nord a mis en place un dispositif différenciant d'accompagnement des collaborateurs pour faciliter d'une part l'intégration des nouveaux embauchés, d'autre part l'évolution des collaborateurs vers un nouveau métier mais également la montée en compétence des collaborateurs tout au long de leur parcours professionnel via des stages de perfectionnement. Ce dispositif est adapté à l'expérience et aux besoins professionnels de chacun.

Chaque année, en raison notamment des évolutions des outils et des processus, ce dispositif est revu et ajusté de façon à répondre au mieux aux besoins des collaborateurs et aux exigences de l'ensemble des banques du Groupe Crédit du Nord.

Tous les ans, un plan de formation commun est défini pour répondre aux besoins des marchés et des métiers.

Le plan annuel de formation s'organise autour des principaux axes suivants :

- l'intégration et la formation des nouveaux collaborateurs dans un métier et l'accompagnement des collaborateurs qui changent de métier : cycles métier ;
- la montée en compétence des collaborateurs dans l'exercice de leur métier : stages.

Par ailleurs, afin d'accompagner la stratégie du Groupe Crédit du Nord, l'accent a été porté en 2016 sur les formations majeures (obligatoires pour toutes les populations concernées) suivantes :

- Marché du Professionnel : « Je développe mon expertise sur le Marché du Professionnel », avec le déploiement de l'épisode 1 « Je connais parfaitement mes clients » ;
- Développement de la Culture Digitale : « Internet – Big Data – Réseaux Sociaux » ;
- Marché de l'entreprise : « Poste client » ;
- « Epargne Financière ».

Pour certaines de ces formations nous poursuivons le choix d'un format pédagogique innovant au travers d'un MOOC (Massive Open On line Course).

Le Groupe Crédit du Nord s'attache à former des banquiers qui maîtrisent les risques de contrepartie, les risques de conformité et les risques opérationnels inhérents à leur activité. Un important effort de formation été initié en 2015 et s'est poursuivi en 2016 pour renforcer les compétences de l'ensemble des collaborateurs sur ces sujets. Il s'est traduit par une formation majeure en 5 modules : « Sanctions Internationales », « Sécurité de l'Information », « Lutte contre la corruption », «Sensibilisation à la culture risques », « Réputation : Agir et Prévenir le Risque ».

La Direction de la Formation fait régulièrement évoluer les méthodes d'apprentissage en mixant le présentiel et le distanciel pour ancrer les savoirs et accroître les savoir-faire (travail préparatoire, lecture, quiz, eLearning, classes virtuelles,…).

Temps de formation

Formation (base de calcul 1j = 8h)	2015	2016								
	Total Groupe Crédit du Nord	Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit	**Total Groupe Crédit du Nord**
Total en nombre de jours (8h)	38 770	**17 990**	**2 803**	**1 144**	**1 835**	**563**	**2 681**	**3 692**	**8 051**	**38 758**
dont Nombre de jours de formation des femmes	*21 911*	*10 182*	*1 133*	*777*	*995*	*232*	*1 308*	*2 111*	*3 851*	*20 588*
dont Nombre de jours de formation des hommes	*16 859*	*7 808*	*1 670*	*367*	*840*	*331*	*1 373*	*1 581*	*4 199*	*18 170*
Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année	8 066	4 480	625	310	341	171	620	599	1 494	**8 640**
dont Nombre de femmes ayant suivi au moins une formation dans l'année	*4 637*	*2 562*	*347*	*211*	*203*	*93*	*336*	*359*	*815*	*4 926*
dont Nombre d'hommes ayant suivi au moins une formation dans l'année	*3 429*	*1 918*	*278*	*99*	*138*	*78*	*284*	*240*	*679*	*3 714*
Taux des salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année	74,84 %	78,21 %	86,09 %	86,11 %	81,19 %	91,94 %	85,52 %	85,33 %	78,88 %	**80,44 %**
Nombre de jour de formation par personne (moyenne)	4,81	4,02	4,48	3,69	5,38	3,29	4,32	6,16	5,39	**4,49**

Le calcul de pourcentage se fait par rapport aux effectifs de l'année. Aux effectifs recensés au 31 décembre, il faut ajouter les salariés ayant quitté l'entreprise en cours d'année, les stagiaires, les alternants et les détachés qui ont également pu suivre une formation.

Diversité et égalité des chances / égalité de traitement

Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Depuis 2004, toutes les banques du Groupe Crédit du Nord sont couvertes par un accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle et la mixité entre les femmes et les hommes. L'accord actuel privilégie quatre domaines d'action : l'embauche, la promotion professionnelle, la rémunération et la classification, eux-mêmes assortis d'objectifs chiffrés de progression à étudier sur la durée de l'accord. Une enveloppe budgétaire dédiée à la résorption des écarts de salaire est renouvelée chaque année depuis 2008.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

En 2012, le Crédit du Nord a renouvelé son accord d'entreprise « en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle au Crédit du Nord des personnes en situation de handicap ». Cet accord arrive à échéance le 31 décembre 2016 et est en cours de renégociation.

La Mission Handicap du Crédit du Nord est animée par un référent handicap, qui est l'interlocuteur privilégié des collaborateurs, des différentes directions mais également des interlocuteurs externes. La Mission Handicap est relayée au sein de chacune des régions du Crédit du Nord par un spécialiste RH.

Le référent handicap et ses relais en région ont pour mission :

- d'organiser des actions de sensibilisation auprès des collaborateurs et d'information auprès des managers ;
- de veiller au maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap ;
- de mener des actions de recrutement en lien avec les équipes RH concernées.

En 2016, la Mission Handicap du Crédit du Nord a maintenu le dynamisme lancé en 2015 avec notamment :

– une « marque » mission Handicap s'appuyant sur un logo :

mission handiCAP
Comprendre | Adapter | Pérenniser

– la création d'un espace dédié dans le site internet RH ;
– la création d'affiches destinées à communiquer en interne ainsi qu'en externe.

Cette étape a été accompagnée d'une campagne de communication interne tant dans les sièges qu'en agence :

– article dans l'intranet Groupe ;
– distribution de flyers d'information dans les restaurants d'entreprise.

Les Banques Courtois, Tarneaud, Rhône-Alpes et la Société Marseillaise de Crédit ont également signé un accord en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.

En 2016, le taux d'emploi des travailleurs handicapés dans le Groupe Crédit du Nord est le suivant :

Taux d'emploi des travailleurs handicapés. Source DOETH (Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés)	Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit
2015	5,49 %	6,62 %	1,93 %	6,60 %	0,65 %	4,44 %	6,44 %	6,42 %
2016	**5,72 %**	**7,24 %**	**1,95 %**	**6,62 %**	**1,51 %**	**5,34 %**	**6,41 %**	**6,19 %**

Conformément à « la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap », un travail de mise en conformité des agences a démarré dès 2010.

En 2015 les 8 banques ont déposé leur Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) :

Ad'Ap déposé en 2015	Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit
2016	37	13	0	5	0	5	3	11
2017	28	10	0	4	0	6	2	9
2018	21	11	0	3	0	5	2	16
2019	13		0		0			8
2020	13		0		0			9
2021	24		0		0			7

Taux de mise en conformité déclaré au 24/12/16	Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit	Total Groupe Crédit du Nord
	DRIF 67,54 % NM 77,59 % NO 54,55 % PDN 84,42 %	68 %	100 %	87,80 %	100 %	77,14 %	91,94 %	70,39 %	**75, 06 %**

DRIF = Ile de France et Loiret, NM = Nord Métropole, NO = Nord Ouest, PDN = Provinces du Nord

La politique de lutte contre les discriminations

Le Groupe Crédit du Nord s'interdit de pratiquer quelque discrimination que ce soit à l'égard de son personnel, des candidats à l'embauche ou de ses clients, partenaires d'affaires et fournisseurs. En matière de recrutement, la méthode des faits significatifs est systématiquement appliquée. La non-discrimination à l'embauche est abordée dans la formation « Mener un entretien de recrutement » qui est dispensée à toute personne intervenant dans le processus de recrutement (RH, manager).

En 2013, toutes les banques du Groupe Crédit du Nord ont ouvert des négociations sur le contrat de génération, lesquelles ont abouti à la signature d'un accord ou d'un plan d'action qui les engage notamment dans trois domaines particuliers :

- l'emploi des collaborateurs de plus de 45 ans ;
- l'insertion des « jeunes » de moins de 26 ans sur le marché du travail ;
- la transmission des savoirs et des compétences.

Chaque banque se fixe notamment, sur la durée du plan d'action ou de l'accord, un objectif de recrutement de collaborateurs « seniors » et de collaborateurs « jeunes », ainsi qu'un objectif de maintien dans l'emploi des collaborateurs de plus de 55 ans.

Fin 2016, toutes les banques du Groupe Crédit du Nord ont réouvert leurs négociations sur le contrat de génération qui devraient aboutir selon les banques entre la fin de l'année 2016 et le début de l'année 2017. L'accord (ou le plan d'action) issu de cette renégociation sera applicable sur les années 2017/2019.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

A l'élimination du travail forcé ou obligatoire

A l'abolition effective du travail des enfants

Pour ces 4 sujets, le Groupe Crédit du Nord, intervenant exclusivement en France métropolitaine et à Monaco, se conforme au droit du travail en vigueur, lequel couvre l'ensemble de ces thèmes. De plus, le Groupe Crédit du Nord applique l'accord signé en juin 2015, par Société Générale et la fédération syndicale internationale UNI Global Union sur les droits humains fondamentaux et la liberté syndicale qui renforce les engagements pris dans le Code de conduite du Groupe.

INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

En matière d'emploi et de développement régional

Le Groupe Crédit du Nord est l'héritier du rapprochement de près de 80 établissements régionaux qui, depuis plus de 160 ans, ont agrégé leurs forces et leurs talents. Il est aujourd'hui constitué de 8 banques régionales disposant chacune de leur territoire.

Être client d'une banque du Groupe Crédit du Nord, c'est bénéficier des avantages d'une banque régionale à taille humaine et de ceux d'un groupe à dimension nationale.

Les 8 banques du Groupe Crédit du Nord bénéficient d'une autonomie dans la gestion de leur activité, qui s'exprime notamment par des prises de décision rapides et une grande réactivité aux demandes de leurs clients. Leur stratégie s'articule autour de trois éléments clés :

- être un acteur de référence quant à la qualité de la relation client ;
- développer un haut niveau de professionnalisme individuel et collectif ;
- mettre à la disposition de leurs clients les services et les technologies les plus avancés.

La qualité et la solidité des résultats des banques régionales du Groupe Crédit du Nord sont reconnues par la Place et confirmées par la note long terme « A » attribuée par l'agence Standard & Poor's & l'agence Fitch au Crédit du Nord.

Au cœur de l'économie et des régions, le Groupe Crédit du Nord avec ses activités bancaires et de financements, répond aux besoins de ses clients en s'efforçant de contribuer au progrès social, environnemental et économique des départements et des régions où il exerce ses activités. Ses points de vente, répartis sur la majeure partie du territoire, permettent une forte relation de proximité entre les clients et leurs conseillers spécialisés, pour apporter les réponses aux besoins bancaires et financiers privés et professionnels.

La satisfaction de la clientèle et le financement de l'économie demeurent au cœur du modèle des 8 banques du Groupe Crédit du Nord dont la force est l'ancrage régional.

Ce fort ancrage régional permet au Groupe Crédit du Nord de jouer un rôle moteur dans le développement des régions, soit par le biais des Directions régionales du Crédit du Nord, soit par le biais d'une banque régionale. Il fournit des emplois aux économies locales, soutient la création et le développement des entreprises et accompagne leurs projets. Les administrateurs indépendants qui siègent au conseil des 8 banques sont naturellement des personnalités locales : présidents de CCI, de clubs sportifs, dirigeants de sociétés de renom.

Le Groupe Crédit du Nord

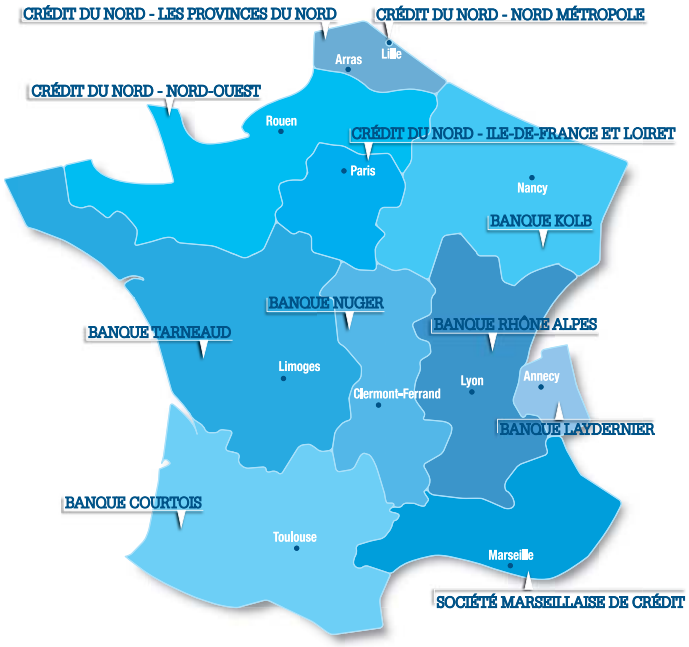

Répartition des effectifs par régions et banques régionales au 31 décembre 2016

	Crédit du Nord				
Zone géographique	Paris	Lille	Arras	Rouen	Monaco
Agence	131	64	80	102	1

	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit
Zone géographique	Toulouse	Nancy	Annecy	Clermont-Ferrand	Lyon	Limoges	Marseille
Agence	82	42	47	22	80	68	161

Sur les populations riveraines ou locales

Depuis plus de 160 ans, le Crédit du Nord et ses banques régionales développent une stratégie de banque relationnelle fondée sur la proximité, le professionnalisme et l'innovation sur tous les marchés de la banque de détail en France.

Les collaborateurs du Groupe Crédit du Nord et son réseau d'agences sont au service de plus de 2,4 millions de clients répartis sur toute la France :

Fonds de commerce		Particuliers	Professionnels	Entreprises	Institutionnels	Associations
Total Groupe Crédit du Nord (2015)		2 050 800	221 637	44 830	5 050	52 683
Crédit du Nord	Nord Métropole	223 404	15 463	2 871	431	3 942
	Les Provinces du Nord	299 723	20 636	2 685	403	3 530
	Nord-Ouest	272 326	25 010	5 493	621	6 360
	Ile-de-France et Loiret + DRE	280 208	35 487	8 233	1 297	12 974
Banque Courtois		170 635	22 546	3 781	466	6 277
Banque Kolb		70 961	8 247	3 824	177	1 824
Banque Laydernier		95 377	11 269	1 788	257	2 357
Banque Nuger		33 204	5 657	1 131	78	1 509
Banque Rhône Alpes		153 945	20 142	5 055	347	4 113
Banque Tarneaud		141 362	16 149	4 632	369	3 824
Société Marseillaise de Crédit + Monaco		371 954	50 145	9 772	653	12 802
Total Groupe Crédit du Nord (2016)		**2 113 099**	**230 751**	**49 265**	**5 099**	**59 512**

Pour les conseiller et les accompagner au quotidien, le Groupe Crédit du Nord s'attache :

- à signer des partenariats qui lui permettent d'accompagner le développement de ses clients, en ayant une meilleure connaissance de leurs besoins, de développer un véritable savoir-faire « métier » et des offres dédiées, adaptées ou innovantes :
  - partenariat avec la FNAIM (2006),
  - partenariat avec le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (2012),
  - partenariat avec l'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire (2015) : organisme officiel de la profession dentaire depuis 50 ans, représentant les 38 000 chirurgiens dentistes qui agissent au quotidien. Son engagement sur le terrain auprès du grand public en fait l'acteur principal de la promotion de la santé bucco-denaire (sensibilisation des enfants, intervention dans les centres pour personnes en situation de handicap, intervention dans les centres pour personnes en situation de précarité, séance éducative dans les centres de formation des apprentis, dépistage,...),
  - partenariat avec le Groupement des Huissiers de Justice Administrateurs d'Immeubles (2012),
  - partenariat renforcé avec Bpifrance (2015) : une nouvelle convention de délégation de décision de garantie a été signée afin de faciliter l'accès au crédit pour les Professionnels, les TPE et PME. Cette convention permet aux 8 banques de bénéficier de la garantie de Bpifrance dans de meilleures conditions. Ce nouveau dispositif s'inscrit dans la forte dynamique des banques du Groupe Crédit du Nord dans le financement de l'économie locale et leur permet d'être toujours plus actives auprès de leurs clients dans toutes les étapes clés de la vie de leur entreprise,
  - partenariat avec SlimPay (2015) : SlimPay est une fintech spécialisée dans la gestion des paiements récurrents par prélèvement SEPA. Une nouvelle offre permet, via cet accord, de simplifier la gestion des encaissements des clients, en toute sécurité. Grâce à ce partenariat, les 8 banques peuvent proposer à leurs clients Entreprises, Institutionnels et Professionnels une offre intégrée et sécurisée de gestion et de traitement des paiements par prélèvement SEPA ;
- à développer des relations privilégiées avec certaines catégories de clients pour lesquelles il peut y avoir des conseillers spécialisés, des offres dédiées ou adaptées, des animations de relation, c'est notamment le cas pour les avocats, les agriculteurs, les franchisés, les syndics de copropriétés et administrateurs de biens, les associations,…

- à répondre aux préoccupations quotidiennes de sa clientèle par :
  - le maintien d'un service de caisse dans certaines agences,
  - une application mobile qui offre, en plus des fonctionnalités classiques bancaires, la possibilité de gérer ses notes de frais et préparer un voyage à l'étranger en toute sérénité,
  - un simulateur « Prévoyance » qui permet d'identifier très rapidement les besoins de prévoyance complémentaire,
  - un bilan retraite qui permet aux clients (Particulier ou Professionnel) de prendre des dispositions pour préparer au mieux leur retraite,
  - un site « Objectif Import Export » qui fournit gratuitement un large éventail de services et d'informations sur le commerce international à toutes les entreprises clientes du Groupe Crédit du Nord situées sur le territoire français. Ce site permet de trouver des solutions simples et efficaces pour le développement à l'international d'une entreprise en la soutenant dans son processus d'internationalisation ou de consolidation de ses activités de commerce extérieur. Son contenu est précis et réactualisé régulièrement avec des informations variées (fiches pays, études de marché, salons incontournables…) pour aider les entreprises à conquérir de nouveaux marchés, il offre également la possibilité d'interroger en ligne les spécialistes en commerce extérieur et de consulter les solutions bancaires internationales,
  - des offres « Partenaire » (service de traductions, location longue durée de véhicules, surveillance de solvabilité, solution de paiement sécurisé sur internet…).

En permanence, le Groupe Crédit du Nord fait évoluer son organisation, ses offres, ses sites Internet,… pour proposer à sa clientèle des nouveautés, en 2016, à titre d'exemple :

- la synthèse Multibanque (disponible sur Internet, mobile et tablette) : le Groupe Crédit du Nord a été parmi les premières banques de détail de réseau, à offrir à ses clients une solution d'agrégation de comptes internes et externes. Grâce à une seule et même interface, les clients peuvent consulter les écritures et les soldes de l'ensemble de leurs comptes quel que soit l'établissement bancaire ;
- jusqu'à présent, les conseillers mettaient en relation leurs clients avec la filiale assurance du Groupe, pour la mise en place de leurs contrats d'assurance automobile. Désormais cette souscription s'effectue directement auprès du conseiller en agence, comme pour l'assurance habitation ;
- la publication d'une newsletter pluriannuelle qui informe sur l'actualité (la loi Macron, la fraude par ingénierie sociale,…), sur l'économie, sur les marchés,…

De manière générale, avec des conseillers spécialisés, le Groupe Crédit du Nord accompagne les populations locales dans leur quotidien et leurs projets avec des produits et services adaptés aux besoins de chacun. Le Groupe Crédit du Nord contribue au financement de l'économie, en témoigne la progression marquée de ses encours de crédits :

- une performance soutenue sur les crédits de financement aux PME avec près de 3,6 Mds€ décaissés sur l'année 2016 sous forme de crédits d'équipement ou de crédits baux, en progression de +4,6 % par rapport à 2015 ;
- la production de crédits d'équipement sur le marché Entreprises a été très active cette année, en progression de +9,2 %.

Ce dynamisme sur la production a favorisé des évolutions soutenues des encours aux Entreprises qui s'élèvent au total à 12,3 Mds€. Sur un an, la progression des encours est de +2,4 %, dont +4 % sur le crédit moyen/long terme.

Les valeurs des banques du Groupe Crédit du Nord qui sont l'expertise, la proximité et la réactivité sont en parfaite adéquation avec le concept de la Franchise qui connaît un fort développement en France. C'est la raison pour laquelle le Groupe Crédit du Nord a crée au sein de la Direction du Marché des Professionnels, une Direction de la Franchise qui coordonne les relations entre les franchiseurs, les franchisés et les agences des 8 banques du Groupe Crédit du Nord.

La Direction de la Franchise rencontre régulièrement les franchiseurs et les principaux acteurs des réseaux organisés afin de bien répondre aux attentes des franchisés, soit par le biais de la structure nationale, soit par le biais d'un Conseiller dédié qui connaît le marché local et suit toutes les étapes des dossiers en proposant les financements les mieux adaptés, il est également l'interlocuteur privilégié qui conseille le franchisé tant à titre professionnel que privé avec l'appui d'un Conseiller

en Patrimoine. En 2016, pour la cinquième année consécutive, le Groupe Crédit du Nord a participé au salon de la Franchise « Franchise Expo ». A cette occasion, le Directeur de la Franchise a animé un atelier « Comment convaincre son banquier ? ».

Crédit du Nord Corporate Finance réunit une équipe spécialisée dédiée qui, en collaboration avec les régions et les banques régionales, répond aux besoins des dirigeants/actionnaires de PME et ETI à capitaux familiaux quant au financement de la croissance de l'entreprise et l'organisation et la transmission de leur capital. Les opérations menées par Crédit du Nord Corporate Finance visent à optimiser le patrimoine des actionnaires de ces entreprises.

La Direction du Patrimoine et de la Gestion d'Actifs (DPGA) du Groupe Crédit du Nord s'appuie sur ses experts pour proposer aux clients de ses régions et de ses banques régionales des conférences sur les différents domaines du Patrimoine et de la Banque Privée.

Elle intervient notamment, au gré de l'actualité juridique et fiscale, pour répondre aux interrogations des clients chefs d'entreprise sur des thèmes comme « Connaître la Loi de Finances », « Préparer et optimiser la transmission de son entreprise », « Les Holdings : mode d'emploi »,…

A la demande des régions et des banques régionales, ces experts interviennent tout au long de l'année à l'occasion de conférences et de tables rondes suivies par des séances d'échanges et de partage avec les clients intéressés.

Fort de son ancrage régional, le Groupe Crédit du Nord multiplie les initiatives destinées à renforcer ses liens avec le tissu entrepreneurial local. La DPGA participe par exemple tous les deux mois aux « Rendez-vous de l'Entrepreneur », organisés par le MEDEF de Lille. Elle est chargée de présenter un point sur les évolutions de la situation macro-économiques et des marchés financiers.

Le renforcement de la proximité du Groupe Crédit du Nord avec ses clients passe également par le développement d'offres spécifiques, proposées par des conseillers spécialisés et spécialement formés pour répondre à des besoins dédiés selon les catégories de clientèle (les +45 ans, les Professions Libérales, les TPE,…).

Enfin, l'ensemble des Banquiers Privés et des Conseillers en Patrimoine du Groupe Crédit du Nord sont dotés d'outils digitaux (tablettes, applications métier dédiées,…) leur permettant d'exercer leur activité de conseil en nomadisme, chez le client.

Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise

Conditions du dialogue avec ces personnes ou ces organisations

La responsabilité sociale d'entreprise du Groupe Credit du Nord s'exerce en prenant en compte les attentes de ses parties prenantes : clients, collaborateurs, partenaires, fournisseurs, étudiants,…

Le chapitre « Actions de partenariats ou de mécénat » aborde les actions menées envers les collaborateurs, les entreprises locales et les associations.

Envers les clients (voir aussi le chapitre Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société sur les populations riveraines ou locales).

Depuis 2013, le Groupe Crédit du Nord a créé une Direction de la Satisfaction Clientèle et de l'Optimisation pour centraliser et intensifier toutes les actions en réponse à l'exigence de qualité qui a toujours animé son modèle de banque.

Cultiver avec les clients des relations de qualité, s'adapter aux nouvelles exigences et mettre tout en œuvre pour les satisfaire au mieux, constituent depuis plus d'un siècle et demi l'ADN du Groupe Crédit du Nord.

Depuis plus de 20 ans, les banques du Groupe Crédit du Nord interrogent chaque année plus de 55 000 clients Particuliers, Professionnels et Entreprises[1] sur leur niveau de satisfaction à titre privé et/ou professionnel. Les banques du Groupe Crédit du Nord proposent ainsi à leurs clients d'évaluer, sans complaisance, la qualité de l'accueil qui leur est réservé que ce soit au téléphone ou en agence, la disponibilité et la réactivité

(1) Baromètres de satisfaction Interne 2016 sur toutes les agences et les centres d'affaires réalisés par l'institut d'études CSA : auprès 56 368 clients dont 46 871 Particuliers, 5 779 Professionnels et 3 718 Entreprises, du 30 novembre 2015 au 4 mai 2016 pour les Particuliers et Professionnels et du 25 janvier au 26 février 2016 pour les Entreprises.

de leur conseiller, la qualité de ses conseils, son engagement, mais aussi la qualité et la performance des produits et services qui leurs sont proposés,… Ces baromètres permettent à chaque agence de :

- savoir comment elle se situe par rapport aux autres ;
- connaître ses principaux points forts à valoriser et à maintenir ;
- travailler sur ses principaux axes d'amélioration.

L'évolution de la note de satisfaction client constitue le premier objectif de performance annuelle des agences. La note de satisfaction globale est affichée dans un espace commun afin que tous les collaborateurs de l'agence en aient connaissance.

Dans un autre volet de la même étude, le Groupe Crédit du Nord développe en commun avec sa maison mère une étude concurrentielle [(2)] auprès des clients des grands groupes bancaires français. Le Groupe Crédit du Nord est à cette occasion régulièrement positionné sur le podium pour les trois marchés Particuliers, Professionnels et Entreprises.

Cela permet au Groupe Crédit du Nord de se situer dans son champ concurrentiel et d'identifier les grands axes d'amélioration pour mieux répondre à l'attente de ses différentes typologies de clients.

Groupe Crédit du Nord : évolution du classement

Source : Baromètre concurrentiel

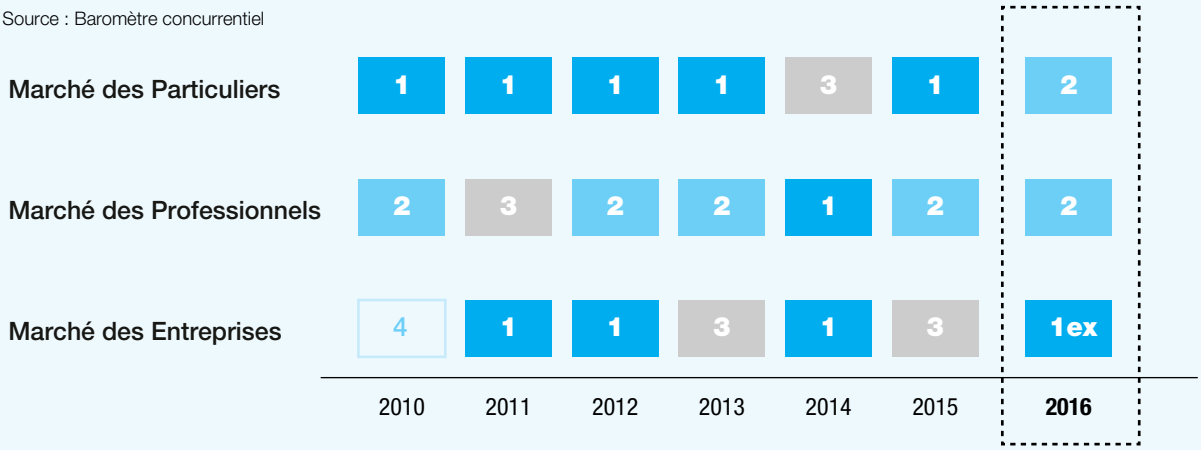

A cela, s'ajoute une démarche d'écoute particulière auprès de chaque nouveau client avec l'envoi d'un questionnaire de satisfaction dès 6 mois d'ancienneté. Depuis 2015, cette démarche auprès des nouveaux clients a été dématérialisée, ce qui a permis d'augmenter le taux de retour et d'avoir une meilleure réactivité.

Enfin, pour s'assurer d'un niveau de qualité élevée, homogène et correspondant aux standards attendus, le Groupe Crédit du Nord réalise chaque année trois vagues de « *mystery shopping* » : visites et appels mystères dans chacune des agences, mails mystères auprès de tous les collaborateurs affectataires de clientèle des marchés Particuliers et Professionnels.

Depuis plus de 15 ans, au sein des banques du Groupe Crédit du Nord :

- 100 % des conseillers sont joignables via leur ligne directe et leur adresse mail ;
- 100 % des clients Particuliers et Professionnels bénéficient d'un « Conseiller de Clientèle » dédié ;
- 100 % des clients Patrimoniaux sont gérés par un binôme « Conseiller en Patrimoine / Conseiller de Clientèle » ;
- 100 % des clients Entreprises sont suivis par un binôme « Conseiller de Clientèle Entreprise / Gestionnaire de Clientèle Entreprises ».

(2) Baromètres concurrentiels réalisés par l'Institut d'Etudes CSA : du 13 janvier au 11 mars 2016 auprès de 7 006 clients Particuliers des 11 principales banques de la place ; du 13 janvier au 11 mars 2016 auprès de 5 584 clients Professionnels des 9 principales banques de la place ; du 15 février au 25 mars 2016 auprès de 3 004 clients Entreprises des 10 principales banques de la place.

Par ailleurs, le choix a été fait de ne pas renvoyer les appels des clients vers des plates-formes téléphoniques centralisées et de ne jamais imposer les services de Banque à Distance du Groupe Crédit du Nord (Internet, téléphone).

En revanche la Banque à Distance (avec ses différents services : Etoile Direct, Etoile Direct Bourse, Etoile Direct Pro), qui n'est pas externalisée, offre un service accessible 24h/24 et 7j/7, depuis la France ou l'étranger et l'accès à un conseiller sur des plages horaires plus importantes qu'en agence : du lundi au vendredi de 8h à 21h et le samedi de 9h à 17h.

Le Crédit du Nord offre également la possibilité d'accéder à une agence 100 % en ligne, Nordirect.

Depuis 2014, la succursale du Crédit du Nord de Monaco a été certifiée « *Monaco Welcome Certified* » par le gouvernement Princier monégasque qui a organisé des visites mystères dans les entreprises monégasques volontaires.

Réclamations et Médiateur

Les demandes simples susceptibles d'être traitées dans la journée sont prises en charge par les agences. La procédure « Virement satisfaction » permet d'effectuer une rétrocession légitime, sous condition de délégations.

Les Directions Relations Clients des 8 banques ou la Direction de la Satisfaction Clientèle et de l'Optimisation du Groupe Crédit du Nord traitent les cas plus complexes.

Si la réponse apportée ne satisfait pas le client il peut saisir gratuitement le Médiateur.

La Médiation, voie de recours amiable et gratuite mise en place par le Groupe Crédit du Nord, est largement portée à la connaissance des clients sur de multiples supports d'information, notamment par une mention permanente figurant au verso des relevés de comptes. Les décisions prises par le Médiateur indépendant (Monsieur Yves Gerard) s'imposent aux 8 banques du Groupe Crédit du Nord, celles-ci s'étant engagées par avance à s'y conformer.

Envers les salariés

Après avoir clairement exposé la feuille de route des dispositifs opérationnels et du modèle relationnel lors de la dernière Convention Nationale du Groupe 2016, il est apparu indispensable de faire évoluer le modèle social du Groupe Crédit du Nord.

En effet, la digitalisation de notre activité, la transformation de nos métiers et le fort renouvellement des générations ont considérablement modifié la donne.

Il est ainsi déterminant d'améliorer la reconnaissance perçue et la visibilité de nos avantages sociaux pour les adapter au plus grand nombre, à l'évolution des besoins et à un contexte économique contraignant.

Cette démarche globale constitue ainsi le Pacte Social, basé sur un dialogue social équilibré et qui s'inscrit dans la durée, afin de donner de la perspective aux sujets de négociations et de ne plus les traiter séquentiellement.

Le Pacte Social repose ainsi sur 3 piliers, en cohérence avec notre modèle de banque de protection de la Famille :

- l'Emploi (Qualité de Vie au travail, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, droit à la déconnexion, nouveaux cycles de travail, télétravail, accompagnement de la mobilité,…) ;
- la Santé (mutuelle/prévoyance, prévention des risques psychosociaux, bien être et santé au travail,…) ;
- l'aide à la contribution d'un Patrimoine (amélioration des conditions des prêts immobiliers collaborateurs, épargne salariale abondée, aides au financement de la retraite,…).

Les enjeux de ce Pacte Social sont notamment de contribuer à la fidélisation des collaborateurs et de renforcer notre attractivité auprès des candidats que nous recherchons.

La Qualité de Vie au Travail (QVT) participe pleinement à ces enjeux en ce qu'elle vise à promouvoir et développer un environnement de travail épanouissant et enthousiasmant, dont la perception positive favorise l'engagement de chacun et concourt ainsi la performance collective de l'entreprise.

La QVT se concrétise au travers de plusieurs mesures prises ou envisagées dans le cadre du Pacte Social et notamment par :

- la mise en place de nouvelles modalités de travail et d'organisation qui permettent de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle (expérimentation au Crédit du Nord du télétravail et du travail sur 4 jours, droit à la déconnexion, nouvelle offre parentalité,…) ;
- la prévention des risques psychosociaux (RPS) : création d'un observatoire paritaire de la qualité de vie au travail au sein du Crédit du Nord, déploiement d'un questionnaire QVT dans le cadre d'un accord QVT/RPS en cours de négociation au sein du Crédit du Nord,… ;
- l'évolution de notre offre de formation : formations à distance, 360° pour les managers et formations managériales qui intègrent l'accompagnement de la transformation et la prévention des RPS ;
- la sensibilisation des managers au regard des leviers de la QVT dont ils disposent au quotidien.

Le Groupe Crédit du Nord a la volonté de promouvoir une relation pérenne avec ses collaborateurs dans le cadre d'un engagement de développement mutuel et dans un environnement qui favorise leur bien-être individuel et collectif. Pour évaluer dans le temps le climat interne du Groupe Crédit du Nord, la Direction a décidé en 2005 de se doter d'un baromètre social, semblable à celui dont elle dispose depuis de nombreuses années pour ses clients.

Les mesures sont effectuées tous les 2 ans et donnent lieu à des plans d'action. Suite à l'édition 2013, comme la Direction s'y était engagée, les résultats ont été communiqués à l'ensemble des collaborateurs. Puis, les Comités de Direction régionaux et les directions fonctionnelles ont engagé de leur côté un travail d'analyse de leur propres résultats pour élaborer des plans d'actions spécifiques. Chaque région, banque régionale et Direction Fonctionnelle a communiqué ses plans d'actions aux collaborateurs par différents canaux : convention, article dans les intranets locaux, démultiplication par les hiérarchies,…

L'édition 2015 a été pilotée avec l'appui de l'Institut de sondage Ipsos Loyalty, garantissant comme par le passé à chaque collaborateur la complète confidentialité de ses réponses vis-à-vis de son employeur. En outre, la liste des collaborateurs ayant répondu à l'enquête reste inconnue de l'entreprise. L'ensemble des enquêtes menées par Ipsos Loyalty auprès des salariés fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL. Elles visent à recueillir la perception de chacun sur la stratégie du Groupe, le management, la politique de Ressources Humaines, les conditions de travail ou encore la qualité de la communication,… avec des questions qui se concentrent autour des valeurs du Groupe : l'esprit d'équipe, la responsabilité, l'innovation et l'engagement.

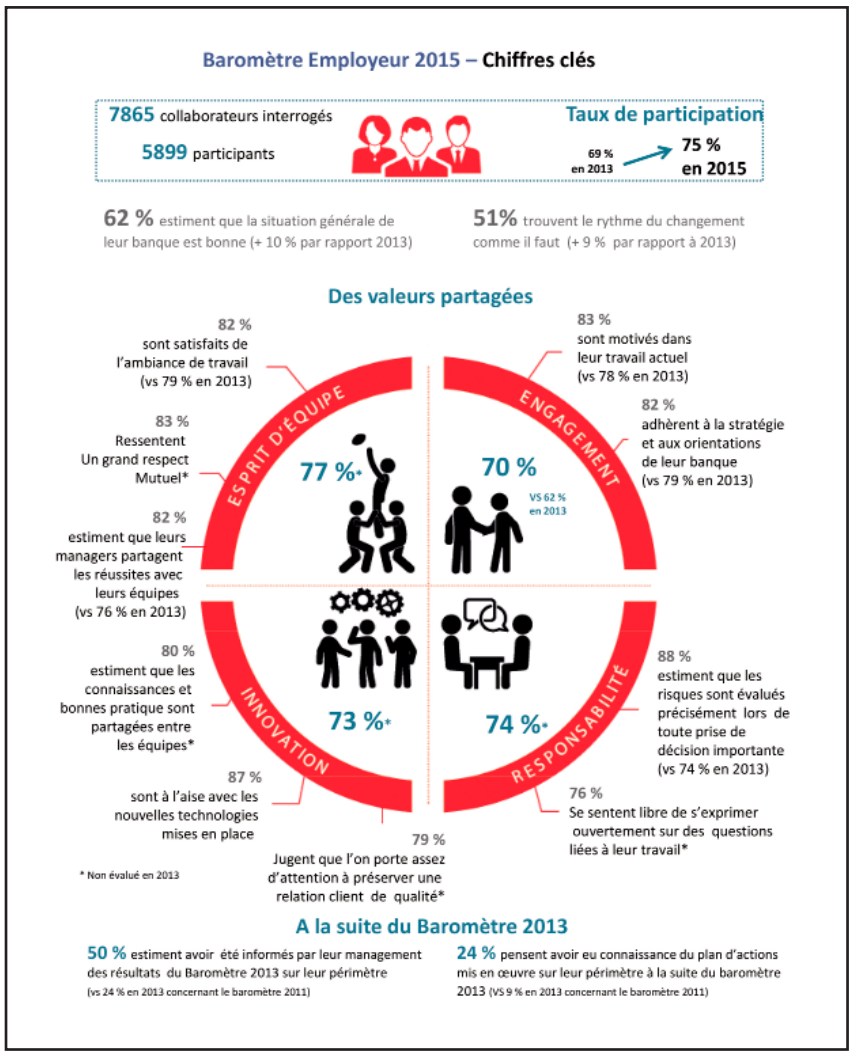

En 2016 un pilote de l'Observatoire de la Qualité de Vie au Travail a été institué au sein du Crédit du Nord.

Cette instance paritaire, composée de la Direction, de la médecine du travail (médecin du travail de l'établissement parisien) et de représentants des organisations syndicales, aura vocation par ses travaux à promouvoir la qualité de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux.

Cet observatoire, qui constitue ainsi un lieu d'échanges, sera force de proposition dans le cadre d'une démarche de dialogue social équilibré et continu sur l'amélioration des conditions de travail des collaborateurs.

L'Observatoire aura avant tout vocation à devenir l'instance de suivi d'un accord sur la Qualité de Vie au Travail et la prévention des risques psychosociaux au sein du Crédit du Nord, dont la négociation doit s'engager début 2017.

Il s'est d'ores et déjà attaché à élaborer un questionnaire relatif à la qualité de vie au travail, dont les résultats viennent enrichir ceux du Baromètre Employeur précité et participent à l'évaluation de la perception de la qualité de vie au travail.

Les résultats de cette enquête, dont l'administration serait confiée à une entreprise spécialisée, seraient confidentiels et anonymes. Celle-ci pourrait être déployée auprès de tous les collaborateurs du Crédit du Nord dès la conclusion de l'accord sur la Qualité de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux.

Depuis 2014, il existe une charte d'engagement pour l'équilibre des temps de vie signée par le Comité exécutif du Groupe Crédit du Nord. Avec 15 engagements, le Groupe Crédit du Nord reconnaît l'importance fondamentale de l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, gage d'une meilleure qualité de vie au

travail et d'une meilleure performance de l'Entreprise. Il s'engage, par la signature de cette charte à soutenir et à promouvoir des comportements constructifs (exemplarité des managers, respect de l'équilibre vie privée/vie professionnelle, organisation des réunions, du bon usage des e-mails) dans le cadre de l'organisation du travail et des relations entre managers et salariés.

« Etoile Plurielle » association des femmes cadres du Groupe Crédit du Nord a pour objet d'être un espace d'échanges, de partages, de transmission d'expériences, d'apprentissage, au service du développement professionnel. Chaque adhérente, en fonction de son parcours et de ses objectifs professionnels, a la possibilité d'assister à des ateliers, des conférences ou de recevoir des études et communications sur la position des femmes cadres dans un environnement professionnel. Chaque adhérente peut proposer et contribuer à des actions au sein d' « Etoile Plurielle ».

A la fin de l'année 2016, Etoile Plurielle compte 520 adhérentes réparties de la manière suivante, 225 en Ile-de-France, 301 en régions et filiales.

30 ateliers, interventions de professionnels ont été menés, ainsi que l' Assemblée Générale qui a réuni 250 personnes. A titre d'exemple dans le programme 2016 :

- Conférences : Quelles bonnes pratiques pour une efficacité au travail par l'alimentation, la préparation mentale, Comprendre et apprivoiser le stress,… ;
- Rendez-vous de l'Expert : le big data, accompagner les dirigeants et les actionnaires d'entreprises dans leurs projets stratégiques, la conformité ;
- Ateliers : LinkedIn, 5 minutes pour se présenter, les trois registres de la parole,… ;

Envers les étudiants

Le Groupe Crédit du Nord s'attache à offrir des possibilités de stages et de contrats d'alternance aux jeunes qui effectuent des études. En 2016, c'est plus de 600 jeunes qui ont obtenu un contrat dans une des banques du Groupe, principalement en alternance dans le réseau,…

Nombre de personne en alternance au 31/12 de l'année	2015	2016								
	Total Groupe Crédit du Nord	Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit	**Total Groupe Crédit du Nord**
Alternants(*)	523	248	22	15	23	8	33	33	87	**469**

(*) 60 % d'entre eux suivent des Master 1 et 2 notamment en Banque et Finance.

Reçus pendant l'année	2015	2016								
	Total Groupe Crédit du Nord	Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit	**Total Groupe Crédit du Nord**
Stagiaires	NC	106	14	3	8	4	6	7	17	**165**

Chaque année il propose également des postes d'auxiliaires d'été aux étudiants pour un ou deux mois, ce qui leur permet d'obtenir un salaire pendant ce laps de temps.

Les banques régionales et les régions sont également présentes auprès d'institutions/écoles comme par exemple :

- le **Crédit du Nord** assure une présence régulière au CFPB ainsi qu'aux forums l'EDHEC, de Dauphine, de la Sorbonne, de l'ESG, de l'IESEG, d'HEI ISA, de Néoma Business School ;
- la **Banque Courtois** est aux côtés de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Toulouse en tant que partenaire principal du Concours à la Création d'Entreprises qui récompense des projets d'entreprises initiés par des étudiants en fin d'études (ESC - INSA - Université Toulouse Capitole 1 - Ecole ingénieurs Agronomes - Sciences Po) ;
- la **Banque Kolb** soutient la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Meurthe et Moselle pour l'organisation du Business Cool Festival ;

- la **Banque Laydernier** soutient le Club des Entreprises de l'Université de Savoie, les OGEC de Pringy et de Demotz La Salle ;
- la **Société Marseillaise de Crédit** est membre fondateur de la Business Nursery créée par Kedge Business School (Marseille), qui propose aux étudiants un ensemble de services accessible aux porteurs de projets de création d'entreprise :
  - accompagnement par un coach (méthodologie, étude de marché, business plan,…),
  - accès à des formations spécifiques,
  - accès à des conférences thématiques,
  - mise en relation avec des réseaux et autres filières professionnelles.

Envers les fournisseurs

Voir le chapitre « **Sous-traitance et fournisseurs** » ci-après.

Envers les entreprises locales

Pour chaque région et banque régionale, l'organisation évènementielle (manifestation commerciale, convention interne, relation publique,…) est l'occasion de faire travailler et de faire découvrir des fournisseurs locaux (traiteurs, producteurs, restaurateurs, sociétés d'événementiel, de sonorisation,…) et très souvent de mettre à l'honneur des lieux emblématiques de la région.

Envers les agences de notations extra-financières

Le Groupe Crédit du Nord répond aux questionnaires d'évaluation des agences extra-financières (Robecco SAM, Vigeo) de manière consolidée au niveau du Groupe Société Générale.

Actions de partenariats ou de mécénat

La politique de mécénat et de partenariat du Groupe Crédit du Nord s'articule autour d'un socle commun composé de 3 axes stratégiques majeurs : le sport, la culture, le sociétal.

Dans les domaines culturels et sportifs, les priorités des 8 banques du Groupe sont de prendre part au quotidien à la vie culturelle et sportive de leur région et de renforcer les liens créés avec leurs partenaires. Elles peuvent ainsi tout aussi bien donner leur appui à une initiative de proximité, comme une journée sportive caritative, qu'à un projet d'envergure nationale comme ce fut le cas en 2013 avec « Marseille Provence 2013 Capitale européenne de la culture », dont la Société Marseillaise de Crédit était Partenaire Officiel.

En ce qui concerne le sociétal, le Groupe Crédit du Nord a choisi deux axes communs aux 8 banques :

1- La santé de l'enfant, et plus particulièrement le cas des cancers pédiatriques. Pour la cinquième année consécutive, en 2016 le Groupe est partenaire de l'association Imagine for Margo qui collecte des fonds afin d'aider la recherche européenne pour les traitements spécifiques des cancers pédiatriques. Il a ainsi participé à la cinquième édition de la course « Enfants sans cancer » organisée par cette association. Cet événement est particulièrement fédérateur pour les collaborateurs : ils étaient 266 sur 3 800 coureurs, et plusieurs banques régionales étaient représentées par des délégations importantes. Sur les 1 331 000 € collectés, 93 600 € l'ont été par les collaborateurs du Groupe. La totalité des fonds recueillis à cette occasion ont permis de financer deux essais thérapeutiques : PARC (tous les cancers et leucémies en rechute), et MICCHADO (tumeurs à haut risque au diagnostic).

   La Banque Rhône-Alpes s'implique aussi pour la santé de l'enfant à travers sa Fondation (Fondation Banque Rhône-Alpes) créée en 2005 dont l'objet est le soulagement de la douleur chez l'enfant.

2- L'entrepreneuriat solidaire, à travers un tout nouveau partenariat en faveur d'Unis-Cité, association pionnière du service civique en France. Le Groupe Crédit du Nord propose à ceux de ses collaborateurs qui le souhaitent de consacrer du temps professionnel dédié à du mécénat de compétence, pour du coaching de jeunes travaillant sur un projet solidaire ou sur un projet entrepreneurial.

En 2016, le mécénat croisé mis en place en 2015 a été reconduit avec l'association Imagine for Margo et le musée d'Orsay. De mars à décembre, le musée a ainsi proposé une vingtaine d'ateliers d'art plastique autour des œuvres de ses collections permanentes, dans les locaux de l'hôpital (Gustave Roussy). Les enfants, accompagnés de leurs familles ont pu en outre découvrir les collections impressionnistes lors de l'une des quatre visites privées programmées entre mars et juillet au sein du musée d'Orsay.

L'ensemble de ces trois axes stratégiques a représenté un total de 2,5 M€ de dons répartis de la façon suivante :

	2015	2016								
	Total Groupe Crédit du Nord	Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit	**Total Groupe Crédit du Nord**
Sponsoring Parrainage	1 711 626	251 773	215 989	20 207	43 663	140 040	179 371	195 842	337 089	**1 383 974**
Mécénat, Dons	829 200	517 677	60 495	23 750	42 250	25 100	157 428	70 752	174 058	**1 071 510**

Fidèles à leur identité de banque de proximité, les 8 banques régionales développent des partenariats pérennes à l'échelle de leur territoire. Ces initiatives illustrent leur engagement auprès des acteurs régionaux et permettent d'associer leurs clients et leurs collaborateurs à des événements de qualité tout au long de l'année. Ces partenariats / mécénats au travers du sport, de la culture, de l'entrepreneuriat montre la volonté du Groupe Crédit du Nord à aider et promouvoir des associations, des initiatives, des lieux emblématiques de chaque région dont les exemples sont :

Le Crédit du Nord

Sport : Jumping (Mauge, le Touquet), Tennis Club de Lille, Golf (Neuilly, Bondues).

Culture : Blues sur Seine, Versailles Jazz Festival, Lille Métropole Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut (LaM), Palais des Beaux-Arts de Lille, Orchestre National de Lille, Opéra de Lille, Musée départemental de Flandre, Orchestre de Douai, Cercle des amis du Louvre-Lens.

Sociétal : Fondation de Lille et ARELI (contribuent à l'égalité des chances et promeuvent la diversité par l'octroi de bourses universitaires), Associations de commerçants de quartier, Réseaux « initiatives » (contribuent aux financements de porteurs de projets), CLUBSTER SANTE (facilite des projets innovants dans le cadre d'une plateforme d'investissement de la santé), BGE Hauts de France (association qui offre des outils et des services professionnels pour créer son entreprise).

La Banque Courtois

Sport : Rugby à XV et XIII (Partenaire depuis plus de 30 ans du Stade Toulousain, mais également d'autres clubs de la Région : Dragons Catalans, Section Paloise Rugby, Union Bordeaux Begles.), Golf (participations historiques à des compétitions à Vieille Toulouse ou à Pau, golfs financés par la Banque Courtois à l'origine).

Culture : ARPEGGIO association culturelle qui assure la promotion du développement de l'Opera National de Bordeaux (depuis 1999), Orchestre National du Capitole de Toulouse via l' association AIDA, Club Concerto (mise en valeur de la ville de Pau), Festival Pablo Casals.

Sociétal : Institut Claudius Regaud (Centre de lutte contre le cancer), 1 maillot pour la vie (association qui réunit des entreprises et des sportifs pour aider les enfants malades), Association des entreprises Mécènes du Canal du Midi.

La Banque Kolb

Sport : Flammes Carolo Basket Ardennes / club professionnel de basket féminin de Charleville-Mézières (depuis 2013), SAS Football Epinal (depuis 2014), GAMYO / club professionnel de hockey sur glace situé à Epinal (2016), Business Cool Festival CCI 54 (depuis 2015).

Culture : Prisme Reims (depuis 2006), Musique et Espérance Saint-Dié-des-Vosges (depuis 2009), JMF de Mirecourt, Flâneries musicales de Reims (depuis 2014), Musée des Beaux-Arts de Nancy (2016 convention triennale).

Sociétal : Effort Basket Mirecourt (soutien à l'action de promotion du progrès physique et moral par la pratique du basket-ball), Réseaux entreprendre (Lorraine et Champagne-Ardenne), CFA de l'industrie Champagne-Ardenne.

La Banque Laydernier

Sport : Chambéry Savoie Handball (depuis 2004), US Annecy Rugby, Club 678 Rumilly Rugby, Etoile Sportive Vallières et Annecy Tennis.

Culture : Orchestre des Pays de Savoie (depuis 2008), Espace Malraux scène nationale de Chambéry et de la Savoie (depuis 2011), Bonlieu Scène Nationale convention de mécénat Club Création (depuis 2015), Agitateurs de Rêves (Théâtre de rue à Annecy).

Sociétal : Depuis 2014 signature d'une convention de mécénat avec le Centre Hospitalier Annecy-Genevois pour proposer des interventions musicales aux patients, Orchestre des pays de Savoie (concert donné pour les malades) Réseau Entreprendre Haute Savoie, Le Club des Entreprises IUT.

La Banque Nuger

Sport : Partenaire officiel de l'ASM Clermont-Auvergne depuis plus de 10 ans (rugby).

Culture : Centre Lyrique de Clermont-Auvergne (depuis 2015).

Sociétal : l'Auvergne pour un enfant (association qui vient en aide à des enfants souffrant de pathologies graves et originaires de pays en développement), Fondation du Patrimoine Auvergne (Préservation et restauration du patrimoine régional), Fondation Jarrier Geneste (Insertion professionnelle), Réseau Entreprendre Auvergne, ASM Solidarité (association caritative aux bénéfices des enfants malades), Société de Saint Vincent de Paul du Puy de Dôme (association d'entraide aux personnes en difficulté).

La Banque Rhône-Alpes

Sa démarche sociétale est administrée par la Fondation Banque Rhône Alpes. Créée en 2005, la fondation s'implique dans le soulagement de la douleur chez l'enfant et accompagne de nombreux projets, comme la formation à l'hypno-analgésie, le financement du projet Dolor Scale, des aides apportées à l'association Docteur Clown. Depuis 2015 la Fondation a revu son conseil d'administration en le portant de 3 à 9 membres (3 médecins et 6 collaborateurs).

Culture : Culture : Musée de Valence (Mécène principal depuis 2015), Théâtre des Célestins à Lyon (Mécène principal depuis plus de10 ans), MC2 (Maison de la culture à Grenoble).

La Banque Tarneaud

Sport : CSP Basket Limoges (depuis la création du club), les équipes de Rugby de la région (Atlantique Stade Rochelais, Union Bordeaux Bègles, CA Brive, Angoulême, US Cognac, CA Ribérac.), Hand Ball Nantes, Tennis Club de La Baule.

Culture : Festival de la Vézère, Maison du Berger (participation à la création d'une vinylothèque), La Folle Journée de Nantes.

Sociétal : Loisirs Pluriel (association de l'ouest de la France qui permet aux enfants en situation de handicap d'avoir accès aux loisirs et aux vacances en aidant leurs parents à disposer de lieux et de mode d'accueil adaptés (depuis 1992), Compagnie Arabesque (la danse et le spectacle chorégraphié comme support d'intégration de personnes en situation de handicap moteur avec des personnes valides), Banque alimentaire de Haute-Vienne.

La Société Marseillaise de Crédit

Sport : Partenariat historique du Cercle Nautique et Touristique du Lacydon et de Mondial à Pétanque, Juris'Cup (depuis 20 ans), Rugby (ASBH/Béziers, Provence Rugby,MHRC/Montpellier, RCT/Toulon), Stade Marseillais Université Club, OGC Nice Handball Féminin, Cercle des Nageurs de Marseille.

Culture : Festival de Piano de la Roque d'Anthéron, Aix-en-Provence depuis 1993, Cercle entreprises des amis du Mucem (depuis 2013), Fondation d'Entreprise du Musée Fabre de Montpellier, Cercle vocal Andantino, Mécènes du Sud : association d'aide à la valorisation d'artistes régionaux (depuis 2003), Grand Théâtre de Provence, Théâtre du jeu de Paume, Festival de Ramatuelle, Théâtre d'Antibes, Jazz Juan les Pins.

Sociétal : Croix Rouge, Réseau Paca Entreprendre, Fondation Kedge (aide à la création entreprises chez étudiants), UPE 13, APPIM/Industria (participe au « Made in Cote d'Azur »), Fondation GIMS (aide aux dirigeants malades du cancer), Provence Business Angels, ALTAFEMINA, France Golf Entreprises Provence (réunit des dirigeants d'entreprise autour de rencontres golfiques et économiques), Ecole du Domaine du Possible (association qui a pour objet la transmission des savoirs fondamentaux, de donner à l'enfant un environnement et des outils pour lui permettre de devenir un être épanoui), Institut de Formation Continue des Avocats au Barreau de Marseille, Association US Endoume Catalans (club retenu par la ville de Marseille dans le cadre de Marseille Capitale européenne du sport pour organiser un tournoi de football international réservé aux non et mal voyants dans le cadre de l'activité CECIFOOT).

Sous-traitance et fournisseurs

Prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans la politique achat

Pour tous les achats importants et stratégiques, le Groupe Crédit du Nord fait appel à la Direction des Achats du Groupe Société Générale qui conduit une politique d'achats responsables et veille au respect des engagements du Groupe en matière de contribution au développement économique et social et de limitation de ses impacts environnementaux. Pour que les pratiques du Groupe Société Générale restent une référence en matière d'achats responsables, un nouveau plan d'actions 2016-2018 a été lancé. Développé en prenant en compte le retour d'expérience de plus de 700 partenaires et fournisseurs, ce quatrième plan d'actions repose sur l'expertise acquise par le Groupe depuis 10 ans.

Porteur des valeurs du Groupe Société Générale et en cohérence avec ses engagements Environnementaux et Sociaux, le *Positive Sourcing Program 2018* s'appuie sur des pratiques d'achat vertueuses, dont le respect constitue le pré-requis indispensable à la réalisation des objectifs fixés à horizon 2018. Il s'articule autour de deux ambitions :

- renforcer la maîtrise des risques RSE dans les actes d'achat :
  - évaluer la performance extra-financière des fournisseurs,
  - intégrer des critères environnementaux et sociaux obligatoires dans les appels d'offres,
  - mettre en place des plans de progrès avec nos fournisseurs et des audits sur site,
  - former les acheteurs au déploiement du *Positive Sourcing Program* 2018,
- développer la diversité dans nos achats en contribuant à améliorer l'empreinte territoriale et environnementale du Groupe ;
  - contribuer au développement des TPE-PME,
  - s'affirmer comme partenaire de référence de l'Economie Sociale et Solidaire,
  - respecter les délais de paiement,
  - s'inscrire dans la trajectoire Climat 2020 définie par le Groupe.

Pour les achats traités en direct, le Groupe Crédit du Nord s'inspire fortement de la politique du Groupe Société Générale tout en favorisant le tissu d'entreprises locales.

Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

La majeure partie de la sous-traitance du Groupe Crédit du Nord est effectuée par le Groupe Société Générale lui-même, soit par le biais de filiales spécialisées (ALD pour la location de flotte de voiture, Sogessur pour l'assurance,…) soit par le biais de directions mutualisées (Achats, Informatique, Gestion de l'immobilier, Fiscalité,…).

Pour ce qui est externalisé en dehors des sociétés du Groupe, en complément de la clause développement durable insérée dans les contrats, une évaluation RSE des fournisseurs est demandée lors des appels d'offres. Réalisée par l'expert indépendant EcoVadis, elle permet de mesurer la performance des fournisseurs en matière environnementale, sociale, d'éthique des affaires et de sous-traitance. Dans un souci d'efficacité, il est prévu de faire évoluer ce dispositif en 2017. Une première étape de ce changement a été initiée avec la mise en œuvre du processus *Know Your Supplier* (KYS) lancé en juillet 2016. En effet, dans le cadre de la démarche *Know Your Supplier* (KYS) lors de tout acte d'achat, une analyse est conduite pour connaître chacun des fournisseurs invités à participer à un appel d'offres.

L'analyse comprend un volet « Risque de réputation » incluant la recherche de controverse sur des thématiques environnementales et sociales notamment liées au respect des Droits de l'Homme.

Loyauté des pratiques

Actions engagées pour prévenir toutes formes de corruption

Vis-à-vis des clients

Dès 1993 (Loi n°93-122 du 29 janvier), la corruption et la transparence de la vie économique et des procédures publiques sont entrées dans le champ d'application du dispositif de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme existant dans les différents établissements bancaires. A ce titre, la Direction de la Sécurité Financière, au niveau Groupe Crédit du Nord, exerce une surveillance renforcée sur certaines opérations et certains clients (en particulier les personnes politiquement exposées, telles que définies dans le R 561-18 du Code Monétaire et Financier).

Vis-à-vis des fournisseurs

Depuis plusieurs années, la Direction des Achats a inclut une clause « anti-corruption » dans ses procédures de passation de marchés et ses conventions d'achats.

Vis-à-vis des collaborateurs

Il existe un dispositif de Contrôle Permanent de surveillance des pratiques des collaborateurs du Groupe Crédit du Nord.

Dans l'annexe « Déontologie des collaborateurs » de leur règlement intérieur, les différentes banques du Groupe Crédit du Nord précisent les principales règles à respecter par leurs salariés dans l'exercice de leur activité professionnelle. Un guide intitulé « Règles de bonne conduite » reprend ces principales règles en liaison avec les valeurs que le Crédit du Nord met en avant dans ses rapports avec ses clients. Ce document est remis à tout nouvel arrivant et est diffusé à l'ensemble des collaborateurs du Groupe Crédit du Nord dans l'Intranet. Chaque nouvelle version fait l'objet d'une communication spécifique. Travailler dans le Groupe Crédit du Nord, c'est faire partie d'une fédération de huit banques régionales qui partagent les mêmes valeurs. C'est également mériter la confiance des clients et exercer des métiers exigeant des principes de conduite exemplaires et respectueux de la déontologie.

Certaines catégories de collaborateurs sont, de par leurs activités ou leurs fonctions, plus exposées aux conflits d'intérêts et ont ou peuvent avoir accès plus fréquemment à des informations privilégiées. Les collaborateurs ainsi exposés sont déterminés par la banque qui les avise de leur classification et des obligations qui en découlent.

Le respect de certains points sensibles, comme par exemple la procédure de sécurisation d'échanges mails externes, fait aussi l'objet de points de contrôles, voire de procédures de surveillance s'appuyant sur des outils dédiés.

Lutte Anti-blanchiment

La Direction de la Sécurité Financière, rattachée au Directeur Délégué à la Conformité au sein du Secrétariat Général, assure le pilotage de la lutte anti blanchiment et le financement du terrorisme (LAB/FT) pour le Groupe Crédit du Nord. Elle assure également le suivi du respect des politiques « embargos » et « sanctions économiques » avec l'appui des compétences du Groupe Société Générale.

Pour la fédération de banques de proximité à fort ancrage régional que constitue le Groupe Crédit du Nord, l'analyse du risque de blanchiment et de financement du terrorisme tient compte de ces caractéristiques, principalement :

- une bonne connaissance de leurs clients par les conseillers de comptes, tous les clients ayant un conseiller désigné ;
- une offre de banque de détail multi services qui comprend à la fois des opérations classées par la règlementation comme relevant d'une vigilance allégée et des opérations relevant d'une vigilance standard ou renforcée.

Le dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme repose donc essentiellement sur la responsabilité de chaque conseiller, qui exerce son devoir de vigilance au quotidien et à réception de la liste des comptes à examiner (CAE). Cette liste CAE suit les principes d'approche par les risques (risque client, risque opération, mais aussi risque pays) tels qu'ils sont définis dans la directive N° 2005/60/CE, dite Troisième Directive LAB. Elle sera adaptée en 2017 pour correspondre à la déclinaison en droit français de la directive UE 2015/849, dite Quatrième Directive LAB.

2016 a confirmé la portée des formations déployées en 2014 et 2015 auprès des managers du Groupe, et confirmé augmentation de sensibilité aux risques de la part des collaborateurs et conséquemment d'activité déclarative auprès de la cellule du renseignement financier, TRACFIN.

En parallèle la formation / sensibilisation aux problématiques LAB est restée à un niveau soutenu dans le cadre des cycles de formation « Métier » et « Bienvenue » pour les collaborateurs du Groupe Crédit du Nord. Des formations « e-learning » obligatoires dispensées aux collaborateurs sont venues appuyer cette attention permanente portée aux sujets de Sécurité Financière.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Le Groupe Crédit du Nord s'impose des exigences fortes dans l'exercice de son métier, notamment dans la recherche de la satisfaction client, la rythmique commerciale, l'application du « juste prix », les synergies entre les marchés et l'enrichissement de la gamme de produits et services, en particulier dans le domaine du multicanal.

Il veille à être respectueux du client emprunteur durant tout le cycle de vie du crédit, de l'octroi du prêt à son remboursement. Cette démarche s'applique au crédit à la consommation et au crédit immobilier pour les personnes physiques.

Dans le cadre de la protection de l'intérêt des consommateurs, les salariés du Groupe Crédit du Nord ne perçoivent aucune rémunération à l'acte (commissionnements), ce qui assure une totale objectivité à l'égard des conseils apportés à la clientèle.

Depuis 2005, les 8 banques du Groupe Crédit du Nord proposent une gamme de moyens de paiements alternatifs à leurs clients dépourvus de chéquier (offre ouverte à tous mais la souscription à cette offre implique la restitution des chéquiers par le client).

En 2013 et 2014, la loi Moscovici (loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires) et ses textes d'application sont venus inscrire dans le champ règlementaire, tout en les renforçant, les engagements successifs qui avaient été pris depuis 2005 en matière de prise en charge des clients fragiles (détection et offre adaptée).

Ainsi, les 8 banques du Groupe Crédit du Nord, conformément à leurs obligations, appliquent la charte d'inclusion bancaire. Pour cela, elles ont mis en œuvre des critères de détection des clients en situation de fragilité financière. A ceux-ci, elles proposent systématiquement une offre spécifique de nature à limiter les frais en cas d'incident. Ces clients peuvent ainsi bénéficier, pour une somme modique (3 € depuis le 1er janvier 2014), de moyens de paiement sécurisés et d'une utilisation normale du compte bancaire. A fin 2016, 1 550 clients bénéficient de cette offre « Offre Spécifique de Services Bancaires ».

La répartition des clients bénéficiant de cette offre spécifique par banque régionale est la suivante à fin décembre 2016 :

	2015	2016								
Nombre de clients bénéficiant de l'« Offre Spécifique de Services Bancaires »	Total Groupe Crédit du Nord	Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit	**Total Groupe Crédit du Nord**
	1 293	852	116	45	34	26	107	174	196	**1 550**

S'agissant du droit au compte, en application de l'article L. 312-1 du Code Monétaire et Financier et de la loi Moscovici, les 8 banques du Groupe Crédit du Nord mettent à la disposition des clients bénéficiaires de ce droit, les services constituant le « Service bancaire de base ». Cette offre gratuite est mise à la disposition des clients dans des délais réduits, selon les termes de la loi. A fin 2016, 840 clients bénéficient de cette offre « Service bancaire de base ».

La répartition des clients bénéficiant de cette offre spécifique par banque régionale est la suivante à fin décembre 2016 :

	2015	2016								
Nombre de clients bénéficiant du droit au compte	Total Groupe Crédit du Nord	Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit	**Total Groupe Crédit du Nord**
	NC	465	47	29	27	16	52	77	127	**840**

Pour les personnes présentant un risque aggravé de santé, le Groupe Crédit du Nord offre des produits et services dans le cadre de la convention AERAS (« s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé »).

Pour les clients souhaitant mettre en place un crédit immobilier, dans le cadre de l'ordonnance du 25 mars 2016, les 8 banques du Groupe Crédit du Nord mettent à disposition une fiche d'information personnalisée et standardisée qui permet aux clients de mieux comparer les différentes offres de prêt. Les 8 banques se sont engagées à fournir des explications adéquates tout au long de l'étude du dossier et exercent un contrôle renforcé sur la solvabilité de l'emprunteur préalablement à l'octroi.

En 2016, au vu des nombreuses controverses en relation avec la molécule de Bisphénol A, le Groupe Crédit du Nord a décidé d'équiper l'ensemble de ses DAB/GAB d'un nouveau papier sans Bisphénol A, malgré le surcout engendré. Il s'agit d'une mesure de précaution, destinée à protéger les clients et les collaborateurs.

Sécurité numérique et protection des données

Il existe un dispositif de maîtrise des risques de sécurité des systèmes d'information piloté par un RSSI (Responsable des risques opérationnels informatiques et de la Sécurité des Systèmes d'Information). Pour lutter contre la cybercriminalité, le Groupe Crédit du Nord met en œuvre des solutions pour protéger les actifs et les transactions de ses clients. Dans le contexte global de transformation digitale, un des enjeux consiste à proposer aux clients une offre de service digitale simple d'usage, disponible et hautement sécurisée. Pour cela le Groupe Crédit du Nord investit en permanence pour garantir la sécurité des opérations et la protection des données de ses clients. C'est un enjeu crucial face à la recrudescence de la cybercriminalité. Le Groupe est garant de la sécurité des données et du respect du secret bancaire.

Le Groupe Crédit du Nord poursuit également ses actions de prévention auprès de ses clients contre le phishing ou l'ingénierie sociale en mettant, gratuitement, à disposition de ses clients une protection supplémentaire (pare-feu et antivirus) spécialisée dans le domaine bancaire (Trusteer).

En dehors des experts en sécurité numérique qui travaillent au quotidien sur ces sujets le Groupe Crédit du Nord a mis en place une formation obligatoire pour l'ensemble de ces collaborateurs sur la gestion des risques dont l'un des modules est « Sécurité de l'information : protégeons notre Groupe et nos clients » qui permet à chacun de comprendre les enjeux de la cybercriminalité, identifier les situations à risques et développer les bonnes pratiques.

L'ensemble des banques du Groupe Crédit du Nord utilisant des informations personnelles du client pour un traitement le déclare auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, autorité française de contrôle en matière de protection des données personnelles) sous forme de :

- Norme simplifiée, ou
- Autorisation Unique, ou
- Déclaration Normale, ou
- Demande d'autorisation,

en fonction du niveau de sensibilité des données utilisées et de la finalité du projet.

Droits de l'Homme

Actions engagées en faveur des Droits de l'Homme

Le Groupe Crédit du Nord conduit son développement dans le respect des droits humains et sociaux fondamentaux et dans le respect de l'environnement partout où il exerce ses activités.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Politique générale en matière environnementale

Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Dans le respect des trois piliers de son modèle bancaire (Ancrage régional, Primauté du relationnel et Satisfaction client) plus que jamais pertinent et porteur de différenciation, le Groupe Crédit du Nord entend veiller à la maîtrise de son empreinte environnementale dans l'exercice de ses activités internes.

La politique environnementale du Groupe Crédit du Nord s'efforce de suivre trois principes d'actions généraux :

- réduire et minimiser l'impact direct et indirect de ses activités sur l'environnement ;
- diminuer la consommation des ressources naturelles et énergétiques grâce à une utilisation rationnelle et optimisée ;
- assurer une attention constante au confort des collaborateurs et à l'accueil des clients.

Depuis 2007, le Groupe Crédit du Nord accompagne Société Générale qui s'est engagée dans une démarche volontariste de réduction de ses émissions de CO_2. Dès 2011, Société Générale a été l'une des premières banques à instaurer une taxe carbone interne, mécanisme désormais au cœur de sa stratégie de réduction de son empreinte carbone. Chaque année, un montant est prélevé auprès des lignes métiers/filiales en fonction de leurs émissions carbone (10€/tCO_2). La taxe permet aux équipes de prendre conscience des impacts carbone, les incite à les réduire et les aiguille dans leurs prises de décisions. Depuis 2013, l'enveloppe ainsi constituée est utilisée pour financer des initiatives internes d'efficacité environnementale. La redistribution des revenus de la taxe carbone interne se fait à travers des « Prix de l'Efficacité Environnementale » (PEE), récompensant des initiatives relatives aux immeubles, à l'informatique, aux transports, aux consommations de papier et à la gestion des déchets. Ce dispositif encourage chaque entité à réduire ses émissions carbone et permet de montrer que les actions environnementales sont aussi des opportunités de création de valeur et d'innovation pour la banque.

Pour le PPE 2016, le Groupe Crédit du Nord a présenté 12 initiatives qui ont toutes été récompensées. L'estimation de la réduction de l'empreinte environnementale annuelle de l'ensemble de ces initiatives est de 298 tonnes de CO_2. Elles ont permis de réduire des déchets, des transports, de la consommation de ressources (papier, essence, électricité, gaz,…).

En intégrant ce programme de neutralité puis de réduction carbone le Groupe Crédit du Nord a initié une démarche en faveur d'une culture environnementale.

Pour le calcul de sa taxe carbone interne, le Groupe Crédit du Nord effectue des remontées au travers d'un outil dédié au reporting RSE (*Planethic Reporting*). Il permet d'améliorer le suivi des indicateurs environnementaux ainsi que leur périmètre d'application. Toutes les entités (banques régionales, régions, immeubles centraux) participent activement à la remontée des données, ce qui contribue à la qualité de ce reporting.

La mise en place d'un programme de neutralité puis de réduction carbone a des effets transverses :

- **pour l'immobilier** : définition de principes pour les projets d'aménagements et de rénovation des bâtiments (meilleure appropriation des espaces et des nouvelles technologies ayant un impact réduit sur l'environnement) ;
- **pour les consommables** : politique de consommation plus stricte notamment de papier, par une demande plus exigeante vis-à-vis des fournisseurs et réduction de la consommation de papier ;
- **pour les transports** : meilleur suivi et maîtrise des déplacements professionnels avec l'utilisation accrue d'outils alternatifs (audio, visio et web conférence).

Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Tous les collaborateurs des 8 banques ont accès à l'intranet RSE (*Planethic*) du Groupe qui présente la stratégie RSE, les temps forts, un lexique du développement durable, des bonnes pratiques,… La cellule RSE du Groupe Crédit du Nord intervient régulièrement auprès des différentes directions du siège, des régions et des banques régionales pour relayer certaines de ces informations. Les réseaux sociaux relatent également les principales actions menées dans ce domaine.

Le « Prix de l'Efficacité Environnementale » qui est un moment fort de l'année, participe à l'information et la sensibilisation des salariés, notamment lors de la phase d'identification des dossiers à présenter.

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Si le Groupe Crédit du Nord n'engendre pas directement de risques environnementaux ou de pollutions compte-tenu de la nature de son activité, il est très attentif à ceux que pourraient émettre ses clients. Dans ce contexte, le Groupe Crédit du Nord applique les principes Environnementaux et Sociaux (E&S) définis par le Groupe Société Générale. Pour la mise en œuvre de ces principes E&S dans sa politique de crédit ou d'entrée en relation, le Groupe Crédit du Nord dispose d'outils régulièrement mis à jour : des Politiques Sectorielles (biodiversité, huile de palme, énergies renouvelables,…), des listes d'activités interdites, des listes de surveillance qui rassemblent les projets, entreprises ou secteurs internationaux, faisant l'objet de critiques ou de campagnes de la part d'organisations non gouvernementales (ONGs) pour des raisons environnementales ou sociales, des listes d'exclusion qui recensent les entreprises à exclure (l'exclusion porte sur l'entreprise, sa maison-mère le cas échéant, ou une de ses filiales ou société-sœur sous certaines conditions).

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours

Aucune provision spécifique pour risque environnemental n'est prévue compte-tenu de la nature de l'activité du Groupe Crédit du Nord.

Pollution

Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Non pertinent compte-tenu de la nature de l'activité du Groupe Crédit du Nord et de son implantation géographique (France Métropolitaine et Monaco).

Prise en compte des nuisances sonores et de toutes autres formes de pollution spécifique à une activité

Non pertinent compte-tenu de la nature de l'activité du Groupe Crédit du Nord et de son implantation géographique (France Métropolitaine et Monaco).

Economie Circulaire

Prevention et Gestion des dechets

Mesure de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets

Depuis plusieurs années la collecte, le tri et le recyclage des papiers/cartons sont en place pours les immeubles centraux et le réseau d'agences des 8 banques.

Dans les sites centraux les autres déchets (piles, toners, ampoules,…) sont également collectés/recyclés.

Les 8 banques du Groupe Crédit du Nord sont adhérentes et cotisent à Valdelia pour le recyclage du mobilier.

Lors de sa dernière campagne d'affichage publicitaire, le Groupe Crédit du Nord s'est rapproché d'un spécialiste du recyclage, pionnier en France de la transformation des bâches publicitaires en sacs et accessoires. Toute la préparation des matières récupérées : tri, sélection, découpe, nettoyage, stockage, est réalisée dans les locaux du recycleur en région parisienne avec du personnel détaché d'entreprises d'insertion sociale. La fabrication 100 % française est confiée à des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et/ou d'Entreprises Adaptées (EA), qui accueillent des personnes handicapées et deux ateliers privés. Les objets ainsi réalisés (pochettes, sacoches,…) sont un des vecteurs de la politique RSE du Groupe Crédit du Nord auprès des collaborateurs/clients destinataires de ces objets grâce à un encart qui explique la démarche.

En 2016, le Crédit du Nord a profité de la mise en place du tri sélectif dans son restaurant d'entreprise parisien autogéré (environ 700 repas / jour) pour transformer (par déshydratation et hygiènisation) les déchets organiques en substrat qui retourne à la terre sous forme d'engrais. Cette action permet une réduction de 29 tonnes de déchets par an et réduit les kilomètres effectués pour les collectes en passant leur fréquence de quotidienne à une ou deux fois par mois.

Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Seules les banques Crédit du Nord et Société Marseillaise de Crédit offrent une restauration d'entreprise (RE). A Paris et Lille ces restaurants sont autogérés, alors qu'à Aubagne et Marseille ils sont externalisés. Dans les RE autogérés, le personnel a été sensibilisé au gaspillage, les menus sont affichés ou communiqués par mail mais ne sont plus en

démonstration. En 2016, dans l'ensemble des RE, il y a eu un affichage des communications gouvernementales « Manger c'est bien, jeter ça craint » avec, notamment, les informations sur les kilos de nourriture jetés par foyer, afin de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs au gaspillage alimentaire.

Dans 5 des 8 banques du Groupe, il y existe des salles à manger de direction externalisées. Dans ces salles à manger, le gaspillage alimentaire est géré à la source car elles offrent un service uniquement sur invitation avec des repas pré-établis en fonction du nombre d'invités.

Utilisation durable des ressources

Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Compte-tenu de ses activités de service bancaire et de son implantation géographique (France Métropolitaine et Monaco), le Groupe Crédit du Nord a estimé que la consommation d'eau n'était pas significative. En revanche, partout où cela est possible il mesure ses consommations et attache de l'importance à détecter les fuites au plus tôt.

Consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

En tant que société de services, le Groupe Crédit du Nord n'a pas d'activité de production. Sa consommation de matières premières n'est donc pas significative, mais depuis 2011, les consommations de papier et d'énergie sont collectées par immeubles centraux, régions, et banques régionales, puis saisies et consolidées grâce à un outil commun (*Planethic Reporting*) à l'ensemble du Groupe Société Générale.

Consommation de papier

Concernant le papier, deux axes sont étudiés en permanence : l'aspect qualitatif (matière première, transport,…) et l'aspect quantitatif.

Depuis 2012, il a été retenu un papier répondant à des exigences environnementales fortes et de critères d'analyse de cycle de vie du produit. L'objectif principal a été de sélectionner un papier avec un impact environnemental de fabrication le plus faible possible.

La recherche et la mise en place de systèmes de dématérialisation (relevé de compte électronique, supports numériques des dossiers, signature électronique,…) restent un objectif permanent pour diminuer les quantités de papier utilisées. A titre d'exemple :

- un travail permanent est mené pour augmenter les abonnements à l'option RCL (Relevé de Compte en Ligne) sur les marchés des Particuliers et des Professionnels ;
- des initiatives sont prises régulièrement pour réduire les listages, les documents envoyés aux clients;
- la décision prise en 2014 de déployer l'outil de Web Conférence à une plus grande population permet de réduire les déplacements ;
- depuis 2015 l'ensemble des collaborateurs du Groupe a été doté de tablette ;
- régulièrement des abonnements presse papier sont transposés en abonnement électronique ;
- en 2016, décision de supprimer la majorité des supports papier non obligatoire dans les agences. Cette action va avoir, en dehors de son impact direct sur la consommation de papier, une incidence forte sur la production de déchets puisqu'à chaque nouvelle version les agences jetaient leur stock.

Les 8 banques du Groupe Crédit du Nord sont adhérentes à Ecofolio et déploient, depuis 2014, l'application de la Boucle Papier (marquage proposé par Ecofolio pour inciter l'utilisateur du papier à le trier séparément pour permettre son recyclage) :

	2015	2016								
	Total Groupe Crédit du Nord	Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit	**Total Groupe Crédit du Nord**
Déclaration Ecofolio en tonne	897	411	89	45	51	23	87	74	175	**959**

En dehors des typologies de papier déclarées à Ecofolio, le papier le plus utilisé est le papier reprographique :

	2015	2016								
Consommation de papier reprographique en tonne (non déclaré dans le cadre d'Ecofolio)	Total Groupe Crédit du Nord	Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit	**Total Groupe Crédit du Nord**
	NC	190	33	18	16	9	39	34	84	**423**

Concernant le papier reprographique, un travail d'information a été mené pour l'utilisation de papier recyclé. Grâce à cela et également à l'amélioration de la qualité de ce dernier, les taux d'utilisation de papier recyclé ont fortement progressé ; en 2013 le taux d'utilisation du papier recyclé dans le Groupe Crédit du Nord était de 37 % avec pour certaines entités un taux inférieur à 20 %. En 2016, la part du papier recyclé dans le 8 banques du Groupe est supérieur à 95 %.

Les autres typologies de papier (enveloppe, chéquier, bordereau de remise de cheque,...) sont également mesurées et l'ensemble des mesures permettent de calculer le nombre de kg de papier par occupant suivant :

	2015	2016								
Quantité totale de papier par occupant en kg	Total Groupe Crédit du Nord	Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit	**Total Groupe Crédit du Nord**
	NC	162 (*)	227	223	217	229	230	211	200	**212**

(*) L'écart de consommation entre le Crédit du Nord et les autres banques dont la consommation est assez homogène s'explique par une activité différente liée aux Directions Centrales.

Consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Consommation d'énergie

	2015	2016								
Quantité totale de papier par occupant en kg	Total Groupe Crédit du Nord	Crédit du Nord (*)	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit	**Total Groupe Crédit du Nord**
Consommation d'électricité issue de fournisseurs	36 856	**17 447**	2 381	1 455	1 574	795	2 659	2 288	7 192	**35 790**
Consommation de gaz	12 024	9 000	432	365	276	204	328	1 304	347	**12 257**
Consommation de fioul (hors voiture)	1 302	387	0	181	0	0	0	91	80	**739**
Consommation d'eau glacée utilisée pour la climatisation	252	164	0	0	0	0	0	0	0	**164**
Consommation d'eau sur-chauffée ou vapeur pour le chauffage urbain	225	205	0	0	0	0	0	0	0	**205**
Consommation totale d'énergie	50 659	27 204	2 812	2 001	1 850	1 000	2 986	3 683	7 619	**49 156**

(*) Hors succursale de Monaco.

Les mesures et la mise en place de tableaux de bord permettent de mieux piloter les consommations.

Des actions continues de performance énergétique peuvent être recensées : travaux d'isolation, mise en place de détecteurs de présence, éclairage par LED pour les enseignes et les PLV (Publicité sur le Lieu de Vente), remplacement des chauffages et climatiseurs par des systèmes plus performants. Chaque rénovation d'agence prend en compte l'efficacité énergétique qui reste un axe majeur de la politique environnementale. En 2016, un contrat d'électricité « verte » a été signé pour l'alimentation de la majorité des agences des 8 banques.

Consommation transport

En plus des mesures de consommation d'énergie (électricité, fioul, gaz,…), le Groupe Crédit du Nord s'attache à mesurer également les consommations liées aux déplacements professionnels.

Pour les déplacements professionnels en voiture de location (longue ou courte durée) les kilomètres parcourus sont fournis par banque par les loueurs. Pour les déplacements professionnels en avion, train, taxi et voiture personnelle, les systèmes d'information et comptable actuels du Groupe Crédit du Nord ne permettent pas d'avoir les kilomètres parcourus par mode de transport. Ils sont estimés à partir de l'ensemble des frais de transport de chaque banque.

Les frais sont répartis entre les différents modes de transport en fonction d'une clé de répartition calculée à partir de statistiques sur plusieurs banques du Groupe Crédit du Nord. Les frais de transports répartis par mode de transport sont ensuite convertis en kilomètres grâce à un référentiel fourni dans *Planethic Reporting*.

	2015	2016								
Transport	Total Groupe Crédit du Nord	Crédit du Nord (*)	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit	**Total Groupe Crédit du Nord**
kms parcourus	NC	**13 997 143**	2 471 260	2 115 011	1 727 308	812 117	2 542 053	2 225 995	5 752 605	**31 663 422**
kms parcourus par occupant	NC	3 032	3 814	6 693	4 866	4 749	4 054	3 679	3 595	**3 542**

Utilisation des sols

Non pertinent compte-tenu de la nature de l'activité du Groupe Crédit du Nord et de son implantation géographique (France Métropolitaine et Monaco).

Changement climatique

Postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et des services qu'elle produit

Emissions des gaz à effet de serre liés à l'activité de la société pour compte propre

Au-delà de la mesure et des suivis comparatifs qui permettent de mieux identifier des périmètres d'actions, toutes les actions menées par le Groupe Crédit du Nord en matière de transport, consommation de papier et émissions directes/indirectes liées à l'énergie, visent à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre.

Les 2 postes les plus significatifs d'émissions de GES pour compte propre du Groupe Crédit du Nord sont dans l'ordre l'énergie et le papier.

Crédit du Nord, Banque Courtois, Banque Rhône-Alpes, Banque Tarneaud et Société Marseillaise de Crédit ont publié en 2015 leur deuxième bilan des émissions de GES.

Par ailleurs, les 8 banques ont effectué une campagne d'audits énergétiques sur l'ensemble de leurs immeubles de siège et sur un échantillonnage représentatif d'agence. L'ensemble des résultats de ces audits a été publié en 2016 sur la plate forme dédiée de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Le calcul des émissions de tonnes de CO_2 par occupant, repris ci-dessous, a été réalisé avec des données collectées sur la base des consommations énergétiques, de papiers, de production de déchets et des données estimées pour les transports.

	2015	2016								
	Total Groupe Crédit du Nord	Crédit du Nord (*)	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit	**Total Groupe Crédit du Nord**
Emissions totales de CO_2 en tonne par occupant	1,491	**1.26**	0.97	1.32	1.06	1.08	0.97	1.35	0.86	**1.148**

(*) *Hors succursale de Monaco.*

Emissions des gaz à effet de serre liés à l'usage des biens et des services produits par la société

En dehors des émissions GES produites par son activité pour compte propre, le Groupe réfléchit à mettre en œuvre une méthodologie pour identifier les postes significatifs d'émissions de GES générés par ses financements et autres services bancaires. Pour cela, il participe à des groupes de travail avec Société Générale et le ministère de l'environnement.

Adaptation aux conséquences du changement climatique

Non pertinent compte-tenu de la nature de l'activité du Groupe Crédit du Nord et de son implantation géographique (France Métropolitaine et Monaco).

Protection de la biodiversité

Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Non pertinent. La nature de l'activité du Groupe Crédit du Nord et son implantation géographique (France Métropolitaine et Monaco) n'influent pas sur la préservation ou le développement de la biodiversité.

Quelques actions de protection de la biodiversité sont néanmoins déployées localement telles que :

- **la Banque Courtois** soutient l'Association du Club des Entreprises Mécènes du Canal du Midi qui a pour vocation de fédérer tous les acteurs économiques souhaitant contribuer à la préservation du canal du Midi, emblème patrimonial, écologique et économique de cette région. Les 42 000 platanes qui bordent le canal du Midi sont menacés de disparition, attaqués par une maladie incurable (le chancre coloré : champignon microscopique qui se loge à l'intérieur de l'arbre qu'il parvient à tuer en seulement 2 à 5 ans) ;
- depuis 2014, **la Société Marseillaise de Crédit** a installé des ruches, grâce à un apiculteur local, sur le toit de son immeuble administratif d'Aubagne. La récolte de miel des ruches est distribuée majoritairement aux collaborateurs du site d'Aubagne.

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC [1] sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société Crédit du Nord, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société, composés des protocoles de reporting du Groupe Société Générale et du protocole des indicateurs sociaux spécifique au Groupe Crédit du Nord (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure en introduction du chapitre 5 dans le rapport de gestion.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de Commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre novembre 2016 et avril 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 [2].

(1) Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr.
(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce, aussi bien au niveau consolidé que pour les banques Crédit du Nord, Courtois, Rhône-Alpes, Tarneaud et Société Marseillaise de Crédit plus particulièrement.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de Commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de Commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une douzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes (3) au niveau de l'entité consolidante :

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.) et pour vérifier la correcte application des procédures ;
- nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- nous avons également procédé à des tests de détail, sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués ainsi que la consolidation des données et à rapprocher les données des pièces justificatives.

(3) ***Informations sociétales et métiers*** *:*
- *indicateurs (informations quantitatives) : le montant des financements verts à destination des entreprises.*
- *informations qualitatives : l'impact territorial, économique et social (le soutien aux PME, l'offre de produits et services solidaires), les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs (la sécurité numérique et la protection des données, la satisfaction client), la mise en œuvre des engagements environnementaux et sociaux du groupe dans l'exercice de ses activités (politiques sectorielles, évaluations E&S des transactions et des clients).*

Informations environnementales :
- *indicateurs (informations quantitatives) : les émissions de CO_2 par occupant.*

Informations sociales :
- *indicateurs (informations quantitatives) : l'effectif total, les embauches et les départs, le nombre total d'heures de formation et le nombre moyen par collaborateur.*
- *informations qualitatives : les politiques mises en œuvre en matière de formation, les politiques de rémunération.*

Les justificatifs relatifs aux activités et effectifs des différentes entités et filiales du Groupe Crédit du Nord sont accessibles au niveau de l'entité consolidante. L'échantillon sélectionné représente ainsi la quasi-totalité des effectifs consolidés du groupe.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 7 avril 2017

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Caroline DELERABLE
Associée développement durable

Hassan BAAJ
Associé

Responsable du Document de référence et responsables du Contrôle des Comptes

Responsable du Document de référence

Philippe AYMERICH, Directeur Général

Attestation du Responsable du Document de référence et du Rapport Financier Annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de Gestion (dont la table de concordance du rapport financier annuel au chapitre 5 indique le contenu) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Paris, le 19 avril 2017

Le Directeur Général, Philippe AYMERICH

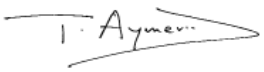

Responsables du Contrôle des Comptes

ERNST & YOUNG et Autres
Représenté par Vincent ROTY

Adresse : 1/2, place des Saisons
92 400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

Date de nomination : 4 mai 2000
Date du dernier renouvellement du mandat :
11 mai 2012 pour 6 exercices

2015 : année de **rotation** du signataire des rapports

Expiration du mandat en cours :
à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Suppléant : Société PICARLE et Associés
Représenté par Marc CHARLES

DELOITTE & ASSOCIES
Représenté par José-Luis GARCIA

Adresse : 185, avenue Charles de Gaulle
92 200 Neuilly-sur-Seine

Date de nomination : 4 mai 2000
Date du dernier renouvellement du mandat :
11 mai 2012 pour 6 exercices

2015 : année de **rotation** du signataire des rapports

Expiration du mandat en cours :
à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Suppléant : Société BEAS
Représenté par Mireille BERTHELOT

Tables de concordance

1. Table de concordance du Document de référence

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés et individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, les rapports des Commissaires aux Comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 42 à 136, pages 145 à 184, pages 137 et 138, pages 200 et 201 et pages 14 à 26 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 15 avril 2016 sous le n° D.16-0344 ;
- les comptes consolidés et individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les rapports des Commissaires aux Comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 42 à 138, pages 145 à 186, pages 139 et 140, pages 202 et 203 et pages 13 à 26 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 14 avril 2015 sous le n° D.15-0345 ;

Les chapitres des documents de référence n° D.16-0344 et n° D.15-0345 non visés ci-dessus sont, soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent Document de référence.

Les deux documents de référence visés ci-dessus sont disponibles sur les sites du Crédit du Nord www.credit-du-nord.fr et de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org.

Afin de faciliter la lecture du Document de référence, la table de concordance qui suit, renvoie aux principales rubriques exigées par l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004.

Rubriques	N° de page du Document de référence
1. Personnes responsables	300
2. Contrôleurs légaux des comptes	300
3. Informations financières sélectionnées	
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur, pour chaque exercice	6-7
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	NA*
4. Facteurs de risque	28 à 35 ; 209 à 254 ; 259-260
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la Société	256
5.2. Investissements	25 ; 126-127
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	15 à 19
6.2. Principaux marchés	91
6.3. Evénements exceptionnels	NA*
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers, ou de nouveaux procédés de fabrication	259
6.5. Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	NA*
7. Organigramme	
7.1. Description sommaire du Groupe	11
7.2. Liste des filiales importantes	11 ; 64-67 ; 129-130 ; 183-184

Rubriques	N° de page du Document de référence
8. Propriétés immobilières, usines, équipements	
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	126-127
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	261-296
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	20 à 24
9.2. Résultat d'exploitation	20 à 24
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	42 à 47
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	48
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	89-90 ; 92 ; 93
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influer sur les opérations de l'émetteur	NA*
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2 et 8.1	NA*
11. Recherche et développement, brevets et licences	NA*
12. Informations sur les tendances	25
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	NA*
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale	
14.1. Conseil d'Administration et Direction Générale	4
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	185 à 189
15. Rémunérations et avantages	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	190 à 199
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	112-113
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	4 ; 185 à 187
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	NA*
16.3. Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	4 ; 26-27 ; 190 à 192 ; 195
16.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	27
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés	21 ; 170 ; 262-264
17.2. Participations et stock-options des administrateurs	194 à 199
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	258

Rubriques	N° de page du Document de référence
18. Principaux actionnaires	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	258
18.2. Droits de vote différents des actionnaires sus visés	258
18.3. Contrôle de l'émetteur	258
18.4. Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA*
19. Opérations avec des apparentés	112-113 ; 129-130 ; 202 à 204
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques	42 à 133 ; 140 à 184
20.2. Informations financières pro forma	NA*
20.3. Etats financiers	42 à 133 ; 140 à 184
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	134-135 ; 200-201
20.5. Date des dernières informations financières	42 ; 140
20.6. Informations financières intermédiaires	NA*
20.7. Politique de distribution des dividendes	258
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	259
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	NA*
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	256 ; 258
21.2. Acte constitutif et statuts	256-257
22. Contrats importants	NA*
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	NA*
24. Documents accessibles au public	257
25. Informations sur les participations	11 ; 64-67 ; 129-130 ; 183 à 184

* *NA : Non Applicalble*

2. Table de concordance du Rapport Financier Annuel

En application de l'article 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code Monétaire et Financier comporte des éléments décrits aux pages suivantes du Document de référence :

Rapport financier annuel Rubriques	N° de page du Document de référence
Attestation du Responsable du document	300
Rapport de gestion	
- Analyse des résultats, de la situation financière, des risques de la société-mère et de l'ensemble consolidé et liste des délégations en matière d'augmentation de capital (article L.225-100 et L.225-100-2 du Code de Commerce)	6 ; 13 à 25
- Informations requises par l'article L.225-100-3 du Code de Commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence sur l'offre publique	NA*
- Informations relatives aux rachats d'actions (article L.225-211 alinéa 2 du Code de Commerce)	NA*
- Informations relatives aux implantations et activités (article L.511-45 du Code Monétaire et Financier)	NA*
Etats financiers	
- Comptes annuels	140 à 184
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	200-201
- Comptes consolidés	42 à 133
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	134-135

* *NA : Non Applicalble*

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 19 avril 2017, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.
Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.

Le présent Document de référence est disponible sur le site www.groupe-credit-du-nord.com
Responsable de l'information : Clara LEVY-BAROUCH – Tél. : 01 40 22 45 45 – E-mail : clara.levy_barouch@cdn.fr